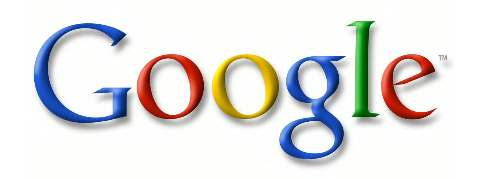
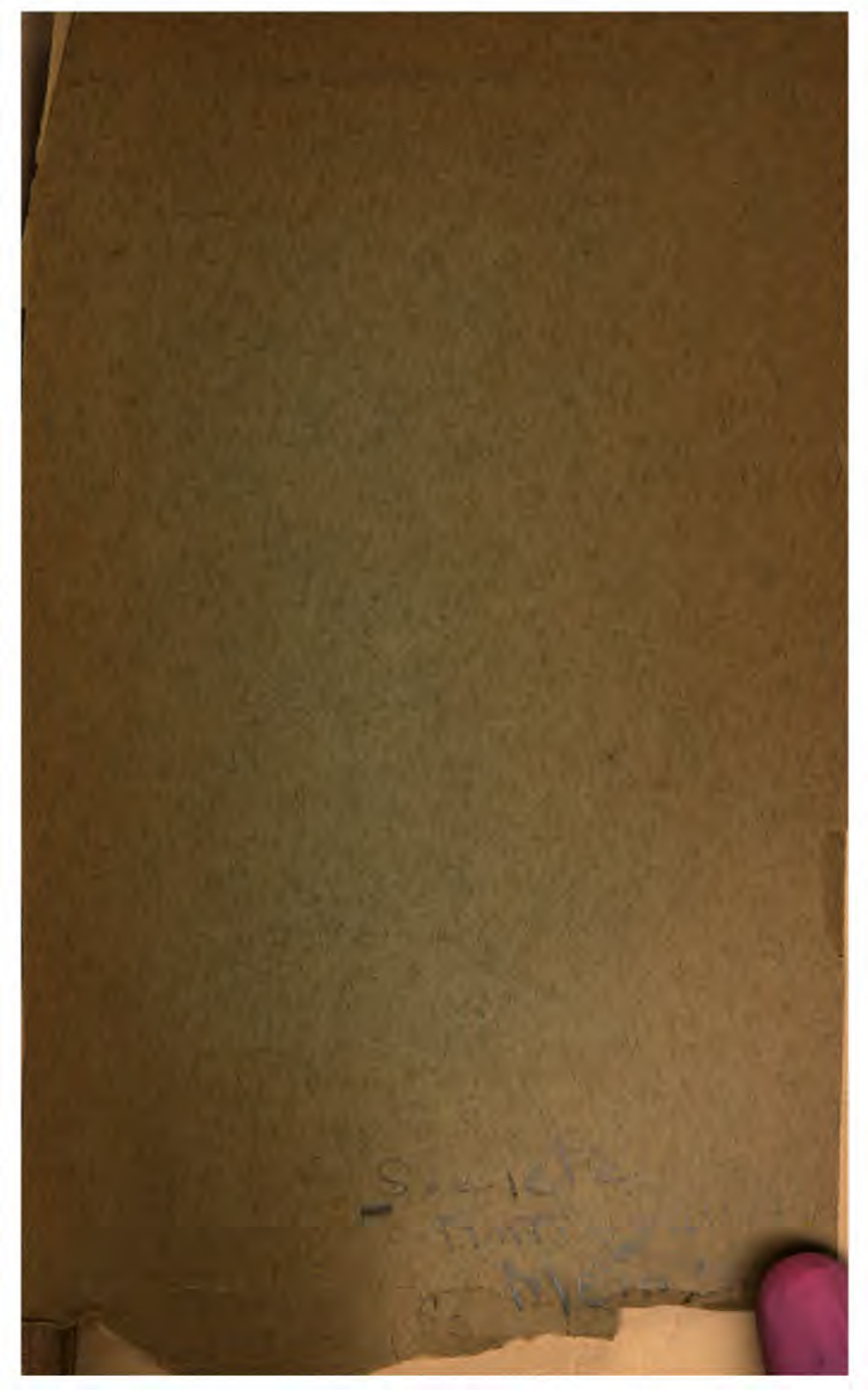








MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

IMPRIMERIE DE T. CHALOPIN,

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Années 1829 et 1830.



CAEN,

MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR;

ROUEN, FRÈRE, sur le port, n°. 45;

PARIS, LANCE, rue Croix-des-Petits-Champs, n°. 50;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA NORMANDIE.

M DCCC XXX.

SÉANCES PUBLIQUES.

Séance publique du 4 août 1829.

DIRECTION DE M. LE BARON SÉGUIER;
Présidence de M. P. A. LAIR.

A DEUX heures, MM. les Membres de la société des Antiquaires de Normandie sont entrés en séance; M. le baron Séguier, préfet du département de l'Orne, et directeur de la société, a prononcé le discours suivant:

MESSIEURS,

C'EST un des traits les plus caractéristiques d'une civilisation avancée dans un peuple, que de remonter par la suite des temps vers tout ce qui a fondé son existence civile et politique, de démêler la source des lois et des usages qui dominent tous les moments de sa durée, ou de découvrir dans des débris, en apparence insignifiants, la preuve des altérations survenues dans sa manière d'être. Toutes les nations chérissent le sol qu'elles ont

foulé dès l'enfance, et plus elles sont étrangères à la politesse des contrées et des siècles éclairés, plus elles semblent enchaînées au berceau de leur famille et à la tombe de leurs ancêtres. Mais pour ces dernières, tout se borne à un sentiment pour ainsi dire instinctif; et si dans des chants grossiers, elles célèbrent les guerres et les victoires de leurs ayeux, elles ne cherchent pas à connaître la vérité de ces récits souvent mensongers, et bien moins encore à étudier l'histoire de leurs mœurs et de leurs institutions.

Rome sortait à peine de cet état primitif des peuples, lorsque Caton l'ancien vint lui offrir dans son livre *des origines*, comme un miroir de ses temps antérieurs, et l'étonna elle-même en lui révélant ce qu'elle avait été : la célébrité de son ouvrage s'affaiblit avec le temps qui nous en a envié la possession; et la perte que nous en avons faite est encore regretable aujourd'hui par la lumière certaine que sa lecture apporterait sur beaucoup de points controversés de l'histoire romaine.

Rien ne vient confirmer l'exactitude historique comme les témoins muets et contemporains, comme les usages perpétués d'âge en âge, comme ce faisceau de fragments échappés aux ravages du temps, qui, rapprochés l'un de

l'autre, deviennent des preuves irrécusables. Cette manière de considérer l'histoire, plutôt dans les mœurs que dans les faits, est devenu aujourd'hui un goût prédominant ; et rien, Messieurs, ne peut la servir aussi utilement que les travaux consciencieux et pénibles auxquels vous vous livrez. Vous élaborez la matière d'après laquelle nos neveux composeront des histoires fidèles des époques les plus reculées. Vos Mémoires seront les garants assurés de tout ce dont les monuments auront disparu pour eux ; et dégagés du soin des recherches, ils y puiseront la science des faits qu'ils n'auront plus qu'à lier par les charmes du style.

Par vous, Messieurs, l'ancienne Normandie renaît pour ainsi dire au milieu d'une génération qui lui semble étrangère par les mœurs et les opinions. Les changements opérés depuis moins d'un demi-siècle ont tellement modifié tous les rapports sociaux en France, qu'il est précieux que d'utiles citoyens consacrent leurs veilles et n'épargnent aucunes démarches pour rattacher les chaînons qui réunissent deux parties aussi distinctes d'un même état ; et s'il est dans l'ordre des choses que tout change sur la terre, si l'on doit même désirer que des améliorations dans la vie des peuples se fassent progressivement ;

nous ne devons pas néanmoins abjurer le sentiment national qui nous rend fiers de la gloire, heureux du bonheur et affligés des revers de nos ancêtres.

Vos études ont donc, Messieurs, un mérite incontestable, et l'accueil que la jeunesse française fait aujourd'hui à tout ce qui rappelle les preux du moyen âge, leurs combats, leurs tournois, leurs habitudes, n'a rien que de digne d'éloges, s'il se borne au désir de connaître leurs mœurs et leur histoire. Mais si de cette enceinte spéciale on s'efforce, comme une certaine secte l'a entrepris, de transporter dans le domaine de la littérature l'imitation de ces temps soi-disant héroïques; si, dédaignant les leçons des anciens qui ont dissipé les ténèbres et la barbarie du moyen âge, on veut retourner vers ces ténèbres et cette barbarie; si, décriant l'illustre siècle de Louis-le-Grand, on n'admire plus que les productions informes de nos vieux romanciers; si, méconnaissant la perfection de la scène française, fondée sur les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine et Molière, nous retournons aux lugubres imitations des mystères où nous ressuscitons les farces de Pathelin: alors, déplorant l'abus qu'on peut faire d'une chose excellente, les hommes de goût auront lieu de regretter tant de peines et

de soins pour obtenir un si fâcheux résultat. Mais espérons que le bon esprit de la nation résistera aux tentatives des Zoïles modernes. Si l'on répare les constructions gothiques, ce sera comme souvenirs et non comme modèles. Si l'on imprime nos vieilles chroniques, ce ne sera pas pour en transporter le langage dans nos histoires récentes. Si l'on offre au public les vieux romans ensevelis dans la poussière des bibliothèques, ce sera comme des monuments et non comme des chefs-d'œuvre. Chaque chose prise dans son ordre est utile : hors de là elle devient funeste. Mais je cesse une digression qui me mènerait trop loin et serait ainsi doublement déplacée.

Je ne terminerai pas cependant, Messieurs, sans vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me nommant votre directeur, malgré le peu de titres que j'avais à l'être. Mes occupations, comme administrateur, me laissent peu de temps pour des travaux libres. Je reconnais donc dans cette élection une suite de la bienveillance dont j'ai été l'objet dans cette ville et dans ce département, à une époque déjà éloignée et que j'ai trouvée bien courte (1).

(1) M. Séguier a été préfet du département du Calvados.

Après ce discours, M. DE CAUMONT, secrétaire général, a lu un rapport sur les travaux de la Société pendant le cours de l'année 1829.

On a entendu ensuite la relation d'un voyage archéologique entrepris récemment dans l'arrondissement de Domfront, par une commission composée de MM. de Touchet, Ch. de Vauquelin et Galeron.

M. EDOM, censeur du collége royal de Caen, a présenté un rapport sur une dissertation de M. Séguier, directeur de la Société, relative à quelques inscriptions grecques, publiées par M. Cailliaud dans son voyage à l'Oasis de Thèbes.

M. ASSELIN de Cherbourg a succédé à M. Edom; il a décrit successivement les constructions et les diverses antiquités romaines découvertes depuis deux ans dans les miellés de Cherbourg.

La séance a été terminée par une lecture de M. GERVAIS sur le *tumulus* gaulois trouvé à Fontenay-le-Marmion, près de Caen.

Séance du 5 Août.

Le 5 août, la société a tenu une séance générale administative. Après avoir entendu quelques observations de M. de Caumont et un rapport de M. Lange, trésorier, sur l'état des recettes et des dépenses pendant l'année 1829; la société a voté plusieurs crédits, savoir : pour faire pratiquer des fouilles sur plusieurs points de la voie romaine nommée le *chemin Haussé*, dans le département du Calvados; 2°. pour continuer celles qui ont été commencées à Fontenay-le-Marmion; 3°. pour exhumer quelques tombeaux reconnus sur différents points de l'arrondissement de Caen; 4°. pour faire l'acquisition de plusieurs objets d'antiquité, et les faire transporter dans le musée de la compagnie; 5°. pour faire mouler en plâtre les objets qu'il ne serait pas possible d'y transporter.

La compagnie a décidé que la cotisation annuelle serait dorénavant exigible dans le premier trimestre de l'année académique.

La société a aussi arrêté, sur la proposition de

M. Le Prévost, qu'à partir du mois de novembre 1829, les armes de Normandie seraient substituées au sceau qu'elle avait primitivement adopté, et apposées sur tous les actes émanés de son sein.

M. Le Prévost a entretenu la compagnie de la continuation des recherches de M. Féret à Dieppe, des matériaux que rassemble M. Estancelin pour l'histoire d'Aumale, des découvertes de M. Fernel dans le territoire si peu connu de Neufchâtel, des mémoires divers que prépare M. Emmanuel Gaillard sur Lillebonne et les enceintes retranchées des bords de la Seine, des courses archéologiques de M. Deville dans l'Anjou et le Maine, et de la publication de sa description du château Gaillard, enfin des travaux historiques de M. Licquet, et des mémoires que va donner M. Langlois, tant sur les stalles de la cathédrale de Rouen que sur la fierte ou châsse de St.-Romain, dont il a constaté la conservation dans le trésor de cette église.

Plusieurs notices ont été présentées; mais on n'a pu en lire que deux.

L'une d'elles, par M. Lambert de Bayeux, est relative aux inscriptions romaines du marbre de Torigny que personne n'avait encore relevées correctement.

L'autre notice renferme des observations sur les différents styles d'architecture, par M. le comte de Beaurepaire. Cet essai, remarquable par l'élégance du style, la profondeur des idées, a été entendu avec beaucoup d'intérêt.

Séance publique du 27 juillet 1830.

DIRECTION DE M. LE COMTE D'ESTOURMEL.
Présidence de M. ROGER.

LA séance a été ouverte à deux heures en présence d'un nombreux auditoire.

On remarquait parmi les membres présents, M. Auguste LE PRÉVOST, ancien directeur de la Société, M. Ludovic VITET, nommé depuis inspecteur général des monuments historiques de France, M. l'abbé de LA RUE, membre de l'Institut, etc, etc.

M. le comte d'ESTOURMEL, directeur de la Société, Conseiller d'Etat, Préfet du département de la Manche, a pris la parole et prononcé le discours suivant :

— Je laisse les doctes antiquaires que la société compte parmi ses membres se livrer à de laborieuses recherches sur des faits que la tradition a laissés incertains, sur des monuments dont souvent l'origine et la destination sont également

ignorés. Grâces à leurs travaux, la lumière de la saine critique pénètre à travers la nuit des temps. Pour moi, Messieurs, je me bornerai à vous entretenir de monuments moins anciens, mais non moins précieux. Je me propose d'appeler particulièrement votre attention sur ces élégants édifices dont la renaissance décora la Normandie aux XVe. et XVIe. siècles.

Le style gothique avait régné sans partage durant près de 400 ans, quand, sous Charles VIII et Louis XII, la renaissance nous vint de l'Italie deux fois alors envahie par nos armes; de cette terre classique qui semble destinée à perpétuer le feu sacré des arts et des lettres. Cette grande révolution se fait déjà sentir sous Louis XI, et nous pouvons dès-lors reconnaître, dans les progrès croissants de l'architecture, une gradation sensible qui nous conduit jusqu'aux plus beaux jours de Henri II et de ses fils. Les monuments construits vers la fin du XVe. siècle se distinguent par un caractère qui leur est propre. Ce n'est plus le gothique, ce n'est pas encore la renaissance. Vous retrouvez les formes sveltes et hardies de l'architecture des âges précédents et la même profusion d'ornements; mais l'art confie au goût le soin d'en épurer le choix. C'est alors

que nous voyons descendre sur nos têtes de la voûte des temples les rosaces et les culs de lampes ornés de feuillages ; des bustes qui semblent vivants sortent de l'épaisseur des murs. Les frises se couvrent d'arabesques et de médaillons des empereurs romains ; car, par un contraste qui n'est frappant que pour l'œil, les effigies des Tibère et des Néron ont pris la place des têtes de monstres si usitées dans le gothique. Bientôt nous verrons revenir les pilastres ioniques et corinthiens et cette antique architecture toujours belle, toujours noble et pure et rajeunie par dix siècles d'exil. Elle ressaisit le sceptre long-temps usurpé. La renaissance éclate enfin dans toute sa pompe, et s'assied sur le trône avec François Ier.

On peut croire que les rois favorisèrent volontiers cette révolution dans l'architecture, qui se liait essentiellement à celle qui s'opérait dans les mœurs. La force des armes avait souvent échoué devant les forteresses féodales. Le luxe et les arts s'en emparèrent par surprise. Au château principalement érigé pour la défense succède le manoir consacré uniquement à l'habitation, ainsi que le nom l'indique. Ces demeures d'un nouveau genre durent plaire à l'autorité

royale. Elles étaient loin de l'inquiéter. Elle en donna l'exemple : nos rois construisirent Chambord, le Louvre, les Tuileries. Les seigneurs les imitèrent à Gaillon, au Grand Andelys, au bourg Theroulde. La faiblesse même de ces châteaux les protége mieux que n'aurait pu faire leur force. Elle les garantira dans le siècle suivant des coups terribles portés à la puissance féodale par ce cardinal ministre dont la main de fer démolit plus de forteresses durant quelques années de domination que les machines les plus formidables pendant plusieurs siècles. Ainsi l'immense château Gaillard, monument de la puissance de Richard-Cœur-de-Lion, n'offre plus sur son rocher long-temps inaccessible que quelques débris restés comme témoins de sa grandeur passée, tandis que le riant manoir d'Ango a conservé ses élégants portiques. Partout, au XVe. siècle, les donjons s'abaissent, les murs s'amincissent; de légers escaliers offrent un facile accès jusques sur des plates formes où le creneau ne sert plus que d'ornement. La meurtrière disparaît sous le ciseau du sculpteur. La terrasse remplace le rempart. Le fossé, cette défense extérieure, subsiste plus long-temps. On le voit encore dans le XVIIe. siècle cerner et souvent déparer de paisibles demeures. Dans les temps guerriers le large et pro-

fond fossé était la sentinelle avancée du château. Mais que garde-t-il, alors qu'il s'étend devant de riches perrons ou de pompeuses colonnades où tout invite à pénétrer : ce n'est plus qu'un ridicule obstacle.

Quelquefois ces élégantes constructions des XVe. et XVIe. siècles, oubliées, perdues au milieu des bruyères et des bois, sont devenues la demeure de modestes fermiers qui connaissent à peine leur noble origine. C'est ainsi que dans un département voisin, la Mayenne, limitrophe de la Manche, je crus mes yeux fascinés lorsqu'au fond de la forêt de Wales, je vis tout-à-coup s'élever devant moi le château de Saint-Ouen, un des chefs-d'œuvre les mieux conservés de ce style arabesque dont j'ai parlé. Quand je demandai à l'hôte rustique de ce manoir déchu à qui était due sa construction ; à une reine, me dit-il, et il continua à étendre le fumier qui en obstruait l'entrée. Ce fut en effet Anne de Brétagne, l'épouse de deux de nos rois, qui fit élever ce pavillon modèle ; mais sans m'écarter hors des limites de la Normandie, quels gracieux monuments ne possédez-vous pas de cette architecture arabesque. Nulle part offre-t-elle rien de plus achevé que le cœur de l'église de Saint-Pierre de Caen, les chapelles qui l'entourent et les ba-

lastres qui en décorent l'extérieur. Le bourg Théroulde n'atteste-t-il pas à Rouen l'art surprenant de vos sculpteurs? Oui, je le maintiens, vos deux capitales renferment les plus parfaits modèles des trois styles d'architecture qui se sont succédés en France depuis Guillaume jusqu'à François Ier.; et les maisons de Rouen, dont MM. Langlois et de la Quérière furent les exacts et savants historiens, et celles de Caen qui restent encore à décrire, suffiraient pour témoigner de ce que fut en Normandie le siècle admirable de la renaissance. Pourquoi faut-il que chaque jour ces monuments disparaissent sous des mains dévastatrices; pourquoi faut-il qu'au XIXe. siècle, au milieu de la paix et de la civilisation, la barbarie semble encore assiéger nos villes; pourquoi faut-il que tant de maisons curieuses trouvent des destructeurs dans leurs propres habitants. Quelques années sont à peine écoulées depuis que le plus ignare vandalisme a consommé la ruine de deux des édifices les plus remarquables de cette province; mais non, tout n'est pas détruit. Les Anglais encore cette fois s'enrichissent des dépouilles de la France. De précieux débris de la grande maison des Andelys et de l'abbaye de Jumièges ont passé dans leur île. Notre amour propre national s'en offense; et cela me rappelle l'excla-

mation énergique d'un de ces spoliateurs étrangers auxquels on reprochait le rapt de précieux bas-reliefs qui sans lui allaient disparaître sous le pic du maçon. *Assassins*, s'écria-t-il, *vous vous plaignez des voleurs!* Nos édifices arrachés de leurs fondements, isolés des souvenirs qui s'y rattachaient, traversent la mer, condamnés à l'exil. Sans doute il y a quelque chose de singulièrement triste et qui blesse également les convenances du goût et de l'histoire dans ces émigrations d'édifices érigés pour la France et étonnés, je dirais presque indignés, de se trouver anglais. Ces grilles sous lesquelles dormait le cœur d'Agnès Sorel serviront obscurément à décorer les parcs de quelques descendants des Talbot et des Chandos. Non, tout monument doit périr sur le sol même qui l'a vu naître. Que signifieraient pour nous les tombeaux des Pharaon implantés dans la plaine de Grenelle? Il leur faut le désert et la cendre des rois et les grands souvenirs qui se pressent autour d'eux sur la terre natale : je le répète, le goût repousse, l'histoire répudie ces monuments ainsi expatriés. Mais enfin si leur ruine était jurée, puisque nous les méprisons, puisque nous les détruisons, qu'ils partent plutôt; qu'ils aillent parer l'Angleterre, et nous serons encore forcés, nous français, nous

amis des arts, d'applaudir à cette spoliation conservatrice. Ainsi lorsqu'en 1808 on viola les temples d'Athènes; quand un écossais chargea ses vaisseaux des frises, des métopes arrachées au Parthenon, nobles débris de la gloire de Phidias, les Grecs tirés enfin de leur sommeil léthargique par ce dernier coup, firent entendre un long gémissement, et des voix accusatrices s'élevèrent de toutes parts pour maudire cette profanation. Mais aujourd'hui l'Acropolis n'est plus qu'un monceau de ruines. La guerre aurait détruit ce que le pillage a sauvé, et les bombes des Musulmans ont absous lord Elgin.

» Chez nous, Messieurs, ce n'est point le vandalisme armé que nous avons à craindre, mais c'est l'insouciance et une sorte de persécution sourde qui semble s'attacher à faire disparaître ce qui nous reste des temps anciens. On dirait que nos yeux sont blessés par l'aspect des demeures de nos ancêtres. Si l'on croit que j'exagère, qu'on aille visiter à Rouen ce précieux hôtel du bourg Théroulde dont j'ai déjà parlé, et chercher à reconnaître dans ses bas-reliefs la représentation du camp du drap d'or. Chaque année, chaque jour ajoute à leur destruction. Naguères une pension d'enfants dévastait cette demeure royale. Ces sculptures exquises, ces fleurs

cothurnes et leurs toges au travers des boues de la capitale. Soyons Français, notre part est assez bonne, aucun costume ne nous siéra jamais mieux que celui de nos temps chevaleresques. Nos modernes palais ne feront pas oublier le vieux Louvre, et la gloire des Pilon, des Cousin et des Jean Goujeon n'est pas encore tellement effacée par celle des artistes de nos jours. Et quels monumens modèles avons-nous donc produits depuis trente ans dans nos provinces et dans Paris même, excepté la Bourse qu'on ne saurait trop admirer? Que peut-on citer pour l'honneur de l'art parmi tant de constructions qui s'élèvent, ou, pour mieux dire, qui s'étendent et se traînent autour de nous; car on croirait que nos architectes craignent le vertige s'ils se haussent à plus d'un étage; mais du moins l'économie est-elle satisfaite au défaut du goût? Nullement. De ruineuses fondations absorbent souvent la somme consacrée à l'édifice avant qu'il atteigne la surface du sol. Quel contraste, bon dieu! entre ces bâtimens timides, cette architecture plate qui baise la terre et rampe tristement, et ces flèches hardies qui s'élançaient dans les airs à la voix de Montereau; ces voûtes légères dont Hector Sohier couronna votre église Saint-Pierre et ces élégans pavillons qu'érigea plus tard Philibert de l'Orme. Ah! con-

servons-les du moins ces nobles et gracieux modèles, conservons-les, nous ne les reproduirions pas ; que nos neveux puissent les contempler, les imiter peut-être ! Aujourd'hui les délices de l'artiste, ils feront bientôt celles de l'Antiquaire. Que leur manque-t-il pour ce dernier ? Chaque jour le temps les marque plus profondément de son empreinte. La vieillesse d'un monument a quelque chose de solennel ; mais quand la main de l'homme a passé sur ces nobles débris, elle en attriste l'aspect, elle en dénature le caractère. Ce ne sont plus des ruines, ce sont des décombres. Le temps au contraire, pare sa proie avant de la dévorer ; il entoure de lierre ces vénérables restes. Ah ! laissons-le faire seul : pourquoi seconder son action ? Pourquoi aider à sa marche ? Hélas ! craignons-nous qu'il s'arrête !....

J'appellerai aussi votre attention, Messieurs, sur ces maisons illustrées par l'habitation d'un grand homme, et que remplissent les noms d'un Corneille ou d'un Malherbe. Elles parlent à nos cœurs ; on les parcourt avec charme ; on s'identifie avec leurs anciens hôtes. Si l'on y trouvait encore à leur place accoutumée, l'épée de Tourville, la plume de Fontenelle, la palette du Poussin (et ceci n'est pas une vaine supposition, j'ai vu ailleurs des exemples de cette sorte de

culte rendu à des morts fameux). Quel palais offrirait plus d'intérêt que ces demeures souvent modestes, mais dont nos villes doivent être si fières. Ah! pour l'honneur de ces villes, arrêtons le cours des dévastations; conservons à l'admiration de l'ami des arts, à la curiosité de l'étranger, le peu qui nous reste encore. . . . .

Je voudrais, et c'est la conclusion que je me proposais de tirer de cet entretien avec vous, Messieurs, que dans chaque ville un membre correspondant fût chargé du recensement des monuments de nos arts et de notre histoire, et que la Société fit spécialement constater l'état de dégradation où se trouvent ceux qui appartiennent à l'époque de la renaissance. Il ne faut pas se dissimuler que chaque jour accroît le mal. Tout-à-l'heure encore, en me rendant au lieu de vos séances, je cherchais des sculptures remarquables qui décoraient naguères une maison de la rue Saint-Jean; je les ai trouvées indignement mutilées, et l'enseigne d'un marchand de nouveautés a pris leur place. Je voudrais que cette maison et toutes celles de la même époque que possède encore la ville de Caen, notamment dans la rue Saint-Pierre, et l'Hôtel des monnaies, et l'ancien Hôtel-de-Ville, fussent fidèlement décrits et gravés, ainsi que M. Langlois l'a fait pour la

ville de Rouen. Je voudrais que la Société, aidée de l'influence des autorités locales, se mît en rapport avec les propriétaires de ces édifices ; qu'on usât auprès d'eux de tous les moyens de persuasion ; qu'on flattât leur amour-propre ; qu'on excitât au besoin leur intérêt. J'ai vu de ces propriétaires, après avoir consommé la destruction d'un bâtiment curieux, s'excuser sur ce qu'ils ignoraient qu'on y mît du prix. A Lisieux j'ai visité récemment une maison dont toutes les boiseries intérieures sont des modèles de sculpture de la renaissance. Les pauvres gens qui en habitent les combles et qui couchent sous ces solives si artistement décorées, les admirèrent pour la première fois sur ma parole, et me promirent de les soigner et même de les réparer : excès de zèle dont je m'empressai de les dissuader. Quelques primes de conservation accordées avec discernement pour les édifices les plus remarquables en préviendraient le ravage, et la plupart des propriétaires se prêteraient volontiers à des mesures préservatrices qui auraient pour résultat de les éclaircir sur un genre de valeur que la plupart d'entre eux ne soupçonnent pas à leurs maisons.

Je finis, Messieurs, excusez-moi si pour la première fois que ma voix se fait entendre dans

cette réunion, elle a mêlé quelques regrets à l'expression du plaisir que j'éprouve à me trouver au milieu de vous. Mais je savais d'avance à qui je m'adresse. Je vous ai parlé des chefs-d'œuvre de l'art produits par vos ancêtres, des grands hommes que la Normandie a comptés parmi eux, et vous entretenir d'une des gloires de cette belle province c'était pour moi la garantie d'être écouté avec indulgence, peut-être avec intérêt.

Après ce discours, qui a été vivement applaudi, M. De Caumont, secrétaire général, a fait, selon l'usage, l'analyse des Mémoires manuscrits soumis à la Société pendant l'année académique 1829—1830.

M. Auguste Le Prévost, de Rouen, a lu ensuite un Mémoire sur les antiquités romaines observées depuis le commencement du printemps dans l'arrondissement de Bernay; ce Mémoire est divisé en trois parties.

M. Le Prévost commence par témoigner ses regrets du peu de soin apporté jusqu'à ce jour dans la recherche et la description des antiquités romaines de la Gaule septentrionale, exprime l'espoir que la découverte des admirables vases de Berthouville et la publicité donnée par la compagnie aux moindres faits, stimuleront le zèle de toutes

les personnes à portée de faire des observations de ce genre ; il fait remarquer toutes les chances que présente l'activité sans cesse croissante de l'agriculture et de l'industrie aux explorateurs des objets enfouis dans la terre ; et invite ses concitoyens à les mettre à profit autant qu'ils en trouveront l'occasion.

L'auteur rend compte des circonstances de la découverte faite à Berthouville et décrit toutes les pièces qui la composent, en se félicitant d'avoir contribué à les préserver de toutes chances de destruction, de dispersion et d'exportation ; il s'aide, dans cette partie de son Mémoire, des renseignements verbaux qui lui ont été donnés par MM. Raoul Rochette et Charles Le Normant, ainsi que d'une lettre de ce dernier, insérée dans le bulletin de correspondance archéologique de Rome, et des lithographies à la plume que M. Prétextat Oursel a données des pièces les plus remarquables.

Un second paragraphe renferme la description, d'après MM. Louis Dubois et de Stabenrath, de constructions rustiques romaines découvertes dans la forêt de Beaumont-le-Roger, ainsi que de divers objets recueillis dans les fouilles, et d'un camp romain voisin, situé dans le territoire de la commune de Serquigny.

Enfin la dernière partie du Mémoire est consacrée aux démolitions de constructions antiques opérées depuis cinquante ans dans une autre portion du sol de cette même commune, aux matériaux précieux qu'on y a recueillis, et à un aquéduc qui y apportait les eaux de la Charentonne, et dont la direction est encore fort reconnaissable. L'auteur a eu le bonheur de pouvoir consulter les souvenirs très-précis d'un vieux maçon du pays, employé dans ces démolitions, et il y trouve des faits curieux à citer à la compagnie, en attendant de nouvelles fouilles qu'il se propose de pratiquer.

D'après ces renseignemens, il fait hommage à ses confrères, 1°. de petits cubes de verre, la plupart colorés en bleu céleste, qui proviennent incontestablement d'une mosaïque; 2°. d'un fragment de corniche en marbre blanc statuaire analogue au marbre de Paros; 3°. d'échantillons de marbre vert antique, qu'il regarde comme les premiers qui aient jamais été trouvés en Normandie. L'emploi de matériaux d'un si grand prix lui inspire une haute idée de l'importance de cet établissement dans lequel il est porté à voir la résidence du commandant du camp placé sur le côteau opposé.

M. Deshayes a fait un rapport sur les dernières

fouilles pratiquées à Fontenay-le-Marmion, près de Caen, pour l'exploration d'un vaste *tumulus*, et M. DE TOUCHET a mis sous les yeux de la compagnie un modèle en relief représentant une des cavités centrales de ce monument gaulois.

On a entendu une Notice de M. le marquis de SAINTE-MARIE sur des médailles romaines et plusieurs objets antiques découverts il y a quelques années au Landin près de Pont-Audemer.

A quatre heures et demie la Société s'est séparée en exprimant le regret de n'avoir point entendu un Mémoire de M. LUDOVIC VITET et une Notice de M. GALERON, qui étaient annoncés sur le programme, mais qui n'ont pu être lus à cause de l'heure avancée.

Le 28 juillet, la Société, réunie en conseil général, a examiné l'état des recettes et des dépenses qui lui a été présenté par M. Lange, trésorier. Elle a décidé 1°. que les 500 francs qui lui ont été remis par le conseil général d'Alençon pour l'encouragement des recherches archéologiques dans le département de l'Orne, seraient tenus à la disposition des commissaires chargés d'explorer ce département;

2°. Que les 400 fr. accordés par le conseil général du Calvados recevraient une destination analogue.

La Société a en outre ouvert plusieurs crédits, savoir :

Un crédit de 100 francs à M. le marquis de Sainte-Marie, pour faire pratiquer des fouilles au Landin ;

Un crédit de 100 fr. à M. Le Prévost pour des recherches semblables près de Bernay ;

Un crédit de 100 fr. pour la continuation des travaux commencés à Fontenay - le - Marmion (Calvados) ;

Enfin un crédit de 100 fr. pour l'achat des numéros de la carte de Cassini qui correspondent à la Normandie. Ces cartes seront déposées aux archives, et l'on indiquera soigneusement sur elles toutes les localités dans lesquelles on aura observé des vestiges d'antiquités romaines.

Le bureau a été renouvelé et composé de la manière suivante :

MM. A. Deville, de Rouen, *directeur.* — Lechaudé d'Anisy, *président.* — Gervais, *vice-président.* — De Caumont, *secrétaire-général.* — De Boislambert, *secrétaire-adjoint.* — Lange, *trésorier.*

EXTRAIT

Du cinquième et du sixième Rapport sur les Travaux de la société des Antiquaires de Normandie, faits dans les séances publiques du 4 août 1829 *et du* 27 *juillet* 1830 ; par M. DE CAUMONT, *Secrétaire de la Société.*

MESSIEURS,

Je vais vous présenter le résumé des mémoires manuscrits qui ont été lus dans vos vingt dernières séances, et vous offrir ainsi un aperçu rapide des objets qui ont occupé votre attention depuis mon dernier rapport.

ANTIQUITÉS CELTIQUES.

Tumulus à Fontenay-le-Marmion. Il existe dans la commune de Fontenay-le-Marmion, à deux lieues de Caen, un *tumulus* que l'on connaît dans le pays sous le nom de *la Hogue.* Cette éminence en pierres sèches était demeurée presque inaperçue des curieux, lorsqu'en 1828 MM. Chollet, proprié-

taires à Fontenay, firent pratiquer une tranchée au centre de l'éminence et découvrirent une cavité remplie d'ossements humains. Informés de cette découverte par MM. Léchaudé d'Anisy et Deshayes qui vous présentèrent simultanément deux descriptions du monument et des objets mis à nu par cette première fouille, vous vous empressâtes de voter une somme de 150 fr. pour continuer les travaux d'exploration, et vous nommâtes pour les diriger une commission composée de MM. Léchaudé d'Anisy, de Touchet, Deshayes, Lair, Gervais et Roger, qui s'est transportée plusieurs fois à Fontenay. Toutefois il n'y a que MM. de Touchet et Deshayes qui soient restés constamment sur le lieu pendant les travaux, et c'est principalement à eux que nous sommes redevables des résultats obtenus.

D'après le rapport qui vous a été fait par M. Deshayes, le *tumulus* de Fontenay est formé de pierres sèches tassées les unes sur les autres. Son diamètre actuel vers la base est d'environ cent cinquante pieds, mais il a dû être plus considérable, car on a pris tout autour beaucoup de pierres pour la réparation des chemins de la commune. Il paraîtrait aussi, d'après le témoignage des hommes les plus âgés du pays, qu'autrefois ce monument était garni de blocs de

grès qui ont été successivement transportés ailleurs et employés à faire des bornes. Quoi qu'il en soit, cette éminence dont la hauteur n'est plus aujourd'hui que de vingt-cinq pieds, renferme plusieurs caveaux ou loges sépulcrales grossièrement arrondies, dont les murs construits en pierres plates et brutes superposées sans aucune espèce de ciment ni de mortier, s'élèvent en se rétrécissant. Toutes ces loges ont été trouvées encombrées de pierres plates comme celles des murs, et qui vraisemblablement provenaient de la rupture du faîte. Après l'enlèvement de ces décombres on a constamment découvert, à une profondeur de dix à douze pieds, une couche d'argile, de vingt-cinq à trente pouces, dans laquelle reposaient des ossements humains brisés dont les uns avaient éprouvé l'action du feu, tandis que les autres étaient dans leur état naturel. Dix caveaux ont déjà été ouverts. Ils sont à peu près semblables et de dimensions peu différentes. Chacun d'eux était muni d'une allée couverte ou galerie souterraine tournée vers la circonférence du *tumulus*. Ces espèces de corridors sont construits très-simplement ; deux murs parallèles en pierres sèches supportent de grandes dalles en grès, assez mal ajustées, dont quelques-unes ont six à sept pieds de longueur sur une

largeur de trois à quatre pieds et une épaisseur de vingt-cinq à trente pouces. Quelques-unes de ces galeries ont été détruites en partie par les habitants; les moins endommagées, au nombre de deux, offrent encore vingt et un pieds de longueur; les autres n'en ont plus que huit à dix. Le diamètre de l'ouverture carrée de ces allées varie depuis deux pieds et demi jusqu'à quatre. M. de Touchet a pris la peine de figurer en relief une des tombes centrales du *tumulus*; grâce à son habileté, votre musée renferme l'image la plus exacte que l'on puisse désirer de ces cavités funèbres.

Les seuls objets d'art que l'on ait découverts dans les tombes sont une petite hache en pierre verte et deux vases en terre noire, d'une forme singulière, qui paraissent avoir été formés à la main sans le secours du tour. On a aussi trouvé au milieu des ossements une coquille de *buccin* (*buccinum undatum*) qui a été polie extérieurement et trouée de manière à pouvoir être suspendue.

Il y a lieu de supposer que cette coquille était un bijou grossier, et qu'elle servait de parure, car elle était placée près du squelette d'une jeune femme.

Tumulus de Colombiers. Un autre *tumulus*

situé dans la commune de Colombiers-sur-Seulles, arrondissement de Bayeux, à peu de distance d'une ancienne voie romaine, a été observé et décrit par M. de Caumont. Ce *tumulus* est d'une forme très-allongée. L'extrémité la plus large et la plus élevée est haute de douze pieds; l'autre ne s'élève qu'à quatre ou cinq pieds au-dessus du sol environnant. La longueur actuelle du monument est d'environ cent soixante pieds; il a cinquante pieds de largeur à sa base, vers le gros bout, vingt-cinq ou trente pieds au centre, et seulement douze à quinze pieds vers le petit bout. On a découvert il y a peu d'années, au centre de ce *tumulus*, cinq grosses pierres posées sur le champ et en rond, de manière à former une espèce de cuve dont le diamètre était de quatre pieds et demi, et la profondeur de deux à trois pieds. Cette cavité renfermait une grande quantité d'ossements humains dont plusieurs étaient à moitié brûlés (1).

Pierres druidiques du département de l'Orne. M. Galeron vous a présenté un mémoire sur les monuments druidiques du département de l'Orne, dans lequel il a décrit avec beaucoup d'exactitude le dolmen de Saint-Sulpice-sur-Rille,

(1) V. pour plus de détails le Cours d'Antiquités monumentales, professé à Caen, p. 139 et 140.

près de l'Aigle, le menhir de la Chevrolière, celui d'Echauffour, l'enceinte druidique ou cromleck de Saint-Hilaire, le dolmen de la Ferté-Fresnel, celui de Verneusse, la pierre levée de la forêt de Gouffern, le dolmen de Fresnay-le-Buffard, et plusieurs autres.

Camp de Bier. On connaît sur plusieurs points de la Normandie de vastes enceintes retranchées dont il est très-difficile de débrouiller l'origine. Les uns attribuent ces places fortifiées aux Normands; les autres, et c'est le plus grand nombre, pensent qu'elles pourraient être beaucoup plus anciennes et remonter à une époque antérieure à la conquête des Gaules par les Romains; la plupart pensent que, vu leurs dimensions considérables, l'irrégularité de leurs formes et la hauteur de leurs remparts, elles ne peuvent être l'ouvrage de ce peuple conquérant. Quoi qu'il en soit, MM. Le Prévost, Féret, Gaillard, Fallué, de Gerville et de Caumont étudient cette question et vous communiqueront bientôt le fruit de leurs recherches.

M. Galeron regarde le camp de Bier, à deux lieues au Nord d'Argentan, comme un *oppidum* gaulois. Cette enceinte rétranchée se trouve au sommet d'une éminence séparée par des vallons des terres environnantes et entourée d'un rempart.

Elle est divisée intérieurement en deux parties, et garnie extérieurement d'un rempart formé de fragments de roches brutes réunis sans ciment. Vous avez pensé, Messieurs, que des fouilles pourraient fournir quelques lumières sur l'origine encore douteuse de ce camp retranché, et vous avez invité M. Galeron à vous présenter le devis estimatif des frais que ces travaux d'exploration pourraient entraîner.

Ancienne sépulture près de Mézidon. Un terrassier qui travaillait au chemin vicinal tendant de Mézidon au bourg de Saint-Pierre-sur-Dive, trouva, il y a deux ans, huit ou neuf squelettes, à une profondeur de trois pieds et demi au-dessous du sol. Ces squelettes n'étaient point entiers ; un seul avait la tête tournée du côté de l'Orient, tous les autres étaient tournés vers l'Occident. Le premier était isolé, et à douze pieds environ de ses compagnons ; il avait trois anneaux de pierre ollaire sous la tête et trois anneaux plus petits de même matière sous les pieds. Les autres squelettes placés côte à côte étaient environnés de charbon. Vous devez les détails précédents à M. Le Grand, de Saint-Pierre-sur-Dive, qui vous a offert quelques-uns des anneaux trouvés dans cette sépulture.

Mesures itinéraires employées par César.

Vous avez publié dans votre troisième volume une dissertation dans laquelle M. Roger essaye de prouver que l'usage de mesurer les distances par lieues existait dans la Gaule avant la conquête de ce pays par les Romains, et que le mot *mille*, lorsqu'il est employé dans les Commentaires de César, doit être pris pour la lieue gauloise qui est d'un tiers plus longue que le mille romain ; en d'autres termes que César veut parler de lieues gauloises, toutes les fois qu'il se sert du mot *millia*.

Depuis l'impression de ce mémoire, M. Mangon de la Lande qui a fait une étude spéciale et approfondie des commentaires, vous a lu une notice dans laquelle il combat l'opinion de M. Roger avec beaucoup de méthode et d'érudition. Après avoir présenté les motifs sur lesquels il fonde sa conviction, M. Mangon de la Lande conclut que César n'a pu se servir du mot *mille* pour exprimer une lieue, qu'il n'aurait point été compris des siens, si dans ses rapports et dans ses ordres il se fût servi, pour désigner les distances, de mesures inconnues aux Romains, et s'il avait exprimé la lieue gauloise de 1500 pas par les mots *millia passuum*, qui expriment positivement *mille pas* ; que d'ailleurs il n'est pas certain que l'usage de compter par

lieues existât en Gaule avant la conquête de César, et que cet usage pourrait bien avoir été introduit par quelques préfets ou proconsuls qui auraient jugé convenable de diviser les distances par des marques un peu plus éloignées les unes des autres que les milles et d'appeler lieue l'espace d'un mille et demi.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Routes et établissements romains du Cotentin. Depuis deux ans, M. de Gerville a continué ses recherches sur la géographie ancienne du département de la Manche; il en est résulté de nouvelles découvertes fort importantes.

M. de Gerville a précisé la direction de plusieurs voies romaines et déterminé si exactement leurs lignes, qu'il sera facile, avec de pareilles indications, de dresser une carte antique de cette partie de la Normandie où l'on retrouvera l'emplacement de plusieurs établissements romains.

Au hameau du Rerey, dans la commune de Fermanville, M. de Gerville a trouvé un grand nombre de tuiles et des constructions qui ne permettent pas de douter qu'un édifice romain n'ait existé dans le même emplacement.

De nombreux débris de constructions et de tuiles romaines sont disséminés dans les bois de Barnavast, entre Valognes et Cherbourg.

Dans une autre partie de la presqu'île du Cotentin M. de Gerville a reconnu deux nouveaux camps romains, dont l'un, rempli de tuiles, se trouve sur l'ancienne voie qui conduisait de *Cosedia* (Coutances) à *Coriallum* (Cherbourg).

Il existe à Créteville canton de la Haye-du-Puits, des restes de murs dans lesquels on remarque des chaînes de briques.

Portbail renferme dans son territoire un aquéduc souterrain et des constructions romaines. L'église actuelle est fondée sur des murailles mi-parties de pierres et de grandes briques; et au hameau de Saint-Marc on remarque des fondations assez étendues au milieu desquelles on a trouvé des fragments de corniches en marbre, des poteries et des débris de placages couverts de peintures. M. de Gerville suppose qu'il existait des bains dans cette partie de la commune, et que Portbail avait une certaine importance sous la domination romaine. Votre confrère est même porté à croire que c'était *Grannonum*, port de mer indiqué dans la notice des dignités de l'empire, comme se trouvant sur les côtes de la Manche et comme ayant une garnison.

M. de Gerville a déjà fait pratiquer des fouilles dans les parties du hameau de Saint-Marc où il reste le plus de fondations, et vous vous êtes

empressés de seconder le zèle de cet observateur infatigable, en mettant à sa disposition une somme de 100 fr. dont on n'a encore employé qu'une partie. Les fouilles habilement dirigées par M. Le Bel, propriétaire à Portbail, ont produit la découverte de plusieurs appartements dont l'un était décoré de peintures.

Débris antiques trouvés à Coutances. M. l'abbé Daniel vous a donné quelques détails sur les constructions antiques qu'on a découvertes à différentes époques dans le territoire de Coutances; il vous a promis un travail complet sur les antiquités de cette ville et de ses environs.

Objets découverts à Tourlaville. Les plaines sableuses situées à l'Est de Cherbourg et connues sous le nom de Mielles, sont depuis quelque temps rendues à l'agriculture, et les acquéreurs trouvent déjà, dans les produits qu'ils en retirent, le dédommagement d'une partie des dépenses qu'ils ont faites pour applanir et clore leur nouvelle propriété.

Les différents travaux qui ont eu lieu depuis trois ou quatre ans ont prouvé qu'une grande partie des Mielles a été cultivée et habitée sous la domination romaine.

En effet, on a retrouvé, au-dessous du sable, plusieurs débris de constructions, un grand nom-

bre de tuiles, des médailles romaines et beaucoup d'autres objets antiques, dont M. Asselin, de Cherbourg, vous a fait une description. Vous auriez publié cette notice, si M. de Gerville n'avait devancé M. Asselin, en donnant des détails sur les mêmes découvertes dans un travail plus étendu concernant les villes romaines du Cotentin.

M. Asselin a décrit avec un soin particulier les objets d'art qui ont été trouvés près des constructions : il rapporte que dans l'espace d'un mètre carré on découvrit environ trois cents médailles disséminées au-dessous de la couche de sable qui est assez généralement de deux pieds d'épaisseur à la surface du sol. Tout près de là on détecta des figurines de Vénus au nombre de huit ou dix ; elles étaient en terre cuite et formées au moule d'après le procédé dont feu M. Rever a donné l'explication en décrivant des figurines absolument semblables, trouvées à Beaux, département de l'Eure (1).

Outre ces figures de Vénus, on en trouva d'autres parmi lesquelles M. Asselin cite un cheval nu et lancé au galop, un cheval monté par un cavalier et une Lucine allaitant un enfant, assise dans un fauteuil d'osier.

(1) Mémoires de la Société, t. III, p. 201.

Enfin les fouilles de Tourlaville ont produit un petit Mercure en bronze de sept pouces de hauteur bien conservé, plusieurs petites meules en arkose, des poids coniques en terre cuite, des poteries de plusieurs espèces et divers ustensiles en métal très-oxidé. Tout porte à croire que l'on fera dans le même lieu de nouvelles découvertes en poursuivant les travaux commencés, et que M. Asselin aura bientôt un nouveau mémoire à vous adresser.

Marbre de Thorigny. Vous connaissez l'importance des inscriptions qui recouvrent le cippe en marbre découvert à Vieux en 1580, transporté peu de temps après au château de Thorigny, et déposé depuis la révolution chez M. le Maire de Saint-Lo. Ce monument connu des savans sous le nom de *marbre de Thorigny* n'avait jamais été dessiné. Les inscriptions qui le recouvrent ont souvent excité l'attention des Antiquaires, mais tous ceux qui les ont relevées ont commis quelques fautes dans cette opération, et aucune des versions publiées jusqu'à ce jour n'est parfaitement exacte. Vous n'avez pas cru devoir attendre plus long-temps à rectifier les erreurs de vos devanciers (1). C'est pourquoi vous avez invité

(1) Nous devons déclarer que l'un des premiers M. Lair a proposé de faire dessiner le marbre de Thorigny.

M. Lambert à faire le voyage de Saint-Lo pour relever les inscriptions précédentes avec le soin qu'il sait apporter à ce genre de travail, et pour dessiner le piédestal en marbre sur lequel elles sont gravées. M. Lambert a rempli la mission dont vous l'aviez chargé. Les dessins et le mémoire qu'il vous a fait parvenir paraîtront dans votre sixième volume.

Bas-relief trouvé à Bayeux. Vous avez aussi reçu de M. Lambert la description d'un bas-relief romain et de plusieurs débris antiques trouvés à Bayeux en pratiquant des excavations près de la cathédrale.

Théâtre de Lillebonne. Les travaux entrepris à Lillebonne sous la direction d'un de vos confrères, M. Gaillard, auquel l'Institut de France a récemment décerné une couronne, ont été continués depuis deux ans avec la même activité que les années précédentes. Maintenant on peut se rendre compte de la disposition du théâtre, voir en quoi elle diffère de celle des autres monuments de même espèce et tirer quelques conséquences de ces observations.

Au lieu d'être sémi-circulaire comme dans la plupart des théâtres antiques, l'orchestre de Lillebonne occupe un grand espace dans le sens de la largeur et prend une forme sémi-elliptique; secondement cet orchestre est à une profondeur

de douze pieds au-dessous du premier rang de gradins dont il est séparé par un mur de soutènement qui ressemble au mur d'enceinte d'une arène; troisièmement l'orchestre ne contient pas de siéges pour les personnes éminentes comme dans les théâtres ordinaires, ces places ayant été reléguées dans l'*Ima cavea* où l'on remarque aussi vers le centre une loge de seize à dix-sept pieds d'ouverture que M. Gaillard suppose avoir été le *Podium*, place d'honneur réservée à l'empereur dans les théâtres de Rome, et dans les provinces au magistrat le plus élevé en dignité; quatrièmement, il existe à côté et à l'Est de la scène, un grand portique couvert, comme on n'en voit pas ordinairement dans les théâtres, mais dans les arènes.

Ces particularités ont porté M. Gaillard à conclure que le théâtre de Lillebonne est en quelque sorte un monument mixte qui tient du théâtre et de l'amphithéâtre, et qui a pu servir également aux drames et aux combats du cirque. L'auteur croit pouvoir émettre la même opinion par rapport à la plupart des autres théâtres de la Gaule. Plusieurs en effet ont des orchestres très-profonds qui paraissent avoir servi à des combats d'animaux. Il est d'ailleurs naturel de penser que la population peu éclairée de la Gaule septen-

thionale préféra des spectacles qui parlaient aux yeux et qui pouvaient se prolonger pendant long-temps à des drames qui parlaient à l'esprit, et que l'on ne pouvait représenter qu'au moyen d'acteurs expérimentés. M. Gaillard apporte à l'appui de ce système un grand nombre de passages tirés des écrivains de l'antiquité.

Constructions antiques près de Neuchâtel. Votre confrère, M. Fernel, vous a soumis un mémoire sur des ruines romaines qui existent près de Neuchâtel, département de la Seine-Inférieure, et qui annoncent un ancien établissement de quelque importance. Cette notice intéressante présente deux parties distinctes : d'abord la description des divers monuments antiques (constructions, vases, médailles, poteries, etc.) trouvés dans les communes de Mortemer, d'Epinay et de Sainte-Beuve ; 2°. des conjectures sur l'existence d'une ville gallo-romaine qui, bâtie sur l'emplacement où ont été découverts des débris antiques, aurait été la capitale du pays de Bray, et aurait été détruite à la fin du IIIe. siècle. M. l'abbé Rousseau a fait ressortir dans un rapport analytique tout l'intérêt des renseignements recueillis par M. Fernel, et vous avez engagé ce laborieux confrère à continuer des recherches si utiles et si importantes pour l'histoire de la contrée qu'il habite.

Antiquités trouvées près de Bernay en 1830. M. Auguste Le Prévost vous a présenté une excellente description des antiquités romaines observées récemment dans l'arrondissement de Bernay. Un camp situé dans le territoire de Cerquigny, les ruines d'une *villa* ornée de marbres précieux, découvertes dans la même commune, et des constructions romaines explorées par MM. Louis Dubois et de Stabenrath dans la forêt de Beaumont, ont été successivement décrites par M. Le Prévost; mais la plus intéressante des communications que vous avez reçues de ce savant confrère est la description des magnifiques vases d'argent exhumés à Berthouville, à deux lieues de Bernay. Ces vases précieux sont des instruments de sacrifice, la plupart d'une beauté admirable, et presque tous ornés d'inscriptions dont plusieurs portent l'empreinte du style grec; le plus élégant; tous sont du Haut-Empire et paraissent avoir appartenu à un temple de Mercure qui, selon toute apparence, existait dans le voisinage.

Aux nombreux services que M. Le Prévost n'a cessé de rendre aux sciences historiques, il faut ajouter la savante description qu'il a faite du trésor de Berthouville, et les soins qu'il a

donnés, de concert avec M. Raoul Rochette, votre correspondant, pour que des objets aussi précieux ne fussent pas disséminés. Sans l'intervention de M. Le Prévost, ils auraient sans doute été vendus partiellement ; peut-être encore auraient-ils été transportés sur une terre étrangère et ainsi presque perdus pour nous, au lieu qu'ils enrichissent un de nos monuments nationaux, le musée de la bibliothèque royale où désormais ils n'auront plus aucune atteinte à redouter.

Chemin Haussé. M. Libert d'Alençon vous a communiqué une lettre qui fut adressée en 1756 à M. de Caylus par un ingénieur des ponts et chaussées à Caen, sur l'ancienne voie romaine nommée le *chemin Haussé* qui traverse le département du Calvados dans la direction du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest ; cette ancienne voie est encore très-visible aujourd'hui sur plusieurs points, et vous avez pensé qu'il serait intéressant de connaître exactement comment elle est construite ; vous avez donc chargé MM. Galeron, Roger, de Magneville, Deshayes, Simon et de Caumont de faire pratiquer des fouilles dans les lieux où la voie est le mieux conservée, et de vous faire un rapport que vous comptez imprimer avec la notice communiquée par M. Libert.

Mosaïque découverte à Vieux en 1813. M. Frédéric Vautier, professeur de littérature latine, vous a lu un mémoire sur une portion de mosaïque découverte à Vieux en 1813.

Antiquités trouvées au vieux Lisieux. Vous avez reçu de M. de Formeville des notes concernant quelques fragments d'architecture provenus des ruines de l'ancien Lisieux. Ces différents débris, parmi lesquels on remarque principalement des corniches et des placages, offrent un curieux mélange de matériaux indigènes, et de marbres blancs, de marbres cipolins ou talqueux, etc., originaires de Grèce ou d'Italie.

Plusieurs fois on a trouvé au vieux Lisieux des sculptures remarquables et des morceaux de corniche en marbre doré qui malheureusement n'ont pas été recueillis.

M. de Formeville espère que des débris aussi précieux ne seront plus égarés à l'avenir. Il exerce aujourd'hui une active surveillance de concert avec M. Mangon de la Lande récemment fixé à Lisieux, et il se propose de réunir les objets que l'on découvrira par la suite, afin d'en enrichir votre musée.

Voies romaines du département de l'Orne. M. Vaugeois vous a lu un mémoire rempli de bons renseignements sur la direction des anciennes

voies romaines du département de l'Orne, et sur quelques établissements romains placés le long de ces routes antiques. Ce mémoire intéressant paraîtra dans votre cinquième volume.

Vestiges de constructions romaines rurales. La plupart des antiquaires ont décrit avec empressement les ruines romaines les plus importantes ; mais ils ont fait peu d'attention aux vestiges d'habitations que l'on trouve çà et là dans nos campagnes ; ils n'ont tiré aucun parti de ces indices pour éclairer la statistique de nos contrées durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, et ce n'est que depuis quelques années qu'on s'est occupé de constater des faits dont la réunion sera d'un grand intérêt pour notre histoire locale.

M. de Caumont vous a souvent signalé des localités dans lesquelles il a observé des vestiges de constructions et des débris de tuiles romaines. Il vous a rendu compte des fouilles qu'il a fait exécuter à ses frais sur plusieurs points du département du Calvados.

MM. de Formeville et Galeron vous ont transmis des documents semblables sur quelques localités des arrondissements de Falaise et de Lisieux.

M. de Formeville désirant obtenir des rensei-

gnements précis sur ce que chacune des communes de l'arrondissement de Lisieux renferme d'ancien, a fait parvenir à MM. les Maires des instructions qui ont déjà porté leur fruit. M. de Formeville n'a eu qu'à se louer du zèle que ces magistrats ont mis à seconder ses recherches en répondant à ses questions.

Villa découverte à Folleville. A Folleville près de Lillebonne M. Gaillard a découvert les fondements d'une *villa* ou maison de campagne romaine. Cette construction était carée, fortifiée de tours rondes et pavée en mosaïque; mais on n'a pas encore commencé de fouilles régulières. Le champ dans lequel elle est située s'appelle *la plaine des Tuileaux*, probablement à cause des débris de tuiles romaines qui s'y trouvent disséminés.

Mosaïques et murailles. D'autres constructions moins importantes et des mosaïques ont été observées aux environs de Lillebonne, et l'on pourra par la suite dresser une carte sur laquelle toutes ces localités seront indiquées.

Cylindres en terre cuite. M. Lair a présenté plusieurs cylindres en terre cuite grossièrement façonnés, qui ont été trouvés avec beaucoup d'autres de même espèce près du château de Villers-sur-mer, arrondissement de Pont-l'Evêque. Il est difficile de savoir quel était l'usage

de ces objets, mais on peut supposer qu'ils sont fort anciens, car on a trouvé des médailles romaines dans la même localité.

Médaille d'Honorius. M. Léchaudé d'Anisy vous a présenté la traduction d'une notice relative à une médaille d'or de l'empereur Honorius, que vous avez reçue de M. le vicomte de Santarem, votre correspondant à Lisbonne. Cette médaille présente d'un côté le buste d'Honorius la tête ceinte d'un diadême de perles et les épaules couvertes du *paludamentum*, avec la légende DNHONORIVSPFAVG que M. de Santarem interprète par *dominus noster Honorius pius felix Augustus*.

Au revers on voit l'empereur qui foule un ennemi sous ses pieds; de la main droite il tient un étendard ou *labarum*; de la gauche il porte une victoire posée sur un globe et qui le couronne de laurier; l'inscription porte VICTORIA AVGGG.

A gauche et à droite de la figure de l'empereur sont les lettres MD;

Et dans l'exergue les lettres COMOB.

M. de Santarem pense que l'inscription exprime *victoria trium Augustorum*;

Que les lettres MD ne peuvent recevoir d'autre interprétation que celle de *memoria dignum* ou *manu divina*, faisant ainsi allusion à la victoire remportée par la protection divine;

Que les cinq lettres CONOB qui se trouvent dans l'exergue doivent, selon toute apparence, être interprétées par *conflatores monetæ officinæ basilicæ*, c'est-à-dire exécutée à la monnaie impériale, M. de Santarem ne pense pas qu'on puisse traduire cette abréviation par *Constantinopoli obsignata*, ou *Constantinopoli officina monetaria*, ainsi que l'ont fait plusieurs numismates, parce que ces mêmes lettres se retrouvent dans beaucoup d'autres médailles du Bas-Empire et sur celles des rois Théodebert, Childebert et Childeric second, etc., qui évidemment n'ont point été frappées à Constantinople.

Médailles de Valentinien III trouvées à Bayeux. A l'occasion de cette intéressante communication que vous devez à la connaissance que possède M. Léchaudé d'Anisy de la langue portugaise, M. de Caumont vous a annoncé que M. Lambert a trouvé tout récemment à Bayeux, au pied des anciens murs de la ville, une médaille d'or de Valentinien III dont le style se rapproche à plusieurs égards de celle qui a fait le sujet du mémoire de M. de Santarem.

Dissertation sur deux inscriptions grecques. M. le baron Séguier, préfet du département de l'Orne, vous a présenté une disserta-

tion relative à quelques inscriptions grecques publiées par M. Caillaud dans son voyage à l'Oasis de Thèbes. Une étude approfondie des langues anciennes et de l'histoire fournissaient à M. Séguier les lumières nécessaires pour bien interpréter les inscriptions dont il s'agit. Ce sont deux décrets du préfet de l'Egypte sous les règnes de Claude et de Galba, qui présentent une suite de dispositions sages et bienveillantes tendant à remédier aux injustices et aux persécutions de tout genre sous lesquelles gémissaient les tristes victimes de la domination romaine. Les empereurs n'étaient pas complices de cette tyrannie; elle s'exerçait à leur insu et même au mépris de leurs ordres ; l'avènement de chaque nouveau règne était marqué par des promesses qui restaient sans effet et par des mesures qui devenaient impuissantes. La traduction de M. Séguier se recommande par une grande exactitude à reproduire le sens rigoureux d'un texte qui offrait tant de difficultés à cause de la nature même des idées. Ce sont des détails d'administration exprimés en termes on peut dire techniques, auxquels on ne trouve parfois qu'avec peine des équivalents dans notre langue. « M. Sé« guier a heureusement surmonté tous ces obs-

« taches, sa diction est correcte, facile, et aussi « élégante que le comportait le sujet. » Telles sont les conclusions du rapport de M. Edom que vous aviez chargé d'examiner le travail de M. Séguier.

Les notes n'ont pas moins de mérite que la traduction même; les unes sont des recherches historiques sur les personnages mentionnés dans les décrets, des détails sur leur caractère et sur leur vie publique, empruntés aux historiens les plus dignes de foi, Tacite, Suétone, Velléius Paterculus, Josephe. Les autres sont relatives au texte, dont elles expliquent certains mots, dont elles justifient certaines corrections par des passages des auteurs Grecs. Partout M. Séguier se montre interprète fidèle, érudit profond et critique éclairé; vous espérez que ce laborieux confrère continuera de consacrer ses loisirs à la science des inscriptions qu'il a déjà cultivée avec tant de succès.

MOYEN AGE.

Statistique monumentale du Calvados. Les travaux les plus utiles pour l'histoire de l'art dans nos contrées sont les descriptions spéciales et topographiques des divers cantons, où l'on note avec soin tous les monuments anciens qui s'y rencontrent en les rangeant dans un ordre chro-

nologique. Vous ne cessez de demander à vos confrères de semblables monographies, persuadés qu'on ne connaîtra bien les monuments de notre pays qu'après avoir examiné séparément les différentes régions qui le constituent. Les renseignements de ce genre qui nous ont été adressés forment déjà un ensemble de matériaux précieux pour la statistique monumentale de la Normandie.

L'arrondissement de Vire est peu fertile en édifices anciens; presque toutes les églises en sont modernes, et celles qui paraissent remonter à une époque reculée n'ont pas d'ornements remarquables, ce qui tient à la difficulté de tailler le granite, le grès et les schistes, seuls matériaux que produise le pays. L'église de Vire, dont une partie appartient au premier gothique et l'autre au gothique tertiaire, mérite cependant l'attention, aussi bien que celle de Saint-Sever qui paraît du XIIIe. siècle ou de la fin du XIIe., et celle de Vassy qui est en partie construite dans le style roman. Ces indications vous ont été données depuis long-temps par M. de Caumont; mais vous en attendez d'autres de M. Dubourg d'Isigny, président du tribunal civil de Vire, qui a visité toutes les communes de son arrondissement, et soigneusement noté ce qu'elles

renferment de curieux. MM. Lenormand, Dubourg d'Isigny, Lemarchand et Duchêne s'occupent aussi de décrire les antiquités de Vire et de ses environs.

Dans l'arrondissement de Lisieux qui n'est pas non plus très-riche en églises, à cause des mauvais matériaux qu'il produit, M. de Caumont nous a cité comme assez remarquables les églises romanes de Mithois, de Saint-Maclou, d'Ecageul, etc., etc. Celle d'Ouville qui doit être du commencement du XIIIe. siècle, est curieuse à cause des zigzags qui ornent ses fenêtres en ogives; elle présente un des derniers exemples de la combinaison des ornements de l'architecture romane avec ceux de l'architecture gothique.

Tableaux chronologico-synoptiques des monuments du Calvados. L'arrondissement de Caen, le plus riche de tous en églises curieuses, a été plus fréquemment parcouru que les autres; aussi est-il parfaitement connu aujourd'hui. M. de Caumont a dressé un tableau *chronologico-synoptique* des monuments qu'on y rencontre, et il se propose de composer des catalogues du même genre pour les autres arrondissements afin de réunir ces différents tableaux à sa carte monumentale du Calvados.

Eglises d'Etretat et du Bourgdun. Dans le département de la Seine-Inférieure on trouve aux environs de Fécamp, et entre cette ville et Dieppe, des églises qui pourront fournir des renseignemens pour fixer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'époque de l'introduction de l'ogive dans nos contrées. Elles sont entièrement bâties dans le style roman; mais au lieu de cintres elles offrent des arcs en tiers point. Telles sont les églises de Bourgdun, d'Etretat et plusieurs autres que M. A. Le Prévost doit incessamment décrire.

Abbaye de Saint-Samson (Eure). M. Le Prévost vous a également entretenus de l'abbaye de Saint-Samson-sur-Rille, dont la construction remontait à une époque antérieure aux invasions des Normands. Ce vénérable monument n'a pu résister au vandalisme qui continue d'exerçer ses ravages, et déjà les matériaux en sont vendus et dispersés. L'abbaye de Saint-Samson a été gravée dans le grand ouvrage de Cotman, décrite par M. Dawson Turner, dessinée par M. Pugin et par M. Lambert; mais tous ces dessins précieux sans doute ne peuvent nous dédommager de la perte que nous déplorons.

Château de Beaumont. Le château de l'ancienne baronnie de Beaumont, à Anglesqueville

(Calvados), présente une enceinte de murailles au milieu desquelles on voit encore des constructions civiles du XIIe. siècle. Ce château est curieux à étudier. On y voit des corniches supportées par des modillons, des murs garnis d'arcades et la plupart des sculptures qui ornent les églises du même temps. Une notice sur les parties les plus intéressantes de ce monument vous a été lue par M. de Caumont.

Anciennes maisons de Caen. De son coté M. d'Anisy vous a soumis une collection très-curieuse de dessins représentant les anciennes maisons de Caen.

Tour de la cathédrale de Rouen. Vous avez reçu de M. Deville un mémoire sur la tour de la cathédrale de Rouen, consumée par la foudre en 1822, sur les travaux qui furent entrepris pour l'érection de cette tour en 1542, et sur le prix de la main d'œuvre et des matériaux dans le milieu du XVIe. siècle.

Observations sur l'architecture mauresque. M. le comte de Beaurepaire, qui depuis longtems a rempli de hautes fontions diplomatiques auprès des principales cours d'Europe, a toujours mis ses voyages à profit pour l'étude des monuments. Plusieurs fois il vous a entretenus de ses observations. Cette année vous lui devez des notes

intéressantes sur la cathédrale de Cordoue, sur les fortifications de Tolède et sur plusieurs autres monuments de l'Espagne.

Reliquaire trouvé à SaintEvroult. M. Galeron vous a présenté un mémoire sur un reliquaire découvert dans les ruines de l'abbaye de Saint-Evroult, département de l'Orne, et qui consiste dans un vase de cristal muni de deux anses sur les côtés et orné d'une espèce de rosace à la partie inférieure. Ce vase est couronné d'un riche cercle en vermeil parsemé de perles, d'amétistes et de grenats. Il contenait plusieurs reliques enveloppées dans des lambeaux de soie de différentes couleurs.

Cathédrale d'Avranches. M. Lair vous a soumis de la part de M. de Clinchamps, membre de la société à Saint-Lo, une vue de la cathédrale d'Avranches, monument détruit depuis longtemps et dont il n'existe aucune gravure.

Anciennes sépultures à Feuguerolles. Vous devez à M. Gervais la description de quelques tombeaux découverts à Feuguerolles, arrondissement de Caen. Les cadavres reposaient immédiatement sur la roche; ils étaient renfermés dans des espèces de cercueils formés de pierres plattes; plusieurs de ces tombes n'avaient que trois pieds de longueur, et les ossements des jambes étaient

rapprochés de ceux de la tête, de manière à n'occuper qu'un très-petit espace. Toutes les tombes étaient rangées sur une même ligne et dirigées vers l'Est.

Monuments de l'arrondissement de Domfront. Les travaux d'une commission offrent toujours plus de garanties que ceux d'un seul observateur : car ce qui pourrait échapper aux regards d'un seul, demeure rarement inaperçu de plusieurs. Vous avez donc nommé des commissions toutes les fois que les circonstances l'ont permis, et vous n'avez qu'à vous louer de leurs travaux. Cette année surtout, vous avez été à même de juger combien de pareilles réunions peuvent rendre de services en voyant l'abondante moisson d'observations qui a été recueillie dans le département de l'Orne, par MM. de Touchet, de Vauquelin et Galeron (1). Le Mémoire que M. Galeron a rédigé au nom de ses collègues est rempli de faits importants pour l'histoire de cette partie de la Basse-Normandie. Il paraîtra dans votre cinquième volume, avec plusieurs dessins que vous devez au crayon de M. Charles de Vauquelin.

Notice sur le bourg de Flers. M. Bouvoor

(1) MM. de Touchet, de Vauquelin et Galeron ont fait ce voyage à leurs frais et dans le seul but d'être utiles à la société.

d'Alençon vous a fait parvenir une Notice qui renferme des documents intéressants sur l'origine et les accroissements du bourg de Flers ; sur le commerce et l'industrie de ses habitants ; des détails circonstanciés sur l'ancienne baronnie et sur le domaine qui en dépendait, et quelques renseignements sur la statistique du canton.

Anciens châteaux de l'arrondissement de Saint-Lo. M. de Gervilie vient de vous adresser la dernière partie de ses savantes recherches sur les châteaux du département de la Manche. Votre cinquième volume renfermera ce complément de l'ouvrage que vous avez fait connaître précédemment, et que l'on peut considérer comme l'histoire féodale du département de la Manche.

Anciennes abbayes du département du Calvados. M. Léchaudé d'Anisy vous a lu plusieurs Notices sur l'histoire des abbayes qui existaient dans les diocèses de Bayeux et de Lisieux. Cette importante histoire sera terminée dans le cours de l'année 1831.

Eglise de Douvres (Calvados). M. d'Anisy vous a également communiqué un manuscrit très-curieux ayant pour titre, *Comptes de la baronnie de Douvres pour l'année* 1455, et des observations intéressantes sur l'architecture de l'église de cette bourgade.

Bas relief en terre cuite. Votre confrère, M. Houël, membre de l'Académie de Rouen, vous a fait parvenir le dessin d'un bas-relief du moyen âge, en terre cuite, trouvé près de Duclair (Seine-Inférieure), dans un terrain qui appartenait aux comtes d'Epinay. Vous attendez de M. Houël une Notice sur cet objet, et sur quelques autres du même genre.

Sceaux de Richard-Cœur-de-Lion. Il est constant que Richard-Cœur-de-Lion ne se servit pas toujours du même sceau pendant le cours de son règne; mais on n'a point encore établi d'une manière positive combien il en changea de fois; en quoi consistait la différence entre ces divers sceaux, et quels furent les motifs qui portèrent le prince à les adopter.

Ces questions ont été examinées par M. Achille Deville, qui s'est livré avec persévérance à l'étude des chartes, et aux travaux duquel on doit en grande partie la classification des archives départementales de la Seine-Inférieure. La dissertation qu'il vous a adressée sur ce sujet vous a paru d'autant plus importante, que les recherches de ce genre ne se rattachent pas seulement à l'art héraldique, mais qu'elles intéressent encore l'histoire, et qu'à ce double titre elles méritent de fixer l'attention des Antiquaires. Cette notice paraîtra dans votre cinquième volume.

Influence des Normands sur la littérature. M. Chesnon, de Bayeux, auteur d'un résumé de l'histoire du moyen âge, vous a lu un discours sur l'influence des Normands dans la politique et la littérature. Ce discours, écrit avec élégance, se distingue par un grand nombre d'aperçus judicieux.

Marche et progrès des travaux archéologiques en Normandie. S'il est bon de réunir des matériaux nouveaux pour l'histoire, il est aussi fort utile de jeter un coup d'œil sur la route déjà parcourue, afin d'apprécier à sa juste valeur ce que nos devanciers ont fait pour l'avancement de la science, et de reconnaître avec plus de précision ce qu'il reste encore à faire pour porter les connaissances archéologiques au plus haut point de perfection. Cette considération a guidé M. Pluquet dans la rédaction d'un Mémoire qu'il vous a présenté sur la marche des études archéologiques en Normandie, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. L'auteur passe en revue les anciens historiens normands, et caractérise avec beaucoup de justesse et de précision le genre de chacun d'eux. Il suit siècle par siècle la marche des études historiques et archéologiques dans notre province, et signale les époques les plus remarquables, telles que l'intendance de M. Foucault

et la réorganisation de l'Académie des belles-lettres de Caen. On trouve dans ce mémoire beaucoup de faits curieux, des citations intéressantes, et on y remarque une connaissance approfondie de tout ce qui concerne l'histoire et la littérature.

TRAVAUX DIVERS.

Commission d'antiquités de Rouen. La commission d'antiquités de la Seine-Inférieure continue à rendre de grands services, et s'assemble régulièrement une fois par mois ; parfaitement secondée par un conseil général qui sait apprécier l'utilité des recherches archéologiques, cette compagnie exerce une salutaire influence sur la direction de plusieurs travaux publics ; elle préside à la réparation des édifices du moyen âge, et les préserve de la dégradation que le mauvais goût leur fait trop souvent éprouver sous prétexte de les embellir. Elle détermine l'emploi des fonds accordés chaque année par le conseil général pour les recherches archéologiques. Toutefois cette commission n'atteindrait pas entièrement le but qu'elle se propose, sans le dévouement et l'activité de l'un de ses commissaires inspecteurs, M. A. Le Prévost, qui visite chaque année toutes

les villes du département, et veille sur la conservation des monuments.

Commission des Archives à Rouen. Une autre commission établie pour mettre en ordre les archives de Rouen, poursuit régulièrement ses travaux ; elle dresse un catologue de toutes les pièces qui composent cette collection de manuscrits, et le dépouillement commencé a déjà révélé une foule de détails intéressants pour l'histoire du département de la Seine-inférieure.

Archives du Calvados classées par M. Léchaudé. Ce qui a été fait à Rouen par une commission, M. Léchaudé a entrepris de l'exécuter à lui seul dans la ville de Caen. Après trois années d'un travail opiniâtre, ce laborieux confrère a mis en ordre quinze à dix-huit mille pièces déposées pêle-mêle dans les archives de la préfecture du Calvados. Cet inventaire sera d'autant plus utile que les archives renferment un grand nombre de chartes des abbayes situées dans les diocèses de Lisieux, de Séez et d'Avranches, et une foule de titres importants pour l'histoire locale. Non seulement M. Léchaudé s'est attaché à classer les différents actes selon leurs dates respectives, à les réunir aux abbayes ou prieurés auxquels ils appartenaient, et à nous en donner un extrait raisonné dans sa

table analytique, mais il a encore ajouté à son travail un nouveau degré d'intérêt, en dessinant cinq ou six cents sceaux ou contre-sceaux qui étaient pendants à ces mêmes chartes, et qui nous font connaître l'état progressif de la sigillographie dans la province de Normandie.

Statistiques de la Sarthe et de l'arrondissement de Falaise. Les ouvrages de statistique entrepris par quelques-uns de nos confrères, se continuent avec ardeur.

M. Galeron a déjà conduit la statistique de Falaise jusqu'à la sixième livraison, et M. Pesche, de la Flèche, avance à grands pas dans la publication de son dictionnaire du département de la Sarthe.

Tous deux ont compris que la description des monuments doit trouver place dans une statistique, et ils ont donné de bons renseignements sur le genre d'architecture auquel appartiennent les édifices qui méritaient d'être mentionnés dans leurs ouvrages.

Annuaires du Calvados et de la Manche. M. Boisard, de Caen, et M. Travers, de Saint-Lo, publient chaque année, dans leurs départements respectifs, des annuaires qui renferment les éléments de deux bonnes statistiques.

Histoire de Bayeux. D'autres ouvrages non

moins utiles viennent d'être achevés. M. Pluquet, que la publication du Roman de Rou recommandait déjà puissamment à l'estime publique, a fait paraître un savant Essai historique sur la ville de Bayeux.

Histoire de la ville de Séez. La ville de Séez, qui n'avait point encore d'histoire, n'a plus rien à désirer sous ce rapport, depuis que M. d'Orville a mis au jour l'ouvrage qu'il vous avait soumis il y a trois ans, et qui avait obtenu les éloges de l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres.

Culture du Maïs dans l'Afrique Septentrionale. M. Grey-Jackson, ancien consul général de S. M. Britannique à Maroc, vous a démontré, dans une notice fort intéressante, que le maïs a toujours été cultivé par les Arabes et par les Chelouks dans l'Afrique Septentrionale, et qu'il forme un des principaux produits de cette contrée; il s'est attaché en même-temps à réfuter l'opinion contraire émise par M. Moreau de Jonnès membre de l'Institut, dont un séjour prolongé en Afrique l'a mis à même de contredire les assertions.

Commissions chargées d'analiser les Mémoires. Vous recevez chaque année des Mémoires qui, en raison de leur étendue, ne peuvent

être imprimés que par extrait. MM. Boscher, Roger, Gervais, Léchaudé et Rousseau ont eu la complaisance d'en faire des résumés dans lesquels ils se sont attachés à reproduire textuellement toutes les idées des auteurs. Vous leur devez des remercîments pour l'obligeance avec laquelle ils se sont chargés de cette tâche aussi difficile que délicate.

Planches lithographiées. MM. A. Deville, Léchaudé d'Anisy, Ch. de Vauquelin, Lambert, ont rendu cette année les mêmes services que les années précédentes ; c'est à eux, ainsi qu'à MM. Le Nourrichel, Tiget et Dulomboy que vous devez la plus grande partie des planches qui paraîtront en 1830.

Cours public d'antiquités monumentales. On ne peut douter que les Mémoires que vous avez publiés sur les monuments de la Normandie n'aient considérablement augmenté le goût de nos concitoyens pour les recherches archéologiques. Aussi l'on sentait vivement depuis longtemps le besoin d'un enseignement qui présentât dans un ordre méthodique l'ensemble des faits sur lesquels se fonde la science des antiquités.

Votre secrétaire, mu par le désir de faire quelque chose d'utile pour son pays, a bien voulu se charger de cet enseignement : il a ouvert

sous vos auspices un cours public dans lequel il s'est attaché à esquisser l'histoire de l'art depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIIe. siècle, et à présenter un système complet de classification chronologique pour les antiquités nationales. Un sujet aussi neuf et aussi intéressant ne pouvait manquer d'exciter l'attention. Soixante personnes ont suivi constamment les conférences de M. de Caumont, qui a trouvé la récompense de son zèle dans l'intérêt que lui ont témoigné ses compatriotes.

Inspection des travaux archéologiques dans l'Ouest de la France. M. de Caumont vous a entretenus des résultats d'un voyage qu'il a entrepris cette année dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France, et des motifs qui l'avaient déterminé à entreprendre cette excursion.

M. de Caumont voulait d'abord connaître l'état des études archéologiques dans les provinces de l'Ouest, faire le dénombrement des notabilités littéraires qui les honorent, examiner les établissements scientifiques qu'on y rencontre, et comparer les resources que présentent en ce genre les différentes villes de l'Anjou, du Poitou, de la Touraine, de la Saintonge, etc.

Cette inspection était devenue nécessaire depuis que vos mémoires ont donné dans la France

occidentale une impulsion marquée aux travaux archéologiques. Il fallait qu'un des membres de votre bureau visitât ces intéressantes contrées, afin d'encourager vos correspondants à continuer leurs recherches, de les inviter à mettre dans leurs travaux l'ensemble et l'unité désirables, mais surtout pour les encourager à fonder des Sociétés indépendantes. Convaincus en effet que la centralisation est aussi nuisible en littérature qu'en politique, nous n'avons cessé de la combattre, en provoquant, autant qu'il a été en nous, la multiplication des centres; nous avons toujours pensé que la science gagnerait à cette multiplication, et que la description des monuments nationaux ne pourrait jamais être bien faite que par parties et par des personnes constamment vouées à l'exploration d'un même pays. Déjà M. Le Prévost avait parcouru il y a trois ans l'Est et le Sud-Est de la France, dans le but d'engager les archéologues à établir dans les chefs-lieux des provinces des sociétés semblables à la nôtre; M. de Caumont a voulu remplir la même mission dans les contrés de l'Ouest.

Exploration des monuments de l'Ouest. Le voyage de votre secrétaire avait donc en quelque sorte *un but administratif;* mais en même-temps il avait un but scientifique.

D'importantes questions, dont M. de Caumont cherche depuis long-temps la solution, le préoccupaient comme dans les autres voyages dont il vous a rendu compte les années précédentes.

Il désirait examiner les villes romaines, se rendre compte de leur site, et reconnaître leur type original au milieu des constructions plus ou moins récentes qui ont altéré leur forme et leur distribution primitives.

Votre confrère avait remarqué des analogies frappantes dans la forme de toutes les villes romaines et dans la position respective de leurs monuments publics; il voulait compléter ses observations afin d'arriver à une détermination précise de cette unité de plan qu'il avait reconnue dans ses explorations précédentes.

Ces villes n'ont pas toutes dès le principe été resserrées dans les enceintes des murailles qui ont subsisté jusqu'à nous; elles ont, à une certaine époque, éprouvé dans leur circonscription des changements motivés par les circonstances. M. de Caumont désirait recueillir des faits pour reconnaître aussi exactement que possible l'époque à laquelle nos villes romaines sont devenues plus compactes en se concentrant dans des murailles plus épaisses et plus élevées.

Ce point capital une fois éclairci, votre con-

frère se proposait d'examiner attentivement les modifications qui se sont manifestées dans le plan des cités, depuis le Ve. siècle jusqu'au XVe.

Ses observations devaient porter en même-temps sur les monuments romains, non pas considérés isolément, mais comparés les uns aux autres, de manière à pouvoir tirer de cet examen quelques aperçus généraux.

Il se proposait d'étudier avec une attention particulière les édifices religieux du moyen âge, principalement ceux dont l'origine est antérieure au XIIe. siècle, de chercher à quelle époque le système de maçonnerie romaine a commencé à s'altérer; à quelle époque on a cessé d'employer les chaînes de brique dans les construction de petit appareil. Enfin, de noter soigneusement quelle est la nature des ornements et des sculptures qui décorent les monuments contemporains dans les différentes régions de la France occidentale.

Ce cadre embrassait une multitude de questions d'une haute importance pour notre histoire monumentale.

Le rapport détaillé que vous a fait M. de Caumont au retour de son voyage, vous a prouvé qu'il a pu résoudre quelques-unes de ces questions, et que son voyage n'a pas été sans fruit pour l'avancement de la science.

Vous avez vu par ce rapport que des musés d'antiquités se forment comme à Caen dans les villes les plus importantes de l'Ouest. Que partout le goût des recherches archéologiques commence à se propager, et que les principes établis dans vos mémoires pour la classification chronologique des monuments du moyen âge, sont adoptés et suivis partout avec succès.

Prix de 300 fr. proposé par M. Lever. Il y a tant d'ardeur parmi les membres de la Société, que l'un d'entre eux, non content de composer de bons mémoires, a voulu stimuler le zèle en proposant des prix. M. le marquis Lever, membre de la Société à Yvetot, vous a priés de décerner en son nom une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur l'histoire de la deuxième Lyonaise, depuis l'introduction du Christianisme jusqu'au règne de Charlemagne. Vous vous êtes empressés de faire connaître la généreuse proposition de M. le marquis Lever, et l'année prochaine vous couronnerez celui qui aura le mieux rempli ses intentions.

Secours accordés par les conseils-généraux. Dans tous les départements l'administration continue de seconder vos entreprises. Le département de l'Orne, qui n'avait point encore fait d'allocations pour les recherches archéologiques,

n'a pas voulu rester plus long-temps en arrière. 500 francs ont été votés cette année pour encourager les recherches archéologiques commencées par votre commission. Le conseil général du Calvados a aussi accordé 400 francs pour subvenir à vos dépenses.

Musée de la Société. Votre musée s'est enrichi de plusieurs objets d'antiquités : ce sont 1°. des corniches en marbre blanc et des fragments de mosaïques en verre de couleur, trouvés aux environs de Bernay, département de l'Eure, et donnés par M. Le Prevost ;

2°. Des fûts de colonnes romaines provenus des fouilles faites à Bayeux à diverses époques ;

3°. Des marbres de la ville d'Alonnés près du Mans ;

4°. Des médailles romaines trouvées près d'Argentan ; vous les devez à M. Galeron, qui a eu la complaisance de se rendre sur les lieux pour les réunir ;

5°. Plusieurs sceaux ou cachets du moyen âge ;

6°. Plusieurs monnaies d'or et d'argent de différents siècles ;

7°. Une collection de médailles antiques trouvées aux environs de Pont-Audemer par M. le marquis de Sainte-Marie ;

8°. Un grand nombre de poteries romaines découvertes sur plusieurs points du département du Calvados ;

9°. Une agraffe en bronze découverte à Vieux, et plusieurs autres petits objets de fabrique romaine.

Cependant, il faut l'avouer, on a mis généralement peu de zèle à augmenter votre collection ; un petit nombre de personnes ont répondu à l'appel que vous aviez fait. On ne paraît pas encore avoir bien compris que les objets isolés dans des mains particulières sont sans valeur et sans importance, que d'ailleurs ils finiront tôt ou tard par se perdre, tandis qu'un établissement public offre toutes les garanties désirables de durée et de conservation.

Musées de Falaise et de Dieppe. Si vous n'avez pas encore atteint le but que vous vous étiez proposé par rapport au musée central qui doit devenir une institution pour toute la province, au moins avez-vous vu avec une grande satisfaction que M. Galeron est parvenu à former à Falaise une collection déjà fort intéressante d'antiquités recueillies dans cet arrondissement, et qu'à Dieppe M. Féret a mis la même idée à exécution. Vous avez adressé des éloges à ces deux antiquaires, et vous avez engagé plusieurs membres de la société à imiter leur exemple dans

les villes où ils ont fixé leur résidence. C'est en multipliant les établissements de ce genre qu'on multipliera les observateurs et par suite les chances de conservation. Tout le monde convient que les monuments ont dans leur pays natal un prix qu'ils perdent lorsqu'ils sont transportés au loin, et, s'il est nécessaire de créer de grands établissements où l'on puisse comparer des objets nombreux et variés, il n'est pas moins bon de fonder dans chaque ville de quelque importance des locaux destinés aux antiquités indigènes.

Nouvelles correspondances. Vos travaux sont aujourd'hui connus et appréciés dans toute l'Europe, et plusieurs académies étrangères vous ont témoigné le désir de correspondre et d'entrer en commerce d'échange avec vous. De ce nombre est la société royale des Antiquaires d'Edimbourg dont les savants mémoires ont obtenu un succès européen. Afin de vous donner un témoignage authentique de sa haute estime, cette compagnie vous a invités à lui présenter cinq candidats qu'elle s'est empressée d'admettre au nombre de ses correspondants, et elle vous a priés d'accorder la même faveur à MM. Walter Scott, Thompson, Brewster, Brunton et Drummondhay, dont l'illustration littéraire vous est connue.

La société des Antiquaires de Copenhague a fait

auprès de vous les mêmes avances, et M. le comte de Beaurepaire de Louvagny, votre confrère, que ses hautes fonctions diplomatiques ont retenu à Madrid pendant deux années, vous a annoncé que l'académie royale d'histoire de cette ville désirait aussi correspondre avec vous.

Nouveaux membres. Vous avez nommé six nouveaux membres titulaires et huit correspondants, qui tous ont mérité cette distinction par d'importants travaux archéologiques.

Membres décédés. Malheureusement la mort a frappé cinq de nos confrères, M. l'abbé Adam, de Séqueville, M. du Chevreuil, de Cherbourg, M. Riaux, de Rouen, M. de Vieil Castel, ancien sous-préfet de Dieppe, et M. le comte de Juigney de Carentan. Plus tard je vous offrirai sur eux quelques notes biographiques.

Conclusion. J'abrège considérablement, Messieurs, l'analyse de vos derniers travaux, et je termine en vous répétant ce que j'ai déjà eu la satisfaction d'annoncer l'année dernière : par toute la France vos mémoires sont connus et appréciés; partout vos jugements sont respectés. Le monde savant fonde les plus hautes espérances sur la société des Antiquaires de Normandie : il attend d'elle la solution des problèmes les plus difficiles et en même temps les plus importants à résoudre pour l'avancement des sciences historiques

RECHERCHES

Sur les villes et les voies romaines dans le Cotentin, communiquées dans les séances du 5 mai et du 5 novembre 1828, par M. DE GERVILLE.

En 1695, M. Foucault, intendant de la généralité de Caen, vint à Allaume, près de Valognes, examiner les ruines d'une ville romaine. Le père Dunod, qui l'accompagnait, en étudia le terrain avec beaucoup d'attention, et assura que son étendue n'était pas moins grande que celle de Rouen (1).

Cette assertion, je l'avoue, m'a long-temps paru exagérée, ou tout au moins bien hasardée. Comment croire que dans une presqu'île peu considérable et aussi étroite que celle du Cotentin, il a pu exister une aussi grande ville ?

(1) Journal des savans, 1695, page 449, nouvelle recherche de la France, tome 2, page, 329 et seqq.

D'un autre côté, peut-on supposer que deux savants distingués auront, sans de puissants motifs, émis une pareille opinion ? Les bornes de la presqu'île n'ont pas changé depuis 134 ans. La difficulté qui m'a frappé n'a pu leur être inconnue.

Quelles ont pu être leurs raisons ? Quelle a été la base de leur opinion ? Voilà ce que j'ai cherché vainement depuis vingt ans. On a parlé d'une enceinte ; je n'en ai jamais reconnu la moindre trace : s'il en existait une en 1695, il est impossible qu'elle ait entièrement disparu aujourd'hui.

Dans l'embarras de trouver les éléments de la conviction de deux hommes auxquels notre Société des Antiquaires doit de précieux renseignements, j'ai cherché un moyen de constater avec les lumières que fournit notre époque, un fait qu'ils purent vérifier plus facilement sous quelques rapports. Quand ces savants vinrent à Allaume, il restait bien des traces qui n'existent plus ; les travaux de destruction faits (1) au balnéaire en

(1) Le père du propriétaire actuel des bains chercha à les détruire par la sappe et la mine ; il fit casser en 1773, avec des masses de fer, la piscine et les petits fourneaux qui étaient dessous. Le comte de Caylus a donné une vue, et un plan géométrique de cette piscine levé en 1765, par M. Céres, ingénieur des ponts et chaussées. V. le recueil des antiquités de Caylus,

1775; ceux qui se font journellement au théâtre, ont accéléré les ravages du temps; mais il en reste assez pour s'y reconnaître. Je vais entretenir la Société des moyens que j'ai employés pour tirer parti de ce qui subsiste, et du résultat des observations que m'a suggérées une longue et persévérante recherche. Ces observations seront faciles à saisir, et l'application en sera on ne peut plus aisée. Je vais les exposer avec la simplicité qui les a rendues familières aux personnes les moins exercées parmi lesquelles j'ai trouvé autant de collaborateurs utiles que j'ai payé de guides sur les lieux que j'ai explorés; j'y ajouterai le détail des fruits que j'ai obtenus; j'éviterai autant que possible les discussions et les raisonnements un peu longs. Dans cette circonstance, je suis plus que jamais convaincu de la nécessité de m'attacher à constater des faits et de leur sacrifier les théories.

Voici les principales observations dont l'évidence m'a frappé:

Les habitations romaines étaient généralement couvertes en tuiles de deux espèces, *tegulæ* (plattes, à rebords et entailles) *imbrices* (en

planche XC, supplément. D. Montfaucon, antiquité expliquée, a aussi donné une vue (peut-être embellie) du Balnéaire d'Alauna, et une du théâtre tel qu'il était en 1695.

forme de gouttière) ; j'en donne des figures d'après des modèles entiers découverts au commencement du printemps 1828, près de la redoute de Tourlaville, à un quart de lieue au levant de Cherbourg (1).

Presque toutes les habitations romaines, surtout dans les villes, ont été détruites par le feu.

Les cendres et les tuiles sont généralement restées à la place de ces maisons; elles en sont donc des indications locales et précises quand on peut les suivre assez loin sans interruption pour s'assurer qu'elles n'ont pas été apportées.

Le mélange de débris modernes de briques ou de tuiles, comme cela peut arriver, particulièrement dans le voisinage des villes, ne peut égarer des observateurs exercés. Les tuiles modernes sont plus minces, plus légères, et n'ont jamais ni bordures ni entailles; mais souvent le trou du clou ou de la cheville, ce qui est une marque de nouveauté.

Le vernis de plomb, connu de nos potiers sous le nom de plombage, est aussi une preuve de nouveauté sur la brique et la poterie.

Dans les terres fertiles et cultivées depuis des

(1) V. l'Atlas

siècles, comme dans les champs d'Alleaume, dans les gras pâturages du Cotentin, les gros fragments ont disparu ; parce qu'ils nuisaient à l'agriculture et aux productions de la terre ; mais il s'en retrouve à une certaine profondeur dans les excavations occasionnées par de nouvelles clôtures, des plantations, des constructions de maisons, etc. : ainsi dans ces terrains on doit distinguer les travaux de la charrue de ceux qui se font à une plus grande profondeur.

Les fragments les plus petits résistent à l'action du temps et des instrumens aratoires.

Dans les bois, les bruyères, les landages et généralement dans les terrains incultes ou stériles, ces fragments se trouvent souvent à la surface, tels qu'ils étaient au moment de la chute des édifices qu'ils servaient à couvrir. Ainsi, à la superficie ils sont presque toujours en raison inverse de la culture des terres.

Outre les tuiles qui ont servi aux toitures, plusieurs briques ont pu faire partie des murs des fondations de ces édifices. Quand on les remarque dans la maçonnerie, on peut communément (surtout chez nous) en conclure qu'elles sont d'origine romaine.

Dans les pays de pâturages il ne faut pas négliger l'examen des jardins et les excavations. A

Saint-Cosme, les jardins, les nouveaux abreuvoirs, et même les taupinières m'ont souvent fourni des lumières que j'aurais vainement cherchées dans l'herbe des pâturages.

En explorant les bois il faut surtout s'attacher aux coupes à mesure qu'elles se font ; alors les bûcherons rendent bien raison de ce qu'ils ont remarqué à la surface du sol.

Souvent on pèle les bruyères pour en obtenir un combustible analogue à la tourbe. La chance des renseignements devient alors encore plus favorable.

Quelquefois des meules accompagnent les briques ; mais on en trouve rarement dans les terres cultivées, parce qu'on les enlève à mesure qu'on les trouve. La meule inférieure est la plus petite. Souvent elle n'a pas un pied de diamètre. La supérieure est remarquable par l'ouverture centrale où passait le blé, et par le trou latéral où l'on introduisait un bâton recourbé par le bout (peut-être une manivelle) pour la faire tourner. Ces meules sont d'un seul morceau et d'une pierre granitique dont le grain est petit et dur (1).

(1) Cette pierre, à laquelle on a depuis peu donné le nom d'arkose, est commune dans les parties élevées du val de Saire, depuis le mont de la Pernelle jusqu'à Fermanville, et surtout à Toqueville et Valcanville, canton de Saint-Pierre.

Les restes de pavé ou de chaussée seraient fort utiles pour indiquer les voies romaines ; mais on a rarement la bonne fortune d'en rencontrer. Si dans la ligne directe, entre d'anciennes stations, on remarque les noms de la Pierre, de Perrey, de Millière, de Chemin-Ferré, de Querrière, et autres analogues; ces noms doivent exciter l'attention : si des fragments de brique se trouvent aux lieux qui les portent, c'est une indication presque certaine.

On n'a pas beaucoup à attendre des anciennes clôtures ; mais quand on les détruit, il peut être utile d'examiner leur emplacement ; quelquefois on s'en est bien trouvé. Ce fut dans des lieux semblables qu'on découvrit, il y a dix ans, près de 3000 médailles à Sottevast (1), et les superbes médaillons d'or des Constantins qui font encore l'ornement du cabinet du Roi, où M. Mionnet me les a montrés. Ceux-ci furent découverts il y a 50 ans à Helleville, canton des Pieux.

L'indication que fournissent les médailles n'est pas à dédaigner. Il y en a sur l'emplacement de toutes nos villes romaines ; mais c'est souvent

(1) Dans un Mémoire lu depuis celui-ci, on a porté le nombre de ces médailles à 5000. L'auteur a été induit en erreur ; tous les témoins oculaires, parmi lesquels je me suis trouvé avec deux de nos collègues, MM. de La Lande et Du Chevreuil savent qu'en le portant à 3000, on irait plus près de la vérité.

le hasard qui les fait découvrir : aussi elles sont loin d'avoir l'utilité des débris de tuiles pour donner une indication locale et positive. D'ailleurs, on ne les trouve qu'une fois, tandis que les petits morceaux de briques ne tentent personne et se retrouvent toujours.

Les routes m'ont toujours été plus utiles comme renseignements locaux. Beaucoup de chemins anciens marqués comme tels sur la carte du diocèse de Coutances par Mariette, publiée il y a 140 ans, sont des communications romaines, surtout celles qui conduisent de station à station, comme d'Alleaume à Coutances. Dans toutes ou presque toutes celles qui avoisinent ou traversent des mansions romaines on a trouvé des débris de tuiles rejetées des champs voisins.

C'est durant l'hiver (quand il ne gèle pas) que j'ai toujours le mieux suivi les traces de ces habitations. Alors la terre est découverte, elle est labourée ou ensemencée ; on aperçoit jusqu'aux plus petits fragments. Les médailles même que la charrue découvre et cache successivement, sont quelquefois, à leur couleur verdâtre, faciles à discerner. C'est ainsi que j'en ai ramassé dans les champs d'Alleaume ; elles avaient échappé à l'œil du laboureur, parce qu'au moment où les instruments aratoires les apportaient à la

surface, la pluie n'avait pas encore lavé la terre qui les masquait.

J'appuie sur la saison de faire ces recherches; car il m'est souvent arrivé de ne plus rien voir au mois de mai dans des terres qui deux mois auparavant m'avaient offert d'abondantes indications.

Telles sont à peu près les observations qui m'ont suggéré l'idée de lever les plans que je joins à ce mémoire. Dans ce travail topographique les briques ont fourni mon principal moyen de reconnaissance.

Mais avec l'avantage qu'elles m'offraient depuis long-temps, je ne voyais que des matériaux difficiles à mettre en œuvre, quand le cadastre vint me présenter un moyen commode et sûr d'opérer et de lever mes plans.

On sait que les géomètres du cadastre déposent aux mairies des communes qu'ils viennent d'arpenter un atlas contenant d'abord sur une feuille séparée le plan d'ensemble, en y ajoutant sur plusieurs autres feuilles le détail de toutes les parcelles.

En examinant l'atlas d'Alleaume j'ai cru pouvoir en faire un canevas, pour y noter d'une manière précise et *parcellaire* les lieux où je remarquerais des fragments de briques. J'ai donc

calqué toutes les sections (1), et mon calque à la main j'ai visité minutieusement toutes les parcelles ainsi que les chemins voisins. Je me suis arrêté aux lieux où ces indications m'ont manqué; j'ai ensuite tout rapporté sur la feuille d'assemblage : il en est résulté le plan d'*Alauna*.

Je n'ai pas besoin de dire que ces indications m'ont conduit sur une partie du territoire de Valognes et d'Huberville où j'ai opéré de même.

Satisfait du succès de cette première campagne, j'en ai aussitôt commencé une seconde à Saint-Cosme, canton de Carentan, où la distance, les briques, les poteries, les puits, les figurines, les médailles et l'emplacement d'un ancien port, m'indiquaient le lieu où fut *Crociatonum* (2). Là, assisté du garde-champêtre que j'ai pris pour indicateur, j'ai parcouru durant trois jours les champs de cette commune et

(1) La plupart du temps notre excellent confrère, M. Bitouzé d'Auxmesnil, géomètre en chef du cadastre, m'a épargné la peine de calquer les plans dont j'avais besoin. Il m'en a envoyé des copies avec une bonté et une générosité que je ne puis trop reconnaître. Au surplus je n'ai pas besoin de le louer devant une société qui sait apprécier son zèle généreux et ses belles cartes cantonales.

(2) Ptolémée apud Bouq. rerum gall. collect., t. Ier, p. 72 et note 12. Ibid. d'Anville, notice de la Gaule, verbo *Crociatonum*, et la carte Théodosienne. Ibid. p. 112.

noté sur mon calque les lieux où nous avions observé des débris de tuiles. Mais forcé de quitter Saint-Cosme pendant quelque temps, j'ai offert à mon guide qui avait bien compris ma manière d'opérer, une récompense pour explorer le reste et m'en faire un rapport que je contrôlerais. J'y suis revenu, j'ai vérifié les découvertes sur le terrain, et j'ai arrêté sur la feuille d'assemblage le plan de *Crociatonum*.

Cependant j'avais appris que dans les *mielles* de Cherbourg et de Tourlaville on faisait depuis quelque temps des travaux de clôtures et de défrichements ; je priai un ami qui parcourait fréquemment ce quartier de surveiller les excavations qui s'y faisaient journellement. J'y attachais de l'importance, parce qu'un mémoire antérieur (1), la carte Théodosienne, l'opinion de Sanson, celles de M. de Foncemagne et de l'abbé Belley, indiquaient l'emplacement de *Coriallum* dans ce lieu ou dans le voisinage.

Malheureusement ce terrain est en grande partie recouvert par les sables de la mer qui en masquent la superficie. Cependant mes recherches ne furent pas tout-à-fait infructueuses. Vers le

(1) V. mémoires de la soc. des Antiquaires de France, tome IV, p. 267—8—73—75. Mém. de l'acad. des Inscript. t. XVI. p. 131 et seqq. XLI, p. 563 et seqq.

commencement d'avril 1828, quelques-uns des nouveaux propriétaires des *mielles* découvrirent dans cinq pièces voisines de la redoute des traces nombreuses d'habitations romaines.

Dans la pièce la plus rapprochée de la redoute il y avait les fondations d'une tour circulaire(1). Suivant le rapport qu'on m'en fit, les fondations étaient bien cimentées et mêlées de briques. Un amas de gros fragments de tuiles en était tout près. Il s'y trouvait quelques meules dont la plus forte avait à peine 18 pouces de diamètre et un *dolabrum* en fer très-rouillé.

Un peu plus loin de la redoute on trouva la *tegula* entière qui m'a servi de modèle avec des meules analogues à celles dont je viens de parler; plusieurs *imbrices* entières que je possède et dont je donne le dessin avec celui de la *tegula*, et beaucoup de fragments assez considérables de poterie fine rouge avec des figures en relief dont la plupart furent ramassées par M. Duchevreuil et par moi.

J'y passai quelques jours pour m'y livrer à un examen approfondi. Le point le plus riche en

(1) Ces fondations ont été recouvertes, mais on peut en indiquer la place.

tuiles, en poterie, en meules, en fer rouillé, en poids, était près d'un puits bouché dans la pièce de M. Content, un peu plus loin de la redoute.

Au milieu d'un tas considérable de tuiles presque entières, je pus aisément faire un bon choix de poteries très-variées de meules et de *poids*.

Ceux-ci étaient en terre cuite de forme conique ou pyramidale; je ne puis mieux comparer les premiers pour la forme qu'à nos petits pains de sucre. Tous ont un trou horizontal au-dessous du sommet.

Les meules, dont je vis plus d'une douzaine, n'étaient ni en *grès*, ni en *porphyre*, mais en *arkose*, pierre granitique assez commune sur les hauteurs du canton de Saint-Pierre, et surtout depuis Toqueville jusqu'à Fermanville. Elles ne *sont nullement semblables aux petites meules à bras de nos campagnes*, qui sont en quartz meulier, tout-à-fait horizontales et mises en mouvement par le moyen d'un bâton droit introduit dans un trou perpendiculaire, tandis que ce trou est horizontal à nos meules romaines qui sont bien plus légères et convexes ou concaves.

Quelques médailles, dont la plus moderne est

de Licinius, quelques morceaux de verre d'une petite dimension, un morceau de placage en marbre analogue à celui de Vieux près de Caen, une épingle en ivoire, des ossements et des cornes de bœuf, des bois de cerf, une côte de cétacé (probablement d'un souffleur), dont on a retrouvé des vertèbres dans la pièce voisine, beaucoup de cendres, de charbon et surtout de terre brûlée, beaucoup de mortier dans lequel il y avait de la brique pulvérisée, tel était à peu près l'ensemble de ce que je vis dans la *pièce du puits*.

Dans celle de M. Lecomte qui y touche, on trouva la même répétition de tuiles en masse, de meules, de poteries, et toujours cette quantité incroyable de terre brûlée.

Ces tuiles tombées constamment sur place et dont aucunes n'étaient dispersées, me semblèrent prouver que le terrain où elles furent trouvées dans cet état n'a jamais été cultivé depuis la destruction des maisons qu'elles couvraient, et que le nombre des habitations était au moins égal à celui de ces amas. Je dis au moins, parce que les travaux de 1828 furent très-superficiels, excepté dans la pièce où était le puits.

Treize mois après ces premiers travaux, M. Lecomte en a fait de plus profonds dans une

pièce contiguë à celle-ci ; malheureusement ces travaux ont été bornés à la partie Nord de cette pièce. C'est là qu'on a trouvé 300 médailles, une douzaine de figurines, du placage en marbre blanc, et deux maisons dont une se prolongeait vers l'Est dans la pièce de M. Content, et l'autre à l'angle Nord-Ouest dans les pièces de MM. de la Tour et Valognes. Ces deux maisons étaient séparées par un intervalle de 35 mètres. Les fondations de l'une et de l'autre étaient en pierre sans mortier de chaux (1).

Quoiqu'il en soit du nombre des maisons trouvées sur ce point, on s'est trompé si l'on a cru que je voulais convertir cette découverte en celle d'une station assez importante pour être indiquée sur la carte Théodosienne. Assurément je

(1) M. Asselin qui depuis moi a écrit une notice sur les découvertes de *Coriallum* n'a pas parlé de la première de ces maisons. Dans la mesure qu'a donnée M. Asselin j'ai trouvé une très-grande différence avec la mienne et une omission importante. Il n'a pas dit que les fondations se prolongeaient indéfiniment dans les terrains de MM. Valognes et de la Tour. M. Asselin donne à ces murs 9 mètres sur 7. Moi j'en ai trouvé 18 jusqu'à la clôture de M. Valognes et 27 jusqu'à celle de M. de la Tour. Nous vantons tous deux notre exactitude. Il faut pourtant bien qu'un de nous se soit trompé ; ce que je puis assurer, c'est que je ne m'en suis rapporté à personne, et que mes notes ont été écrites à mesure que j'opérais en présence de plusieurs ouvriers.

suis convaincu que cette ville était dans la plaine voisine de la rivière Trottebec, entre le Roule et la lande Saint-Maur, entre l'ancien château de Cherbourg et le Pont-Marais. La réunion des routes principales sur ce point me fournira un moyen de le prouver. Ce moyen pourra, je le pense, s'appliquer à bien d'autres stations. Avant d'en faire l'application à l'emplacement de *Coriallum*, je vais donner à la société des observations qui sont le résultat de mes longues recherches et de celles d'auteurs qui ont étudié l'histoire des chemins romains.

Les tuiles et les médailles qui m'ont servi à lever les plans joints à ce mémoire m'ont été encore d'une grande utilité pour me faire reconnaître la direction des voies romaines. Partout où il y a des routes principales, il y a eu beaucoup d'habitations, ce fait est reconnu ; nous avons vu que partout où il y a eu des habitations il y a des fragments de tuiles : de là vient la conséquence que plus une direction offre de traces de ce genre, plus on doit présumer qu'il y a eu une route romaine dans cette ligne.

Les noms de *Chaussée*, *Cauchiée*, *Pas*, *Macepas*, *Pavé*, *Perrey*, *Perrière*, *Ferrière*, *Gravelle*, *Graverie*, *Chemin-Ferré*, *Querrière*,

Carrière, etc., indiquent très-fréquemment des voies semblables.

Ceux de Castel, Castelet, Châtellier, qui sont presque toujours dans des directions du même genre indiquent tantôt des camps ou des forteresses, tantôt des vigies (*exploratoria*).

C'est dans ce dernier sens qu'il faut prendre les noms moins fréquents de Mireux et Montmirel.

J'ai fait une liste considérable de ces noms significatifs avec l'indication des lieux où je les ai observés. Mais je m'empresse de reconnaître qu'ils peuvent seulement avertir qu'on est sur une ancienne route, et de signaler le moyen de reconnaître des directions d'une manière plus précise.

Les routes romaines étaient généralement aussi droites que la nature du terrain le permettait. C'est un fait reconnu. Il est facile de comprendre qu'elles devaient l'être particulièrement dans notre pays où il y a peu d'obstacles naturels.

En perçant nos grandes routes commencées depuis 1750, on a trouvé des bourgs, des manufactures, des établissements de tout genre, qui méritaient des égards ; il a bien fallu *fléchir*. Telle est la conséquence d'une civilisation ancienne ou avancée.

Mais telle ne fut pas la position des administrations romaines. La Gaule conquise par les armes fut gouvernée militairement. Les stations gauloises firent place aux stations romaines. Toutes les communications furent dirigées vers celles-ci, c'est donc vers elles qu'il faut diriger toutes les explorations.

L'alignement de ces communications est tel qu'il y a peu de différence entre les distances *réelles* et les distances *itinéraires*.

Ainsi en tirant sur une carte à grande échelle une ligne droite entre deux stations ; en étudiant le terrain à droite et à gauche de cette ligne, je suis presque toujours arrivé à un résultat positif.

Mais il existe un moyen peu ou point connu de faire la preuve de cette règle et d'acquérir sur les directions de ce genre une précision presque mathématique.

Sous la domination romaine les ponts étaient rares dans notre pays ; les moulins à eau n'existaient pas. On passait communément les rivières à des gués pavés par l'art ou la nature.

En suivant mes lignes je suis presque toujours arrivé à ces gués, et réciproquement ces gués m'ont constamment remis sur la voie. Voilà une observation dont les conséquences sont inappréciables pour l'avancement de la science.

Les noms de *gué*, de *vey*, de *gatte* ou *vât*, *de rade et de radier, de gravier, de passeux*, etc., conduisent presque infailliblement à ces sortes de passages. Mais je ne ferai pas cette révélation importante, sans prémunir ceux qui pourraient en faire usage, d'un inconvénient que j'ai éprouvé plus d'une fois dans ce cas : c'est que depuis l'établissement des moulins, quelquefois ces pavés se trouvent au fond des eaux retenues pour faire mouvoir ces usines, et qu'ils sont assez difficiles à découvrir.

Quoique les ponts aient presque toujours une origine assez moderne, il faut y faire attention. Souvent leur position a été déterminée par d'anciennes chaussées qui ont servi d'accès à des gués antérieurs (1).

Pour tirer parti de ces précieuses indications, je me suis adressé spécialement aux ingénieurs

(1) Les gués m'ont offert le plus sûr moyen d'opérer. Mais comme il ne se trouve pas partout des rivières, je dois indiquer celui qui résulte des *tumuli* sur lesquels on allumait des feux pour signaux de nuit. Souvent ces tertres ont disparu, mais les noms de Hogues, Houguets, etc., restent et sont de bonnes indications.

Les noms de Fosse et de Fossé doivent aussi exciter l'attention même dans les noms composés, tels que Géfosse, Bonfossé, maison de campagne des anciens évêques de Coutances, et la *plesse du Fossé*, dans les bois de Saint-Sauveur. *Bonum Fossatum*, *Plecia Foscii* sont sur des voies romaines.

des ponts et chaussées, qui ont travaillé aux moyens de canaliser nos rivières ; et grâce à la grande obligéance de quelques-uns d'entr'eux, j'ai pu recueillir un nombre considérable de faits curieux, notamment pour la Vire, la Taute et l'Ouve. Beaucoup de ces gués existaient dans des lieux inondés par la mer avant qu'on eût placé les portes de flot de ces trois rivières. . . . .

Après cette digression et ce préliminaire, dont j'attends des résultats utiles, je reviens à ceux que j'ai obtenus. . . . . .

La ligne droite du vieux Cherbourg vers Coutances, par la chaussée de Pierrepont, donne d'abord la longueur indiquée par la carte Théodosienne, XXIX lieues gauloises ou environ XIV à XV de nos lieues actuelles. Elle va du hameau de Bagatelle, ou si l'on veut, de la redoute au hameau Quevillon. Dans cet intervalle on a trouvé, à plusieurs places que j'ai notées, des tuiles et des fondations ; au hameau Quevillon on a trouvé des médailles à deux endroits depuis quatre ans. Cette ligne passait par l'Amireux (*speculatorium*), par la fieffe (à M. le comte de Toqueville), par le Rond Fay, par le Cloquant où l'on a trouvé beaucoup de tuiles ; par le bois des Barbasons où il y a quelques restes de pavés.

De ce bois, la route sortait au bord de la route royale de Cherbourg à Paris, *à la roquette des Barbasons*, entrait immédiatement sur la grande ferme de la Pierre-Buttée, qu'elle traversait entièrement, en passant dans les pièces nommées les Barbasons, le Parc et les Caillouettes; se continuait sur la petite terre de Pierre-Buttée, en laissant au S. la *Banque Sablonnière*, traversait les pièces dites *des Bonnes-Herbes*, puis les terrains nommés les *Coupes*; puis longeant presque parallèlement la route royale, arrivait à la terre des Gauvains après avoir traversé celles de Nicolet.

Je suis entré dans des détails très-circonstanciés sur cette partie de la route, parce que sa direction parfaitement droite était un point de la plus haute importance. Toute la partie Nord est constatée jusqu'aux Barbasons par des témoins muets, médailles et tuiles, et par une enquête sur les lieux, où j'ai entendu deux vieillards âgés, l'un de 88, l'autre de 92 ans, parfaitement pleins des souvenirs de leur jeunesse; par M. Trelin du hameau Quevillon, qui y a trouvé deux fois depuis peu des médailles et beaucoup de tuiles, et surtout par M. le maire de Tourlaville, demeurant à la Pierre-Buttée. Je les ai tous interrogés séparément, tous

ont positivement indiqué la même direction.

Mais la partie méridionale est encore bien mieux indiquée dans toutes les pièces désignées, depuis les Barbasons jusqu'à la Gauvinerie; sur un espace d'une demi lieue au moins, il existait en 1780 un pavé très-entier. Le maire de Tourlaville, M. Baillio, qui a fait défricher cette partie de la forêt de Brix; le conducteur de ses ouvriers et plus de trente personnes m'ont désigné les endroits par où passait le pavé qui a existé long-temps après la clôture des pièces, et a été à leur connaissance enlevé pour charger d'autres chemins ou pour de nouvelles constructions.

Ce pavé, qui avait quinze pieds de largeur, était connu sous le nom de *pavé d'Adam*, ce qui prouve que dans le moyen âge il fut entretenu par les seigneurs de Brix (1).

En reportant sur la carte cantonale qui se termine à la Gauvinerie la déclaration unanime de mes indicateurs, j'ai reconnu que la ligne indiquée était parfaitement droite, tandis que la route royale est extrêmement tortueuse, parce qu'elle parcourt un terrain très-inégal.

(1) Voyez dans le premier volume de la Société des Antiquaires les détails donnés page 231 et suivantes, sur le château d'Adam à Brix, et sur les seigneurs auxquels il a appartenu.

De la Gauvinerie l'ancienne route allait par l'église de Brix, par les planches de Sottevast, Saint-Martin-le-Hébert, Briquebec, la lande des Vaux, *la Brèque-ès-Querrières*, la Roquelle, le Vay du pont aux moines à Nehou, le Perrey à Besneville; par Neuville-en Beaumont, la chaussée de Pierrepont, le Chemin-Ferré à Saint-Nicolas, Bolleville, La Haie-du-Puits, Angoville-sur-Ay, Lesssay, le Bigart, Montsurvent, la Vendelée, Grâtot, et arrivait à l'aquéduc de Coutances, près de l'Ecoulanderie.

Dans cette direction bien connue par ceux qui allaient de Cherbourg à Coutances, avant la confection des grandes routes du Cotentin qui sont toutes modernes, on a trouvé beaucoup de tuiles et de médailles. Il y a plusieurs gués, et particulièrement à Sottevast, à Briquebec, au pont aux Moines, entre Néhou et Benneville, mais tous sur des petites rivières. J'y connais plusieurs *chaussées et un chemin ferré*. Le pavé de la Pierre Butée, dont l'origine romaine est constatée par un grand nombre de médailles et de briques, est très-remarquable.

Il paraît qu'il a servi à une autre route également romaine, et qu'il conduisait d'une autre station à *Coriallum*. Voici comment je l'ai reconnu :

En lisant la chronique de Fontenelle, morceau d'histoire contemporaine très-précieux, écrit par un auteur qui vivait sous le règne de Charlemagne, et qui connaissait le Cotentin et surtout *les églises* de Brix, nous voyons qu'en l'an 747 une petite tour de bois, contenant des reliques de St.-Georges et un manuscrit romain (*Litterâ Romanâ Scriptum*) des quatre évangiles, vint échouer à un lieu commerçant (*Emporium*), nommé *Portus Ballii* (c'est évidemment Port-Bail), que le comte *Rickwin*, gouverneur du pays (*Coriovallensis pagus*) se transporta sur les lieux; que de l'avis du clergé et des notables du pays, il fut décidé que la tour de bois serait mise sur un chariot (*plaustro*), traîné par des vaches, et qu'on bâtirait une église au lieu où elles s'arrêteraient. Ce lieu fut *Bruis* (*Brucius*); on y bâtit une église (*basilicam*) où l'on déposa les reliques. Le chronographe qui les y vit (*quod nos vidimus testamur*) donne une description très-détaillée de cet événement (1).

En voyant un port considérable à Port-Bail,

(1) V. le Spicil. d'Achery, tom. 3, édit. in-4°, pages 222 à 225. D'après le récit extrêmement circonstancié et écrit avec précision, il est assez probable que le comte Richevin résidait très-près de Port-Bail. « Quod cermentes Vicani (Vici incolæ) mira.

sous les Mérovingiens, en examinant son nom tout-à-fait latin (*Portus*), en réfléchissant sur la facilité avec laquelle un chariot traîné par des vaches put arriver à Brais, j'ai présumé que les romains auraient pu connaître ce port comme beaucoup d'autres sur nos côtes, et qu'au moyen des débris de tuiles qui m'ont si bien servi à Saint-Cosme et Cherbourg, je pourrais en reconnaître l'étendue, pourvu que la mer n'eût pas trop envahi ce point de la côte. C'était une occasion pour faire l'application de mon moyen de reconnaissance.

En conséquence, l'hiver dernier j'écrivis à M. le curé de Port-Bail pour lui demander si dans les champs de cette commune on ne trouvait pas des fragments de briques; dans quelle étendue on en rencontrait, et si en faisant des excavations, on ne découvrait pas d'anciennes fondations mêlées de briques et analogues à un pan de muraille que j'avais jadis observé près de son église.

Sa réponse fut que les briques étaient effectivement communes dans la campagne de Port-

cœpere.... deinde ad *semitam accedunt* (il n'y a ni *pergunt* ni *vadunt*.)» Je laisse aux lecteurs le soin de peser la signification de ce mot.

Bail-Goney ; qu'il y en avait dans l'espace d'un tiers de lieue de l'Est à l'Ouest, et d'un quart de lieue Nord et Sud ; que des fondations considérables avaient été reconnues autour du hameau de Saint-Marc et du *Castelet* ; qu'on y avait quelquefois trouvé des médailles de cuivre, etc. : qu'en creusant des fosses dans son cimetière on trouvait des pans d'une maçonnerie assez semblable à celle que j'avais vue au bout de son église.

Ces renseignemens étaient trop précieux pour que je les négligeasse. La commune avait été cadastrée. J'en calquai le plan, et vers la fin de l'hiver j'allai à Port-Bail où je reconnus l'exactitude des renseignements qui m'avaient été transmis.

J'eus le bonheur d'y rencontrer deux personnes pleines de complaisance et de capacité. Grâce à leur zèle, je suis en mesure d'ajouter un nouveau plan à ceux d'*Alauna* et de *Crociatonum*.

Mais quel est donc le nom de cette nouvelle ville ? C'est encore M. d'Anville qui va me le fournir. Je crois que c'est *Grannonum*, port de mer indiqué dans la Notice de la Gaule, comme devant se trouver sur les côtes de la Manche (1).

(1) V. Not. de la Gaule, verb. Grannona et Grannonum.

M. d'Anville a écarté par des raisons sans réplique les prétentions des auteurs qui voulaient rapporter à Guerande et à Saint-Rénan, en Bretagne la position de Grannona, qu'il a supposée devoir se trouver à Port-en-Bessin, et il a provisoirement adopté le sentiment de Sanson, qui met *Grannonum* à Granville. « Et il semble, « dit-il, que faute de quelque autre notion par« ticulière et plus précise, ce qu'il y a de res« semblance dans la dénomination, et le voisinage « entre l'Avranchin et le Cotentin, peuvent faire « adopter cette position (1). »

Ce que j'ai retrouvé à Port-Bail pourra, je l'espère, conduire à cette *notion plus précise* que désirait ce célèbre géographe. Le nom de Granville n'existait pas sous la domination romaine. L'origine de la ville ne remonte qu'au milieu du XVe. siècle. Je ne crois pas qu'on y ait jamais reconnu les traces d'une station. Il ne reste donc plus à Granville que sa position sur les rivages du Cotentin; Port-Bail a le même avantage; il y a des traces abondantes d'une ville assez considérable pour avoir été la résidence du *præfectus militum Grannonensium* (2).

(1) Ibid, verb. Grannonum.

(2) Not. Imperii Occid., apud Bouquet, tom. I.



La tradition de l'existence d'une ville ancienne y est confirmée par des titres aux archives de l'église qui font mention de *la cité de Port-Bail* (1). Des routes y viennent aboutir de toutes les villes romaines du Cotentin, et de plus celle d'Omonville (Hague), de Vieux et de Bayeux.

Il y a un port encore fréquenté qui, sous les Mérovingiens, était qualifié du titre d'*Emporium*, et avait un nom d'*origine latine*. Le nom de la rivière, dont l'embouchure aide à former le port, celui de *Graie*, qui est encore conservé au quartier voisin du bourg et du hâvre; voilà une grande réunion de présomptions accumulées sur l'emplacement d'une station indiquée très-succinctement par une Notice qui se rapporte aux derniers temps de la domination romaine dans nos contrées, et pour laquelle on n'a pas même la ressource des distances marquées par l'Itinéraire d'Antonin, ou par la carte Théodosienne.

Les traces de cette ville ou station sont les plus caractérisées de celles que j'ai examinées dans les terres anciennement cultivées du Cotentin. Un aquéduc souterrain qui portait l'eau des fontaines de *Jennetot* au hameau de Saint-Marc,

(1) Renseignemens communiqués par M. le Curé.

a été découvert cette année; il a environ un demi mètre de largeur intérieurement.

La tradition parle *des deux villes de Port-Bail*. Elle est plus fondée qu'on ne le croirait d'abord. Il y avait deux quartiers très-distincts; celui de la *Gruie* ou du port, et celui de Gouey ou de *la cité*, dont le hameau de Saint-Marc semble avoir été le centre et le rendez-vous de toutes les routes, comme le Balnéaire l'était à Alauna. Je ne serais pas surpris qu'un balnéaire eût aussi existé à Saint-Marc avec la résidence du commandant de la milice Grannonaise (et peut-être du *Comes Coriovallensis pagi*). Ce qui me porte à le croire, c'est l'aquéduc de Jennetot et la grande étendue de fondations épaisses et bien cimentées qui sont tout autour de ce hameau.

On y a découvert dernièrement des médailles, des morceaux de placage d'un marbre analogue à celui de Vieux, et beaucoup de poterie fine dont un morceau porte un nom de potier.

Les églises de Portbail et de Gouey sont extrêmement voisines. Elles sont toutes deux dans le quartier du port. De là le dicton :

Entre Portbail et Gouey
Il ne croît ni herbe ni bled.

De là probablement la réunion actuelle de ces deux communes qui n'ont plus qu'un maire.

Le quartier du port a d'abord offert à mes recherches la plus grande étendue de briques éparses. Quand on bâtit l'église de Gouey vers le commencement du XIIe siècle, les tuiles et les briques de la ville romaine étaient probablement communes et entières sur ce terrain; car j'en ai reconnu plusieurs dans les murs de cette église (1).

L'extrémité occidentale de l'église de Portbail, une place où la mer vient battre dans les grandes marées, on voit les restes d'une muraille bâtie en pierre mêlée de briques carrées, ayant deux pieds de longueur sur deux de largeur; leur épaisseur est au moins de quatre doigts (2).

Ce reste de mur a environ un mètre de hauteur hors de terre, six de longueur et deux d'épaisseur. Il a dû se prolonger vers l'Est; car en creusant des fosses dans le cimetière, on y trouve des masses d'une maçonnerie toute sem-

(1) L'église de Saint-Gervais à Séez fut construite au Xe siècle avec les briques des vieilles murailles de la ville. Gall. christ. XI. col. 674—5—9. On a aussi bâti à l'abbaye de Fontenelles avec les pierres tirées du château (castro) de Lillebonne. Voy. la Chron. de Font.

(2) Voyez la note B à la fin de ce mémoire.

blable ; il est indubitable que la mer a envahi du terrain dans ce quartier. . . . .

Deux rues à peu près parallèles partaient de Portbail et se dirigeaient vers l'Est ; elles passaient l'une au Nord, l'autre au Sud du hameau de Gouey et de celui de Saint-Marc. Celle du Nord semble s'être dirigée vers Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'autre vers Pierrepont. Cette dernière allait ensuite vers Vieux et se divisait en deux branches à Cretteville. Elle croisait la chaussée de Pierrepont, passait par celle de Vindefontaine ; au levant de cette chaussée elle arrivait près de la *pierre* (*ad lapidem*), à Cretteville, près du château dit de Coigny. . . . . .

De Cretteville une de ses branches allait par les *Hougues* et les *Chaussées*, passait l'Ouve au gué du Perray qui est entre Liesville et Houtteville et arrivait à *Crociatonum*. . . . .

L'autre branche allait par la cour de Cretteville, prenait le nom de carrière dans les Vievilles, les Moreterres et le hameau de l'Yvetot, traversait l'Ouve au castel de Beuzeville où il y a un gué pavé, prenait dans le marais le nom de *Chaussée-Bacon*, passait par le Homme, Chef du pont, et prenait la direction connue sous le nom de *Quérière-Bertrand*, qui traversait le grand Vay dans la direction de Bayeux.

Vers Brevands il y a aussi dans la Taute un gué fameux, d'où l'on pouvait gagner les gués nombreux qui sont dans la Vire entre le pont actuel du Vay et le *Radivey* à Saint-Frémond.

Une autre route allait de Portbail à *Alauna*; elle traversait l'Ouve à Magneville où il y a plusieurs pavés, et le Merderey entre la Londe et Lieusaint où l'on voit encore le pavé dans la rivière, entre Yvetot, Morville, Colomby et Lieusaint.

Toutes ces routes venaient aboutir au hameau de Saint-Marc à Gouey, où aboutit aussi l'aquéduc de Jennetot et où sont les fondations les plus étendues que j'aie trouvées dans le département. J'ai étudié les détails de toutes ces directions, et j'en conserve toutes les notes que je ne puis donner dans un mémoire. Reprenons la route de *Grannonum* à *Coriallum*.

Elle partait encore de Saint-Marc, allait par les églises du Mesnil et de Fierville, passait la Sye près du Bosc de la Haye, traversait les Perques, puis la partie occidentale de Briquebec. Elle y passait près des Lusernes où l'on a trouvé il y a quinze ans plusieurs centaines de médailles, et par l'ancien hameau de Sottevast où l'on trouva il y a dix ans près de trois mille

médailles d'argent dont je donnai alors l'énumération dans un mémoire adressé à M. De Vanssay, préfet de la Manche. Ce mémoire contenait l'indication des médailles trouvées dans le département depuis 40 ans.

Après Sottevast, la route porterait à l'Ouest de celle de Coutances à *Coriallum*; mais je ne serais pas surpris qu'elles se fussent réunies à Brix pour arriver ensemble par la pierre Buttée. Il n'est cependant pas impossible que celle de *Grannonum* ait passé par Tollevast. Des recherches ultérieures éclairciront peut-être ce point peu important d'ailleurs.

Au N. O. de *Coriallum*, je présume que d'autres routes traversant les rivières réunies passaient sur le terrein actuel de Cherbourg, et ont pu aller vers Querqueville, et de là, peut-être vers le port d'Omonville. Dans cette direction on a trouvé des médailles dans la baie de Sainte-Anne et celle de Castel-Vandon, à Gréville.

Du port d'Omonville (Hague) à Port-Bail, il y avait une autre route dont l'existence est attestée par des briques nombreuses trouvées dans la direction qu'elle suit; par les *tumuli* de Sainte-Croix, de Helleville et des Pieux, et surtout par la découverte des médailles et des

magnifiques médaillons d'or, faite à Helleville en 1780, sur la terre d'Étoubeville (1).

En 1026, le duc de Normandie fait mention de ce port de *la Hague* dans l'acte dotal de la duchesse Adèle. Deux siècles auparavant, il avait été très-fréquenté par les pirates normands qui étaient établis sur le promontoire où il est situé. Les Romains avaient un camp sur ce même promontoire, pour surveiller les pirates saxons.

Voilà bien des raisons qui rendent vraisemblable qu'il y avait une communication entre *Grannonum*, *Coriallum* et les camps romains de Carteret et de Tourlaville.

Les bornes de ce Mémoire me forcent de me restreindre à l'indication rapide des points où j'ai trouvé des traces de *Vici*, et de me hâter d'arriver à un chapitre indispensable, celui qui traite de l'étendue des villes gallo-romaines. Je vais donc commencer par signaler brièvement quelques hameaux ou bourgades.

Parmi mes découvertes les plus remarquables en ce genre, j'en citerai une dans l'arrondissement de Cherbourg, et quatre dans celui de Valognes.

(1) M. Du Chevreuil possède dans son cabinet toutes les empreintes de cette précieuse découverte; il en a déposé des doubles dans le musée de la Société.

En lisant une vie de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dans le recueil des historiens de France, qui porte le nom de Benoît de Peterborough, j'ai vu que ce prince s'embarqua à Portsmouth à la mi-août 1177, pour passer en Normandie, et qu'il vint débarquer le jour suivant à Kapelwic (1).

Les laborieux et savants éditeurs de ce recueil, qui donnent souvent en français, soit dans des notes, soit dans leur *index geographicus*, la signification des mots latins, n'ont indiqué ni le nom actuel, ni la position de *Kapelwic*.

L'habitude que j'ai de nos côtes m'a fait juger que le lieu de ce débarquement était l'anse de Cap-le-Vy *(ou le Vic)* à Fermanville ; c'est de toute la Normandie le point le plus rapproché de Portsmouth ; les gabarres destinées à porter des pierres à Cherbourg en faisaient naguères et en font encore leur port de relâche.

J'allai, il y a peu de temps, visiter ce lieu et examiner tous les details de ce petit port encore reconnaissable, quoique très-maltraité par les ravages de la mer. Ce qui me frappa le plus,

(1) Et in crastino applicuit in Normanniâ apud Kapelwic et, fere omnes comites et barones et milites Angliæ secuti sunt cum. Tom. XIII, pag. 171. B.

ce fut la quantité de débris de tuiles qui sont disséminées sur la plage, au coin du hameau appelé le *Perrey*. On me dît qu'on y avait vu, il y a peu d'années, les restes d'un ancien four en brique et une petite meule. En jetant les yeux sûr un champ de pommes de terre, j'observai un espace où elles paraissaient mûres avant le temps, et je présumai qu'il y avait là quelques anciennes constructions. Je fis part de mes soupçons au propriétaire de ce terrain, en le priant d'y faire attention quand il récolterait ses pommes de terre. Au mois de novembre dernier, il fit savoir qu'il y avait découvert un pavé bien entier, long de 63 pieds, large de 21, à compartiments de pierres et de briques rangées alternativement, et qu'à une des extrémités il y avait un four construit en brique assez semblable aux nôtres, et dont le sommet était tombé sur l'aire.

J'écrivis aussitôt pour engager le propriétaire à conserver ce pavé et le four ; mais l'espoir de découvrir un trésor lui avait fait tout détruire. Voilà ce qu'on m'apprit à la fin du mois de novembre dernier.

Des fondations existent encore tout près de là dans un coin de terre inculte.

Une route venant de Barfleur, une autre de

Valognes, et une du camp de Montcastre à Montebourg, y aboutissent. La dernière passait par un lieu nommé *la Chaussée*, à Sainte-Marie-d'Andouville, par le bois de Barnavast, au lieu nommé pas du *Vivray*, où il y a beaucoup de tuiles, et un peu plus loin par le *Lieu-Ferré*.

Ces traces d'habitations romaines de Barnavast s'étendent sur quatre communes qui y ont leurs limites. Ce sont celles du Theil, de Saussemesnil, de Teurtheville-Bocage et de Montaigu-la-Brisette.

Excepté dans nos villes, je n'ai vu nulle part un aussi grand espace couvert de tuiles. Les fragments de celles que l'on trouve sont d'autant plus grands qu'ils sont presque partout dans des bois, et n'ont pas été brisés par la charrue. On a découvert en outre des médailles près de la rue de *Venise* sur Montaigu (1), et une meule près Saussemesnil.

Cette grande bourgade était un peu à l'est de la route romaine d'*Allauna* à *Coriallum*, et un peu à l'Ouest de celle d'*Allauna* à Barfleur ; elle

(1) La tradition du pays est qu'il a existé dans ces lieux une ville à laquelle les habitants donnent le nom de Venise. L'espoir d'y trouver des trésors y a fait fouiller plusieurs fois depuis 30 ans. Ce qui m'a frappé, c'est que les fouilles ont été faites justement aux places où les briques sont le plus abondantes.

était traversée par la direction du camp ou *oustiaux* de Biderot, au grand camp près de la glacerie de Tourlaville ; c'était le passage pour aller du Perrey de Fermanville à Montcastre.

Au pied d'un autre camp romain situé sur la croupe du mont de Pépinvast, au bas des landes de Valcanville, près du Vast, en face du bel établissement à laminer le zinc appartenant à M. Mosselman, on a trouvé beaucoup de médailles et de tuiles avec un four en brique encore enterré, et quelques petites meules.

Le passage d'une route romaine sur ce point, et le voisinage du camp de Pépinvast, suffisent pour rendre raison de cette découverte.

En 1780, le nommé Loir avait trouvé une grande quantité de médailles à peu de distance du même camp, vers le Nord-Est. Une chaussée pavée conduisait à Barfleur dans cette direction. On en a fait encore dernièrement arracher quelques pierres pour les employer à la réparation de la route vicinale de la filature du Vast à Barfleur.

Au Sud-Ouest de Valognes, j'ai encore reconnu des traces bien marquées d'habitations romaines. Les principales et les plus étendues sont au levant et au Sud-Est de Briquebec, près de l'Ouve, qu'on y passait à gué sur plusieurs points.

Ces traces existent près de la chaussée Bertrand, ancien bourg de Briquebec; dans le parc Sainte-Anne, et au *Grand-Camp*; ces trois places sont voisines les unes des autres.

C'est autour du hameau du Grand-Camp, et surtout en longeant la rivière à une certaine distance, que j'ai le plus reconnu de ces traces. Elles y sont assez fréquentes dans tous les champs et le long des chemins, et forment une ligne beaucoup plus longue que large.

Le bourg Bertrand où venaient aboutir plusieurs grands chemins du Cotentin était l'ancien bourg de Briquebec. Son ancienneté remonte probablement à des temps bien plus reculés qu'on ne le pense communément.

Comme sur tous les autres points ou j'ai observé des traces de *mansions* ou de stations romaines, j'ai acquis la preuve qu'elles occupaient un espace infiniment plus étendu que ne le font nos villes ou nos bourgs actuels; nous verrons bientôt la raison de cette différence.

La chaussée de l'étang Bertrand n'est pas tout-à-fait dans la ligne droite de *Coriallum* à *Cosediæ*. Celle-ci passe plus à l'Est et semble avoir traversé la Sye, près du pont de Gonneville, où l'on a découvert beaucoup de briques, ainsi que dans la lande des Vaux, à la *Brèque ès*

Querrières (Carrefour des Grands-Chemins), à la Roquelle, où un chemin porte encore le nom de Rue de Coutances, et où on a trouvé des médailles. Au Pont aux Moines, où il y avait un pavé dans la Saudre, et près du hameau Touillard, où des briques, des tuiles, des poids, et des canaux destinés à conduire les eaux sous terre ont été tout dernièrement trouvés en abondance.

Je pourrais ajouter beaucoup à ce catalogue de traces d'habitations romaines indiquées au moyen de la tuile. Mais je passerais les bornes d'un mémoire, et je dois m'empresser de répondre à une objection qu'on me fait déjà. *Vos routes et vos stations romaines sont aussi multipliées que les nôtres. Cette énorme population ne paraît pas prouvée.*

Ma réponse est bien aisée : si les briques sont, comme je l'ai observé, dans le cas de résister à l'action du temps, il n'est pas surprenant qu'elles se retrouvent partout où il y a eu des maisons couvertes en tuiles. Quant à la population du pays, je n'augmente pas le nombre des villes indiquées par les Itinéraires, par la table Théodosienne, par l'ancienne Notice de l'empire d'Occident, par celle de la Gaule du célèbre d'Anville, qui a indiqué plus de villes que moi (sauf

leur position qui ne change rien à la question), par César et par Tacite. Le premier, en parlant des levées faites par les Gaulois pour secourir *Alise*, dit que nos peuples armoricains (*Armoricæ civitates*) fournirent chacun 6000 hommes. Or les Unelli qui levèrent ce contingent avaient à peine le territoire de notre département. Mais comme dans les plus fortes conscriptions du temps de la révolution et de l'empire, on n'a jamais passé ce nombre, il faut bien que la population ait été aussi forte à cette époque; car César a bien soin de nous avertir que ce n'était pas une levée en masse. « Non omnes qui arma ferre possent... (1). Sed certum numerum... Ne tantà multitudine confusâ nec moderari, nec discernere suos frumentandi rationes habere possent.... » Depuis le temps de César jusqu'à celui de Tacite, une paix continuelle subsista dans les Gaules *continua inde ac firma pax* (Annal. XI). Jusqu'à la fin du IVe. siècle la partie de la Gaule qui nous occupe fut tranquille sous la domination des Romains, et rien n'empêcha la population d'y prendre chaque jour des accroissements. Nous allons voir une autre cause de la grande étendue des villes de cette époque.

(1) De bell. Gall. l. VII. c. 5.

De l'étendue des stations romaines.

On se tromperait beaucoup si l'on imaginait que nos villes actuelles, avec leurs maisons élevées, contiguës entre elles, compactes, ayant rarement une issue sur le derrière, ou ne possédant que des petites *sorties*, sont construites sur le modèle des villes romaines de la Gaule occidentale. Le consentement des auteurs, la législation des empereurs, l'extrême rapidité avec laquelle la flamme a dévoré toutes les habitations de ce pays, le peu de traces de pierres et de maçonnerie qui en restent sont des motifs suffisants pour affirmer que *presque toutes les habitations n'y étaient que des rez-de-chaussée bâtis en bois et en torchis* (Craticium opus) *sur des fondations en pierres souvent sans mortier, comme j'en ai reconnu un grand nombre dans le territoire d'*Allauna, *et qu'elles formaient des îlets* (1); que celles des faubourgs étaient bien *plus éloignées les unes des autres que dans la partie centrale*. J'en ai la preuve à Alleaume où le *Câtelet*, quartier

(1) Insula, domus ab aliis separata. Ducange-Glossar. Verbo *insula*.

entre le *château-des-Bains*, le théâtre et la victoire forment à peu près le corps de la place dont les faubourgs sont quelquefois séparés par de petits intervalles, comme on le remarque à la *lande du Câtelet*, justement auprès du théâtre. Les faubourgs d'*Allauna* sont bien six fois plus étendus que cette partie centrale.

Voici quelques autorités qui m'ont confirmé dans cette opinion, motivée sur ma propre expérience.

Suivant Montfaucon, les habitations romaines avaient rarement des étages. Il cite des exemples parmi celles des gens les plus opulents, tels que la maison de Pline (1), dont il donne une vue; il parle des petits quartiers (*insulæ*) de Rome; il donne des détails particuliers sur les habitations des Gaulois romanisés qui lui fournissent, d'après les colonnes Trajane et Antonine, le sujet d'une planche très-détaillée.

Les découvertes faites à *Pompeia* depuis le temps de Montfaucon confirment ses assertions.

La législation de l'empire romain n'est pas moins formelle pour indiquer l'isolement des maisons dans la capitale même et dans les villes

(1) Antiq. expliquée, tom. 3, part. I, p. 98 et 130, et IIe. part., pag. 63, planch. 26.

de l'Italie, dès le temps du haut empire. Un rescrit de Marc-Aurèle et de Verus le prouve d'une manière évidente.

Je n'en finirais pas si je voulais citer toutes les ordonnances impériales où le mot *insula* est employé pour signifier tantôt une habitation; tantôt une aggrégation de quelques maisons; mais je ne puis me dispenser de citer Vitruve qui fait autorité dans l'*espèce* (1).

Il y a dans le huitième chapitre de son second livre un passage très-important sur la construction des édifices de Rome et des autres villes. Il m'a paru si curieux que j'ai cru devoir le transcrire à la fin de ce mémoire; il m'a appris bien des détails que j'ignorais absolument sur les constructions romaines; sur la nécessité qui avait forcé (*à Rome seulement*) de construire des maisons à plusieurs étages, sur les habitations en charpente ou en clayonnage, et sur les toits voûtés. J'ai cru que la lecture de ce passage pourrait contribuer à faciliter nos recherches.

Ce morceau de Vitruve indique la manière dont on faisait à Rome des maisons à plusieurs étages. En Italie, et à plus forte raison dans les

(1) Rescripserunt in eâ areâ quæ nulli servitutem debet posse dominum voluntate ejus ædificari *intermisso legitimo spatio à vicinâ insulâ*. Leg. 14. ff. l. VIII. 1 et 2 de servitute prædiorum.

provinces éloignées de Rome, les maisons étaient des rez-de-chaussée; mais cette ville appelée avec emphase *caput orbis*, Rome qui réunissait tous les grands de l'empire, le sénat, tous les dignitaires civils, militaires et religieux, n'avait pas assez d'espace pour loger magnifiquement tant d'illustres habitants, entourés d'une immense population. Il fallait gagner en hauteur ce qui manquait en surface. Mais pour avoir des constructions solides, il fallait des colonnes en pierre, des fondations épaisses et fortement cimentées. Ce fut à ces solides et spacieux édifices qu'on employa les talents de cet habile architecte. « Non « poterat area plana recipere tantam multitudi- « nem..... ad auxilium altitudinis ædificiorum « res ipsa coegit...... in urbe propter necessita- « tem angustiarum...... Non patiuntur esse la- « teritios parietes... *cum extra urbem opus* « *erit his uti.* »

Il rejette de la ville ces maisons en *clayonnage* que la flamme dévora avec tant de rapidité, au temps de Maxime et de Victor (1). Plût

(1) Omnes occidentales Galliæ partes solo tenus vastavêre (Nennius)... Quid referam vacuatas municipibus suis civitates; impletas fugitivis nobilibus solitudines, etc. Voir tout ce passage dans le panégyrique de Pacatus, apud Bouquet collect., tom. I, p. 722... Les dernières médailles trouvées à Alleaume sont de Magn. Maximus.

aux Dieux, disait-il, qu'elles ne fussent pas connues « velim non inventi essent.... ad incendia « uti faces parati..... » Il ajoute qu'on faisait aussi trop fréquemment des toîtures du même genre, et qui ne le désolaient pas moins. « Etiam « quæ sunt in tectoriis.... » L'humidité gonfle le bois, la sécheresse les fait retirer; tout se *crevasse*, rien n'arrête l'infiltration et les ravages de l'humidité dans ces toîts si combustibles d'ailleurs. Celui que M. Gaillard a découvert à Lillebonne était probablement du même genre de constructions *à bon marché* que réprouvait Vitruve, surtout au milieu des solides et somptueux édifices qu'il méditait pour Rome « quam *lateritiam invenit, marmoream* re« liquit, » tandis que les rez-de-chaussée et les maisons en bois et en torchis restèrent le partage de nos petites stations *gallo-romaines* (1); mais si les grands et superbes bâtiments furent rares dans notre partie de la Gaule, il y eut toujours des tuiles, de la brique et de la poterie. Ce sont des signes de reconnaissance que le temps a épargnés et qui subsisteront encore dans bien des siècles.

J'espère que je ne les aurai pas signalés en

(1) Voir la note A au supplément à la fin de ce mémoire.

vain, et qu'ils aideront mes compatriotes à débrouiller nos antiquités romaines, de manière à laisser loin derrière eux celui qui leur a indiqué la voie, et qui bientôt ne pourra plus les y suivre.

Planches. De toutes les parties de mon travail, je puis le dire, ce qu'il y a de meilleur, ce sont les planches. Ce n'est pas à moi que l'honneur en est dû : j'ai cherché les matériaux ; je les ai dégrossis, mais je n'étais pas capable de leur donner la dernière main. C'est à l'amitié que j'en suis redevable, et celui qui mérite tous les éloges ne m'a pas permis de le nommer ; une seule *tegula* et quelques *imbrices* entières lui ont suffi pour recomposer une toîture complète avec une clarté telle que tout le monde peut maintenant comprendre la manière dont les Romains couvraient leurs habitations. J'ignore s'il existait déjà un travail de ce genre, mais je n'en ai jamais entendu parler.

Les routes romaines qui venaient aboutir aux deux villes, dont je donne ici le plan et la position du port de *Crociatonum*, demandent quelques détails.

J'ai marqué sur les plans les voies romaines et les lieux où elles sortaient. Celles qui conduisaient à des établissements romains connus sont

marqués par une ligne continue ; celles dont le but n'est pas encore reconnu sont indiquées par une ligne ponctuée.

A *Crociatonum*, la route royale de Paris à Cherbourg coupe le plan en deux portions à peu près égales ; celle du midi offre plus de traces : l'église de Saint-Cosme est à peu près au centre.

Entre cette église et les ponts d'Ouve, la côte nommée l'*Amont de Saint-Cosme* occupe la partie qu'on pourrait appeler le *Grand carrefour ;* c'est là qu'était la plus forte agglomération des maisons de l'ancienne ville. La route du port de *Crociatonum* à *Alauna* se confondait presque avec le grand chemin actuel ; ses deux côtés sont encore pleins de tuiles, de poteries et de médailles. Dans un espace de soixante mètres j'y ai reconnu trois puits, une énorme quantité de briques et des taissons de poterie avec quelques fragments de figurines semblables à celles de Tourlaville, et des restes de petits fourneaux.

L'autre route venait du grand Vay : tout me porte à croire qu'elle conduisait à *Augustodurus* (Bayeux), mais je n'en ai pas moins simplement ponctué cette direction sur le plan.

Entre la côte de Saint-Cosme et les ponts

d'Ouve, où était le *portus Venelorum* (1), il y avait un terrain souvent couvert par les eaux de la mer. La communication entre le port et la ville se faisait au moyen d'une chaussée étroite, construite en maçonnerie et en pierres de taille. Cette chaussée était levée sur de petites arches qui facilitaient l'écoulement des eaux.

Depuis 1738, des portes de flot construites un peu au-dessous du port ont empêché les inondations de la mer; quelques années plus tard on a fait la grande route actuelle. La petite chaussée est devenue sans objet; on l'a démolie, et les pierres ont été employées aux bâtiments de l'auberge des ponts d'Ouve.

La route de *Crociatonum* à *Cosedia* avait son point de départ au-delà de tous ces ponts vers le Sud, et passant par le hameau de Pommeneauque, elle se dirigeait par un lieu nommé *le Passeux*, longeait les communes de Méautis et Sainteny, et croisait la grande route actuelle à l'église de Raids, où l'on en voit encore les traces.

Alauna avait son centre dans l'espace ter-

(1) Suivant un manuscrit de Ptolémée. V. Bouquet. Collect. Gall. script. t. 1er, p. 72, note H.

miné par le hameau de la Victoire, le Théâtre et le Balnéaire. Tout ce terrain s'appelle le Castelet, comme je l'ai dit précédemment.

Une route y arrivait du côté du Théâtre et venait probablement du port de la Hougue en passant par Huberville. Cette direction a été désignée par une ligne ponctuée.

Une autre partait des bains se dirigeait vers Barfleur et passait tout près du camp romain du Vicel. Cette direction a des preuves abondantes autour du Vast, de Valcanville et du Vicel. Cependant comme le point de départ n'est pas tout-à-fait indubitable, je l'ai encore exprimée par une ligne ponctuée.

Les routes de *Crociatonum*, de *Cosediæ* et de *Coriallum* arrivaient sur des points parfaitement reconnus. Les deux premières partaient ensemble à cent mètres environ au Sud de la Victoire; celle de *Crociatonum* se dirigeait vers le levant, l'autre vers le midi. Elles sont bien indiquées sur la carte de Mariette, sauf deux faibles redressements sur la direction de Coutances. Cette route arrivait en effet immédiatement de la Victoire à Flottemanville; au lieu de faire un coude à l'Est pour aller chercher le pont l'Abbé, elle traversait l'Ouve à un gué pavé entre Etienville et les Moitiers, ce qui accourcissait le chemin d'unedemi-lieue.

La voie qui conduisait d'*Alauna* à *Coriallum* mérite le plus d'être étudiée. Quoiqu'elle ait servi jusqu'en 1770 de route militaire de Valognes à Cherbourg, il est facile de voir qu'elle n'a pas été originairement destinée pour l'accès de cette dernière ville.

En effet, elle passait près de l'église de Saussemesnil qui est à deux lieues environ de Brix, par où se dirige la route actuelle. Puis arrivant à l'église de Tourlaville, elle se rendait au hameau de Bagatelle, quoique rien ne s'opposât à ce qu'elle eût été continuée directement ; et là, par une bizarrerie inconcevable, on lui faisait faire un angle pour gagner Cherbourg. Il n'en faudrait pas davantage pour faire soupçonner que le centre de l'ancien Cherbourg était au point où la déviation commençait. Ce soupçon se tourne en certitude quand on voit la route de Coutances arriver directement au même point et lorsque les indications de tout genre le signalent comme centre, sans qu'aucune conduise vers la partie occidentale du bassin où se trouve maintenant Cherbourg.

Toutes les routes dont j'ai parlé venaient aboutir au Balnéaire d'*Alauna*, que l'on connaît dans ce quartier sous le nom de Vieux-Château des bains.

La fontaine qui fournissait l'eau à ces bains

est voisine du théâtre. Un aquéduc souterrain y portait l'eau. Deux *regards* trouvés depuis quelque temps en plantant des pommiers, indiquent bien la direction de cet aquéduc. Cette source très-abondante est la seule qui soit dans ce quartier. Ses eaux ont repris leur cours naturel.

APPENDIX.

Note A.

Passage de Vitruve, lib. II., chap. 8. (1).

Cum ergo tam magnà potentià Reges non contempserint lateritiorum parietum structuras, quibus licitum fuerat non modo cæmentitia aut quadrato Saxo sed et marmorea habere, non puto oportere improbari quæ è lateritià sunt structura facta ædificia dummodo recte sint perfecta; sed id genus quid *ita à populo Romano in urbe fieri non oporteat* exponam, quæque sint ejus rei causæ et rationes non prætermittam. *Leges publicæ* non patiuntur majores *crassitudines* quam sesquipedales institui loco communi : « Ceteri autem parietes, ne spatia angustiora « fierent, eadem, crassitudine collocantur. Lateritii vero « (nisi diplinthii aut triplinthii fuerint) sesquipedali crassitudine non possunt plusquam unam sustinere contignationem, in ea autem majestate urbis et civium infinita « frequentia innumerabiles habitationes opus fuit explicare. Ergo cum recipere non posset area plana tantam « multitudinem in urbe, ad auxilium altitudinis ædificiorum res ipsa coegit devenire. Itaque pilis lapideis, structuris testaceis, parietibus cæmentitiis altitudines exstruc-

(1) P. 67 et seqq. édit. in 8°, Argentorat 1807.

« tæ, et contignationibus crebris coaxatæ, cœnaculorum « ad summas utilitates perficiunt disparationes. Ergo « mœnibus è contignationibus variis alto spatio multiplica- « tis, populus romanus egregias habet sine impeditione « habitationes. Quoniam ergo explicata ratio est, quid « ita in urbe propter necessitatem angustiarum non pa- « tiuntur esse lateritios parietes; cum extra urbem opus « erit his uti sine vitiis ad vetustatem, sic erit faciendum; « Summis parietibus structura testacea sub tegula subji- « ciatur altitudine circiter sesquipedali, habeat que pro- « jecturas coronarum. Ita vitari poterunt quæ solent in his « fieri vitia. Cum enim in tecto tegulæ fuerint fractæ aut « à ventis dejectæ, qua possit ex imbribus aqua perpluere, « non patietur lorica testacea lædi laterem, sed projec- « tura coronarum rejiciet extra perpendiculum stillas, et « eâ ratione servaverit integras lateritiorum parietum « structuras. » De ipsâ autem testâ si sit optima seu vitiosa ad structuram, statim nemo potest indicare, quod in tempestatibus et æstate in tecto cum est collocata, tunc si firma est probatur. Nam quæ non fuerit ex cretâ bonâ aut parum erit cocta, ibi se ostendet esse vitiosam gelicidiis et pruinâ tacta. Ergo quæ non in tectis poterit pati laborem, ea non potest in structurâ oneri ferendo esse firma. Quare maximè ex veteribus tegulis tecti, structi parietes firmitatem poterunt habere. « Cratitii verò velim « quidem ne inventi essent; quantum enim celeritate et « loci laxamento prosunt, tanto majori et communi sunt « calamitati; quod ad incendia uti fasces sunt parati : « itaque satius esse videtur impensa testaceorum in « sumptu quam compendio cratitiorum esse in periculo. « Etiam qui sunt in tectoriis operibus, rimas in eis faci- « unt arrectariorum et transversariorum dispositione. »

Cum enim liniuntur recipientes humorem turgescunt, deinde succescendo contrahuntur et ita extenuati disrumpunt tectoriorum *soliditatem*. Sed quoniam non nullos celeritas aut inopia, aut impendentis loci *disseptio* cogit, sic erit faciendum solum substruatur altè, ut sint intacti ab rudere et pavimento. Obruti enim in his cum sunt, vetustate marcidi fiunt; deinde subsidentes proclinantur, et disrumpunt speciem tectoriorum.

Note B.

A ce passage de Vitruve j'ai cru devoir ajouter des notes tirées des historiens du temps de Charlemagne, pour indiquer l'emploi des briques, l'usage des tuiles et le genre des constructions à cette époque. J'ai puisé particulièrement mes citations dans les auteurs qui ont appartenu à la Normandie, parce qu'ils auront plus d'intérêt pour nous. Elles me seront presque toutes fournies par le chronographe de Fontenelle, qui mourut en 834, et qui avait habité long-temps le Cotentin.

Teutsind, abbé de Fontenelle, qui vivait sous les derniers Mérovingiens, fit enlever des pierres de taille au château de Lillebonne pour construire une partie de l'Eglise de Saint-Michel. « Allatis petris politis de Julibonâ, « castro quondam nobilissimo ac famosissimo ad construendos arcus seu frontispicium ejusdem templi » (1)

Ansegise, un de ses successeurs, qui vivait sous les premiers Carlovingiens, fit ajouter à cette abbaye des bâtiments immenses et qui peuvent donner une idée des travaux de cette époque.

(1) Apd. Acherii spicileg, tom. 3. in-4°. p. 211.

Une seule des ailes du nouvel édifice avait 208 pieds de longueur, 27 de largeur et 64 de hauteur « Cujus muri « de calce fortissima ac viscosa lapideque tophoso ac « probato constructi. » Ce dortoir faisait à peine le tiers des bâtiments qu'il construisit à Fontenelle ; mais ce qui appartient plus particulièrement au but de ce mémoire, c'est que les tuiles dont il couvrit ces bâtiments n'étaient pas placées à la manière des Romains, mais attachées avec des cloux « tegulæ ipsius universæ clavis ferreis desuper « affixæ » (1).

Il eut pour prédécesseur immédiat un homme que nous sommes fiers de pouvoir rattacher à la Normandie ; Eginard, l'ami, l'historien, le secrétaire, peut-être le gendre de Charlemagne ; cet homme admirable fut sept ans abbé de Fontenelle, il était surintendant des bâtiments de l'Empire. Ce fut lui qui refit le palais et la basilique d'Aix-la-Chapelle. On a, dans la collection de Dom Bouquet des détails sur ses travaux et ses grandes constructions (2) ; on y voit qu'il connaissait beaucoup l'architecture de Vitruve et qu'il en faisait un grand cas. Il résulte d'un passage de ses lettres qu'il faisait entrer la brique dans ses édifices et qu'il y en employait d'une très-grande dimension (3).

Les détails que je viens de donner ne m'ont pas paru étrangers au sujet de ce mémoire. Ils sont d'une époque où les souverains cherchaient à faire refleurir en France les arts des romains. Ils appartiennent presque tous à la province dont notre Société s'efforce de faire connaître les

(1) Apd. Acherii spicileg, tom. 3. in-4°. p. 211.

(2) Tom. VI, p. 376 et seqq.

(3) Eginardi epistol. XXXVIII, p. 379.

antiquités; ils pourront fournir des moyens d'étudier plus à fond l'histoire et les progrès des arts chez nos ancêtres.

Note C.

Quelques habitants de Cherbourg ont cru que je voulais contester que leur ville eût été l'emplacement d'une station romaine. C'est une erreur. J'ai dit il y a près de 20 ans, dans un mémoire lu à la Société académique de Cherbourg, et j'ai répété depuis, dans un travail sur les ports de Barfleur et de Cherbourg au moyen âge (1), et j'en suis convaincu; que l'emplacement de *Coriallum* était à Cherbourg, mais avec la légère différence que j'ai signalée, comme il s'en trouve presque partout où il y a eu des villes romaines.

La plaine qui part du bassin et qui s'étend à l'est au bord de la mer et sur les deux rives du Trottebec, avait, dans tous les temps, offert une grande quantité de médailles et d'antiquités romaines. Je l'avais signalée dès 1819 comme l'emplacement probable de *Coriallum*. La découverte faite il y a 18 mois près de la redoute avait augmenté cette probabilité; mes recherches sur le point où se rendaient les grandes routes de Coutances et de Valognes ont complété ma conviction.

Celle des habitants de Cherbourg le sera sans doute par une simple réflexion. Depuis 1780, on a construit la moitié de la ville actuelle, les halles, la prison, les casernes. On a creusé deux grands ports, une partie du bassin, les

(1) V. les mémoires de la Société des antiquaires de France. — V. les Archives de la Normandie, tom. II, p.

fossés de l'enceinte du port. On n'y a rien trouvé. Tandis qu'à l'est, où l'on a seulement effleuré le terrain, on a fait, depuis le même temps, un grand nombre de découvertes importantes.

Quoiqu'il en soit, voici le détail d'une partie des médailles qui ont été trouvées dans les *Mielles*, et que j'ai examinées (1).

Famille Portia (Marcus Cato), 2 quinaires d'argent.

Auguste, 2. — Colonia Nemaus, 3.

Tibère, 13 : presque toutes au revers du temple de Lyon ; quelques-unes d'une belle conservation.

Germanicus, 4 : une à fleur de coin.

Claude, 10.

Néron, 19. Temple de Janus fermé, très-bien conservées.

Vespasien, 15 : deux G. B. Une très-belle consécration avec l'aigle sur un globe.

Titus, 11. Jamais je n'en avais trouvé autant. Un G. B.

Domitien, 21.

Nerva, 4.

Trajan, 25 (une grecque dont j'ai envoyé l'empreinte à la Société) ; deux au revers Via Trajana, très-belles.

Hadrien, 11 : une G. B. Quelques revers rares.

Aelius, 2 : une à fleur de coin.

Antonin, 2. — Faustine mère, 1.

Marc-Aurèle, 1.

Verus, 2, dont une G. B. — Lucille, 1.

Au milieu de ces médailles du haut empire il y en avait une ou deux du temps de Constantin.

(1) Elles sont presque toutes en M. B. J'ai noté celles qui sont d'un module ou d'un métal différent.

La médaille grecque pourrait donner lieu à une question intéressante, celle de savoir pourquoi on n'en a rencontré dans notre pays que dans le voisinage de Cherbourg?

P. S. J'ai appris qu'on avait trouvé à Bretteville des coins de bronze près de *la pierre*, où j'ai signalé beaucoup de traces Romaines. Depuis ce que j'ai dit de ces coins dans le volume de l'an dernier, j'ai eu connaissance de plusieurs découvertes du même genre, faites récemment, toutes dans des terrains romains, et entre autres à Portbail. En lisant ma *notice* on a pu voir que plusieurs anciennes découvertes ont été faites dans de semblables positions. Mais ce qui m'a encore plus frappé, c'est la découverte de plusieurs pierres regardées comme druidiques par moi-même sur des routes romaines. Parmi celles-ci quelques-unes sont enfouies, mais cela s'explique facilement par les lois de nos premiers rois et les canons de nos conciles de la Gaule (1), et ce n'est pas de cela que je veux parler.

Pourquoi trouve-t-on un aussi grand nombre de ces pierres sur nos voies romaines? N'y ont-elles pas quelque-fois tenu la place de pierres milliaires? Les anciennes bornes milliaires n'ont-elles pas été souvent employées dans notre deuxième Lyonnaise, qui a conservé son ancienne *Leuga?*

Les bornes milliaires avec des inscriptions seraient-elles particulières aux quartiers où l'on a de la pierre de taille, comme dans quelques districts du Calvados et de la Manche?

On sent que la solution de ces questions pourra jeter encore un nouveau jour sur la géographie ancienne de la Normandie; j'ai déjà recueilli beaucoup de faits qui pourront aider à y arriver. En attendant cette solution, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de signaler l'utilité de ces recherches.

Il me reste à faire observer que plusieurs des tuiles que j'ai

---

(1) Funditus effodiantur aut in tali loco reponantur ut nunquam à cultoribus inveniri possint.

trouvées dans le Cotentin portent à leur *surface un* numéro ; c'est constamment le n°. 1, quoique ramassées sur des points très-éloignés entre eux ; car les unes viennent d'Alleaume, d'autres de Besneville ou de Cretteville, et plusieurs de Tourlaville. Quelle peut être la raison de cette conformité ? J'ai pensé que cela pouvait venir de ce qu'elles furent fabriquées par des soldats d'une même légion. Nous voyons dans la notice de l'empire d'Occident que le commandant de la 1re. Flavienne résidait à Coutances (1). En rapprochant ce passage du numéro de ces tuiles, on peut former des conjectures. On peut présumer que ces tuiles furent fabriquées par des soldats de la 1re. Flavienne ; que les lieux où elles se trouvent ont été des stations militaires ; qu'elles sont du temps de la notice, et conséquemment de la décadence de l'empire ; et enfin, que la destruction des places où elles se trouvent est postérieure au temps où la notice fut rédigée.

---

(1) Præfectus primæ flaviæ Constantiæ. Notit. imperii ap. Bouquet, collect. tom. 1. pag. 127.

DISSERTATION

Sur les Sceaux de Richard-Cœur-de-Lion; par M. ACHILLE DEVILLE, *membre Titulaire de la Société.*

Veterum volvens monumenta virorum.
ÆNEIDOS, L. III.

IL est constant que Richard-Cœur-de-Lion, pendant le cours de son règne, ne se servit pas toujours du même sceau; mais on n'a point encore établi d'une manière positive combien il en changea de fois, en quoi consistait la différence entre ces divers sceaux, et quels furent les motifs qui portèrent ce prince à les adopter.

Ces questions ne se rattachent pas seulement à l'art héraldique; elles intéressent encore l'histoire. A ce double titre elles méritent une attention particulière. Nous ne nous disimulons pas combien leur solution devient difficile, lorsque les documents et les pièces qui peuvent servir à les éclaircir datent d'une époque si éloignée et

sont devenus si rares : c'est une raison de plus pour apporter à leur examen une profonde attention, et pour ne rien négliger de ce qui peut aider à les résoudre.

Les auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, qui écrivaient vers 1750, disent qu'à cette époque les sceaux des princes Normands étaient de la plus grande rareté. On conçoit que trois quarts de siècle écoulés depuis ont dû l'augmenter encore, surtout pour la France, où la dispersion et l'incendie des chartriers et des archives publiques furent une des mesures à l'ordre du jour à l'époque de la révolution. Quoiqu'aucune de nos provinces n'ait été à l'abri de ce vandalisme, la Normandie, grâce au bon esprit de ses habitants, en souffrit moins qu'une autre. Aussi ai-je pu, en scrutant les archives du département de la Seine-Inférieure, où la plus grande partie des anciens titres de la Haute-Normandie a été réunie, faire la découverte de plusieurs chartes de Richard-Cœur-de-Lion, dont quelques-unes portent encore le sceau de ce prince. Ces dernières sont au nombre de trois : je possède moi-même un quatrième sceau d'une admirable conservation.

Richard-Cœur-de-Lion fit plus souvent usage de ses sceaux en Normandie qu'en Angleterre.

En effet, pendant les dix années de son règne, il ne fit que deux voyages dans cette île; l'un en 1189, pour s'y faire couronner roi, l'autre en 1194, immédiatement après sa captivité. La première fois, il y séjourna quatre mois, jour pour jour; la seconde, cinquante-neuf jours seulement. Il passa le reste de son règne dans ses états de Terre-ferme, occupé presque continuellement à guerroyer contre Philippe-Auguste (1). C'est sans doute une des raisons qui font que les sceaux de ce prince sont également rares en Angleterre (2).

Avant de monter sur le trône, Richard-Cœur-de-Lion avait été comte de Poitou. Il est indubitable qu'il eut un sceau particulier en cette qualité; mais je n'en ai jamais rencontré aucun, et je ne sache pas qu'on en ait donné l'image ou la description. M. l'abbé De La Rue, dans sa *Réponse aux Mémoires publiés à Londres, contre les Recherches sur la Tapisserie de*

(1) Il faut en excepter le temps de son voyage à la Terre-Sainte et celui de sa captivité en Allemagne : en tout trois ans et demi.

(2) Sur soixante chartes et plus de Richard, soit manuscrites, soit imprimées, que j'ai lues, je me suis assuré que dix seulement ont été délivrées en Angleterre.

Bayeux, dit bien (page 79) « qu'il est pro-
« bable que, comme son frère Jean, comte de
« Mortain, il (le comte de Poitiers) avait sur
« son écu les deux lions de Normandie, pas-
« sants de la gauche à la droite de l'écu. » Cette supposition ne paraît point invraisemblable; mais enfin ce n'est qu'une supposition. L'examen seul, ou le dessin authentique d'un sceau de Richard, comme comte de Poitou, pourrait la changer en certitude.

Ce qui paraît constant, c'est qu'on voyait des lions sur l'écu du prince; mais rien de positif quant à leur nombre et à leur position: le poëte Guillaume Le Breton fait dire à l'un des personnages de sa Philippide (liv. III, vers 444, ad annum 1188):

> Ecce comes Pictavus agro nos provocat; ecce
> Nos ad bella vocat. *Rictus agnosco leonum*
> *Illius in clypeo.*

Probablement ces lions étaient d'or, à l'imitation de ceux que portait Geoffroy Plantagenet, grand-père de Richard-Cœur-de-Lion, ainsi que nous l'apprend un autre contemporain, Jean, moine de Marmoutier : « *Clypeus, leonculos aureos ima-*

« *ginarios habens, collo suspenditur* (1). » Et comme on le voit sur le précieux cuivre incrusté, représentant ce prince, qui était placé au-dessus de son tombeau dans l'église de Saint-Julien du Mans, et que possède aujourd'hui le muséum de cette ville. L'écu porte quatre lions léopardés.

Richard-Cœur-de-Lion, en montant sur le trône en 1189, changea de sceau suivant l'usage. Un chroniqueur du temps, Raoul, abbé de Coggeshale, nous apprend qu'il se servit de ce nouveau sceau, pour la première fois, en faveur du

(1) Historia Gaufredi comitis Andegavorum, etc., p. 18.

On voit que, bien loin que l'on soit habitué à regarder le léopard comme le type des armes d'Angleterre, ce type a été évidemment emprunté à la figure du lion. Le passage suivant du même auteur vient encore à l'appui de cette opinion :

« Pictos leones præferens (dux Gaufredus) in clypeo, veris « leonibus nulla erat inferior feritudo. » (Page 58.)

J'ajouterai toutefois que la confusion date de fort loin ; on peut la faire remonter au XIII[e] siècle. Mathieu Pâris raconte, sous la date de 1235, que l'empereur Frédéric II envoya au roi d'Angleterre, Henri III, trois léopards, pour rappeler les léopards de son écu.

« Misit ergo imperator regi Anglorum tres leopardos in signum « regalis clypei, in quo tres leopardi transeuntes figurantur. » (Page 285.)

Le mot *transeuntes*, *passants*, véritable terme de blason, est bien remarquable pour l'époque.

chapitre général de Citeaux, peu après son couronnement qui eut lieu le 2 septembre (1).

Peu de mois après, Richard, étant repassé sur le continent, l'employa en faveur de l'église de Rouen, le 1er mars : *Primâ die marcii, apud Chinonem, anno primo regni nostri.* C'est d'après cet acte (2), que je possède en original, que j'ai dessiné de grandeur naturelle le sceau de ce prince (planche Ire). Il est en cire verte. Un lacs de soie jaune et rose le retient au parchemin.

L'inscription du sceau porte :

RICARDUS DEI GRACIA REX ANGLORUM.

On lit sur le contre-sceau :

RICHARDUS DUX NORMANNORUM ET AQUITANORUM ET COMES ANDEGAVORUM.

Une chose assez remarquable, c'est que le nom

(1) Mox etiam ut coronatus fuerat, novi sigilli sui primâ impressione confirmavit et dedit generali capitulo Cisterciensi redditum centum viginti marcarum in ecclesiâ de Scardeburgh. » (*Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, t. xviii., p. 86.), Voyez aussi Raoul de Dicet, col. 648.

(2) Le texte en a été inséré dans les *Concilia Rotomagensis provinciæ*, par dom Bessin, page 99. L'auteur a substitué à tort, pour la date, le mois de mai au mois de mars.

du prince se trouve écrit successivement avec et sans n.

D'un côté Richard est représenté en costume royal (1), la couronne à fleurs de lis en tête, et assis sur un trône qui est de forme semi-gothique, et à jour. De la main droite il tient une large épée à deux tranchants; de la gauche un globe, en forme de grenade, surmonté d'une croix. Le prince a les cheveux courts et point de barbe. Ses pieds sont appuyés sur un riche tabouret dans le même style que le trône.

Aux deux côtés de la tête est figuré le croissant de la lune surmonté d'une étoile à rayons flamboyants; plus bas se dessinent des branches de rosier (2) avec leurs boutons. Je n'ose prononcer si ces diverses figures sont là comme emblême, ou comme simple ornement, quoique je sois porté à adopter la dernière opinion. Je rappellerai au surplus, pour ceux qui voudraient chercher à éclaircir le fait, que les deux crois-

(1) Il se compose de la tunique, ou robe longue, de la dalmatique et du manteau. « Vestierunt eum regalibus indumentis, « primò tunicâ, deinde dalmaticâ... deinde indutus est mantell, » dit Benoît de Peterburg dans la description du couronnement de ce prince (*Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, t. XVII, p. 494.)

(2) Le caractère du dessin n'est pas tellement déterminé que l'on ne puisse voir une autre fleur dans ces figures.

saints se retrouvent sur quelques monnaies de Richard, comme aussi sur celles de plusieurs de ses prédécesseurs (1).

Sur le contre-sceau Richard est représenté armé et à cheval. Il porte les chausses et la cotte de mailles, qui est munie de la capeline. Son casque est très-simple et sans aucune espèce d'ornements, c'est le *pot de fer*; il n'a pas le nasal. Le bouclier, qui est retenu au cou du prince par une courroie, est de forme convexe, long, et pointu par le bas; on y voit dessiné le lion debout. La position du bouclier, qui est vu de côté, comme l'indique l'*umbo* qui part du centre de l'écu, n'a pas permis à l'artiste de figurer le deuxième lion qui, selon toute apparence, devait être affronté à celui-ci.

Une autre charte de Richard, également de la première année de son règne, qui existe aux archives du département du Calvados, nous donne le même sceau, toujours avec le lion debout ou combattant (2).

(1) Voyez *Antiquités anglo-normandes de Ducarel*, traduction de M. Léchaudé d'Anisy, planche XXXIV.

Plusieurs monnaies grecques et romaines et un assez grand nombre de sceaux du moyen âge offrent également, soit le croissant, soit l'astérisque.

(2) Voyez *Réponse aux Mémoires publiés à Londres, contre les Recherches sur la Tapisserie de Bayeux*, page 79.

Ainsi nous voilà bien fixés sur le premier sceau de Richard comme roi d'Angleterre.

Si l'on s'en rapportait à Roger de Hoveden, ce prince l'aurait changé cinq ans après, en 1194. L'assertion de cet historien mérite un examen particulier ; voici comment il s'exprime :

« Deinde veniens (Ricardus) in Normanniam
« (anno 1194) molestè tulit quicquid factum
« fuerat de supradictis treugis, et imputans
« cancellario suo hoc per eum fuisse factum,
« abstulit ab eo sigillum suum, et fecit sibi no-
« vum sigillum fieri, et mandavit per singulas
« terras, quòd nihil ratum foret, quod fuerat
« per vetus sigillum suum; tùm quia cancella-
« rius ille operatus fuerat indè minùs discretè
« quàm esset necesse, tùm quia sigillum illud
« perditum erat, quando Rogerus Maluscatulus,
« vicecancellarius suus, submersus erat in mari
« ante insulam de Cipro; et precepit rex quòd
« omnes, qui chartas habebant, venirent ad no-
« vum sigillum suum ad chartas suas renovan-
« das (1). »

(1) *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, 1596, page 425.

Quoi qu'il en soit des circonstances particulières du récit de l'historien, il est certain qu'il se trompe sur le fait en lui-même; il a confondu les dates. Il est un autre point sur lequel je le crois également dans l'erreur; je veux parler de l'espèce de disgrâce dans laquelle serait tombé le chancelier de Richard (Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely). Les sceaux ne furent point enlevés à ce prélat en 1194 (1); il les conserva jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1197. S'il eût cessé d'être chancelier en 1194, pourquoi plus tard lui reconnaître ce titre?

« Misit (anno 1195) ad imperatorem Wil-« lielmum Eliensem episcopum *cancellarium* « *suum*. »

Qui parle ainsi? Roger de Hoveden luimême (2). Mais plusieurs actes authentiques viennent prouver d'une manière irrécusable que Richard ne retira pas les sceaux à Guillaume de Longchamp. Je citerai deux chartes de ce prince, l'une en faveur de l'église de Rouen, l'autre pour l'abbaye de Saint-Taurin, toutes deux sous

(1) Il les avait reçus en 1189, à l'avénement de Richard au trône.

(2) *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, 1596, p. 431.

la date de 1195. Elles se terminent ainsi :

« Data per manum *Guillelmi episcopi can-*
« *cellarii nostri*, apud Rothomagum, anno
« sexto regni nostri. »

« Per manum *Willelmi Eli. episcopi can-*
cellarii nostri, anno sexto regni nostri (1). »

Au surplus tous les historiens contemporains sont unanimes à cet égard.

Je passe au fait principal.

Si Richard-Cœur-de-Lion eût changé de sceau en 1194, l'empreinte de son premier sceau ne pourrait se rencontrer sur aucun acte postérieur; or, je l'ai retrouvée sur des chartes en nature, de 1195 et de 1197, délivrées par le prince lui-même. La première existe aux archives du département de la Seine-Inférieure (2); elle est du 9 novembre 1195. La seconde est entre les mains de M. l'abbé De la Rue à Caen; elle porte la date du 1er janvier 1197. La troisième, que j'ai dé-

(1) La première de ces chartes est conservée en original aux archives du département de la Seine-Inférieure. Voyez pour la seconde le *Gallia christiana*, t. XI, col. 141, *instrumenta*.

(2) Le texte de cette charte a été inséré par moi dans le Recueil de la Société libre d'Emulation de Rouen, pour l'année 1828, p. 155.

couverte, ainsi que la première, dans les mêmes archives, et qui consacre l'échange d'Andeli contre Dieppe, Louviers, etc., est du 16 octobre 1197. Toutes trois portent le premier sceau du prince.

Ces pièces de conviction prouvent, mieux que ne sauraient le faire les raisonnements les plus concluants, que Richard-Cœur-de-Lion ne changea pas de sceau en 1194, et que jusque vers la fin de l'année 1197 il continua de se servir de celui qu'il avait adopté en montant sur le trône.

Si je n'ai pas opposé de prime-abord, pour toute réponse à l'assertion de Roger de Hoveden, ces documents authentiques, c'est qu'il me semblait qu'en sa qualité de contemporain, cet historien exigeait une réfutation et un examen aussi complets que possible.

Nous arrivons à l'année 1198, la neuvième et en même temps l'avant-dernière du règne de Richard. Ici un changement a lieu. Les actes et les historiens vont cette fois se trouver d'accord, et se prêter un mutuel appui.

« Anno MCXCVIII (disent les *Annales de Waverley*) præcepit idem rex (Ricardus) omnes « cartas in regno suo emptas reformari et novi sigilli « sui impressione roborari, vel omnes cassari, « cujuscumque dignitatis aut ordinis essent, qui

« vellent suâ protectione defensari, vel universa « bona sua confiscari (1). »

Sandford a donné ce second sceau dans son histoire généalogique des rois d'Angleterre (2). Je l'ai trouvé moi-même en nature dans les archives du département de la Seine-Inférieure, parmi les pièces provenant du chartrier de l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville près Rouen. Il est suspendu à une charte du 18 mai 1198 (3).

Avant de passer à sa description, arrêtons-nous un moment aux motifs qui déterminèrent Richard à l'adopter, et à renoncer à celui dont il s'était servi durant plus de huit années.

Voici comment s'explique le prince lui-même; Je transcris la formule de rénovation des chartes :

(1) *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, t. XVIII, p. 191.

Mathieu Pâris précise l'époque de cette rénovation de titres : « Circà festum sancti Michaëlis (1198) etiam mutatæ sunt « chartæ, quas priùs fecerat rex Richardus, novo sigillo suo. » (Page 136.)

Remarquons que l'historien ne parle que du moment où la révision des titres fut effectuée; le nouveau sceau était déjà en usage au mois de mai, comme on le verra plus loin. Il est naturel de penser qu'un délai de plusieurs mois aura été accordé aux porteurs des actes soumis à cette formalité; il était même difficile qu'il en fût autrement.

(2) *A genealogical History of the Kings of England*, p. 55.

(3) Voyez mon *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges-de Bocherville*, p. 30 et 77.

« Is erat tenor primæ cartæ nostræ in *primo*
« sigillo nostro, quod quare aliquando perditum
« fuit, et dum detenti essemus in Alemania in
« alia potestate constitutum, mutatum est.

« Telle était la teneur de notre première charte
« portant notre premier sceau; lequel, attendu
« qu'il a été perdu autrefois, et qu'il s'est trouvé
« placé en d'autres mains tandis que nous étions
« détenu en Allemagne, vient d'être changé. »

. . . . .

Lors du voyage à la Terre sainte, ainsi qu'on l'a vu plus haut (page 69), le sceau de Richard était tombé dans la mer; celui qui le portait à son cou s'était noyé: « Duæ busciæ perierunt,
« in quibus multi milites, et servientes, de fa-
« milia regis submersi sunt : inter quos, proh
« dolor! magister Rogerus Malus catulus, vice-
« cancellarius Regis, submersus est, et sigillum
« Regis, quod gestabat in collo ejus suspen-
« sum, inveniebatur. »

Roger de Hoveden, page 393.

Cet évènement se passait devant l'île de Chipre, au mois d'avril 1191. Le prince y fait ici allusion.

En partant pour la Croisade, Richard avait déféré le gouvernement de l'Angleterre à son

chancelier, le même Guillaume de Longchamp. Il avait dû lui confier son sceau pour l'expédition des affaires ; les historiens nous l'apprennent : « Tradidit cancellario suo unum sigillorum suo« rum ad mandata sua facienda in regno. »

Benoît de Peterburg, *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, t. XVII; p. 498. A.

Le chancelier ayant été expulsé d'Angleterre par Jean sans-Terre, qui aspirait à supplanter son frère alors prisonnier en Allemagne, le sceau royal dut passer dans les mains de Jean, ou tout au moins dans celles des justiciers du roi restés à la tête du gouvernement sous l'influence de ce prince. Il est plus que présumable que c'est à cette seconde circonstance que Richard fait allusion, lorsqu'il dit : « Sigillum...., dum de« tenti essemus in Alemania, in alia potestate « constitutum. »

Ainsi Richard, d'après lui-même, aurait changé son premier sceau, parce qu'il l'aurait égaré, d'une part, et que, de l'autre, on en aurait abusé durant sa captivité.

Puisqu'il demeure prouvé que ce ne fut qu'en 1198 que ce changement eut lieu, ne pourrait-on pas penser, comme semblent au reste l'indiquer les chroniqueurs contemporains, que les

motifs mis en avant par le prince en cachaient un plus puissant, mais qu'il n'osait avouer? En effet, comment croire que Richard se fût avisé si tard des inconvénients signalés par lui? Trois années entières s'étaient déjà écoulées depuis son retour d'Allemagne, et sept, depuis la perte de son sceau! Ne doit-on pas voir plutôt dans ce changement de sceau une mesure de fiscalité déguisée, un véritable moyen de se procurer de l'argent? On sait que Richard n'était pas très-scrupuleux sur cet article. Ecoutons les historiens de l'époque; leur témoignage n'est pas à dédaigner :

« Accessit autem ad totius mali cumulum, « *Juxta vitæ ejus terminum*, prioris sigilli sui re- « novatio, quo exiit edictum per totum ejus « regnum ut omnes cartæ, confirmationes ac « privilegiatæ libertates, quæ prioris sigilli im- « pressione roboraverat, irrita forent, nec ali- « cujus libertatis vigorem obtinerent, nisi poste- « riori sigillo roborarentur. In quibus renovandis « et iterum comparandis, innumerabilis pecunia « congesta est (1). »

Remarquons, en passant, que les mots *juxta*

(1) *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, t. XVIII, p. 84.

vitæ ejus terminum s'appliquent parfaitement à l'année 1198, qui précéda immédiatement celle de la mort de Richard-Cœur-de-Lion, et qu'ils ne peuvent, dans aucun cas, se rapporter à l'année 1194.

Cette mesure, comme le dit fort bien l'abbé Raoul de Coggeshale, que je viens de citer, dut produire une somme immense. En effet les droits du sceau, déjà considérables pour le temps sous Henri II, avaient été presque décuplés par Richard-Cœur-de-Lion. Il avait porté le prix des lettres-patentes dites de protection, de deux sous qu'elles coûtaient auparavant, à dix-huit sous quatre deniers, et celles de simple confirmation, de dix-huit sous quatre deniers, à douze marcs cinq sous. Ces curieux détails nous sont fournis par un réglement de Jean-Sans-Terre sur les droits du grand sceau, fait la première année de son règne, en 1199 (1). Le marc sterling était alors de treize sous quatre deniers, comme

(1) « Et cum sigillum bonæ memoriæ Richardi fratris nostri « illustris quondam regis Angliæ, diebus suis in eum provene- « rat statum ut de quibusdam negotiis ad sigillum pertinenti- « bus, quædam præter cursum solitum ab antiquis temporibus « statuta, potius voluntate quam ratione mediante in præjudi- « cium regiæ dignitatis et libertatis regni recipiebantur, viz. « De litteris protectionis patentibus pro quibus dabantur de-

on le voit par un acte du même prince (1).

Je viens maintenant à la description du sceau : (Voyez Planche II).

D'un côté Richard y est représenté, comme sur son premier sceau, en habits royaux et sur son trône. Le costume est le même, bien qu'il y ait une légère différence dans l'agencement des habits. Le prince porte une couronne fleurdelisée. Dans sa main droite il a sa large épée à deux tranchants, dans la gauche un globe ; l'état du sceau ne permet plus de voir la croix fleuronnée dont ce dernier était surmonté. Le trône est à jour et de forme semi-gothique ; il est en forme de fauteuil, avec ses bras ou côtés, ce que l'on ne remarque point au trône du premier sceau. Une autre différence consiste dans les

« cem et octo solidi et quatuor denarii pro quibus non debebantur dari nisi duo solidi.

« Et de simplicibus confirmationibus in quibus nihil novi est « insertum, pro quibus dabantur duodecim marcæ et quinque « solidi, pro quibus non debebantur dari nisi decem et octo « solidi et quatuor denarii. » (Houard, *Anciennes Lois des François*, t. II, p. 346.)

(1) « Præterea, nos dedimus domino regi Francorum viginti « millia marcarum sterlingorum ad opus et legem in quo fuerunt, videlicet tredecim solidos et quatuor denarios pro marca. » *Rerum gallicarum et franc. script.*, t. XVII, p. 52, ad annum 1200.)

ornements du champ : ici point de branches de rosier. A droite de la tête on voit bien le croissant de la lune, mais il n'y a point d'étoile au-dessus ; à gauche on a dessiné le soleil. Le prince porte les cheveux courts. Quant à l'état de la barbe, il est fort difficile d'en juger, mais d'après le dessin donné par Sandford elle doit être rase (1).

C'est au contre-sceau qu'existent les différences les plus notables. Le prince y est également représenté à cheval et armé, et couvert du haubert. La lame de son épée est d'une largeur extraordinaire et qui dépasse encore celle du premier sceau. Au lieu du simple pot de fer, la tête du prince est renfermée dans un casque à visière (2)

(1) Suivant la description et le dessin insérés dans mon *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville*, le prince aurait une barbe pointue. Par un effet fort bizarre, un éclat de la cire à l'endroit du menton fait voir une barbe se terminant en pointe. Tous ceux à qui j'ai montré le sceau s'y sont mépris comme moi. Un examen plus approfondi, et le dessin de Sandford, m'ont depuis ramené à une autre opinion, que vient encore confirmer le témoignage d'un contemporain : en effet, Roger de Hoveden raconte que Richard s'étant déguisé pour traverser l'Allemagne, fut reconnu, *bien qu'il eût laissé croître sa barbe* ; preuve qu'il la portait rase d'habitude, ou du moins demi-courte. « Et quamvis ipse barbam haberet « prolixam, tamen celari non potuit. » *Rerum angl. script.* I p. 409.)

(2) Ce sceau de Richard est peut-être le monument le plus

de forme cylindrique, mais plat en-dessus. Ce casque est couronné par un large cimier en éventail, sur lequel on remarque la figure du lion. Sandford (p. 73) veut voir des brins de genêt dans la crête du cimier, qui seraient placés là sans doute, selon lui, comme un souvenir de famille (1). Quant à moi, j'y verrais tout au plus des brins de baleine (2), si ce n'est même des piquants de fer, attendu la roideur et l'arrangement symétrique de ce singulier ornement.

Le cheval, dans les deux sceaux, est à tous crins et paraît entier; il n'est couvert d'aucune

ancien du moyen âge où l'on trouve le casque à visière. Il est assez étonnant que l'on n'ait pas employé plutôt, à l'imitation des anciens, ce moyen de préserver le visage des guerriers, qui était la seule partie de leur personne qui fût restée à découvert, car le nasal n'en couvrait qu'une faible portion. Guillaume Le Breton, dans sa Philippide, nous donne le nom de cette nouvelle pièce de l'armure de nos pères :

« .... Fenestras
« Per galeas medias, quibus est ocularia nomen. »
(*L.* XI, *v.* 436, ad annum 1214.)

Il dit ailleurs : Ocularium galeæ.

(1) On sait que Geoffroy, grand-père de Richard-Cœur-de-Lion, dut son surnom de Plantagenet ou Plantegenet à l'habitude où il était de placer une branche de genêt à son bonnet.

(2) On voit dans Guillaume Le Breton, poète et chapelain de Philippe-Auguste, que les fanons de baleine étaient souvent employés à la décoration des casques. (*Philippidos*, *passim*.)

armure défensive (1). Sur le premier, il affecte les formes du cheval limousin; sur le second, on serait tenté de le regarder comme croisé de

(1) Les auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique* disent que ce n'est qu'au XIII° siècle que paraissent les chevaux bardés. Ils auraient été plus exacts en disant que ce fut vers la fin du XII°. Richard-Cœur-de-Lion, rendant compte de la victoire qu'il venait de remporter sur Philippe-Auguste devant les murs de Gisors, écrivait le 30 septembre 1198 : « Dextrarii capti sunt du-« centi, quorum septies viginti cooperti fuerunt ferro. » (*Rerum gallic. et franc. scriptores*, t. XVIII, p. 82.)

Dès l'année 1187, les chevaux bardés étaient en usage dans le nord de la France. J'en rencontre la preuve dans le récit d'un contemporain, Gislebert de Mons, qui nous a laissé une chronique du Hainaut :

« Armatis ejusdem universis, homines Comitis Hanoniensis « (Balduini V) ad videndum decentes erant, cùm omnes mili-« tes ejus, excepto solo milite probissimo, Balduino scilicet de « Strepi, equos ferreis coopertoriis ornatos haberent. De ser-« vientibus autem plures equos ferro coopertos babebant, ar-« mati ut milites. » (*Rerum gallic. et franc. scriptores*, t. XVIII, p. 386, ad annum 1187.)

Si l'on devait s'en rapporter à Robert Wace, les chevaux bardés auraient été connus dès le XI° siècle. On lit les deux vers suivants dans la description qu'il fait de la bataille d'Hastings :

Vint Willame li filz Osber,
Son chevals tot covert de fer.
(*Roman de Rou*, v. 12627.)

En admettant, ce qui me paraît hors de doute, que Wace ait anticipé d'un siècle, force est du moins de reconnaître qu'il a peint ce qu'il avait vu de son temps; ce qui ferait remonter l'apparition des chevaux bardés en 1170 au plus tard, le poète ayant cessé d'écrire vers cette époque.

l'anglais et de l'arabe. Le bouclier du prince, qui est suspendu à son cou par une courroie, ne porte point l'*umbo*; on se rappelle qu'il existait au premier sceau. Mais la différence la plus remarquable, comme elle est la plus importante de beaucoup, consiste dans les armoiries figurées sur l'écu. Ici, au lieu du lion debout, nous voyons les trois lions passants-regardants, marchants de droite à gauche (1), qui furent adoptés par le successeur de Richard-Cœur-de-Lion, et qui sont restés dans les armes d'Angleterre.

Ce changement d'armoiries prouve qu'elles n'étaient point encore fixes à cette époque, et que l'art héraldique était tout au plus dans son enfance. Nous voyons bien la figure du lion former en quelque sorte l'emblême des Plantagenet; mais, avant et compris Richard-Cœur-de-Lion lui-même, rien d'arrêté quant au nombre, à la position, à la forme de ces figures; or, le principal caractère du système armorial est la fixité.

On a beaucoup discuté sur les armoiries. Peut-être se fût-on mieux entendu si l'on eût distingué les signes héraldiques de l'établissement du sys-

(1) Je ne serais point étonné que Richard les eût empruntés à l'écusson de sa mère Aliénor. (Voyez, pour le sceau de cette princesse, *Sandford*, p. 57.)

tème héraldique lui-même. Ce point de départ était important à signaler ; on a presque toujours négligé de le faire. Il serait facile de faire remonter très-haut les figures héraldiques, comme emblêmes ou comme signes de reconnaissance ; quant au système, il me paraît certain qu'il ne date que de la fin du XII[e] siècle. C'est alors seulement qu'on procéda par règle et par principes, s'il est permis même de se servir déjà de ce dernier mot. Comment, en effet, assigner au système armorial une date plus reculée, quand nous voyons le chef d'une des premières maisons de l'Europe, le monarque d'un grand empire, y être en quelque sorte étranger ? Est-il supposable qu'il était déjà en vigueur pour des familles de simples chevaliers (1)?

(1) Je me suis assuré que la puissante maison de Tancarville dont les chefs étoient chambellans héréditaires des ducs de Normandie, n'avait point encore d'armoiries vers le milieu du XII[e] siècle. J'ai entre mes mains une charte délivrée de 1140 à 1157 par un de ses membres ; l'écu figuré sur le sceau ne porte aucun signe armorial.

Il existe aux archives du département de la Seine-Inférieure un sceau de 1183, de Raimond V, comte de Toulouse, qui présente la même particularité ; ce qui prouve que ce n'est pas seulement à la Normandie qu'il convient d'appliquer ce que je viens de dire.

Ce n'est pas sans quelque surprise que je vois nos historiens

Ainsi, c'est en 1198 que Richard-Cœur-de-Lion changea de sceau, et au plus tard vers le milieu du mois de mai, puisque l'acte que j'ai cité, qui nous donne ce nouveau sceau, porte la date du 18 de ce même mois.

Voyons si Richard s'est borné à ce changement.

Dom Pommeraye, dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen* (page 432), a transcrit une charte de ce prince du 17 juillet 1198. Si le dessin qui l'accompagne était exact, il faudrait admettre l'existence d'un troisième sceau. En effet, le sceau représenté dans ce dessin diffère essentiellement de celui dont je viens de donner l'image et la description et qui date du 18 mai 1198.

A la place des trois lions passants, qui marchent de droite à gauche, je vois ici deux lions seulement sur l'écu, et marchant de gauche à droite. Un coup d'œil jeté sur le fac-simile ci-joint du dessin de D. Pommeraye (Planche III), mettra le lecteur à même de juger des

modernes les plus recommandables prodiguer sur les bannières des chevaliers du XII[e] siècle, et même du XI[e], toutes les figures du blason. Il n'en est peut-être pas un seul qui ne soit tombé dans cet anachronisme.

autres points de dissemblance ; j'insiste sur celui des armoiries, parce qu'il est le plus frappant et le plus important à la fois ; on peut dire qu'il est caractéristique.

Étonné de rencontrer un pareil sceau sous la date précitée, je fis de nombreuses recherches dans les archives de Rouen, afin de retrouver la pièce originale ; malheureusement elles furent infructueuses. En renonçant à supposer que ce n'était point une pièce fabriquée postérieurement à sa date dans l'intérêt de l'abbaye qui en était dépositaire, exemple qui ne serait point unique, il m'est démontré que l'artiste employé par D. Pommeraye, s'il ne dessina pas le sceau de Richard de mémoire, le défigura étrangement, dans tous les cas. Je suis convaincu qu'il n'était autre que le second sceau de ce prince, celui de la charte pour l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville. Le dessinateur n'aura point aperçu sur l'écu le troisième lion, qui est fort petit, et que l'on distingue en effet avec peine, même en supposant le sceau parfaitement intact : je ne suis point étonné qu'il lui soit échappé ; j'en juge par ce qui pensa m'arriver à moi-même. Je m'explique plus difficilement la position des lions, qui est inverse de celles qu'ils devraient avoir. Il est bien probable cependant que le dessina-

teur aura regardé la chose comme de peu d'importance, et ne se sera pas plus gêné en traçant l'écu qu'il ne l'a certainement fait pour le reste (1). Il serait difficile en effet de rien voir de plus étranger au caractère des sceaux connus de Richard; j'en fais juge le lecteur : qu'il compare un instant entre elles les gravures qui accompagnent cette dissertation. Sans nous appesantir sur les défauts évidents de la grossière image donnée par D. Pommeraye, et pour ne signaler qu'une des nombreuses invraisemblances de l'imitation, peut-on croire, par exemple, que le sceau original représentât le prince sans casque du côté où il est vu armé? J'avoue que je n'ai jamais rien rencontré de semblable sur aucun sceau équestre, et il m'en est passé un grand nombre entre les mains. Que dire aussi de la forme toute moderne de l'écu? Parlerai-je des cuissards et des brassards?..... Mais le dessinateur, qui ne se croyait pas tenu de copier ce qu'il avait sous les yeux, n'était pas obligé de savoir que, du temps de Richard on ne connais-

(1) Peut-être aura-t-il gravé les lions tels qu'il les voyait sur l'original, sans songer qu'ils devaient se trouver retournés sur le papier à l'impression.

sait point ce genre d'armure, et que l'on portait invariablement la cotte de mailles.

Je crois presque inutile de faire remarquer que les historiens ne parlent pas de ce troisième sceau; et leur silence, en pareil cas, équivaut à une preuve, relativement du moins à ceux qui ont mentionné l'existence des deux premiers (1). Eh! comment croire en effet que Richard-Cœur-de-Lion, qui ne s'était décidé qu'après neuf années de règne à adopter un nouveau sceau, mesure d'une conséquence toujours assez grave pour un souverain, et plus encore à cette époque que de nos jours, eût à peine attendu que deux mois se fussent écoulés pour en prendre un troisième? Cela ne devient-il pas tout-à-fait incroyable, lorsqu'on songe à l'effet que produisit l'apparition du second, qui créait un véritable impôt, d'autant plus odieux qu'il avait été acquitté une première fois (2)? Quelle explosion

(1) Sandford, qui a donné la collection des sceaux des rois d'Angleterre, n'en trouve, comme moi, que deux pour Richard. Voyez *A genealogical history of the Kings of England.*

H. Spelman, avant lui, dans son *Aspilogy*, était arrivé au même résultat.

(2) Les écrivains contemporains, presque tous attachés à des établissements religieux, que frappait cette mesure à raison des nombreuses donations qui leur avaient été faites, n'ont pas man-

de mécontentement un changement aussi subit n'eût-il pas fait éclater? Dans quelle confusion, dans quelle incertitude même l'apparition de ce troisième sceau n'eût-elle pas jeté touchant la rénovation et la validité des titres? Tout se réunit donc pour le repousser : je n'hésite pas à en nier l'existence.

S'il fallait une nouvelle preuve à l'appui de ces raisonnements, je la trouverais dans le fait suivant : Jean-Sans-Terre, succédant à son frère en 1199, et adoptant ses armoiries, prit sur son écu les trois lions marchant de droite à gauche; preuve que Richard avait conservé son second sceau jusqu'au moment de sa mort.

Il demeure donc constant pour moi, et je crois l'avoir suffisamment prouvé par tout ce qui précède, que Richard-Cœur-de-Lion, comme roi d'Angleterre, ne changea qu'une fois de sceau (1); que ce fut au commencement de

qué de signaler le mécontentement qu'elle excita de toutes parts. Je suis persuadé que Richard lui doit en grande partie le reproche d'avidité et d'avarice qu'ils ont légué à sa mémoire.

(1) M. l'abbé De la Rue, dans sa *Réponse aux Mémoires publiés à Londres*, etc., dit, page 79 : « Nous avons jusqu'à cinq armoiries différentes portées par Richard-Cœur-de-Lion. » M. l'abbé De la Rue comprend dans ce nombre le sceau de Richard, comme comte de Poitiers, et le sceau fourni par D. Pommeraye.

l'année 1198 qu'il remplaça celui qu'il avait adopté en montant sur le trône ; et que ce qui distingue principalement ce dernier sceau, c'est l'écu aux trois lions passants-regardants, type des armoiries des rois d'Angleterre.

Post-Scriptum.

Depuis l'impression de ce Mémoire, mes doutes relativement au sceau donné par D. Pommeraye se sont convertis en certitude. Je viens de découvrir dans les archives du royaume à Paris (carton 691, *des Rois de France*), une charte de Richard, du 21 octobre 1198, par conséquent postérieure à celle délivrée pour l'abbaye de Saint-Ouen : le sceau porte les trois lions passants : il est absolument conforme à celui que j'ai dessiné sur la planche II.

En les défalquant tous les deux, il en resterait encore trois. Mais nous ferons remarquer que M. De la Rue cite deux fois le même sceau, qu'il compte ensuite pour deux différents par erreur. Je serais donc par le fait d'accord avec ce savant archéologue, au sceau de D. Pommeraye près.

COUP-D'ŒIL

Sur quelques-unes des Voies romaines qui traversent l'arrondissement de Mortagne (Orne) ; par M. G. VAUGEOIS, *membre de la société.*

Du temps des Gaulois, la contrée appelée depuis le *Perche*, apppartenait aux *Aulerci Cenomani* ; cela me paraît prouvé tant par l'inspection des anciennes limites des diocèses du Mans, de Chartres et d'Evreux, que par quelques considérations que nous fournissent la géographie et l'histoire. Au Sud et à l'Est des *Eburovices*, coulait la rivière d'*Avre*, qui depuis a borné la Normandie et la France. Une partie du Dunois a été prise sur le Perche, ainsi que le Thimerais ; et dans nos histoires la contrée qui s'étendait de Châteauneuf à Verneuil, a conservé jusqu'à nos jours le nom de *Terres démembrées.*

Les forêts paraissent avoir, dans l'origine,

déterminé la fixation des limites entre les Cénomanes et les Carnutes. Ce qu'on a nommé depuis le *Saltus Perticus* s'étendait jusqu'à l'entrée des plaines, c'est-à-dire jusqu'aux portes de Chartres; il n'en était séparé que par le cours du Loir.

On voit encore sur les bords de cette rivière une grande quantité de pierres dites *druidiques*, et dans certains endroits, comme à Alluyes et à Bonneval, on en trouve de toutes les sortes, *Dolmins*, *Pierres inclinées*, *Menhirs*, tournées à l'équinoxe ou au solstice, etc., et réunies sur un petit espace; mais (et ceci est remarquable pour notre objet) ces réunions, sur le même lieu, de plusieurs monuments de différentes formes, ces espèces de *sanctuaires celtiques* qui dans ces deux endroits se trouvent placés à une lieue seulement l'un de l'autre, ne sont pas du même côté de la rivière; ceux de la *garenne d'Alluye* sont du côté du Perche, sur la rive droite du Loir; ceux du *Baignon*, au-dessous de l'ancienne abbaye de Bonneval, sont au contraire sur la rive gauche, du côté du pays chartrain.

Je ne suis pas le seul qui aie remarqué que ces sortes de monumens étaient ordinairement placés sur la frontière de deux peuples. Nous en tirons la conséquence que ceux de la rive gauche du Loir

appartenaient aux *Carnutes*, et ceux de la rive droite au peuple limitrophe ; or, comme il n'a pu y avoir dans ce pays d'autres peuples que les Cénomans, ce qui ne peut plus faire de doute depuis qu'on a restitué, avec raison, les *Unelli* au Cotentin, et les *Diablintes* à Jublains, il faut, à ce qu'il nous semble, conclure de tout ceci que l'ancien Perche (et par conséquent l'arrondissement de Mortagne) faisait partie, du temps des Gaulois, du pays occupé par les *Cenomani*.

Ce peuple formait la plus grande et la plus importante des trois divisions de la confédération des Aulerces. Son territoire montueux et boisé facilitait la résistance ; aussi les conquérants y formèrent de tous côtés des établissements, et y multiplièrent les moyens de communication ; on en voit encore des traces en plusieurs endroits du Maine et du Perche. L'inscription de la fontaine de la Herse, dans la forêt de Bellesme :

APHRODISIUM
DIIS INFERIS
VENERI MARTI MERCURIOQUE
SACRUM

semble annoncer qu'ils avaient là une route militaire et commerciale, puisqu'au fond de cette

forêt et auprès de cette source minérale, qu'ils croyaient utile à leur santé, ils honoraient en même temps, avec la déesse de la nature, les dieux de la guerre et du commerce dont ils attendaient les faveurs, et les dieux infernaux dont ils redoutaient la puissance.

Nous avons remarqué, à Dufleau, près Connerey (route du Mans à La Ferté-Bernard), des fondements d'édifices, des puits, des tuiles à rebords, des fragments de poteries romaines, des rochers taillés pour former des escarpements. Des camps munis de grandes redoutes, et encore entourés de fossés, que dans le pays on appelle *Châteaux de César*, formaient une ligne militaire depuis *la Butte du Sablon*, vis-à-vis Préaux, jusqu'aux bords de l'Huisne; sur les hauteurs entre Bellesme et La Ferté-Bernard. Des restes d'édifices romains ont également été découverts aux environs de Nogent-le-Rotrou, et on y a trouvé des fragments de mosaïque, que notre confrère, M. de Saint-Vincent, a fait connaître à la société.

Nous allons nous occuper plus spécialement des restes de routes ou d'établissements romains qui existent vers l'Est ou le Nord de la contrée, dans la partie qui avoisine la forêt du Perche.

Aux côtés Nord et Sud des hauteurs qui divisent

les bassins de la Seine et de la Loire, les Romains avaient établi, à partir des environs d'Orléans, deux grandes routes à peu près parallèles, qui toutes deux conduisaient aux bords de l'Océan.

Celle du Nord sortant du pays des *Carnutes*, par celui des *Durocasses*, entrait dans celui des *Aulerci-Eburovices*, allait par Condé-sur-Iton (le *Condate* de l'itinéraire d'Antonin et de la carte de Peutinger) à *Juliobona*, et se terminait à *Caracotinum*, à l'embouchure de la Seine.

Celle du Sud, que nous allons particulièrement explorer, sortant aussi du pays des Carnutes, mais non du même point, traversait le Perche, c'est-à-dire la partie du territoire des *Aulerci-Cenomani*, qui forme à présent l'arrondissement de Mortagne, et s'enfonçait dans l'Armorique, en suivant la direction qui va être indiquée.

Vers l'Est nous avons reconnu cette route jusqu'à Chuisnes, près Courville, à quatre lieues de Chartres; il ne nous a pas été possible de déterminer le point précis de son départ. Elle paraissait venir de *Bailleau-le-Pin*, d'où probablement elle allait par *le Gaut en Beauce* et *Villars*, joindre l'ancien chemin qui conduit de

Chartres à Orléans par *Patay*. (Voyez la carte de Cassini, feuille de Chartres.) J'ai trouvé, entre le Gault et Villars, des champs couverts de débris de tuiles et de poteries romaines. Les habitants du pays m'ont dit que sous ces champs, qui sont écartés des villages, il y a des caves bien construites et bien conservées. Le lieu s'appelle *Massonville*. Si on y faisait des recherches, peut-être y trouverait-on quelques traces de cette route.

Sortant des plaines de la Beauce, à Chuisnes, elle remontait la rivière d'Eure, d'abord sur sa rive droite, par le bois des Fourches, vis-à-vis la chapelle de *Saint-Marc*, de *Fruncé* et le vieux château de *la Plesse*, jusqu'aux environs de *Balhomer*, où elle traversait la rivière, probablement à *La Ferrière-au-Val-Germond*, où l'on voit les ruines d'un château-fort qui, dans les anciens temps, a dû servir à protéger le passage.

Suivant alors la rive gauche, le long de la forêt de *Senonches*, elle se rendait, par *Manou*, *Neuilly et la Lande*, à *Marchainville*, vis-à-vis les sources de la même rivière, qu'elle laissait à gauche, dans les bois de Longny.

Passant au-delà, elle continuait de s'avancer vers l'Ouest; et après avoir jeté, à l'endroit où

est indiqué sur la carte le moulin de *Longlée*, un embranchement dont nous parlerons plus tard, elle arrivait à l'*Harsonnière*, d'où elle descendait à *Mezières*, lieu où les Romains ont eu un établissement considérable, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit hameau de la commune de Tourouvre; nous en parlerons plus au long tout-à-l'heure.

De là, passant par *les Croix-chemins* (hameau contigu, ainsi nommé de ce que la route est croisée par celle de Paris à Brest), *les Touchet*, *les Vergers*, *la Chauvilière* et *la Rosière*, elle arrivait à l'endroit où est indiquée sur la carte la chapelle de *Saint-Gilles*, qui a été détruite il y a peu d'années. C'est une hauteur d'où l'on découvre une grande étendue de pays, et que les anciens avaient munie d'une fortification dont on voit encore les restes.

La route ensuite passait à *Bubertré*, après avoir longé la forêt du Perche, au bout de laquelle faisant, pour suivre les hauteurs, un détour au Nord, par *Montchauvet*, *les Châtelets*, *le Grand-Buat*, *Soligny*, *Saint-Aquilin* et *Moulins*, elle reprenait la ligne de l'Ouest, et se dirigeait par *Gasprée*, vers les sources de l'Orne, d'où elle s'enfonçait encore davantage dans l'Armorique, et conduisait probablement

à Vieux, ou plus loin, vers Bayeux et le Cotentin.

Embranchement qui conduisait entre la Dive et l'Orne.

Il paraît que sur les hauteurs qui sont au couchant de Moulins, cette route se partageait en deux, et qu'une branche qui tournait vers le Nord-Ouest par *Planches*, *Exmes*, *Chamboy*, *Trun* et *Fontaines-les-Bassets*, suivait une grande partie du cours de la Dive, et allait, entre cette rivière et celle de l'Orne, se terminer au bord de l'Océan. Un chemin qu'on nomme le chemin *Chaussé*, le chemin *Haussé*, le chemin *Perré*, le *vieux chemin de Caen*, suit cette direction par *Crocy*, *Beaumais*, *Mortreux* et *Coulibœuf*, d'où il s'avance par *Rouvres*, dans les terres. Il est signalé, au moins sur l'arrondissement de Falaise, comme *voie romaine*, par M. Galeron, dans son excellente statistique de Falaise. Il est suivi encore aujourd'hui, pendant l'été, comme plus doux et plus court que la route actuelle, par les marchands de bestiaux; il l'était par les *Mareyeurs* dans le temps où ils ne se servaient que de chevaux de somme pour transporter le poisson. On sait

bien que tous les *chemins-perrés* ne sont pas romains ; mais celui-ci, sur lequel au reste il paraît qu'on a trouvé des *antiquités romaines*, ouvrait, ce qui était important pour eux, une nouvelle communication avec la côte maritime, et en établissait une entre la contrée des *Cenomani* et celle des *Lexovii*.

Pavage de la route.

Le silex, qui abonde dans notre pays et dans ceux qui nous entourent, avait servi aux Romains à paver leurs chemins ; j'ai trouvé des restes de cette sorte de pavage sur un embranchement de la route qui remonte le long des bords de l'Iton, au-dessus de Condé ; j'en ai vu au *Vieux-Lisieux* et aux environs de Lillebonne. J'en ai remarqué une portion assez considérable auprès de Soligny, vis-à-vis du *Grand-Buat* ; mais la partie la plus longue et la mieux conservée sur cette route est celle qui se prolonge du *Favril*, auprès de Pontgouin, jusqu'au *bois des Fourches*, près Chuisnes : sur cette longueur, d'environ une lieue, il est presque entier. La charrue des riverains en a bien entamé les côtés en plusieurs endroits ; mais dans quelques autres il a conservé toute sa largeur qui est d'environ dix-huit pieds.

Nous verrons qu'à *Mézières*, au lieu de silex, on a employé des scories de fer.

Forteresses qui ont existé le long de cette route.

Le long de la route que nous décrivons il y a eu une ligne de forteresses très-multipliées, dont on voit encore les ruines, ou dont les dénominations de *Camp*, de *Grand-Camp*, de *Châtel*, de *Châtelet*, rappellent l'ancienne existence. Plusieurs de ces forteresses doivent sans doute leur première origine aux guerres du moyen âge; quelques-unes aussi peuvent être plus anciennes. Des châteaux-forts auront servi à la garde de la route et du pays, comme les camps dont on voit les restes au bois des Fourches près Chuisnes, et à Saint-Gilles près Tourouvre. Quoi qu'il en soit, comme le hasard peut faire découvrir, sur ces anciens forts, quelques documents historiques inconnus aujourd'hui, nous croyons devoir en signaler ici les ruines ou les emplacements.

Au-dessus de Chuisnes, et sur la rive droite de l'Eure, se trouve le hameau des *Châtelets*, à l'endroit où la route sort des plaines de la Beauce pour entrer dans le Perche. En revenant

à l'Ouest, à l'endroit dit le *bois des Fourches*, sur la croupe d'une petite montagne, d'où on découvre toute la vallée, il y a un parallélogramme entouré de grands fossés, à l'un des angles duquel on voit une longue rampe, taillée en pente douce, qui conduit à la rivière; ce qui fait présumer que sur cette hauteur on tenait de la cavalerie, et que cette rampe servait à conduire les chevaux à l'abreuvoir. Les terrains qui sont au-dessous portent le nom de Chantier du Grand-Camp. Le Chantier (anciennement *Champtier*) désigne, en termes du pays, la réunion des champs voisins.

En poursuivant toujours à l'Ouest, on voit, vis-à-vis du château de la Rivière, les ruines d'un ancien château-fort nommé le château de *la Plesse*, encore entouré de fossés très-profonds et pleins d'eau. En remontant au passage de l'Eure, dont nous avons déjà parlé, on trouve, sur la rive gauche, les ruines du vieux château de *La Ferrière-au-Val-Germond*. En suivant maintenant cette rive, toujours en remontant, on vient aux ruines du château de Marchainville, détruit, suivant Froissard, en 1364.

Embranchement du château de Gannes.

A la distance d'une lieue, à l'Ouest de Marchainville, commençait un embranchement dont nous avons parlé plus haut. Il conduisait, en remontant le ruisseau, d'abord au château de *Gannes*, dont les restes annoncent qu'il a été très-fort ; puis, en reprenant les hauteurs, il allait, par les *Châtelets*, au château de la *Ventrouze* ; ensuite à celui de la *Rosière*, en passant par une butte entourée de fossés, qu'on appelle *la Butte du Châtel*, à laquelle se rattachent d'anciennes traditions populaires relatives à la destruction de *Mézières*. A la Rosière, dont le vieux château n'a été détruit que de nos jours (et dont la construction avait été probablement motivée par le besoin de s'assurer des belles fontaines qui sont en cet endroit) les deux parties de la route se réunissaient pour monter à *Saint-Gilles*, et continuer le long du bord méridional de la forêt du Perche. A l'extrémité orientale de l'emplacement qu'occupait la chapelle de Saint-Gilles, est un terrain qu'on appelait autrefois le Champ du Prieur, et qui est aujourd'hui couvert de bois : on y voit les restes d'une ancienne fortification. C'est un quarré long, entouré de grands

fossés, aux quatre coins duquel il paraît qu'il y a eu des tours; car les fossés s'arrondissent en cet endroit, pour reprendre ensuite la ligne à angles droits.

L'acquéreur du château de la Ventrouze a trouvé dernièrement, en arrachant un bouquet de bois sur sa propriété, un chemin payé se dirigeant vers *le Billot*, et par conséquent vers les *Châtelets* et le *château de Gannes*. C'était bien une partie de l'embranchement dont nous parlons, et dont la position de ces châteaux m'avait fait, avant cela, soupçonner l'existence.

Reprenons la route où nous l'avons quittée, c'est-à-dire sur le côteau qui est au-dessus du moulin de *Longlée*, appelé aussi le moulin de l'*Oye-Blanche*.

En continuant à l'Ouest, elle arrivait à l'*Harsonnière*, et de là descendait à *Mézières*, par une coupure que l'on avait faite dans la côte, vers le milieu de l'espace occupé depuis par un étang désigné sur la carte, et qui est desséché aujourd'hui.

Mézières, établissement romain.

La tradition du pays veut qu'il y ait eu anciennement une ville à Mézières. Sans attacher à ce mot de ville l'acception précise qu'on lui

donné aujourd'hui, on peut assurer qu'il y a eu là un grand établissement. Partout où l'on fouille dans l'espace renfermé (voyez la carte) entre la butte de *Bellegarde*, le hameau des *Croix-Chemins* et le pied de la côte qui borde la rive gauche du ruisseau de *Renouard*, on trouve des murs, des restes de caves, des débris de toute espèce.

Cet espace est coupé par plusieurs lignes, dont quelques-unes sont parallèles, allant de l'Est à l'Ouest, pavées ou plutôt couvertes et ferrées de *laitier*; car ici, au lieu des cailloux du pays, on a employé les scories de fer qu'on avait sous les mains : ces scories ont beaucoup de ressemblance avec celles que dans nos forges actuelles on appelle *Sornes d'affinerie*. La principale de ces lignes était la route dont nous nous occupons, qui est ici fondée sur un pavage de pierres, et recouverte d'une couche épaisse de ce laitier, ce dont je me suis assuré en la faisant fouiller. J'ai reconnu, dans une coupe : 1°. au fond de l'encaissement, une couche de trois ou quatre rangs de gros silex, qui forment encore actuellement une épaisseur de près d'un pied ; 2°. sur ces silex une couche de scories de quelques pouces d'épaisseur ; 3°. une nouvelle assise d'un rang de gros silex ; 4°.

sur le tout, une autre couche de scories, ayant au milieu de la route deux pieds et demi à trois pieds d'épaisseur, et diminuant sur les côtés. Les autres lignes, moins larges et moins bombées que la route, étaient les rues dont, pendant l'été, il est facile de reconnaître la direction à la faiblesse et à la couleur jaunâtre du grain que produit le peu de terre végétale qui les recouvre.

Les champs de Mézières, et particulièrement ceux qui bordent le ruisseau, sont couverts de ce laitier antique que les habitants appellent de la *Ferrette*. Ces scories compactes et pesantes parce qu'elles contiennent encore beaucoup de fer, étaient le produit de la méthode imparfaite que suivaient les anciens pour fondre le minerai. Il faut qu'il y en ait eu à Mézières une quantité prodigieuse; car de la Rosière à Marchainville, pendant près de trois lieues, on en aperçoit sur la route.

On trouve à Mézières une grande quantité de tuiles à rebords, brûlées, des caves remplies de terres également brûlées et des cendres, de grands pavés de terre cuite, des débris de poteries et de creusets, des tenailles, des marteaux, de grands amas de gros charbon de bois, le tout enfoui sous plusieurs pieds de terre et de dé-

bris. J'y ai vu des meules de moulins à bras, des fragments d'urnes et d'amphores, des restes de fourneaux, dont les murs étaient traversés par des tuyaux de terre cuite. J'y ai trouvé une clef romaine pareille à une que j'ai vue au musée des antiques de Lyon, et un mors brisé à peu près semblable à ceux dont on se sert pour les mulets qui sont difficiles à conduire. Je possède quelques-unes des médailles romaines qu'on y a trouvées, notamment deux *Constantin* (l'ancien et le jeune) et un *Licinius*. On assure qu'il n'en a pas été recueilli de plus récentes. Ainsi Mézières, dont on ignore l'ancien nom, aurait été détruit par le feu, dans le quatrième siècle de notre ère.

Il est donc certain que les Romains ont eu là un grand établissement pour la fabrication du fer; probablement ils ne l'ont pas créé; ils ont pu l'augmenter; ils l'ont utilisé à leur profit; mais la situation de l'endroit au milieu des bois et des mines de fer, et l'immense quantité de scories qui sont employées à la confection de la route, tout annonce qu'avant eux les Gaulois avaient à Mézières une de ces *magnæ ferrariæ* dont a parlé César.

La nature du pays y a perpétué le même genre d'indutrie; les habitants de Mézières sont

encore occupés en partie, à l'extraction des mines de fer, des terrains environnants (1).

Mézières, situé sur la rive droite du ruisseau de *Renouard*, est dominé au Sud par une petite montagne allongée, de l'autre côté de laquelle coule, encore au Sud, la rivière de *Commeauche*. Cette élévation se nomme la butte de *Bellegarde*, et à son extrémité, du côté de l'Ouest, il y a un petit château qui porte aussi le nom de Bellegarde. Au-dessus et presque vis-à-vis de ce château, on aperçoit une coupure ou enfoncement formant un quarré long, dont il n'est pas aisé de deviner la destination primitive : cela pouvait entrer dans quelque système de fortification. Il y a une grande coupure du même genre dans la côte qui dominait l'ancien château de la Rosière, près de Saint-Gilles. Il y en a aussi, mais de plus petites, le long du défilé qui, du point de la route, au-dessous duquel est le moulin de Longlée, conduisait au château de Gannes. J'ai vu de ces enfoncements

(1) Il y a eu près de Mézières, après l'abandon de la méthode des anciens, c'est-à-dire, depuis l'introduction des hauts fourneaux, une fonderie de fer qu'on nommait le fourneau de *la Fonte*; c'est là qu'on a fondu les pièces qui ont servi à la confection du *Pont-des-Arts* de Paris. Ce fourneau n'existe plus; il vient d'être converti en moulin à farine.

dans la Belgique, même en plaine rase : ce sont de grands espaces, tantôt en rond, tantôt en quarré long, dont la terre a été enlevée. D'après la tradition du pays, ils servaient autrefois à placer de petits détachements de soldats, pour qu'ils ne fussent pas aperçus de loin par l'ennemi. J'ajouterai à ceci, que sur le bord oriental du petit vallon qui coupe la butte en deux (et qu'on peut reconnaître sur la carte entre Bellegarde et la *Haute-Broudière*), on trouve une *Motte* entourée de grands fossés, sur laquelle il doit avoir existé jadis un fort. Elle est couverte de bois; et *dans les fossés* on a abattu il y a quelques années des chênes de plusieurs siècles.

Quoiqu'il en soit de ces observations, le nom de Bellegarde semble nous avoir conservé le souvenir d'un poste militaire qui aurait été placé sur cette hauteur pour la sûreté de l'établissement de Mézières, et pour la garde des esclaves, ou des condamnés que l'on forçait de travailler aux mines. D'ailleurs, on apercevait de là le poste de Saint-Gilles, et l'œil planait à perte de vue, le long de la grande vallée qui se prolonge vers l'Ouest.

Au-delà de Saint-Gilles, en suivant la route à l'Ouest, était le château de *Bubertré*, où l'on

voit encore des fondements de tours et des restes de fossés. Après Bubertré se trouvaient *Montchauvet*, *les Châtelets*, *le Grand-Buat*, *Soligny*, *Moulins*, etc. Une tour existe encore à Soligny, et l'on a trouvé dans cet endroit des médailles romaines. Notre confrère, M. Galeron, en possède une, elle est de la colonie de Nismes. elle présente d'un côté les têtes d'Auguste et d'Agrippa, avec ces mots : *imperator divi filius*; au revers le crocodile enchaîné au pied d'un palmier, et les mots : *col. nem.*

Je n'étendrai pas davantage la liste des lieux fortifiés qui se trouvaient le long de cette voie romaine : je ne les connais pas assez pour en parler. Ce que j'en viens de dire suffit d'ailleurs pour prouver combien, dans les anciens temps, on avait attaché d'importance à assurer cette grande communication ; et cela se conçoit. Sur la ligne élevée dont nous avons parlé, régnait une continuité de bois qui, servant de limites à plusieurs peuples, s'étendait depuis Orléans et au-delà, jusqu'aux bords de la mer : nos forêts d'aujourd'hui n'en sont que de très-faibles restes. Comme on avait cru nécessaire de garder toutes les issues de ces bois, on avait multiplié les forteresses au Nord, ainsi qu'au Midi de la ligne, et on en voit également, ou on en

reconnaît les traces, le long des forêts de Senonches, de Château-Neuf, de Dreux, d'Ivry, d'Evreux, etc.

Routes qui partaient de Condé-sur-Iton, et entraient dans le Perche.

Plusieurs communications existaient entre la voie romaine qui passait par Condé et celle que je viens de décrire : deux sont encore très-reconnaissables, et je les ai observées sur plusieurs points. Toutes deux partent de Condé, en se dirigeant, l'une par le Sud-Est, l'autre par le Sud-Ouest, vers les extrémités de la forêt du Perche, pour aller aboutir aux deux grands établissements que les Romains avaient dans le voisinage de cette forêt. Celle du Sud-Est conduisait à Mézières, dont nous avons parlé ; l'autre au *Mont-Cacune*, aujourd'hui *Sainte-Ceronne* : on les nomme l'une et l'autre *le Chemin-Perré*.

Le premier de ces chemins passait par *Saint-Ouen-d'Attez*, *Manouillet*, les bois de *la Peinellière*, *la Motte*, *la Taillerie*, *Maudres*, *le Bois-Franc*, *Saint-Christophe* et *Chênebrun* ; d'où il devait prendre à peu près la direction de la route actuelle de Paris à Brest. Je l'ai parcouru de la Peinellière à Mandres,

plaçaient hors de leurs villes, et le long de la voie publique, m'a fait présumer que la route qui nous a amenés jusqu'à Lignerolles, et que je n'ai pu suivre plus loin, arrivait par ce côté à leur *Mons-Cacuna*. Ce que vient de m'apprendre un habitant du pays, à qui je faisais part de cette conjecture, ne me laisse plus aucun doute sur ce point. On reconnaît, m'a-t-il dit, sous les champs dépendant du hameau de Mont-Caulin, au Nord-Est de Sainte-Ceronne (voyez la carte), les traces d'un ancien chemin que l'on retrouve au Sud-Est, dans les environs du hameau de Bellefillière. Or, c'est du côté de Mont-Caulin que se trouvent les tombeaux; ces traces sont donc celles de la voie publique le long de laquelle étaient situés les champs de sépulture, et qui, venant de Condé, aboutissait par-là au Mont-Cacune. Mais elle ne s'y terminait pas, et c'est une autre conséquence à tirer du renseignement qui m'a été donné. Le chemin passait au-delà de Sainte-Ceronne, et il se retrouve au hameau de Bellefillière; il se dirigeait donc, suivant les apparences, vers Mortagne et le fond du Perche, où les Romains avaient, comme nous l'avons dit, une ligne de postes militaires; et, dans ce cas, la route qui a dû passer près de la fontaine de la Herse, dans la

forêt de Bellesmes, en aurait été la prolongation. D'autres qui auront plus de facilités que moi pour observer ce pays, pourront s'assurer si ma conjecture est fondée.

Le chemin Perré, que nous venons de décrire, et dont on peut voir encore le pavé presqu'entier, en silex du pays, entre le Teil et Chandey, et vis-à-vis du Grand-Buat, avait, comme le précédent, 18 à 20 pieds de largeur.

On ignore absolument ce que c'était que cet établissement du Mont-Cacune, qui aura été détruit, ainsi que Mezières, et probablement à la même époque, ou par les Saxons, ou un peu plus tard par les Francs. On y a trouvé, en différents temps, des urnes et des médailles; tout a été perdu. J'ai seulement un Trajan, grand bronze, qui m'a été donné par feu M. Taffin, qui a publié sur ce lieu et sur Mézières de Tourouvre une ou deux lettres insérées dans une Statistique de Mortagne, par M. de l'Etang, ancien sous-préfet de cet arrondissement. M. Taffin m'a dit qu'il lui était passé par les mains plus de cent médailles trouvées à Sainte-Ceronne; mais malheureusement il ne les a pas conservées (1).

(1) En 1826, MM. Jules Desnoyers et Galeron visitèrent l'em-

J'observe, comme une particularité assez rare dans la prononciation des mots dérivés du latin, que dans la dénomination de *Mons Cacuna*, la tradition n'a changé que l'*a* final, et que les paysans des environs disent le *Mons Cacune*, en faisant entendre l'*s*.

Nous terminerons la description des trois routes que nous venons de parcourir, en remarquant que si les géographes anciens et leurs itinéraires n'en ont pas parlé, c'est que ce n'étaient pas de ces routes que nous appellerions de première classe qui, partant de la borne dorée du Capitole, allaient jusqu'aux extrémités de l'Empire. Le chemin Chartrain lui-même, quoique traversant une grande étendue de pays, n'était qu'un embranchement d'une plus longue route.

Il me reste à faire part de la découverte de

placement de *Mont-Cacune*. Outre le tombeau de la ferme de Saint-Hilaire, ils virent les fragments de plusieurs autres sur le *Mont-Caulin*; ils trouvèrent dans un champ des briques, des poteries et des débris de fioles en verre. Un maréchal leur montra les restes d'une chaine en cuivre qu'il avait trouvée dans un tombeau au cou d'un cadavre. M. Desnoyers obtint une portion de cette chaine et la joignit aux autres débris qu'il a conservés. A l'entrée du champ, où se trouvent le plus grand nombre de fragments, on voit une fontaine qui ne tarit jamais. Les habitants la disent miraculeuse; ils prétendent que sainte Ceronne, qui vint habiter ce lieu, était une dame romaine.

deux maisons rurales, aussi de l'époque romaine, dont j'ai reconnu les traces dans les environs de Tourouvre, près du *chemin Chartrain*, cette découverte ne paraîtra pas sans doute fort importante jusqu'ici; mais, en fait d'antiquités, il est toujours bon de signaler de nouveaux faits.

Antiquités romaines découvertes en 1828, *à la Champinière, près Tourouvre, arrondissement de Mortagne, département de l'Orne.*

Le 1er octobre 1828, me trouvant à Tourouvre, j'appris qu'un cultivateur, propriétaire d'une terre appelée la Champinière, venait de trouver, en fouillant dans un herbage qui en dépend, beaucoup de tuiles et de briques en partie brûlées, plus grandes que celles qu'on fabrique aujourd'hui, et d'une forme différente. Cet endroit n'étant qu'à une demi-lieue de Tourouvre, je m'y transportai aussitôt, parce que je savais que c'était dans le voisinage de la grande voie romaine dont je viens de donner la description. On peut voir sur la carte de Cassini (n° 63, feuille d'Alençon) la position de *la Champinière*,

à l'Ouest de Tourouvre, presque vis-à-vis une chapelle de Saint-Gilles qui n'existe plus, mais qui est indiquée.

On remarque sur le terrain dont il s'agit plusieurs buttes qui paraissent formées de décombres. J'y vis quantité de débris de tuiles *à rebords*, de grandes briques, des pavés en terre cuite d'un pied carré, des tuyaux aussi en terre cuite de différentes sortes; des fragments de *béton* épais, qui paraissent avoir fait partie du fonds de quelque canal ou de quelque bassin. J'y ai mesuré une tuile à deux rebords, ayant de largeur environ onze de nos pouces, c'est-à-dire un pied romain, sur une longueur d'environ dix-sept pouces; elle était engagée entre deux couches de mortier de vingt-une à vingt-deux lignes d'épaisseur, qui y était adhérent.

Plusieurs de ces débris sont brûlés; d'autres ne le sont pas.

Tout près des bâtiments de la ferme qui sont voisins de l'herbage, il y a deux fontaines abondantes qui ont dû servir à l'établissement dont nous nous occupons; l'eau en est belle et excellente: elle sort d'une côte sablonneuse.

A côté des enclos de la Champinière est un champ qui en dépend, où se trouve une grande quantité de scories de fer, mais de deux sortes:

l'une de ce laitier antique, pesant et compacte, qui ne paraît qu'à moitié fondu, et qui est un produit des forges à bras, c'est-à-dire de la méthode imparfaite suivie par les anciens pour la fonte des minerais de fer; l'autre poreux, inégal, presque brûlé, pareil, en un mot, au *mâchefer* qui sort des forges de nos maréchaux.

A une petite distance au-dessous de la Champinière, vers le Sud-Ouest (voyez la même feuille de Cassini) est une ferme appelée *la Maurie*, dans les champs de laquelle on trouve également auprès d'une fontaine d'anciens *laitiers* et des *tuiles à rebords*.

Il est donc certain qu'à la Maurie, comme à la Champinière, il y a eu quelque habitation des Romains. Indépendamment des motifs d'agrément qui ont pu déterminer le choix de cet emplacement, les habitants étaient garantis des surprises de l'ennemi; car devant eux ils pouvaient découvrir au loin, et au-dessus d'eux, à l'entrée de la forêt, à côté de l'emplacement où fut bâtie depuis la chapelle de Saint-Gilles, ils avaient un petit camp fortifié, dont on voit encore les restes.

Les amas de scories des deux espèces, qu'on remarque à la Champinière et à la Maurie, et les tuyaux de terre cuite semblent autoriser à croire

qu'il y a eu là quelque usine, soit pour la réparation des armes, soit pour celle des objets nécessaires aux voyageurs qui parcouraient cette route.

Quelques-uns des tuyaux de terre cuite de la Champinière diffèrent de tous ceux de fabrique romaine que je connais : au lieu d'être cylindriques d'une seule pièce, ou formés de deux demi-cylindres qu'on appliquait l'un contre l'autre, comme ceux que j'ai trouvés à *Mézières de Tourouvre*, traversant des murs, et comme ceux d'*Izarnore*, dans le Bugey, ceux-ci forment un parallélipède creux, d'une pièce, mais dont un bout est coupé en biais. J'en ai vu un entier : il avait neuf à dix pouces de long sur trois à quatre de large, et deux et demi d'épaisseur à l'extérieur, comme disent les ouvriers, de dehors en dehors.

L'épaisseur de ses parois était à peu près de six lignes ; un des côtés de l'épaisseur (un des petits côtés) était, par un bout seulement, plus court que l'autre d'un pouce ou environ.

Quelques-uns de ces tuyaux carrés ont un biseau à chaque bout.

J'en possède un dont voici les dimensions :

Largeur des grands côtés à l'extérieur : quatre pouces six lignes.

Largeur des petits côtés : trois pouces.

Longueur d'un de ces côtés : onze pouces six lignes.

Longueur du côté opposé : dix pouces.

Les parois ont environ six lignes d'épaisseur.

Ces tuyaux ont été formés d'une seule pièce, en enveloppant un moule à quatre faces d'une *galette* d'argile, dont les bords, comme il est aisé de le voir, ont été repliés l'un sur l'autre, et ensuite coupés aux deux extrémités. On m'a dit que plusieurs fragments de ces tuyaux étaient percés d'un trou à l'un des petits côtés, et à la distance du tiers ou environ de la longueur ; mais je ne les ai pas vus, et j'ignore à quoi pouvait servir ce trou.

En réunissant ces tuyaux par les bouts coupés en biseau, on obtenait une conduite d'eau qui pouvait ou entourer un polygone ou changer de direction, sans qu'on fût astreint à suivre les formes circulaires.

Dans une seconde visite à la Champinière, au mois de juin 1829, j'ai vu, 1°. outre les tuyaux carrés, une grande quantité de fragments de demi-cylindres de deux à trois pouces de diamètre ; 2°. plusieurs fers à ferrer des mulets : ils sont percés de six trous et pareils à ceux d'aujourd'hui, excepté qu'ils n'ont pas de crampons.

Du reste, le propriétaire de la Champinière m'a dit n'avoir encore trouvé ni armes, ni vases, ni monnaies.

Je ne crois pas qu'on doive s'attendre à y faire des découvertes précieuses sous le rapport de l'art; car on ne rencontre ici, ni à Mézières, ni à Sainte-Geronne, rien qui annonce l'opulence; il m'a semblé utile néanmoins de signaler ma découverte aux antiquaires de la Normandie, parce que sous le rapport historique elle a toujours quelque intérêt.

NOTICE

Sur les principaux Monuments druidiques du département de l'Orne, par M. Fréd. GALERON, *Membre titulaire de la Société*.

Lue dans la séance du 6 février 1829.

Dans la commune de Saint-Sulpice-sur-Rille, à la porte de l'Aigle, existe un beau dolmen de 34 pieds de circonférence sur 15, 18 et 20 pouces d'épaisseur. Il est formé d'une agglomération de silex, et posé sur quatre supports de grès. Parmi ces supports trois sont bruts, grossiers et ont été jetés sans précaution sur le sol; le quatrième dégrossi et presque poli, en forme de pierre plate de 8 pouces d'épaisseur, s'enfonce par sa base de 18 pouces environ dans la terre, et s'élève ensuite presque perpendiculaire-

ment de 25 pouces au-dessus du sol. Il soutient la partie la plus forte, la plus massive du dolmen qui de là s'incline doucement sur les autres supports, de manière à se retrouver à trois ou quatre pouces de terre vers le point opposé. Le monument est ainsi très-solidement assis, et rien évidemment ne l'a dérangé jusqu'à ce jour. Le support principal est placé vers l'Est, et l'inclinaison du dolmen a lieu par conséquent de l'Est à l'Ouest; la table ne reçoit d'aplomb que les feux du couchant.

Cette table est brute sur toute sa surface, mais on croit remarquer au centre une certaine excavation, peut-être naturelle, d'où partent deux espèces de rainures ou fissures qui s'étendent jusqu'aux parties les plus inclinées de la pierre. Les eaux de pluie suivent cette direction pour s'écouler à terre; et s'il y eut jamais, comme on le prétend, des sacrifices sur ces autels grossiers, le sang des victimes put très-bien en effet s'écouler aussi par ce point. Le travail toutefois n'est pas assez marqué pour que je puisse affirmer que la table ait été préparée ainsi à dessein. Le hasard a très-bien pu présenter de ces inégalités sur une pierre entièrement brute.

Mais sur le support principal j'ai remarqué des restes d'empreintes régulières qui sont évidemment à mes yeux un ouvrage de l'homme. N'ayant lu nulle part que l'on ait observé quelque chose

de pareil sur des monuments de ce genre ; je crois devoir appeler sur cette particularité toute votre attention.

A la partie supérieure du support et au point, pour ainsi dire, où la table s'applique sur lui, on remarque trois petits demi-cercles tracés à peu de distance les uns des autres et disposés en triangle.

Le croissant ou le demi-cercle de gauche est très-profondément creusé dans son centre, et présente assez bien l'image d'une oreille d'homme; le milieu des deux autres est au contraire relevé en bosse, et présente une saillie ronde comme une petite boule de pierre. On ne distingue pas bien nettement un quatrième cercle au-dessus des trois premiers ; mais on croit reconnaître suffisamment qu'il y en eut un autrefois, et que la pierre a souffert une altération sur ce point. Elle aurait alors offert quatre essais de sculptures.

L'un d'eux était creusé dans le milieu ; deux offraient au centre un relief, et le quatrième devait être simplement tracé sans relief ni excavation dans la partie centrale. Je sens la difficulté d'expliquer ce travail d'une manière claire et sensible ; mais toutefois je crois qu'on peut s'en faire une idée avec quelque réflexion. Si j'avais

trouvé sur les lieux un dessinateur habile, j'en aurais fait tirer une esquisse satisfaisante.

Ces ébauches presque informes, je l'avoue, m'ont occupé beaucoup, et après les avoir examinées avec la plus grande attention, je me suis arrêté à l'idée que l'on avait voulu graver, sur cette partie du monument, une image grossière, il est vrai, mais cependant assez exacte des phases de la lune : le croissant de droite, avec son relief, indiquait ce que nous appelons le premier quartier ; le cercle à relief et presque entier du bas désignait la lune en son plein ; le demi-cercle de gauche, creusé pour recevoir l'ombre, rappelait le déclin de l'astre ; et enfin le cercle à peine tracé qui a disparu, et qui n'offrait ni relief ni enfoncement, donnait l'idée de la lune au moment où, masquée par la terre, elle est devenue entièrement imperceptible pour nous. Voilà, ce me semble, un système lunaire complet, tel qu'on pouvait l'observer dès le temps de la barbarie gauloise ; les Druides d'ailleurs, nous le savons par l'histoire, n'étaient point étrangers aux premières connaissances astronomiques, et ils avaient reçu par Marseille quelques notions des arts et des sciences de la Grèce, qu'ils cultivaient dans leurs écoles depuis long-temps, quand leurs contrées furent enva-

hies par les Romains. Serait-il étonnant que les Druides eussent fait graver sur un de leurs monuments sacrés, au fond des bois où s'accomplissaient leurs mystères, quelques-unes des images symboliques de cet astre nocturne auquel ils vouaient un culte et des sacrifices particuliers. J'émets cette idée, sans avoir aucunement la prétention de l'imposer comme une vérité : où j'ai cru remarquer des empreintes de la lune dans ses quatre phases principales, de plus habiles que moi verraient peut-être toute autre chose; mais ils éprouveraient néanmoins, j'en suis sûr, quelque embarras pour interpréter d'une manière bien satisfaisante ces images gravées par les mains de l'homme, sur un monument dont la très-haute antiquité ne peut du moins être contestée.

Pour connaître la disposition du terrain sur lequel est assis le monument, j'ai fait ouvrir une tranchée vers le Nord-Est, afin de pénétrer sous le dolmen sans ébranler ses supports. Au-dessous de la terre végétale j'ai trouvé un lit de glaise jaune rapportée, sans mélange de pierre ni de sable ; plus bas, et jusqu'à une profondeur de 30 pouces environ, j'ai rencontré des couches de gravier et de sables mélangés, tellement pressés, tellement unis ensemble, que jamais maçonnerie ni ciment ne purent présenter une plus

grande solidité. Le silex avait été broyé, puis jeté à sec dans un sable gras, et l'on avait dû battre ensuite ce mélange avec force. Le fer de l'ouvrier s'émoussait à chaque coup ; et il avouait qu'il n'avait jamais rencontré de blocage offrant plus de résistance. Au-dessous de ce travail on trouvait un lit de glaise comme à la partie supérieure, puis enfin on revoyait le sol natal à trois pieds environ de la surface. Une tranchée circulaire paraissait avoir été ainsi ouverte tout à l'entour du monument, et à deux pieds au moins en-dehors des supports, pour affermir le terrain sur lequel ils devaient porter. Cette précaution est d'autant plus remarquable que le sol en ce lieu est très-solide naturellement et appuyé sur l'argile et sur d'énormes rognons de silex qui lui donnent une grande consistance. Il est donc permis de penser que ceux qui prenaient tant de soin pour établir une pierre sur sa base, de manière à ce que rien ne pût jamais l'ébranler, avaient une pratique suffisante des arts pour être en état de tracer, sur un grès assez tendre, quelques grossières images d'un phénomène dont ils étaient chaque jour les témoins.

Une énorme pierre ronde en silex, de 7 à 8 pieds de circonférence, que je rencontrai entre le support du Nord et celui de l'Est, à un pied du

sol, m'empêcha de conduire transversalement ma tranchée jusqu'au centre du monument. J'eus un moment l'idée de faire enlever ce bloc, mais je crus reconnaître qu'il servait de point d'appui au support principal, et je craignis de causer quelque ébranlement sur ce point. Je le fis seulement déblayer, et je le trouvai reposant sur des lits de glaise. Il était applati en-dessous et n'offrait du reste aucun caractère particulier.

Je portai directement alors toute mon attention sous le dolmen, et dès que j'eus fait enlever la terre et les ronces qui l'obstruaient, je reconnus un nouveau travail vraiment digne d'attention, et que je regrette encore d'avoir fait disparaître pour satisfaire une trop vive curiosité. Tout le terrain compris entre les supports, à l'intérieur, était soigneusement recouvert et pavé en belles pierres de silex, applaties et taillées en carré. Ces pierres se joignaient de manière à laisser entr'elles très-peu d'espace; et le fer pointu de l'ouvrier pouvait à peine y pénétrer et les séparer les unes des autres. Je pensai que ce dallage recouvrait peut-être une tombe, et je le fis enlever avec précipitation. Mais au-dessous je ne trouvai que plusieurs lits de glaise, et la crainte d'amener un éboulement m'empêcha de faire creuser plus profondément;

ainsi ma recherche demeura imparfaite, et je privai le monument d'une partie des ouvrages préparatoires qui étaient destinés à le préserver de tout dérangement.

J'ai conservé quelques-uns des pavés de silex. On est étonné de la netteté avec laquelle ils ont été dégrossis. A peine si de nos jours, avec nos instruments perfectionnés, on parviendrait à en tailler et à en préparer de semblables. On reconnaît qu'ils ont dû sortir de la main de ces hommes qui nous ont laissé tant de beaux casse-têtes, si merveilleusement polis et arrondis.

Je trouvai quelques charbons et un très-petit fragment de vase presque calciné, au pied d'un des supports, au-dessus du dallage. Ces restes sont trop insignifiants pour que j'aie dû chercher à expliquer quelle fût jadis leur destination, et je suis convaincu du moins qu'ils ne remontent pas à l'époque où fut placé le monument. J'ai recueilli de plus, parmi les silex mis à découvert par les fouilles, quelques ébauches de casse-têtes que des défauts de la pierre avaient fait rejeter sans doute par les ouvriers. Aucun d'eux ne se trouvait entier, ni même achevé.

Le côteau sur lequel est élevé le dolmen porte le nom de *Jarrier*, et j'ai compté douze cents pas de l'emplacement où cette pierre est assise

jusqu'au lit de la Rille qui coule dans la vallée. Je pense qu'il a pu exister un second monument à 20 pas du premier, car j'ai fait relever trois fragments brisés d'un autre grand silex que les ronces avaient recouvert depuis long-temps. Cette espèce de poudingue siliceux massif ne se retrouve point à ma connaissance sur cette côte, et les tables y auront été probablement apportées de quelque point plus écarté. Quant aux grès des supports, on les avait sans doute extraits d'un champ voisin, où l'on en remarquait encore une carrière il y a peu d'années. L'ancien manoir du *Jarrier* en offre de pareils dans sa construction qui date de 1578. Le possesseur de la terre, M. Souchey, maire de l'Aigle, veille à la conservation du monument, et l'on n'a pas à craindre que celui-là disparaisse comme tant d'autres.

Au bord de la Rille, dans une prairie, à 1500 pas environ du dolmen, j'ai remarqué une pierre de grès qui semble avoir fait partie d'une plus grande que l'on aura renversée. Elle saille encore de 30 pouces au-dessus du sol. C'était, selon toute apparence, un menhir qui se rapportait au monument principal; le lieu porte le nom d'*Ecubley* : l'église de Saint-Sulpice est en face sur l'autre bord de la rivière.

Sur la même côte que cette église, et à 5000 pas environ, en remontant le cours de l'eau, vers la ville, on trouve un nouveau menhir très-entier, au milieu d'une cour nommée *la Chévrolière*. Cette espèce d'obélisque est formé d'un poudingue siliceux, de 8 pieds de hauteur sur 3 à 5 de largeur et 2 au plus d'épaisseur. Sa face principale est tournée au midi, et de ce point on distinguerait le grand dolmen sur l'autre rive, si des bois intermédiaires n'arrêtaient la vue. On me fit remarquer près de là une grande pierre plate, de 40 pieds de circonférence, que soutient un petit mur d'appui circulaire, de manière à ce qu'elle forme le toit d'un caveau de 6 pieds au moins de diamètre; on m'assura que d'anciens supports de grès étaient enclavés dans la maçonnerie, ou recouverts par des terres rapportées sur les côtés. Après un examen attentif, je demeurai convaincu qu'il y avait eu là un autre dolmen semblable au premier; la forme, la direction, la nature du silex offrent une ressemblance parfaite. Tout ce voisinage fut donc anciennement consacré au culte gaulois. La vallée est étroite en ce lieu; de beaux bois ceignent encore les crêtes des côteaux; et l'on conçoit qu'une religion mystérieuse ait choisi cet emplacement pour ses cérémonies. Ce qui

surprendra le plus dans la circonstance, c'est que le dolmen du *Jarrier* et le menhir de la *Chévrolière* subsistent encore entiers à la porte d'une ville qui compte plus de 800 ans de fondation. Les dernières maisons du faubourg et une église romane du temps de Guillaume, ne sont guère qu'à 3 ou 4 mille pas du menhir de la *Chévrolière*. Qui pourrait dire d'après cela combien d'autres monuments de ce genre ont pu disparaître de ces lieux depuis quelques siècles? L'ignorance et surtout la superstition en ont plus détruit à coup sûr encore que les guerres et que les défrichements.

Je passerai à une revue moins détaillée de plusieurs autres monuments.

En remontant la vallée de la Rille, au Sud-Ouest, j'ai trouvé dans la commune de Saint-Hilaire, à trois lieues de l'Aigle, les restes d'une enceinte druidique, jusqu'ici non décrite et digne de l'être cependant sous bien des rapports. Sur la hauteur, à gauche, en s'avançant peut-être à 800 pas au dessus de la rivière, le voyageur découvre deux grandes pierres qui portent le nom de *gustines*, et qui le frappent par leur forme et leur position, non moins que par leur élévation. Elles sont de grès, plates, plus larges à leur base qu'à leur sommet, et l'on y reconnaît,

dès le premier aspect, deux de ces obélisques grossiers qu'élevait jadis la main puissante de nos pères dans un but et avec des intentions qui n'ont pu nous être bien expliquées encore jusqu'à ce jour. En approchant un peu plus de ces monuments, on remarque qu'ils ne sont pas disposés d'une manière uniforme; le premier, séparé en deux vers le sommet, a quatre pieds d'épaisseur sur huit de largeur à la base, et plus de douze d'élévation; une de ses faces regarde le Nord, et la principale est tournée vers le midi. Le plus petit a douze pieds de hauteur, deux et demi seulement d'épaisseur et huit également de largeur; ses faces regardent le Nord Nord-Ouest et le Sud Sud-Est. La distance de l'un à l'autre est de 250 pieds environ. La plaine est élevée et dégarnie sur ce point, et la vue s'étend fort au loin, surtout vers le midi.

En parcourant le sol dépouillé de la campagne, après les moissons, on aperçoit dans un rayon de 2500 pieds environ, un nombre considérable de pierres du même genre, renversées ou brisées, et présentant l'image d'une grande destruction. Il en est dont le socle se voit encore profondément enfoncé dans la terre, et dont la pyramide, renversée au niveau du sol, offre une longueur de treize à quatorze pieds, sur

une largeur de dix pieds et une épaisseur moyenne de trois pieds. Quelques-unes sont rapprochées à 15 ou 20 pas seulement les unes des autres, tandis que d'autres se rencontrent à un éloignement de plus de 200 pas. On ne peut douter qu'il n'en ait disparu beaucoup, que les cultivateurs auront enfouies ou enlevées pour labourer le champ qu'elles avaient envahi, et l'on ne peut dès-lors évaluer le nombre auquel elles se sont montées jadis. Outre les deux qui sont encore debout et entières, et cinq ou six qui sont renversées et gisant sur ce sol, j'ai compté une trentaine d'emplacemens au moins où il dut y en avoir anciennement de plus ou moins élevées. Si l'on suppose qu'un nombre à peu près égal ait entièrement disparu sans laisser de trace, il se trouvera qu'il n'y avait pas en ce lieu moins de cinquante à soixante pierres monumentales formant une enceinte dont le diamètre est de sept à huit cent pieds; toutes n'étaient pas à la circonférence, et quelques-unes devaient même se rapprocher du point central, ou former de petits cercles intérieurs : la principale parmi celles qui subsistent était sans doute du nombre de ces dernières; on croit reconnaître qu'elle put occuper à peu près le milieu du cercle principal. Quelle fut du reste la destination de tous ces

obélisques, et quelle cause les fit élever au milieu de cette plaine aride et découverte ? Voilà ce que nous ne pouvons expliquer que par des conjectures. Peut-être eut-on la pensée de perpétuer le souvenir de quelque grand combat, ou voulut-on seulement indiquer la place où des héros étaient morts en combattant ? Il est possible aussi que cette enceinte ait été consacrée au culte des dieux ; ou peut-être enfin les sages de la nation choisirent-ils cet emplacement pour venir y délibérer aux grands jours sur les besoins de la patrie ? L'objet, dans tous les cas, dut être noble, si l'on en juge par les efforts qu'il fallut faire pour amener et élever ces masses sur un point qui n'en offre pas de semblables. Un grès de quinze à vingt pieds de longueur était plus difficile sans doute à trouver dans cette campagne, qu'un bloc de granite ou de grès de cinquante pieds d'étendue, dans les champs de l'Egypte. Nous devons donc encore admirer fortement tout ce travail, quoique nous sachions que des merveilles bien autrement remarquables se rencontrent sur d'autres points. Les monuments de Saint-Hilaire sont à peu près comme ceux de Carnac, dans le Morbihan, à l'exception toutefois qu'ils sont loin d'être en aussi grand nombre. Les deux que l'on voit encore debout ont la

hauteur moyenne des pierres de Carnac.

Le hameau le plus rapproché porte le nom insignifiant de *la Métairie*; mais les pierres, comme je l'ai dit, sont désignées par celui de *gastines*. Dans le moyen âge, ce mot voulait dire *désert*, *lieu aride*, *terre inculte*, *solitude*; *gast*, *gaste*, rappelaient l'idée de la dévastation, de la ruine, de la désolation; c'était *le vastatio*, le *vastatus* des latins, dont le *v* se prononçait comme *g*; on disait *gaster*, pour *vaster*, *vastare*. Cette expression, conservée dans la langue du peuple, semblerait donc destinée à perpétuer le souvenir de quelque grande catastrophe, telle qu'un combat ou un sacrifice de nombreuses victimes. La pierre monumentale celtique de la forêt de Saint-Sever, porte aussi le nom de pierre du *gast*, ou pierre *couplée*. C'est un rapprochement que j'ai dû offrir. Je ferai observer encore qu'à deux mille pas environ de *gastines*, en me rapprochant de la rivière, je remarquai dans un champ quelques roches saillantes, formant une étroite enceinte de quarante à cinquante pieds de diamètre seulement. Y eut-il là un second cercle d'obélisques moins important que le premier? Un pauvre paysan que je rencontrai dans cette campagne me parut peu éclairé sur les traditions qui se rattachaient à ces anciens monu-

ments. Toutefois, quand je l'eus pressé, il me dit qu'il avait appris que *des bergères* ou *des fées* avaient élevé ces rochers dans la plaine, au son de leurs chalumeaux. Ces riants souvenirs de bergères et de mélodieux accords forment, je l'avoue, un contraste frappant avec le nom sinistre que les *gastines* ont conservé.

Je me dirigeai vers l'autre bord de la Rille, et à une lieue au moins de là, en remontant toujours le lit de la rivière, on me montra, sur des hauteurs, au milieu d'un petit herbage, deux nouveaux obélisques qui portent le nom de *croûtes*. Je mesurai les deux menhirs qui offraient chacun une élévation de dix pieds au-dessus du sol, et une largeur de dix pieds également à leur base. Ils sont à trente pas peut-être de distance l'un de l'autre, et l'on en remarque un troisième renversé, qui formait sans doute avec eux une espèce de triangle. Ils se composent chacun d'une seule pierre de grès, et sont tournés, l'un dans la direction de l'Est à l'Ouest, et le second dans la direction du Sud-Ouest au Nord-Est; dans le même herbage se voient, un peu au-dessous, trois pierres en trépied qui semblent avoir été destinées à soutenir une table sacrée ou dolmen. Des fragments brisés sont épars dans les environs. Du reste la tradition dit peu

de chose de ces monuments, et on les attribue seulement aux géans. La commune où ils se voient porte le nom d'*Échauffour*, et elle est célèbre à d'autres titres dans nos histoires du moyen âge. On y voit aussi de belles carrières d'un calcaire très-dur et à fossiles, qui s'exploite depuis des siècles. Les monuments de Saint-Évroult en sont presque tous bâtis.

Voilà ce que m'ont offert les bords de la Rille. Sur d'autres points de cette rivière, mais en descendant son cours, et en pénétrant dans le département de l'Eure, on trouve à Ambenay un beau dolmen, et à Neauphle un obélisque très-droit, nommé *la pierre à affiler de Gargantua*; je ne décris point ces monuments qui sont étrangers au pays que je parcours; je les indique seulement, en passant, aux Antiquaires de l'Eure, s'ils ne les connaissent point.

A deux lieues au moins de l'Aigle, en s'enfonçant au Nord dans les terres, on voit à la Ferté-Fresnel, sur le bord d'un chemin public, une belle pierre plate, de dix pieds à peu près de diamètre, sur deux au plus d'épaisseur. Elle était encore, il y a peu d'années, placée sur quatre supports; mais une main vandale l'en a renversée, et elle ne s'appuie plus que sur trois de ces soutiens. Ils sont tous encore disposés

comme autrefois, et le plus considérable, élevé perpendiculairement vers l'Ouest, offre un exhaussement de cinq pieds au-dessus du sol. Un homme, en se courbant, pouvait donc se mettre aisément à couvert sous le dolmen avant qu'il eût souffert aucun dérangement. M. A. Le Prévost, notre confrère, le visita il y a dix ans, et le trouva encore entier ; il en tira un dessin qu'il adressa, avec une note descriptive, à la Société des Antiquaires de France, dont il est membre correspondant. Voici le rapport que fit dans le temps le secrétaire de la Société sur le travail qu'il avait reçu :

« M. Le Prévost vous a fait hommage de « dessins fort exacts d'un dolmen qu'il croit « n'avoir pas encore été décrit, et qui est situé « sur le territoire et près du bourg de la Ferté-« Fresnel, à quelques pas du chemin qui con-« duit à Saint-Evroult. Les pierres en sont brutes « et sans inscription ; seulement un des trois « piliers porte sur la face intérieure l'empreinte « d'un commencement de rainure ou sillon de « très-petite dimension, mais qui paraît être « un produit du travail des hommes. On ne « connaît dans ces quartiers aucune carrière d'où « l'on ait pu tirer ces masses énormes. »

Moins heureux, comme je vous l'ai dit, que

M. Le Prévost, je n'ai point vu le dolmen en place; mais il m'a été du moins facile d'observer encore sa disposition : il dut être incliné dans la direction de l'Ouest à l'Est, et l'on remarque, sur la surface de la table, quelques restes d'empreintes ou d'enfoncements qui paraissent peu naturels. Ils furent probablement tracés par la main de l'ouvrier. Le pillier principal me paraît également avoir été dégrossi et presque poli comme celui du *Jarrier*. Du reste, et la table et les supports sont en grès, et bien que je n'aie pas retrouvé la carrière d'où ils furent extraits, je dois cependant reconnaître que dans des champs voisins, j'ai vu plusieurs blocs de même nature épars sur le sol. Peut-être firent-ils autrefois partie d'autres monuments que l'on aura successivement brisés.

Le dolmen de la Ferté-Fresnel porte le nom de *pierre coupelée* ou *couplée*; mot que nous avons déjà vu donner à la *pierre du Gast* de la forêt de Saint-Sever. Une troisième *pierre couplée* se trouve à deux lieues de la Ferté, près du village de Verneusse, dans l'arrondissement de Bernay (Eure); je l'ai visitée avec intérêt, et j'en pourrais offrir ici la description, si mon travail ne s'appliquait exclusivement aux monuments de l'Orne. Il existe encore d'autres pierres

couplées ou *couverclées* dans le pays Chartrain, et enfin le grand dolmen de la forêt d'Evreux se nomme la pierre *courcoulée*. Partout le mot *lée* (pierre) se retrouve comme sacramental. A Glos-la-Ferrière, il y avait encore, au commencement du siècle, une autre *pierre couplée* que l'on renversa pour agrandir un chemin ; elle se trouvait à une lieue de celle de Verneusse et à deux de celle de la Ferté ; elle formait ainsi avec elles une espèce de trépied. Ce furent les paysans mêmes de ces campagnes qui me firent cette observation, et ils m'apprirent en même-temps que c'était le marquis de la M....e qui, dans un moment d'humeur, et pour satisfaire un caprice, avait fait déplacer le grand dolmen de la Ferté ; mais il n'a point pratiqué de fouilles sur son emplacement. Si l'on en faisait exécuter, les résultats, je pense, ne seraient pas sans intérêt.

Maintenant je franchis quelques lieues, et je passe à la butte de Coudehard, dans le canton de Trun, à trois lieues d'Argentan. Derrière le chœur de l'église de Coudehard j'aperçus une vaste table de pierre renversée, que je suppose être le dessus d'un dolmen. Elle présente une masse calcaire extraite des flancs de la montagne, où des carrières de cette espèce sont ouvertes depuis des siècles. Si l'on n'admet pas qu'elle

ait été destinée à un monument colossal, il devient difficile d'expliquer le motif qui l'a fait apporter en ce lieu. De ce point la vue s'étend à l'Ouest et au Midi sur des plaines immenses, et l'on nous assura même que par un temps clair on découvre de là les édifices les plus élevés de la ville de Caen qui sont éloignés de dix à douze lieues.

A deux lieues de Coudehard, dans la plaine de Trun et près du village de Fontaine, on m'a fait remarquer un dolmen dérangé, mais qui mérite cependant l'attention de l'observateur. La table a neuf pieds quatre pouces de largeur sur onze pieds huit pouces de longueur et seize pouces d'épaisseur. Elle est formée d'un seul bloc calcaire presque poli, surtout en-dessous, avec une espèce de rainure mal tracée en-dessus, et une entaille à l'un des angles, comme si l'on eût cherché à la briser; un seul de ses supports la soutient encore, vers le midi, à une hauteur de trois pieds et demi du sol. Les autres sont gisants à peu de distance. Ils sont en grès quartzeux, tirés probablement des roches de Merry ou de Villedieu. C'est encore un de ces monuments sous lesquels il pourrait être avantageux de diriger quelques fouilles. Mme. de Vaumelles, qui en est propriétaire, ne refuserait pas d'y consentir,

si on lui en faisait la demande. Le peuple nomme ce dolmen *pierre levée*, et il en attribue l'érection aux géants et aux Fées.

Une autre *pierre levée*, d'un genre différent, se voit à une lieue de là environ, près du village de *Villedieu-les-Bailleul*. C'est un petit obélisque de sept pieds de hauteur sur trois pieds d'épaisseur, incliné vers l'Orient. Il s'élève au milieu d'une plaine, et de son sommet, qui semble avoir été brisé, on pourrait découvrir le monument de Fontaine qui se rapproche de la Dive.

La *pierre levée* de Villedieu est d'un beau quartz blanc qui ressemble sur quelques points à de véritable hyalin. Il a été tiré de blocs voisins qui dominent le village.

C'est au milieu de ces blocs que l'on montre au voyageur une ouverture de caverne à laquelle se rattache une très-ancienne tradition. Le conte est tout-à-fait populaire, et il n'est pas un enfant qui ne le redise comme il l'a appris de son père. Je le consignerai donc ici, parce que des sortes d'histoires merveilleuses se retrouvent presque partout où l'on rencontre quelque souvenir ou quelque trace de la religion primitive de nos aïeux.

On dit donc au voyageur, en lui indiquant un trou pratiqué, probablement de main d'homme, dans les rochers de Villedieu, que là jadis se

retirait un monstrueux serpent qui fut pendant long-temps la terreur des contrées voisines. On lui présentait les prémices des moissons et le lait le plus pur des troupeaux pour calmer ses fureurs, et cependant il exigeait encore, à certaines époques, des offrandes bien plus funestes. On devait lui livrer alors une jeune fille qu'il traînait dans son antre, où il la dévorait. Le vallon frais et gracieux qui s'étend aujourd'hui entre les deux masses de rochers était dans ces temps reculés rempli d'eaux, à ce qu'on assure, et le dragon se promenait à la surface en vomissant des flammes qui laissaient après lui un long sillon de feu. Quelquefois il parcourait la campagne avec un grand bruit et se rendait à Exmes où il exerçait ses ravages. A son retour on entendait de loin résonner ses bruyantes écailles, et chacun rentrait effrayé dans sa demeure. Enfin un preux chevalier, de la race des Bailleul, qui régnèrent sur l'Ecosse, résolut d'affranchir le pays d'un tel monstre, et se prépara à soutenir une attaque à outrance contre lui. Il se couvrit d'une armure de *fer blanc* sur tous les points, ainsi que son cheval, et bardé jusqu'aux dents il s'avança vers la caverne si redoutée. Il nageait fièrement sur l'eau quand le monstre le découvrit et vint se jeter sur lui avec une grande fu-

reur. Le chevalier soutint le choc et porta sur son ennemi des coups tellement sûrs que sa perte devint certaine ; mais le monstre, dans l'excès de sa rage, vomit tant de flammes que le chevalier en fut suffoqué. Pour comble de malheur, son cheval étant venu à se tourner, les crins de sa queue, que l'on n'avait point entourés de *fer blanc* comme tout le reste du corps, s'enflammèrent en un moment, et l'animal et celui qu'il portait furent consumés intérieurement. Le monstre expira sur leurs restes, et les habitants, sauvés par cet héroïque dévouement, ajoutèrent le nom de leur libérateur à celui de leur commune ; ainsi s'est conservé le souvenir de ce mémorable événement. Le vallon de *Villedieu-les-Bailleul* est devenu depuis ce temps la retraite des bergers et le point le plus gracieux des environs. Le trou du serpent n'en éloigne plus même les enfants qui seulement ne se hasarderaient pas la nuit à le visiter sans être bien accompagnés. Ce furent des enfants qui nous le montrèrent, et qui nous redirent l'histoire sans être en être émus. Souvent dans leurs jeux ils se rassemblent au fonds de la grotte qui n'a plus maintenant une grande profondeur. Ils assurent qu'autrefois elle s'étendait à plusieurs lieux à l'entour.

Le terrain même, à ce qu'on prétend, résonne

encore sous les pieds sur plusieurs points de la campagne. On ne doute pas que la caverne ne s'avance de tous ces côtés. On assure aussi qu'elle récèle de grands trésors.

J'ai recueilli ces détails, parce qu'ils peuvent, dans la circonstance, rappeler une lutte entre deux religions, sur ce point. Parmi les blocs de rochers il en est un très-éminent qui s'élève au dessus de la demeure du Serpent. D'autres fragments épars semblent les restes d'anciens dolmens brisés. Là peut-être étaient les monuments du culte de Teutatès. A deux cents pas, sur le roc opposé, s'élève l'église de *Villedieu*, dont le nom décèle une consécration chrétienne. Le serpent serait peut-être une image du culte profane; la jeune fille dévorée, un souvenir d'affreux sacrifices; le chevalier, un symbole du culte triomphant. Les premiers chrétiens recoururent à des fictions nombreuses pour détruire l'idolâtrie. La mémoire des événements passés se sera perpétuée par des traditions qui auront pris la physionomie des siècles différents. Voilà des idées, des rapprochements que l'on peut contester, parce que rien de certain ne les appuie. Quelque chose de spécieux du moins les accompagne. Je ferai observer encore qu'à une assez petite distance de ces rochers, vers le

Sud-Est, se trouve dans un herbage, un second obélisque de forme et de dimension semblables au premier. Les paysans le désignent sous le nom peu remarquable de *pierre au bordeux*, et paraissent y attacher peu d'intérêt. Il formait peut-être un enchaînement avec les monuments de Fontaine et de Villedieu dans la ligne desquels ils se trouve; il est situé sur Tournay, près de la ferme de Montmilcent.

A deux lieues environ plus loin, en suivant toujours vers le Sud-Est la même direction, on arrive à une *pierre levée*, d'une dimension bien plus étendue que tout ce que nous avons rencontré jusqu'ici dans ce genre. Ce monument est le grand menhir de la forêt de Gouffern, situé à deux lieues d'Argentan, à trois lieues de Trun et à une lieue au plus du célèbre haras du Pin. On y arrive par le bourg Saint-Léonard, après avoir traversé la petite rivière d'Ure, et il ne se trouve pas à plus de 4 à 500 pas du château *de la Vente*, appartenant à M. de Saint-Pierre. J'ai vu cette belle pierre au milieu des grands bois qui l'environnent, et j'ai peine à concevoir qu'aucun voyageur n'ait songé à la décrire avant moi. Elle est signalée dans quelques écrits; mais d'une manière tellement vague qu'il paraît à peu près certain que les auteurs ne

l'avaient ni vue ni mesurée par eux-mêmes ; ils en ont parlé d'après des récits et des rapports évidemment incomplets ou insignifiants.

La *pierre levée* de la Vente ou de Gouffern, a 18 pieds de hauteur, sur 2 pieds et demi d'épaisseur et 13 pieds de largeur à la base. La partie supérieure est moins large, moins épaisse, et le sommet semble avoir été brisé, découronné, de manière que l'on peut penser que 4 à 5 pieds en ont été retranchés. Elle aurait eu ainsi plus de 22 pieds d'élévation. Posée perpendiculairement sur le sol, elle offre une de ses faces au Sud-Est et l'autre au Nord-Est. Une fissure, en forme de lézard, la coupe dans la partie moyenne, vers le Nord, et se retrouve, mais bien moins apparente, vers le midi. A la face du Nord se remarquent aussi plusieurs enfoncements, de forme ronde, auxquels le vulgaire semble attacher quelque intérêt. Ce sont des géans, à ce qu'il assure, qui ont élevé cette masse, et l'empreinte de leurs têtes et de leurs épaules est ainsi restée gravée sur le monument, en signe des grands efforts qu'ils durent faire pour le poser sur sa base. Ce conte ressemble à tant d'autres que l'on débite sur ces ruines du temps passé. Du reste, je n'oserais assurer si ces empreintes sont naturelles ou artificielles. Le menhir est d'un beau

grès rouge veiné, et sans doute extrait de quelque carrière peu éloignée. Autour de la base on remarque une excavation, résultat, à ce qu'il paraît, de fouilles pratiquées pour y découvrir un trésor? On croit qu'il y en existe encore, mais que les fées ne les font connaître qu'à leurs protégés.

De l'autre côté d'Argentan, vers Falaise, je connais depuis bien long-temps dans la plaine de Fresnay-le-Buffard, un grand et beau dolmen désigné sous le nom de *Pierre des Bignes*. Plus d'une fois et tout récemment encore, je l'ai mesuré et soigneusement examiné avec l'intention de le décrire; mais M. Louis Dubois m'a devancé dans ce travail et je n'ai point la prétention de faire mieux que lui. Je me borne donc à extraire de sa notice ce qu'elle offre de plus saillant.

« *La Pierre des Bignes* a 37 pieds de tour.
« Sa moindre épaisseur est de 8 pouces, sa plus
« grande de 3 pieds 3 pouces. Elle a 10 pieds de
« longueur, et de largeur 9 pieds.

« Elle est placée sur un des trois tertres qu'offre
« la plaine où elle se trouve, et d'où l'on dé-
« couvre un riche et vaste horizon, de trois
« quarts de cercle, couvert d'une manière très-
« pittoresque par des côteaux en culture, et

« par des bouquets d'arbres d'un très-bel effet.

« La Pierre des Bignes est une table inégale « de granite micacé:... Ses quatre supports sont « également en granite de même nature. Il est « évident que cette pierre a été transférée de « fort loin, car je n'ai trouvé dans le pays que « des grès et des quartz.

« On sait que le nombre trois joue un grand « rôle dans toutes les mythologies anciennes. « Aussi trois tertres, où sans doute furent pla- « cés des monuments du culte druidique, se « trouvent-ils disposés dans cette plaine à fort « peu de distance les uns des autres, et de ma- « nière à présenter un triangle irrégulier. Celui « où se trouve le dolmen appelé la Pierre des « Bignes est au Nord. A 40 pas au Sud, point « vers lequel est incliné le monument, s'élève « un second tertre. Il est distant de 75 pas du « troisième tertre, à l'Est, lequel est éloigné « aussi de 75 pas du tertre sur lequel est la pierre « druidique (1). »

Cette description est très-propre à donner une idée du monument. J'ajouterai seulement que, depuis quelques années les villageois ont creusé sous le dolmen pour y chercher des trésors, et

(1) Archives de la Normandie, tome 1er, p. 262.

qu'il se trouve par suite assez élevé au-dessus du sol, pour que les bergers et les voyageurs puissent s'y mettre à couvert pendant les temps de pluie ou d'orage. Douze personnes y trouveraient un abri. L'inclinaison m'a paru aussi plutôt avoir lieu vers l'Orient que vers le Midi. Quant à la nature du granite de la table, non-seulement il ne s'en trouve point de semblable sur la rive de l'Orne, du côté de Fresnay, mais il ne s'en rencontre encore de l'autre côté de la rivière que bien au-delà de Sainte-Croix et de Putanges, vers Sainte-Honorine, à l'extrémité de l'arrondissement. Que d'efforts, dans un temps de barbarie, pour transporter une telle masse pendant un trajet de quatre lieues environ et en traversant un pays inégal et le lit d'une rivière déjà considérable. Une telle entreprise effraierait même de nos jours.

M. Dubois croit que le nom de *Bignes* est venu des inégalités que présentent les trois tertres au milieu de la plaine. Ce mot désigne en effet une élévation, dans la langue du moyen âge. Une observation qu'aurait pu faire encore M. Dubois, c'est qu'un des villages voisins s'appelle *Pierre-fitte*, ce qui indique évidemment que d'autres monuments s'élevèrent dans cette campagne. *Pierre fitte*, ou *Pierre fichée*, rappelle ordi-

nairement un menhir tel que ceux de Saint-Hilaire, de Gouffern ou d'Echauffour.

Je hasarderai une dernière remarque sur le monument que je viens de signaler. C'est que j'ai cru y reconnaître une double rainure, partant du centre de la table et se dirigeant vers la partie la plus inclinée. J'avais fait la même observation sur la table du Jarrier. Je n'ose rien affirmer cependant sur ce point dans la crainte de me tromper.

Dans un premier travail j'avais parlé des monuments du pays de Domfront d'après M. Caillebotte, mais je n'avais pu donner sur eux que des indications très-vagues. Depuis ce temps j'ai visité cette contrée avec MM. de Touchet et de Vauquelin, et dans le rapport qui a été présenté à la société, à l'issue de ce voyage, deux monuments celtiques sont surtout signalés. Le premier est situé dans la forêt d'Andeine, au-dessus de Juvigny, et consiste dans une pierre plate de 9 pieds de longueur, 7 de largeur, appuyée seulement aujourd'hui sur un de ses supports; les deux autres sont étendus à quelques pas, déplacés et renversés. On reconnaît par la disposition des pierres, et par les traditions, que là jadis s'élevait un dolmen entier. L'autre monument est près du bourg de Passais, sur la lisière du Maine, au

milieu de bois ou d'épais bocages. Il offre un second dolmen bien reconnaissable, dont la table repose encore sur trois supports disposés pour la soutenir. Les alentours offrent des débris d'autres monuments, et les souvenirs superstitieux des habitants viennent se joindre à l'état des lieux, pour rappeler qu'une religion profane fut jadis honorée et pratiquée dans ces retraites. Comme j'ai offert ces détails ailleurs, je ne dois pas en entretenir ici de nouveau (1).

Dans l'arrondissement d'Alençon, l'abbé Gauthier a signalé des pierres perpendiculaires que l'on voit, selon lui, à Héloup, dont *quelques-unes sont encore debout, et les autres déformées par le marteau des tailleurs de pavé.* Il n'en donne pas d'autre description, et aucun autre que lui n'en a parlé à ma connaissance. N'ayant pu visiter encore moi-même ces lieux, j'ai prié MM. Libert et Léger d'Alençon de me fournir sur les monuments d'Héloup de plus amples renseignements. Leurs réponses jusqu'ici ne m'ont rien appris de satisfaisant, et seulement ils pensent l'un et l'autre qu'il n'y a plus rien ou à peu près rien de remarquable sur

(1) Voir le rapport de la commission de Domfront. Une planche représente les monuments de Juvigny et de Passais.

ce point. Je suis forcé en conséquence de me contenter des indications succinctes de l'abbé Gauthier. Plus tard, j'irai voir et parcourir moi-même toutes ces campagnes, et je ferai connaître dans un second mémoire ce que j'y aurai découvert.

Il existait, il y a peu d'années encore, à Bazoche-sur-Hoëne, à deux lieues de Mortagne, un monument celtique, un dolmen, dans un champ nommé *la Jarrière*. L'ignorance l'a fait disparaître, mais je dois le signaler à cause de ce mot de *Jarrière*, si identique avec le nom du dolmen que j'ai décrit sur Saint-Sulpice. *Jar* dans la langue gallique indiquait l'Occident. J'ignore si cette étymologie est celle du nom que ces lieux ont conservé. Le dolmen du *Jarrier* est incliné vers le couchant.

L'abbé Gauthier et M. Dubois ont indiqué, sans le décrire, un beau dolmen qui se trouve de l'autre côté de Mortagne, sur le chemin public de Longny à Remalard. Je devais l'aller examiner au mois d'octobre, mais la saison contraire m'a fait renoncer à ce dessein. Heureusement M. Vaugeois, de l'Aigle, l'avait soigneusement observé, et il m'en a donné les dimensions et les inclinaisons. Je lui dois de pouvoir ainsi compléter un essai qui du moins embrassera la

description de tous les monuments connus du département que je viens de parcourir. Quelques localités ont pu échapper encore à l'œil des observateurs, mais je suis convaincu du moins qu'il restera peu de chose à y signaler qui soit vraiment important. Je serai trop heureux du reste si mes recherches donnent l'idée à quelque habitant du pays de compléter plus tard ce que je n'aurai qu'ébauché.

Voici l'analyse des documents que je tiens de M. Vaugeois, sur le monument des environs de Mortagne :

« Le dolmen est situé dans les bois de St.-Laurent, à peu près à moitié chemin de Longny à Remalard. Sa matière est un grès siliceux. La table est large de 8 pieds, longue de 13 pieds et épaisse de 2 pieds 10 pouces.

« Sur la surface on remarque deux enfoncements : le plus grand, au Nord, communique avec le moins considérable au moyen d'une espèce de rigole. Ce dernier enfoncement est percé d'un trou qui traverse la table d'outre en outre, comme dans les autels tauroboliques. Cette table est assise sur quatre supports, et placée du Nord au Sud, dans le sens de sa longueur. »

Ces renseignements sont précieux sans doute, et le dolmen de Saint-Laurent paraît digne de

figurer parmi les mieux conservés de nos départements. Il est dans cette partie de l'ancien Perche qui dépend aujourd'hui du département de l'Orne. S'il n'appartient pas directement à la Normandie, il n'est pas non plus étranger au pays sur lequel s'étendent les investigations des membres de la société.

RAPPORT

Fait à la société des Antiquaires de Normandie, sur des recherches archéologiques faites dans l'arrondissement de Domfront, par une commission composée de MM. le chevalier de Touchet, Charles de Vauquelin *et* GALERON, rapporteur.

Lu à la séance du juillet 1829.

Messieurs,

Vous nous avez chargés, M. le chevalier de Touchet, M. Charles de Vauquelin, et moi, de visiter l'arrondissement de Domfront, d'examiner, de dessiner les monuments qu'il renferme, et de vous faire un rapport sur le résultat de nos investigations. En conséquence, la commission s'est réunie le 6 du mois dernier à Domfront pour remplir la mission qui lui était confiée, et elle vous présente aujourd'hui le fruit de ses découvertes et de ses observations. Pendant six jours nous avons exploré

les lieux les plus remarquables; nous avons dessiné les monuments et les ruines les plus dignes de vous inspirer de l'intérêt, et aujourd'hui nous vous apportons le fruit de nos découvertes et de nos observations communes.

Je suivrai dans cet exposé l'ordre d'ancienneté des objets différents que j'ai à décrire, et à vous faire connaître. C'est la seule méthode que je croie propre à empêcher la confusion, et à donner, sous le rapport archéologique, une idée exacte du pays que nous avons parcouru.

Dans la commune de la Chapelle Moche, près de Juvigny, au milieu de la forêt d'Andaine, existe une pierre plate de neuf pieds de longueur sur sept pieds au moins de largeur et quinze pouces d'épaisseur, autrefois appuyée et soutenue en forme de table, sur deux longs supports principaux dont l'un a été renversé, et dont l'autre, encore debout, la soutient par une de ses extrémités. Cette pierre est appelée par les habitants du voisinage *le lit de la Gione*, et ils prétendent qu'elle a recouvert des trésors. C'est cette idée qui l'aura fait renverser, sans doute, dans un temps reculé; car on remarque une excavation sur l'emplacement qu'elle occupait, et l'on s'aperçoit que le grand support étendu près de là dut être ébranlé et dérangé par des fouilles faites en-

dessous. Deux autres pierres bien moins considérables se voient encore à peu de distance, et comme elles sont de même nature, on peut juger qu'elles ont également servi de soutiens secondaires au monument. Du reste, on ne voit point dans cette partie de la forêt de fragments de roches du même genre, et les habitants du pays sont convaincus que *le lit de la Gione* a été apporté d'un autre endroit. Les deux principaux supports, et surtout la pierre qui servait de table ont été dégrossis, et celle-ci semble même avoir été presque polie en dessus. Leur nature est un grès quartzeux, légèrement imprégné de fer, et recouvert d'une croûte végétale de lichens gris.

Près de Passais, petit bourg éloigné de trois lieues de Domfront, vers l'Ouest, nous avons reconnu un second dolmen encore en place; quatre pierres de support ont été plantées en terre, à deux pieds de distance environ l'une de l'autre, et une masse brute, de dix-huit pouces d'épaisseur, a été posée en dessus en forme de table ou de toit. Dans sa plus grande longueur, cette masse présente neuf pieds d'étendue et quatre pieds dans sa plus grande largeur. Son inclinaison est de l'Ouest à l'Est. Sur les quatre supports, deux seulement la soutiennent directement; ceux qui sont les plus élevés et les plus

à l'Ouest; un troisième, celui du Sud-Est, ne lui sert d'appui qu'au moyen d'un fragment de rocher que l'on a placé entre elle et lui en forme de petite *cale*, pour remplir l'espace qui les séparait l'un de l'autre. Enfin, le quatrième support, trop peu élevé, ne touche point à la table, et lui est ainsi complètement inutile. En-dessous, la terre semble avoir été remuée, quoique les appuis n'aient point été dérangés. A peu de distance, sur le devant, sont de gros fragments de rochers du même genre qui paraissent avoir eu une destination pareille, et avoir été depuis peu renversés. Un de nos guides m'assura même que dans son enfance il avait vu une seconde table en ce lieu, et que ces blocs en avaient fait partie. On remarque encore dans les environs des roches disposées en *menhirs*, et tout l'emplacement, au milieu d'une contrée sauvage, paraît avoir été choisi à dessein pour la célébration de cet ancien culte druidique qui cherchait avant tout à remplir les esprits d'une mystérieuse et profonde horreur.

Quelques traditions que j'ai recueillies confirment cette opinion que la vue seule du monument suffit pour inspirer. L'idée de mauvais génies, occupant ces lieux déserts et en défendant l'abord au vulgaire, est certainement un reste des superstitions antiques que le temps a plus ou moins

modifiées ou altérées sur les divers points de nos provinces où elles furent jadis répandues.

Le vieillard que j'avais pris pour guide, et avec lequel je visitai le monument, me dit qu'il avait été posé dans les temps très-anciens; que le malin esprit y avait des trésors, et qu'il y revenait la nuit; qu'on entendait alors de grands bruits qui effrayaient beaucoup ceux du voisinage. Il me raconta qu'une vieille femme, morte tout récemment, ayant passé un vendredi saint de grand matin sous le bois, avait vu tout à coup la terre couverte d'argent; qu'elle avait voulu se baisser pour en ramasser, mais que sa vue avait été couverte aussitôt; qu'elle avait été *bouleversée*, et qu'après son évanouissement, elle n'avait plus aperçu d'argent nulle part; elle s'était enfuie alors, pleine de frayeur, et avait raconté à tout le monde ce qui lui était arrivé. Mon guide tenait le récit d'*elle-même*, et y ajoutait une foi entière.

Une jeune fille que je trouvai dans un champ plus rapproché du dolmen, joignait ses récits à ceux que je venais d'entendre. Un ouvrier qu'elle nomma et qui venait de mourir, avait dû par mégarde approcher de trop près de la pierre à la fin du jour; il avait été aussitôt saisi par deux hommes très-grands qui l'avaient secoué, tour-

menté, et laissé sur la place; en rentrant chez lui il s'était mis dans le lit et ne s'en était pas *relevé*.

J'ai recueilli ces observations, parce que je les crois très-propres à convaincre que le monument précédent est celtique, et se rapporte à l'ancienne religion de nos pères. Les premiers chrétiens, pour décréditer les objets du culte primitif qu'ils voulaient détruire, s'efforçaient d'en inspirer l'horreur en les représentant comme dévoués à de malfaisants génies.

Il me reste à vous parler de la pierre de la forêt d'Halouse, qui se voit à peu de distance du *Châtelier*, sur le bord de la grande voie qui conduit de Flers à Domfront. La pierre d'Halouze n'est ni un dolmen ni un menhir ou peulvan, mais une masse naturelle qui paraît avoir été dégrossie en forme d'énorme piédestal carré, et que surmonte une pierre plus petite qui se termine en une espèce de pointe, comme une pyramide grossière et tronquée. Peut-être n'est-ce qu'un rocher sans importance, dégrossi sans but? peut-être aussi eut-il une autre destination que celle qui se rattacherait aux cérémonies du culte gaulois?

Je passe à des époques et à des monuments moins reculés.

On nous a parlé à Domfront des traces du

séjour des Romains qui existent dans l'arrondissement ; mais nous n'avons reconnu aucuns de leurs établissements dans les lieux que nous avons visités. D'après les traditions, ils auraient occupé le Passais, le Mont-Margantin et les environs de Tinchebray. A diverses reprises, on a dû trouver sur ces points principaux des monnaies des empereurs jusqu'aux Constantins.

Celles que nous avons recueillies en petit nombre sont d'un mince intérêt.

On ne sait trop à quelle époque la ville de Domfront fut fondée ; mais il est établi par l'histoire que sa forteresse fut élevée par Guillaume de Bellême, premier du nom, et que c'est de ce prince que date l'importance qu'acquit cette place dans nos Annales Normandes. Le but que se proposa Guillaume, en fortifiant ce point reculé de sa principauté, fut de se mettre à l'abri de ce côté contre les invasions des Manceaux ses voisins ; les travaux qu'il y entreprit remontent à l'an 1026 environ ; outre le donjon qui fut son ouvrage, il traça, à ce qu'il paraît, les lignes de défense qui environnent la ville. Sans doute on les aura beaucoup augmentées dans la suite ; mais il fit tout ce que réclamaient de lui dans le temps les besoins de la localité. Aussi voyons-nous que peu d'années après sa mort, Domfront soutint un assez

long siége contre le duc Guillaume qui commandait en personne l'attaque de la place ; le héros normand ne la prit que par ruse, et l'histoire regarde presque comme une témérité l'entreprise qu'il avait formée de l'enlever de vive force. Elle se trouvait en ce moment au pouvoir de Martel d'Anjou, qui l'avait lui-même surprise sur les comtes de Bellême (1).

Domfront soutint dans la suite un grand nombre d'autres siéges que je n'entreprendrai point de décrire, ni même de rappeler ; les plus célèbres furent celui de 1418, par les armées anglaises, commandées par Warwick et Talbot, et celui de 1574, pendant les guerres de religion qui désolaient la France. L'infortuné Montgommery commandait la place dans cette dernière occasion, et se vit forcé de capituler après plusieurs assauts vaillamment soutenus. Matignon, son vainqueur, le remit à Catherine de Médicis, qui le fit juger et décapiter à Paris quelque temps après, comme meurtrier de son roi et sujet rebelle.

Depuis le règne de Henri IV, Domfront a cessé d'être entretenu comme ville de guerre, et plusieurs de ses fortifications ont successivement tombé et disparu. Il en reste cependant encore

(1) Voir à ce sujet Guillaume de Poitiers et le roman du Rou.

assez debout pour donner une idée de sa force ancienne, et pour attirer l'attention des Antiquaires.

La forteresse était à la pointe la plus escarpée vers l'Ouest, et dominait une petite vallée qu'arrose la rivière de Varenne. L'enceinte n'en était pas étendue, et elle consistait principalement en un donjon carré dont on ne voit plus que deux pans se coupant à angle droit, et offrant chacun une longueur de quarante pieds sur une hauteur de cinquante à soixante. La maçonnerie, d'une dureté à toute épreuve, est en roches jetées pêle-mêle dans un bain de chaux, avec un revêtement extérieur de pierres de taille de granit d'un volume peu considérable. Les ouvertures étaient à cintre plein sans ornements; les contreforts doubles de plus d'un pied et demi de saillie chacun, se trouvaient aux angles et aux différentes façades. Les murs avaient six à sept pieds environ d'épaisseur. Sous les fondements s'étendaient des souterrains qui communiquaient, en suivant les pentes de la colline, avec le dehors de la place. On montre encore un de ces souterrains, construit en maçonnerie, à voûte presque pointue, et tellement étroit que deux personnes de front peuvent à peine y marcher; des enfoncements s'y remarquent de cinq pas en cinq pas

sur un des côtés. Je doute que ce chemin soit aussi ancien que la ruine majestueuse au-dessous de laquelle il se trouve. Un fossé séparait la ville de l'enceinte du château-fort ; on voit encore les murs du pont levis qui servait à communiquer de l'un à l'autre.

La ville s'étend de l'Ouest à l'Est, à partir du château, et, située sur une colline élevée, elle a ses fondements assis sur le roc vif comme la forteresse. Un mur d'enceinte la défendait sur tous les points, et des tours, au nombre de vingt-six, la présentaient de toutes parts hérissée de bastions et de créneaux ; quatorze des tours sont encore plus ou moins entières, et six surtout apparaissent comme aux anciens temps avec leurs couronnements crénelés et couverts. Les habitants ont disposé des logements dans leur intérieur, et on les voit quelquefois à ces vieilles fenêtres où leurs pères se montraient en des jours plus fâcheux ; le calme de leurs physionomies contraste avec l'aspect redoutable des demeures qu'ils se sont choisies. Parmi les tours qui subsistent maintenant, on cite celle de Godras, au Nord, qui est peut-être en effet la plus élevée ; mais il en est d'autres mieux conservées vers le Maine, et l'on s'arrête involontairement pour admirer leur parfaite conservation.

On voit encore une grande porte à l'Est, vers le chemin d'Alençon. Elle est à plein-cintre et flanquée d'une forte tour, à gauche en entrant; une espèce de rainure en-dedans indique qu'il put y avoir une porte de fer à coulisse. A peu de distance de là, vers le Nord, au milieu de trois tours très-rapprochées, se voit l'emplacement d'une poterne entièrement remplie; il y avait deux autres entrées vers le chemin de Caen et vers le Maine; les travaux qui les défendaient ont en partie disparu.

Outre les tours, il y avait des bastions en saillie, sur plusieurs points de la muraille. On en voit çà et là avec des couronnements de machicoulis très-bien conservés.

Sous la ville, couraient aussi des souterrains dont on retrouve fréquemment des traces parmi les fondations des maisons. J'ai vu deux salles souterraines, avec des cachots de côté, sous l'habitation peu considérable d'un particulier; ces salles, très-bien voûtées, ayant des arches à demi cercle plein, sont placées l'une au-dessous de l'autre, et ne communiquent ensemble que par une étroite trappe ou entrée ménagée à la voûte qui les sépare. Le propriétaire m'assura qu'il les avait trouvées remplies de plusieurs tombereaux d'ossements humains, et il ajouta qu'il devait y avoir encore une troisième salle au-dessus des

deux premières ; cette opinion me paraît peu vraisemblable. Il y a lieu de croire que ces appartements servaient à renfermer les prisonniers pendant les siéges ; que des victimes auront alors péri dans ce lieu de désolation. Le jour n'y pénètre que par une fenêtre extrêmement étroite.

Telles sont les principales observations que m'a offertes la ville proprement dite. Ses monuments religieux sont modernes, et ne méritent, sous ce rapport, aucune attention dans cet exposé. Mais hors de la ville, sous la rivière qui coule dans la vallée, se remarque encore une église dont l'architecture et la forme sont dignes d'un examen spécial. Je m'y arrêterai d'autant plus volontiers que l'édifice est abandonné, à moitié découvert, et que le vandalisme menace de le renverser entièrement sous quelques mois.

Guillaume de Bellême, celui-là même qui fortifia la ville de Domfront, se signala de plus par ses libéralités envers le clergé. Il fonda l'abbaye de Lonlay, et il éleva l'église de Domfront qui porte le nom de *Notre-Dame-sous-l'eau*, à cause de sa situation sur la rivière de Varenne. *Notre-Dame-sous-l'eau* dut être promptement terminée, car elle porte partout le cachet d'une même époque et d'une exécution uniforme.

Sa forme est celle d'une croix, avec trois petites absides rondes au chœur et aux deux cha-

pelles de côté, et des latéraux beaucoup plus bas que la nef. La tour, carrée, est au centre de la croix, entre la nef et le chœur, et l'escalier est ménagé dans un des piliers de soutien. Un toit grossier de tuile recouvre cette tour dont la corniche est soutenue par des médaillons rudement sculptés; deux rangées de petites fenêtres à plein-cintre, avec colonnes basses, se présentent régulièrement à ses quatre façades; il n'y a ni grâce, ni légèreté dans ce travail. Les arcades de la grande nef sont très-ouvertes et à cintre entier; au-dessus sont des fenêtres étroites et également à cintre rond. Les pilastres sont carrés; du milieu de chacun d'eux s'élève un long fût de colonne ronde qui s'élance jusqu'à la voûte.

Le mur intérieur des bas côtés offre tout à l'entour une suite d'arcades rondes, de quatre pieds de haut et très-régulières. La maçonnerie extérieure est toute en arrêtes de poisson.

La façade est ornée d'un grand portail roman avec six colonnes à chapitaux, séparées par des angles saillants. Le double cintre n'offre ni zigzags, ni dentelures, mais un simple rang de billettes. La fenêtre supérieure est d'un travail un peu plus délicat. Toutes les pierres de la façade sont de granit, taillées, d'échantillon de six à huit pouces de largeur, sur une longueur à peu près

égule. Elles offrent un marquetage assez régulier.

Les absides sont garnies de fenêtres rondes, avec des colonnes à chapiteaux plus ou moins grossiers ; deux des fenêtres de l'abside principale présentent à leur cintre extérieur une moulure d'étoiles doubles. Sous la corniche sont des figures de monstres, des têtes humaines grimaçantes et d'autres objets bizarres. Sur la corniche elle-même règne une moulure en damier.

Au latéral du Nord est un petit portail plus bas que le premier, mais de la même forme ; à l'un des chapiteaux des colonnes on voit un animal sculpté qui ressemble assez à un âne ; les autres chapiteaux de l'édifice offrent des enlacements, des feuillages applatis, etc., etc.

Les murs d'appui ou contreforts sont plats partout et peu saillants. Ceux des bas côtés principalement sont fort peu développés.

Les bras de la croix sont fermés par des murs droits, se terminant en pignon, et construits en pierres comme ceux de la façade. Au-dessus du contrefort principal du croisillon gauche, en dehors, vers le chemin, se remarque un petit personnage accroupi, la tête portant sous une pierre en saillie comme une cariatide, et tenant à son col suspendue une espèce de bourse. On ignore qui l'on a voulu représenter dans cette attitude ; peut être celui qui fonda le monument ?

L'édifice a soixante pas de longueur et une quarantaine de pieds d'élévation à peu près, jusqu'à la hauteur du mur de la grande nef. Le chœur est voûté en pierre.

Un tombeau sculpté, représentant un héros endormi et les mains jointes, est déposé dans la chapelle de l'abside gauche. La tradition prétend que c'est pareillement le fondateur de l'église; et l'historien de la ville a accueilli un peu légèrement cette opinion. La seule vue du travail et le costume du personnage suffisent pour convaincre que l'on a commis une erreur.

Le héros est couché, la tête appuyée sur un oreiller que supportent deux anges, et les pieds reposés sur un lion accroupi; les jambes, les cuisses sont bardées de fer, et une cotte de maille élégante environne la ceinture, d'où pend une large épée renfermée dans le fourreau; le ceinturon est agraffé au-dessus de la cotte de maille. Le corps paraît pressé dans une enveloppe que rien ne fait reconnaître pour une armure, et qui se joint sur le devant par une double garniture bouclée qui se termine en pointe; les mains sont jointes sur la poitrine, et au-dessous on remarque un serre-col étroit et sans ornements; la tête est mutilée, et l'on ne peut en reconnaître les traits; les cheveux sont plats et tombants, sans être longs.

Au-dessus de la tête est un ornement gothique très-saillant, comme le dessus d'un tabernacle ; il est formé de petites arcades pointues, de triangles à crochets et d'autres reliefs assez délicats ; aux quatre coins de la pierre sont des écussons unis, et du reste on n'y observe aucune trace de caractères d'écriture. On voit que l'on a confié ce monument à une population remplie de la mémoire de celui à qui il était consacré. On ne jugeait pas nécessaire de graver son nom sur la pierre du mausolée.

Il est évident, par les détails que je viens de présenter, par la finesse du travail, par l'emploi des ornements gothiques de l'époque la plus brillante, que ce tombeau ne peut être celui de Guillaume-de-Bellême ; sous ce prince les arts étaient d'une grossièreté dont l'édifice offre partout l'empreinte.

Le personnage sculpté sur le tombeau que je viens de décrire doit appartenir à la fin du XIVe. ou au XVe. siècle. C'est un des gouverneurs, sans doute, ou un guerrier qui se sera signalé par un grand fait d'armes. Il serait donc difficile de décider à qui appartient ce monument. Il avait été d'abord élevé dans le chœur, et ce ne fut que dans la suite qu'il vint occuper la place plus obscure où on le voit encore ; on fut même obligé

de le morceler sur un des côtés pour l'appliquer contre un des pilliers de la chapelle qui le renferme. Déjà l'on avait dès-lors perdu une grande partie de la vénération dont la mémoire du héros avait été l'objet dans le principe. Son souvenir se sera ensuite insensiblement effacé dans le pays.

D'autres tombes, formées d'une seule pierre plate, se trouvaient en grande quantité dans la même église il y a peu d'années ; les habitants les ont enlevées, pour en former le pavé de l'église du collége, en 1823. J'ai fait l'examen de ces pierres, qui sont au nombre de vingt environ ; on y lit les noms de plusieurs *Le Din*, morts dans le XVe. et le XVIe. siècles, d'un *Desmoulins*, de deux *Verraquins*, d'un *Henry Pothier* sieur *du Frenay*, d'un grand nombre de *Coeppel*, d'un *Galeri* et de différents autres individus qui, de leur temps, exerçaient des emplois publics ; on remarque dans le nombre quelques noms de femmes. La plus grande partie portent des dates de 1580 à 1650. Les corps doivent reposer encore dans l'église abandonnée ; ils seront exhumés lors de l'entière destruction de l'édifice, qui aura lieu prochainement.

Les pierres tumulaires sont toutes en granit, ainsi que les ornements de tout genre en archi-

tecture et en sculpture que l'on trouve à Domfront. Le tombeau où cénotaphe, qui offre l'image prétendue de Guillaume-de-Bellême, est seul de pierre blanche comme celle de Caen. Il se pourrait, à la rigueur, que ce fût un des seigneurs d'Alençon qui aurait légué sa dépouille ou sa tombe seulement à cette ville pour laquelle il aurait eu quelques motifs d'affection. Peut-être d'anciens actes feraient-ils découvrir ce mystère si on les recherchait soigneusement.

Je ne me serais point étendu aussi longuement sur *l'église de Notre-Dame-sous-l'eau* et sur ses tombeaux, s'ils n'étaient à la veille de disparaître pour jamais. Je regrette, je l'avoue, de voir détruire ces monuments qui devraient être sacrés pour les hommes de notre époque, puisqu'ils sont les seuls restes qui leur parlent encore de leurs pères. Les sauvages n'abandonnent point, même dans les plus pressants dangers, les dépouilles sacrées des ayeux ; ils les emportent, s'il le faut, en fuyant sur la terre étrangère. Les habitants de Domfront vont livrer pour 800 fr. (1), au premier acheteur qui se présentera, l'enceinte qui renferme la cendre de tous les

(1) C'est le prix auquel on estime le produit de la vente des matériaux ; le maire m'a proposé de me les céder moyennant cette somme.

hommes distingués qui ont illustré leurs murs depuis plus de huit siècles; les ossements seront jetés à la voirie... Il me serait pénible de publier dans cette circonstance les réflexions que cette coupable indifférence m'inspire depuis que j'ai pu l'observer.

L'abbaye de Lonlay a été fondée par le même Guillaume Talvas[1], qui éleva les monuments de Domfront, et nous espérions y trouver quelque édifice qui remontât au siècle de ce puissant et magnifique seigneur. Nous fumes détrompés en découvrant, des hauteurs qui dominent le petit bassin de Lonlay, un monastère de construction toute moderne, et une église vaste, mais insignifiante du XVe. ou du XVIe. siècle. Le plan, en fer à cheval, offre à l'intérieur un chœur spacieux, destiné jadis aux moines, et des chapelles rayonnantes. Il n'exista jamais de nef, ou du moins on n'en voit aucune trace dans l'église actuelle, et le portail se compose des deux bras de la croix d'une église primitive qui paraît avoir été consumée en 1533. On voit en dehors de cet ancien travail quelques rangs d'assises contrariées, une ou deux ouvertures à plein-cintre, et au-dedans un simple rang de fausses arcades, quelques museaux de têtes de monstres et quelques chapiteaux assez dignes d'attention; l'un repré-

sente une femme debout sur un petit personnage étendu par terre, et soutenue par un autre personnage qui lui donne la main; sur un autre chapiteau, deux hommes traînent des béliers dont la tête est monstrueuse et le corps frêle. Ces jeux bizarres de l'imagination des artistes du XIe. siècle se retrouvent dans la plupart des monuments qui nous restent de cette époque. Ce qu'il nous importe surtout de recueillir dans nos explorations, c'est tout ce qui tend à offrir le cachet original d'un siècle ou d'une époque, et sous ce rapport, en négligeant de vous adresser un dessin de l'église entière de Lonlay, qui n'a rien de remarquable eu égard au moment où elle fut reconstruite, nous avons cru devoir vous présenter les restes les plus saillants de l'édifice plus ancien que le temps a fait disparaître. Vous trouverez donc parmi nos esquisses les copies des chapiteaux monstrueux dont je viens de vous parler. Nous y avons joint la représentation d'un petit personnage à tête énorme et disproportionnée, qui se voit sur un des autels de côté. Il est armé et cuirassé comme un homme de guerre.

La seule église de l'arrondissement qui nous ait offert des caractères romans parmi les autres que nous avons visitées, est celle de Couterne. La façade est ornée d'un portail presque rond

avec deux lourdes colonnes et des impostes figurant des animaux informes et à peine dégrossis. Les murs de support sont d'une énorme étendue, comme pour la défense d'une forteresse. C'est l'art dans son enfance. Nous devons, au reste, faire observer que les habitants de toute cette contrée n'ayant point comme nous la pierre blanche facile à transporter et à tailler, ont dû bien plus tard et plus difficilement que nous donner de l'élégance et même des proportions à leurs monuments publics. Il faut tenir compte à chacun des obstacles qu'il a eus à vaincre. Les habitants du pays de Domfront, perdus dans leurs forêts, privés de belles carrières calcaires comme celles de nos cantons, semblent avoir fait néanmoins dans les premiers siècles des efforts proportionnés à leurs moyens pour honorer convenablement les objets de leur culte, et les personnages distingués qu'ils avaient vu fleurir.

Nous avons visité, dans la commune de La Lande-Patry, l'emplacement d'une antique forteresse qu'entouraient des fossés profonds remplis d'eau, et que défendaient d'énormes murailles de 5 pieds d'épaisseur et d'une maçonnerie presque indestructible. Les seigneurs de La Lande, compagnons de Guillaume, quand il partit pour l'Angleterre, ont figuré long-temps dans

notre histoire ; mais leur race a disparu de ces contrées. Leur châtel a vu tomber ses tours et ses remparts ; aujourd'hui la Motte se montre seule avec quelques pans presque rasés. A la vue de ces ruines le villageois raconte les félonies que dut commettre son seigneur envers ses souverains ; l'homme simple joint à ces récits quelques traditions fabuleuses comme on en recueille sur presque tous les points du Bocage auxquels se rattachent d'anciens souvenirs : « Ainsi au mi-
« lieu de la Motte doit exister, selon les gens
« du pays, un puits comblé il y a long-temps,
« dans lequel furent enfouis les armes, l'argen-
« terie et tous les trésors du *Ganne* qui fut
« le dernier maître de la forteresse. D'autres
« richesses sont encore cachées sous les fonde-
« ments du château, mais un mauvais Génie les
« défend. Une vieille femme y pénétra il y a
« peu d'années, et y vit beaucoup d'or et d'ar-
« gent dans un grand vase où se trouvait aussi
« un *chapelet*. Elle se saisit du chapelet et alla
« chercher son mari pour s'emparer de l'or. Mais
« à son retour elle ne vit plus rien. Le chapelet
« enlevé, le diable avait repris son pouvoir sur
« le vase rempli d'argent. On croit que c'est l'ame
« de *Ganne* qui a livré ainsi tout ce riche dépôt
« au malin esprit, etc., etc. »

Là, Messieurs, ainsi qu'à la pierre de Passais, comme vous le voyez, la vérité se trouve cachée sous des fables. Ce qu'il y a de réel, c'est le séjour d'un seigneur puissant dans ce lieu, et quelques combats qu'il aura soutenus contre ses voisins ou son suzerain. Redouté pendant sa vie, de ses vassaux qu'il aura tourmentés, sa mémoire sera demeurée parmi eux et leurs descendants comme un épouvantail. De là ce nom de *Ganne*, traître, parjure, qu'ils lui ont donné, et qui se retrouve en vingt autres lieux de nos provinces où s'étaient établis de petits tyrans du même genre au temps de la féodalité. Ce château de *Ganne*, ou plutôt de la Lande-Patry, est situé à une demi-lieue de Flers, non loin de la forêt d'Halouze. Encore quelques années, et il n'en restera plus aucunes traces (1).

A une lieue de distance, en se rapprochant de Domfront, on remarque une masse très-imposante de rochers, dominant de grands bois et des marais, et portant le nom de *Châtelier*. La position était très-favorable pour commander sur un rayon de pays assez étendu, et l'on ne peut douter qu'il n'y ait eu jadis un petit établissement militaire sur le point le plus escarpé. On distingue même encore d'anciens fossés presque comblés qui servaient de défense du côté des bois d'Ha-

(1) On peut voir, sur un seigneur de *La Lande-Patry*, Robert-Wace, t. II, p. 261, vers 13,715 et ss.

louze, à l'extrémité desquels ils se trouvent. Quand à des portions de construction ou de remparts on n'y en voit plus aucuns restes. Une étroite et modeste église, entourée ou plutôt flanquée de quatre gros ifs d'une beauté remarquable, occupe seule le point central.

Nous franchissons quelques lieues au Sud-Est, et des bois d'Halouze nous passons dans ceux d'Andaine où nous rencontrons un des débris de fabriques féodales les plus curieux qui se voient dans nos départements. Le lieu se nomme Bonvouloir, et il est situé sur Juvigny, à moins d'une demi-lieue de distance du *lit de la Gione* que nous vous avons décrit au commencement de ce rapport. Bonvouloir offre une petite enceinte presque carrée, close jadis de fossés profonds que les eaux d'un étang voisin devaient remplir à pleins bords. Des tours défendaient l'entrée, et l'une d'elles, bien crénelée, bien couverte, bien entière, se montre encore comme aux anciens jours. Un petit escalier tournant, en forme de tourelle ou de vigie, s'y rattache, et s'élève de 30 pieds environ en-dessus, au niveau des côteaux voisins. C'était un observatoire d'où l'on voyait l'arrivée ou les mouvements de l'ennemi pendant les petites guerres de seigneur à seigneur. La tourelle a 100 marches et 60 pieds à peu près d'élévation. Les murs, de granite gris, en sont

épais, et le jour y pénètre, ainsi que dans la tour par de nombreuses meurtrières. Une très-vieille porte de chêne, garnie de lames de fer, sert à la fermer depuis les quatre ou cinq siècles de sa fondation. Près de là une autre tour grise, moins entière, une chapelle transformée en ferme, un large puits de belle construction remplissent le reste de l'enceinte que bordent de vieux hêtres d'une immense étendue. Tout cet ensemble est de l'effet le plus original et le plus pittoresque. Ajoutez à cela les souvenirs d'une famille honorable, celle des Achard, qui a donné très-anciennement trois gouverneurs à Domfront, et qui de nos jours se soutient encore avec distinction sur un autre point de la province. Toutes ces considérations devaient nous porter à examiner avec quelque détail tout ce petit manoir de Bonvouloir, et à le reproduire de notre mieux pour vous le faire connaître. M. de Vauquelin en a fait un joli dessin (*voyez l'atlas*).

Parmi les autres manoirs féodaux des environs de Domfront, il en est deux, du côté de Lonlay, qui rappèlent également des noms historiques du pays, et que, sous ce rapport, nous n'avons pas dû négliger de visiter. L'un est celui de la Châlerie, devenu presque une masure aujourd'hui, mais habité jadis par les Le Din qui furent aussi gouverneurs de la ville à plusieurs

reprises, et dont les tombeaux conservés pendant long-temps dans l'église de *Notre-Dame-sous-l'eau*, se voient encore aujourd'hui dans celle du séminaire. Le manoir de la Châlerie offre en relief les armes de ses anciens maîtres, et la petite église gothique placée à l'entrée est remplie de leurs écussons et de leurs devises. Ces objets sont les seuls dignes encore de quelque attention. L'autre demeure seigneuriale que présente cette partie de l'arrondissement est celle de la Saucerie, dépendant de la commune de la Haute Chapelle, et autrefois le berceau des Doynel. Deux de ces seigneurs furent députés par la noblesse du pays aux Etats de 1548 et à ceux de 1598. La Saucerie était entourée de douves que les eaux remplissent encore, et un lourd portail formé de deux tours avec une porte crénelée et un pont-levis au milieu, en défendaient l'abord à ceux que l'on voulait écarter (1). Des constructions plus récentes ont chargé le portail qui, dans l'origine, dut être beaucoup plus dégagé. La maison n'est que du XVIIe siècle.

Maintenant, Messieurs, revenons presque sous Domfront, et arrêtons-nous au milieu des débris du *Château du Diable*; la plus piquante, la plus singulière, la plus curieuse des ruines que

(1) Un de nos bénévoles compagnons de voyage, M. de Touchet fils, a tiré le dessin de la vieille entrée du manoir de la Saucerie.

nous ayons à vous décrire. Une double enceinte encore tracée et plutôt d'ornement que de défense, des décombres d'écurie, de remises, de chapelles garnissant l'entrée des cours, un étang, de larges douves, des avenues, des champs et des prairies; voilà ce que l'on observe successivement autour de soi jusqu'à l'emplacement où s'élevait le château lui-même. Il était flanqué de quatre tours de 40 pieds d'élévation à peu près, au centre desquelles la riche façade se présentait ornée d'élégants bas-reliefs des plus beaux temps de la renaissance. Les intérieurs étaient très-soignés, les cheminées sculptées, et des médaillons en relief ornaient les parties les plus saillantes de l'édifice. Aujourd'hui le désordre est partout dans cette enceinte; les frontons, les pas entiers des tours, les cloisons intérieures, les riches ciselures, s'écroulent et roulent confondus. La ronce, les arbustes parasites croissent sur les seuils brisés et désunis, et jusque dans les crevasses des grosses murailles inférieures; le deuil, la désolation ont envahi toute l'enceinte, et l'on n'y entend plus que le sifflement des vents et le cri des hiboux; les villageois effrayés s'en éloignent la nuit avec terreur, croyant sans doute que de tristes génies ont établi leurs retraites sous ces anciens débris. Tel est sans exagération le tableau qu'offre ce *château du Diable*,

dont le nom seul est un épouvantail, qu'un romancier pourrait choisir pour y placer quelque scène lugubre, et qui toutefois, selon toute apparence, dut être il y a peu de siècles le centre des plaisirs et la merveille de la contrée. Les constructions, quoique finement travaillées, étaient en granite, et l'on a peine à concevoir que l'on ait essayé des travaux aussi délicats sur une matière aussi ingrate. La vue des ruines est d'un bel effet; on voyagerait souvent long-temps avant de rencontrer une fabrique de cette originalité et de cette importance. M. de Vauquelin en a fait un croquis (*voyez l'atlas*).

Nous avons cherché à connaître quels motifs avaient fait donner à ce lieu le nom de *Château du Diable*, mais nous n'avons pu le découvrir. On nous a dit seulement qu'il avait appartenu, dans le XVII[e] siècle, à un François Barré, sieur de Jumilly, qui, par sa bravoure, avait sauvé Domfront du pillage au temps de la guerre du bien public, après la mort de Henri IV. Les ayeux de ce Barré avaient peut-être fait élever cet édifice, ou plus probablement il lui aura été donné plus tard par ceux qu'il avait défendus, en témoignage de leur reconnaissance. Le domaine appartient aujourd'hui à un M. de Saint-Bomer qui n'a rien fait pour retarder la chûte complète des dernières parties du château.

Une des grosses tours, sur le derrière, est seule encore à peu près entière. Peu d'hivers suffiront pour faire disparaître ce qui reste debout de cette ruine vraiment remarquable.

Le château de Flers est le plus considérable et en même temps le mieux conservé, le mieux entretenu de tous ceux que nous avons visités. Flers était une baronnie, et ses seigneurs étaient riches et puissants jusque dans les derniers temps. Leur château, défendu jadis par deux grosses tours qui se soutiennent encore, a été percé d'une multitude de fenêtres nouvelles qui lui ont ôté son cachet originaire, et lui ont donné la physionomie d'un château presque moderne. Les guerres de la chouannerie faillirent lui devenir funestes, et le feu y fut mis par les troupes du général Gardane. Les intérieurs souffrirent seuls de cet incendie, et la masse des constructions toute de granite ne fut point altérée. Aujourd'hui cette demeure est restaurée à neuf par un ancien notaire de Paris, M. Schenetz, qui en a fait l'acquisition. Un dessin de M. de Vauquelin en fait connaître la partie principale (*voyez l'atlas*).

Il est encore, Messieurs, quelques lieux que nous aurions pu visiter, mais le temps ne nous l'a pas permis, et l'on nous a assuré d'ailleurs que sous le rapport des antiquités ils nous auraient offert fort peu d'intérêt. De ce nombre sont les

bourgs importants de Tinchebray, de la Carneille et de la Ferté-Macé, l'ancienne abbaye de Belle-Etoile, le château de Frédebise, celui de la Ferrière et celui de Durcé. En consacrant quelques jours de plus à nos recherches nous aurions certainement découvert quelques autres particularités remarquables; mais nous nous proposons de faire plus tard une nouvelle tournée archéologique dans toute cette contrée.

M. Caillebotte, auteur d'une histoire de Domfront, nous a cédé quelques objets antiques et des médailles; j'ai entr'autres remarqué chez lui un petit cachet en cuivre, découvert il y a quelques années dans les ruines du château-fort de Domfront. J'en ai fait l'acquisition et je m'empresse de l'offrir à la société. On voit sur ce cachet le buste d'un petit personnage placé au-dessus d'un écusson où sont gravées trois tours, emblème de la plupart de nos anciennes villes de guerre, et notamment de celle de Domfront. A l'entour se lisent, en caractères gothiques, les lettres et les mots suivants :

S: JOHÍS ARCHÍP. RES PRIVATA DEFIXA.

Je suppose que ce cachet est celui de Jean Courtecuisse, originaire de Domfront, et l'homme probablement le plus célèbre qu'ait produit cette

ville dans les lettres du moyen âge. Courtecuisse fut envoyé plusieurs fois en mission par le gouvernement de France auprès de différents pontifes au commencement du XVe siècle. Il était archevêque de Paris lorsque l'Anglais envahit la France en 1418. Il ne voulut point subir le joug de l'étranger, et il se retira à Genève dont il mourut évêque en 1426.

Tel est, Messieurs, le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter. Il me reste à vous signaler les personnes qui nous ont secondé dans nos recherches et nos explorations. Je vous ai déjà désigné M. de Touchet fils comme un compagnon volontaire de notre voyage auquel nous devons quelques essais de dessin. Nous avions encore avec nous M. Eugène Lentaigne, juge-auditeur à Falaise, qui connaît les environs de Domfront, et qui nous a fourni d'excellentes indications pour nos recherches sur divers points. Enfin M. Caillebotte qui m'avait, dès l'année dernière, lors de mon premier voyage, fourni quelques renseignements utiles sur deux ou trois points peu connus des anciens monuments de sa ville natale, a continué à nous aider de ses conseils et de sa connaissance du pays. Toutes ces personnes ont droit à nos remercîments. (*L'Atlas de ce volume contient huit planches sur l'arrondissement de Domfront.*)

RECHERCHES

Sur les Anciens Châteaux du département de la Manche; par M. DE GERVILLE.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Des six arrondissements du département de la Manche, celui de Saint-Lô est le dernier qui me reste à parcourir; aucun ne renferme de forteresses plus importantes. Parmi celles que j'ai reconnues, plusieurs dépendaient du domaine des ducs de Normandie, ou de la couronne de France. La plupart furent la résidence ou la propriété de familles illustres, parfaitement connues en France et en Angleterre.

Je commencerai par le canton de Percy, où j'ai remarqué trois châteaux, qui tous les trois ont appartenu à des familles considérables dont ils portent le nom.

108. Chateau de la Roche-Tesson. Une des plus riches et des plus puissantes familles de la province, celle qui, suivant d'anciennes chroniques, possédait le *tiers-pied* de la Normandie, a donné son nom à ce château. Il était situé en

face de celui de Rollos, à la Bloutière, dont il n'était séparé que par la rivière de Sienne (1).

La famille Tesson était illustre, long-temps avant la conquête de l'Angleterre. Raoul Tesson, qui descendait des comtes d'Anjou, joua un rôle brillant à la bataille du Val-ès-Dunes, dix-neuf ans avant cette époque (2). Nous avons sur l'origine et les premiers rameaux de cette première famille des détails précieux donnés par un des successeurs de ce Raoul (3). A l'article du château et à celui de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, nous avons déjà eu occasion de parler des Tessons dans les tomes I et II des Mémoires de la Société.

Le château qui a conservé leur nom paraît avoir été la propriété des Néels de Saint-Sauveur, avant d'avoir appartenu à Jourdain Tesson, qui épousa leur héritière. Dans l'acte de fondation de l'abbaye, Néel dit : *In castro nostro Rochiæ quod situm est in parochià de Columbà* (4).

J'ai toujours été surpris de trouver dans le *Domesday-book* et dans les baronages d'Angleterre très-peu de chose sur ces seigneurs si puissants

(1) Histoire de la maison d'Harcourt, p. 320 et 321. Il y a sur cette famille beaucoup de détails généalogiques dans une charte, à la colonne 333 et seqq. appendix au XI. vol. du Gall. Christiana.

(2) Rec. des hist. de France, tom. XI, pag. 334. Raoul Tesson y avait sous ses ordres 120 chevaliers de sa dépendance.

(3) Gall. Christ. XI. Appendix col. 333 et suiv.

(4) Ex cartulario S. Salvatoris, p. VI. recto.

en Normandie, dont il paraît que deux au moins, Raoul et Ernéis étaient à la bataille de Hastings (1). Je trouve seulement en Angleterre un Fitz Erneis, juge itinérant dans le comté de Glocester, sous le règne de Henri II. Quelques-uns de ce nom eurent des concessions dans les provinces d'Essex et de Nottingham. Philippe Tesson fit des donations à l'abbaye de Quarr dans l'île de Wight; mais nulle part dans le pays conquis, je ne vois pour cette famille des titres et des concessions en rapport avec l'importance qu'elle eut en Normandie avant et après la conquête.

Une circonstance qui confirme mon opinion sur le peu d'importance des concessions faites aux Tessons en Angleterre, c'est qu'au retour de la Normandie, sous la domination Française, ils suivirent le parti de Philippe-Auguste, et que leurs biens furent confisqués en Angleterre (2). J'en ai conclu qu'ils en avaient de plus considérables dans notre province.

Un passage de Robert du Mont prouve que le château de la Roche était dans la dépendance du Mont-Saint-Michel en 1178. Je crois que c'était en conséquence d'une donation faite par un des

(1) Essais historiques sur Caen, tom. II., p. 393—4.
(2) Essais historiques sur Caen, t. II, p. 394.

Néel de Saint-Sauveur qui se fit moine au Mont-Saint-Michel. Voici le passage de l'annaliste : « Anno 1178, obiit Jordanus Taisson cui successit Radulfus filius ejus, qui fecit hominium « abbati montis apud montem de Castello suo « de Rocâ et de Columbâ (1),

A peu près à la même époque, une branche de cette famille tomba en Quenouille ; le domaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte qu'elle possédait passa dans celle d'Harcourt (2).

Cette branche était bien plus riche dans le Bessin que dans le Cotentin. Le livre rouge de l'Echiquier donne une juste idée de cette différence. Pour ses domaines du Cotentin, Jourdain Tesson devait le service de huit chevaliers, tandis que pour le Bessin, il était taxé à quarante et un demi (3).

Si les grandes possessions de cette branche passèrent à la famille d'Harcourt, celle de Tesson ne s'éteignit pas pour cela. Parmi les chevaliers bannerets de la Normandie sous Philippe-Auguste, Duchesne cite Raoul Tesson et Robert Fitz Erneis (4).

(1) R. de monte continuat. Sigeberti ad ann. 1178. Rec. des hist. de France XIII, p. 321.

(2) V. les mémoires des antiq. de Norm., t. I.

(3) Traduct. de Ducarel, p. 228.

(4) Apud Normann. script., p. 1031.

Nous avons vu que jusqu'à Philippe-Auguste le château de la Roche avait été possédé par les barons de Saint-Sauveur et par les Tessons; ceux-ci y restèrent jusqu'au moment où il fut confisqué par Philippe de Valois.

Le samedi Saint 1343 ou 44, suivant notre manière de compter, « Jean sire de la Roche-Tesson, messire Guillaume Bacon et messire Richard de Percy, chevaliers, accusés de complots et trahisons avec Geoffroy d'Harcourt, furent, par jugement du roi et de son conseil traînés du châtelet de Paris jusqu'aux Halles ou *Champiaux*, et là sur un échaffaut eurent les têtes coupées, puis les corps pendus au gibet de Paris, et furent *les têtes envoyées par l'ordre du roi et du jugement pour mettre sur une roue au marché de Saint-Lô, où ils avaient fait le pourparler de trahison* (1). » Leurs biens furent confisqués.

Environ vingt ans après cette exécution, Duguesclin prit la Roche-Tesson, le roi lui en fit don; il en resta possesseur jusqu'à sa mort arrivée en 1380.

Olivier Duguesclin, son frère, fut après lui seigneur de la Roche-Tesson; il mourut au com-

(1) Hist. de la mais. d'Harc., p. 1898, extrait des regist. du conseil du roi.

mencement de l'année 1403 (1). La baronnie de la Roche fut donnée par le Roi Charles VI à Louis de France, duc de Guienne, dauphin du Viennois (2).

En 1410, Guillaume Dugléquin (sic) était capitaine de ce château; en cette qualité il recevait du vicomte de Coutances cent livres de *gages* par an (3). On trouve de ses quittances pour les années 1410, 13 et 16. Le château n'en appartenait pas moins au roi ou au duc de Guyenne.

Vers 1418, les Anglais étaient maîtres de notre province. Leur roi Henri V donna la baronnie de la Roche-Tesson à Jean Cheyne (4).

Dans les Rolles Normands de la tour de Londres, je vois qu'en 1421 le même roi fit une autre concession qu'on peut rapporter au même domaine; mais cela est incertain. Voici le texte: (Henr. V. Concessit Radulpho Tesson militi omnia quæ frater ejus tenuit (5).

(1) Preuves de l'hist. de Duguesclin, par du Châtelet, p. 469 et 470. Grands offic. de la couron., tom. VI, p. 179.

(2) Grands offic. de la couron., tom. VI.; p. 180 et seqq. — Trésor des chart. Layette de Norm. — Archiv. de Norm. 1824. Mémoire de M. A. Le Prévost.

(3) Grands offic. de la couron., tom. VI., p. 190.

(4) Manusc. de M. Le Franc.

(5) Carte, Rolles normands, tom. I, p. 368.

En 1450, cette baronnie revint probablement au domaine de la couronne. Le roi François Ier. la donna, en 1524, à Jacques sire de Matignon, père du maréchal, qui lui avait donné avis des complots du connétable de Bourbon contre le gouvernement (1).

Depuis ce temps jusqu'à la révolution, ce domaine, réuni à celui de Hambie et de Torigny, est resté dans la famille du maréchal de Matignon.

Le château avait été démoli, en 1427, par le le duc de Glocester *comme vieux et insoutenable* (2). Je ne crois pas que depuis ce temps on ait jamais entrepris de le remettre en état de défense.

J'examinai il y a quelques années son emplacement. L'enceinte paraît avoir été considérable. Il était sur une hauteur au bord de la rivière de Sienne. J'y remarquai les ruines ou plutôt l'emplacement de plusieurs tours. Il était entouré de fossés profonds, au-delà desquels il y a un glacis très-escarpé.

Au Midi, sur le prolongement de la hauteur

(1) Hist. du maréchal de Matignon, p. 11 et 13. — Grands offic. de la couron., t. v p. 385.

(2) Rymer.

et tout près de la forteresse, on voit une petite élévation où était la chapelle.

Un hameau presque contigu au château, fut autrefois (dit-on) le premier établissement des ouvriers en airain, qui dans la suite passèrent à Villedieu. On y a souvent trouvé des instruments de leur métier, et plus souvent encore des fragments de poterie qui pourraient remonter à une plus haute antiquité.

Parmi les plus anciens titres de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, j'ai retrouvé les armes des Tesson figurées en couleur. Elles sont d'argent à deux fasces de sinople à huit hermines 4—3—1.

Le armes des Du Guesclin sont gravées dans l'histoire des grands officiers de la couronne, ainsi que celle des Matignon et Grimaldi.

Suivant des renseignements particuliers, la baronnie de la Roche-Tesson remontait au duc Rol, et s'étendait aux paroisses de Montabot, Percy, Chevry, l'Orbehaye, Maupertuis et le Chefresne. Parmi les tuteurs de Richard, fils de ce premier duc de Normandie, Dumoulin cite Raoul seigneur de la Roche-Tesson (1). Les Néel de Saint-Sauveur qui ont possédé cette baronnie

(1) Dumoulin, hist. de Norm., p. 55.

seraient-ils de la même famille? On peut voir au surplus ce que j'en ai dit plus haut.

Dans mes recherches précédentes, à l'article du Grippon (1), j'ai parlé d'une autre branche de Tessons, postérieure à celle dont les biens furent confisqués pour haute trahison.

Jourdain Tesson qui avait épousé l'héritière des Néel de Saint-Sauveur, fonda près du château de la Roche le prieuré de la Pouperie.

109. CHATEAU DE MONTBRAY. Si j'ai eu peine à retrouver les Tessons à la conquête de l'Angleterre et au partage de la dépouille des vaincus, il n'en est pas ainsi des barons de Montbray. Dans tous les historiens de cette expédition et dans tous les registres qui constatent le partage de l'Angleterre, le nom de Montbray ou Mowbray est souvent cité entre les plus fameux.

Je vois d'abord Roger de Montbray figurer à Lillebonne parmi les premiers et les plus illustres seigneurs de la province que le duc Guillaume réunit pour délibérer sur le projet de faire valoir à main armée ses droits à la couronne d'Edouard-le-Confesseur (2).

A la bataille d'Hasting et au partage du butin, Geoffroy de Montbray, frère de Roger, absorbe

(1) Vol. IV, p. 76-77.
(2) Orderic-Vital, rec. des hist. de Fr., tom. XI, p. 234.

toute l'attention. Au milieu de cette bataille mémorable, il fut le *fautor acer* et le *consolator* (1); mais il ne se borna pas aux exhortations et aux consolations qu'il devait comme évêque; le moine de Saint-Evroult, qui parle parfois de ses vertus pontificales, a soin d'avertir qu'il était bien plus remarquable comme guerrier et bien plus habile à charger l'ennemi à la tête des escadrons qu'à instruire les clercs au chant des psaumes : « Magis peritiâ militari quàm clericali « vigebat, magisque loricatos milites ad bellan« dum quàm clericos ad psallendum erudire no« verat(2). » Ayant combattu plusieurs fois contre les peuples du Nord et les Anglo-Saxons, il en fut largement récompensé par son souverain. « Con« flictibus contrà Danos et Anglos sæpè interfuit, « et ingentes subactis hostibus possessiones ob« tinuit...(3) magister militum fuit... Dono Wil« lelmi regis 280 villas quas à manendo maneria « vocamus obtinuit *quas nepoti suo Roberto « de Molbraio* propter nequitiam et *temerita« tem suam* non diù possessuro moriens dereli« quit (4). »

(1) Orderic-Vital, rec. des Hist. de Fr., tom. XI, p. 254. — Ibid. apud Normann. scriptores, p. 523.

(2) Ibid, p. 523.

(3) Ibid.

(4) Ibid

Dans cette conclusion Ordéric-Vital introduit le troisième et le dernier des anciens Montbrays d'Angleterre. C'est Robert comte de Northumberland, fils de Roger, dont j'ai parlé, et neveu du fameux Geoffroy. Au riche patrimoine de son père il réunit le titre de comte presque souverain du Northumberland et l'immense succession de son oncle. Naturellement sombre et hautain, ses énormes domaines avaient porté au dernier point la dureté de son caractère et son indépendance. Il avait pillé des vaisseaux arrivés en pleine paix sur les côtes de son comté ; il dédaigna de justifier sa conduite devant le roi Guillaume Le Roux son souverain. Il leva une armée contre lui et crut pouvoir tenir tête à un prince guerrier, courageux et très-puissant (1). Son erreur lui fut fatale. Vaincu dès le commencement d'une guerre trop inégale, il se retira dans un château qu'il croyait imprenable ; mais bientôt réduit à l'extrémité, il fut pris comme il cherchait à s'en

(1) C'est encore Orderic qui donne ces détails. « Robertus Rogerii de Molbraio filius potentiâ divitiisque admodum pollebat audaciâ et militari feritate, superbus pares despiciebat, et superioribus obtemperare indignum autumabat. Erat corpore magnus, fortis, niger et hispidus, audax et dolosus, vultu tristis et severus : plus meditari quam loqui studebat et vix in confabulatione ridebat. » Ord. Vit., rec. des hist. de France, tom. XII, p. 651.

échapper furtivement. Le Roi le fit renfermer dans les prisons de Windsor où il ne mourut qu'après trente ans d'une captivité que rien ne put adoucir sous les règnes de Guillaume-le-Roux et de Henri Ier. (1)

Le château qui fait le sujet de cet article fut le berceau de cette famille tout-à-fait historique sous le règne du Conquérant, mais dont tout l'éclat se ternit à la fin du règne qui en avait été témoin. L'évêque de Coutances qui avait pris le parti de Robert Courteheuse contre son frère Guillaume, fut forcé de quitter l'Angleterre. Il mourut, en 1093, dans son diocèse.

Quelques auteurs, et entr'autres Banks, assurent qu'il avait été comte de Northumberland (2); mais dans un ouvrage anglais où j'ai vu l'énumération de tous les manoirs que lui donna le Conquérant, je n'en ai trouvé aucun dans le Northumberland (3).

Les possessions confisquées sur Robert de Montbray par Guillaume Leroux semblent être restées en séquestre sous son règne, et même

(1) V. Orderic-Vital apud Gall. script. XII, p. 562 et 616. — Apud Duchesne, norm. script. p. 649.

(2) Banks extinct baronage, tom. 3, p.568; Collin's Peerage, édit. de 1711, tom. 3, p. 249.

(3) Alien priories.

durant le commencement de celui de Henri Ier.; mais après la bataille de Tinchebray, ce dernier les donna à Néel d'Aubigny, auquel il devait la victoire et la prise du duc Robert (1). Cette donation le rendit si puissant qu'il ne possédait pas moins de 240 fiefs de chevalier en Angleterre et en Normandie (2).

Roger, son fils aîné, hérita des biens de la famille de Montbray, dont il prit le nom par ordre de Henri Ier. (3). Il prit parti pour le roi Etienne, contre l'impératrice Mathilde, et fut fait prisonnier à la bataille de Lincoln. Quelques années après il se croisa et se distingua à la Terre Sainte avec le roi Louis VII.

En mourant il laissa deux fils, Néel et Robert; Néel qui, après lui, porta le nom de Montbray, mourut à la Croisade (4).

Je ne suivrai pas plus loin cette famille dont j'ai déjà beaucoup parlé dans les mémoires de la Société (5). Les biens qu'elle possédait en Normandie furent confisqués par Philippe-Auguste avec ceux d'Aubigny.

(1) Bancks, tom. 3, p. 569.
(2) Ibid., tom 11, p. 373.
(3) Ibid., p. 374.
(4) Ibid.
(5) V. le vol. de l'année 1825, châteaux de l'arrondissement de Coutances, article *Aubigny*.

Depuis cette confiscation, je n'ai que des détails épars et sans suite sur les possesseurs de la baronnie de Montbray. Je vais les donner tels que je les possède ; ils pourront encore servir comme points de ralliement à ceux qui voudront faire des recherches plus approfondies.

Peu après la mort de Saint-Louis les héritiers de Robert de Vitré rendirent aveu de la seigneurie de Montbray au roi Philippe-le-Hardi (1).

Dans le XIVe. siècle elle fut possédée par plusieurs seigneurs du nom de la Haye. Jean de la Haye, baron de Montbray, sista en 1341 à une délibération pour la tutelle de Guillaume de la Haye, fils de Robert, seigneur de Nehou, dont il fut nommé tuteur (2).

Robert de la Haye possédait cette baronnie en 1360 et Jean de la Haye en 1370.

Je trouve ensuite des Pontbellenger, barons de Montbray. Olivier d'Héricy, seigneur de Préaux, épousa Marie Pontbellenger, héritière de cette famille, et par ce mariage il devint baron de Montbray. De cette union il sortit deux enfants, Hervé et Jacques ; Hervé fut seigneur de Préaux et baron de Montbray, il eut pour femme Barbe de Vassy ; François, leur fils, succéda à

(1) Manuscrits de M. Le Franc.

(2) Hist. de la mais. d'Harc. p. 1143.

la baronnie de Montbray. Ce dernier laissa un fils pour hériter qui mourut sans enfants, alors ses sœurs devenues ses héritières partagèrent la baronnie.

A l'époque de la révolution, la baronnie de Monbray appartenait à la famille de la Mariouze. En épousant une héritière de cette maison, M. de Gaupuceau est devenu le propriétaire du château.

Les armes de Montbray, comtes de Northumberland, étaient (suivant Banks) (1) *de gueules au lion rampant d'argent*, ce qui me semble faire confusion; car alors il n'y aurait pas de différence avec celles d'Aubigny. Or, comme l'auteur (2) convient que le titre de comte de Northumberland passa dans la famille du roi d'Ecosse et non dans celle d'Aubigny, il est possible qu'il y ait erreur dans cette indication. D'ailleurs, peut-on affirmer bien positivement que les anciens Montbray aient jamais eu des armes régulières? J'en ai cité d'autres de leur temps; mais je ne prétends pas pour cela qu'il y eût alors de lois héraldiques bien établies.

Jean de la Haye, baron de Montbray, portait *d'or au sautoir d'azur à un lambel de gueules*; les Pontbellengers, *d'hermines à la bande de*

(1) Extinct baronage, t. 1, p. 568.
(2) Ibid., p. 569.

gueules; les d'Héricy, *d'argent à trois hérissons de gueules*, et les La Mariouze, *d'azur à la face ondée d'or accostée de trois losanges du même.*

Le château est au bas du bourg de Montbray, sur un rocher peu élevé, au bord d'un ruisseau qui sépare les départements de la Manche et du Calvados.

La Motte et l'emplacement sont aisés à reconnaître, bien qu'il reste peu de traces des anciennes fortifications. Le côté le plus fort semble avoir été celui du ruisseau qu'on faisait aisément déborder pour empêcher les approches et pour remplir les fossés. Je ne vois pas qu'il ait jamais soutenu de siége. L'enceinte paraît avoir été considérable.

Le centre de cette enceinte est aujourd'hui occupé par une habitation qui a été la résidence des derniers barons, et qui est maintenant habitée par M. de Gaupuceau, membre du conseil d'arrondissement de Saint-Lô.

110. CHATEAU DE PERCY. La commune de Percy, une des plus étendues du département, a aussi donné son nom à une des premières familles de l'Angleterre, à une famille dont plusieurs comtes et ducs de la grande Brétagne se font honneur de descendre.

Je vais donner quelques détails sur cette famille

qui subsiste encore en Normandie, et rechercher l'emplacement du château des seigneurs de Percy qui aidèrent à conquérir l'Angleterre. Ce château ne fut pas long-temps possédé par ceux qui en portaient le nom.

Dans un acte de 1026, que nous avons souvent cité, on voit figurer la paroisse de Percy parmi celles où le duc Richard III donna des terres en dot à sa femme Adèle, fille du roi de France Robert. *Curtem Percei* (1).

Les généalogistes anglais et français s'accordent à donner aux seigneurs de ce nom une origine antérieure à la conquête de l'Angleterre. Cette origine n'est cependant pas prouvée d'une manière positive et repose sur l'autorité d'un hérault d'armes (Glover Somerset) qui vivait sous le règne d'Elisabeth et sur celle de Dugdale.

Je commencerai donc par ceux qui allèrent à la conquête; il y en avait deux, Guillaume et Serlon. On connaît plus particulièrement les concessions faites à Guillaume que celles faites à Serlon. Le duc Guillaume donna au premier trente-deux seigneuries dans le comté de Lincoln et quatre-vingt-six dans celui d'York (2). Topclisf,

(1) Recueil des histor. de France, tom. x, p. 270.

(2) Dugdale baronage, tom. I, p. 269. — Banks extinct baronage, vol. I, p. 158. — II, p. 415. — III, p. 520. — Collins peerage by sir E. Brydges, tom. II, p. 217-18.

dans le nord de ce dernier comté, fut le chef-lieu de sa baronnie.

Guillaume reçut en outre de Hugues d'Avranches, comte de Chester, la seigneurie de Whitby, dans le comté d'York; il y fonda, ou plutôt rétablit un monastère de bénédictins, dont son frère Serlon fut le premier supérieur.

Il y a sur cette branche de la famille de Percy des détails très-étendus dans le pairage de Collins (1); mais ils seraient trop longs pour trouver ici leur place. Elle tomba en quenouille dès le XIIe. siècle; tous ses biens passèrent dans la famille de Louvain, par le mariage d'Agnès, fille de Guillaume de Percy, troisième du nom, avec Joscelin de Louvain, frère de la deuxième femme du roi Henri Ier. Sa postérité prit le nom de Percy. Joscelin mourut avant la fin du XIIe. siècle. Henri, leur fils aîné, épousa Isabelle, fille *d'Adam de Brus, lord de Skelton.*

Je ne suivrai pas la liste de cette nouvelle branche, je ne fais que l'indiquer, elle est très-détaillée dans les ouvrages que je cite (2).

Après avoir été de grands barons des comtés de Sussex et d'Yorck, ces nouveaux Percys ache-

(1) Loc. citat.

(2) Collins dukes of Northumberland, tom. II. — Banks extinct baronage, tom. I, p. 160.

tèrent vers 1300, d'un évêque du Durham, la baronnie d'Alnwick dans le Northumberland (1).

Soixante-dix-sept ans après cette acquisition, un descendant de ceux-ci fut fait comte de Northumberland, et un autre fut créé comte de Worcester.

En 1551, les Percys perdirent le titre de comtes de Northumberland, qui fut donné par le roi Edouard VI à J. Dudley, comte de Warwick; ils l'avaient déjà perdu en 1461, après la bataille de Towton, mais Edouard IV le leur avait rendu peu de temps après (2).

A la mort de Dudley, la reine Marie rendit à la famille Percy le titre de comte de Northumberland (3).

Josselin, le dernier Percy (Louvain) qui ait possédé ce titre, mourut en 1670, ne laissant que des filles.

Elisabeth son héritière se maria trois fois. Une condition préalable de ces mariages fut que ces époux prendraient le nom de Percy : ils n'en firent aucune difficulté, quoique le premier fût fils et héritier présomptif du duc de Newcastle, et le dernier déjà duc de Sommerset. De ce der-

(1) Banks extinct baronage, tom. 1, p. 160. — Ibid., p. 232 et seqq.

(2) Ibid, p. 314—5.

(3) Ibid.

nier mariage naquit Algernon qui fut, après son père, duc de Sommerset. Celui-ci ne laissa qu'une fille. Elle épousa sir Hugh Smithson, baronnet du comté d'Yorck, qui a pris le nom et les armes de Percy. L'acte du parlement qui l'autorise à prendre ce nom est rédigé en termes qui prouvent l'importance qu'on attache en Angleterre à porter le nom d'une famille éteinte depuis 600 ans (1).

Dans ce département et dans celui du Calvados nous avons une famille de Percy qui a la prétention de porter le même nom sans aucun changement depuis la conquête. Je n'ai pas eu communication de sa généalogie; mais tout prouve qu'elle est très-ancienne; elle figure dans toutes les recherches de noblesse de la généralité de Caen, dans l'armorial de Bayeux cité par Dumoulin (2), et dans l'histoire de la maison d'Harcourt (3).

Cette famille est incontestablement d'une très-haute antiquité; mais ses biens ayant été confisqués en 1344, comme nous l'avons dit à l'article de La Roche-Tesson (4), les descendants de

(1) Collins peerage, tom. II., p. 361 et seqq.
(2) Hist. de Normand., catalog., p. 6.
(3) Page 1915 à 1921.
(4) Supp.

sir Richard de Percy n'ont pu se relever que par des alliances, et n'ont jamais eu une fortune proportionnée à celle de leurs ancêtres.

Les Percy de Normandie portent *de sable au chef denché d'or.* Ces armes sont données de même sur les anciens armoriaux cités par Laroque et par Dumoulin. On les voyait, avant la révolution, dans les abbayes de Saint-Etienne de Caen et de Mondaye, dont les anciens Percys furent les bienfaiteurs.

Les armes de la première branche d'Angleterre étaient d'*azur à la fasce fuselée d'or* (1). La différence de ces armoiries n'est pas une raison pour croire que les familles étaient différentes; elles se sont toujours reconnues, et il est notoire, dans celle du Cotentin, qu'avant le mariage de sir Hugh Smithson avec la dernière héritière du nom de Percy en Angleterre, des propositions furent faites à M. de Percy, seigneur de Tonneville, pour la marier à un de ses fils qui n'avait pas encore atteint sa majorité.

Il n'y a en Normandie qu'une seule paroisse de Percy. Collins et son dernier éditeur se sont trompés en citant l'état géographique de Masseville pour en indiquer trois. Masseville dit que

(5) Pine magna charta.—Banks extinct baronage, tom. 1, p. 158.

cette grande paroisse avait trois curés, ce qui est exact, mais celui qui le cite ne l'a pas compris.

Cette erreur est facile à rectifier ; mais il ne l'est pas autant de marquer précisément l'emplacement de l'ancien château des seigneurs qui en ont porté le nom. Cela est d'autant plus difficile que presque toujours la seigneurie de Percy a appartenu à des familles étrangères.

L'église actuelle de Percy est loin de l'emplacement de celle qui existait au temps de la conquête. Le bourg qui l'entoure n'est pas ancien. J'ai pensé que c'était dans le voisinage de l'église et du bourg primitif qu'il me fallait chercher les traces du château baronnial, mais la recherche faite dans ce quartier n'a pas répondu à mon attente.

L'analogie du nom m'a conduit à un hameau *Câtel* ou *Câtey*, situé à trois quarts de lieue de l'église, sur une hauteur défendue par un vallon profond où coule un petit ruisseau. Un peu plus bas ce ruisseau va se perdre dans la rivière de Sienne en face de l'église de Sourdeval, tout près d'un moulin. Cette position est assez convenable pour un château ; le nom du hameau fournit une légère indication : voilà tout ce que j'en puis dire.

A un quart de lieue au Sud du hameau *Gâtel*, près du confluent des rivières de Cheftesne et de Sienne, dans le voisinage du hameau de Sienne, on trouve une élévation dont les rochers sont exploités depuis quelque temps pour la confection et l'entretien de la grande route. C'est là, suivant une tradition locale assez peu sûre, que fut jadis l'ancien château.

Dans tout cela je ne vois rien de bien positif; mais on ne peut s'attendre à retrouver les traces d'un grand château dans un lieu qui, 40 ans avant la conquête, était au domaine ducal, et qui, peu d'années après cette expédition, appartenait à une famille étrangère.

Les Percy qui furent si puissants en Angleterre sous Guillaume-le-Conquérant et ses fils; qui y bâtirent des châteaux et y fondèrent des monastères, ne figurent dans aucun des registres de Normandie avant Philippe-Auguste.

Dès le commencement du XIIIᵉ. siècle, la seigneurie de Percy était possédée par Guillaume Paisnel, et ne devait que le service d'un chevalier (1). Un des fiefs de cette dépendance s'appelait le *Mesnil-Séron*. Serait-ce l'habitation de Serlon?

(1) Lib. feodorum d. Philip. regis Augusti penes nos, p. 4.

Dix-sept ans avant sa forfaiture, Richard de Percy avait dans cette paroisse un fief tenu en parage de Robert de Percy, et celui-ci en devait hommage au sire de Laroche-Tesson (1). On voit que ce fief n'était pas considérable. Un tel état de dépendance me semble prouver que toute l'illustration de cette famille venait d'Angleterre et peut faire conjecturer pourquoi dans le XIVe. siècle les Percy de Normandie entrèrent dans une conspiration qui leur coûta si cher.

Les terres de Richard de Percy furent confisquées conformément à l'arrêt qui le condamna. Sa seigneurie fut dans la suite concédée à titre de fiefferme. Celui qui en jouissait l'an 1450 s'appelait Frétard. Un Matinel la possédait en 1533; au milieu du XVIIIe. siècle elle dépendait de la seigneurie de Torigny (2).

CANTON DE TESSY.

111. CHATEAU DE MOYON. Dans l'acte de mariage du duc Richard III, dont j'ai souvent parlé, il est fait mention de la cour de Moyon. *Cur-*

(1) État des fiefs de la vicomté de Coutances en 1327, petites nos.

(2) Ibid. — Hist. de la maison d'Harcourt, tom. IV, p. 1145. — Titres de Torigny. — Procès-verbal de l'assemblée du baill. de Cotentin en 1789.

tem, quæ dicitur *Moyon*, cum appendiciis suis (1).

Guillaume de Moyon qui était à la conquête de l'Angleterre y figura parmi les grands barons du Cotentin (2). Cinq chevaliers dépendants de sa baronnie l'y suivirent (3). Peu de temps après cette expédition, il commandait 47 chevaliers (4).

Ce seigneur reçut du Conquérant des concessions proportionnées à ses services. Elles furent très-considérables dans les comtés de Devon, Dorset et Sommerset. Au temps de la confection du Domesday-Book, il avait cinquante-cinq manoirs dans le Devonshire. La paroisse de Hammoon dans le Dorsetshire porte encore son nom; Dunster, dans le Sommersetshire, fut le chef-lieu de sa baronnie; il y fonda un prieuré de Bénédictins où il fut inhumé, ainsi que plusieurs de ses descendants.

Son fils Guillaume fut un guerrier fameux. En mourant il laissa un fils qui se montra un des plus zélés partisans de l'impératrice Mathilde contre Etienne de Blois (5).

(1) Apud Acheri. spicil. in-4°., tom. VII, p. 203.

(2) Moon., Brompton, Duchesne. — Moyon, Wace, Masseville.

(3) Leland collectanea, tom. I, p. 202 et seqq.

(4) Banks baronage, tom. I, p. 373. — Hutchins introduct. to the hist. of Dorset, p. 54; Collinson.

(5) Gest. Steph. regis, apud Duchesne normann. script. p. 945. — Banks tom. III, p. 667.

à une branche des Painels. Par des mariages elle passa aux Painels de Hambie et de Briquebec, aux d'Estouteville. Voyez les articles Briquebec et Hambie dans mes recherches sur les châteaux de l'arrondissement de Valognes et de Coutances.

Parmi les pairages d'Angleterre je trouve différents écussons de Moyon. Quelques-uns portaient *d'or à la croix engrailée de sable*. D'autres, et entr'autres ceux du Dorsetshire, avaient des armes bien plus compliquées, que, par cette raison, j'ai crues plus modernes. V. Banks et Hutchins.

Les barons de Moyon siégeaient à l'échiquier de Normandie, entre ceux de la Luthumière et de Marcey. Il y avait autrefois à Moyon une haute justice et un marché. On les transféra à Tessy, bourg voisin, qui en était jadis une dépendance.

Non loin de l'église, vers le couchant, on voit sur un emplacement assez étendu, mais peu élevé, quelques traces de l'ancien château. Il subsiste encore des débris d'anciennes murailles que la dureté seule du ciment a garantis d'une destruction totale.

Au levant de l'enceinte, il y avait un large fossé, très-profond et plein d'eau. Il est difficile de démêler la position des différentes défenses de ce château. Il m'a paru que le donjon était à

peu près central et entouré d'une double enceinte.

L'emplacement de ce château n'est pas sur un tertre, mais sur la partie la plus élevée de cette grande paroisse. De là on découvre les hauteurs de Percy, Montabot, Saint-Vigor et peut-être de Montbray.

112. CHATEAU DE TRÉGOZ. Au bord de la Vire, à l'angle formé par la jonction du ruisseau de Manqueran avec cette rivière, à la limite des communes de Fervaches et de Trégoz, on voit l'emplacement d'un château qui fut le berceau d'une autre famille anglo-normande, dont le chef eut part à la gloire et aux avantages de la conquête.

La position de son château à l'extrémité d'une langue de terre entourée d'eau était bien mieux calculée pour la défense que celle de Moyon. Je ne vois cependant pas qu'il ait jamais été attaqué. Il est assez difficile aujourd'hui d'indiquer la place de ses tours ou même la forme de son enceinte.

Sur toutes les listes de la conquête on voit le nom du seigneur de Trégoz, qui figurait à cette expédition. Wace dit en parlant de lui :

Et cil qui dune (alors) tenait Tregoz.

Brompton l'appelle Traigod, mais on ne peut reprocher cette faute d'orthographe à un moine du Nord de l'Angleterre, puisqu'aujourd'hui et depuis des siècles on écrit sur les registres de l'évêché : *Troisgots*.

Je ne sais ce que devint le guerrier de ce nom, qui accompagna le duc Guillaume en Angleterre. Je n'y trouve aucun membre de cette famille jusqu'au règne d'Etienne ; mais alors on la voit reparaître, et elle se succède d'une manière assez régulière, jusqu'au temps du roi Edouard III. D'abord elle ne semble pas jouer un rôle brillant ; Guillaume et Geoffroy qui sont les premiers sur la liste de Bauks (1), étaient au moins aussi connus chez nous qu'en Angleterre. Guillaume signa vers 1145 l'acte de fondation de l'abbaye de Hambie. Il fut un des bienfaiteurs de ce monastère (2).

En 1173, Robert de Trégoz prit le parti de Henri le jeune contre Henri II son père (3).

Pendant que le roi Jean fut duc de Normandie, il paraît avoir eu beaucoup de confiance en Robert

(1) Extinct baronage, tom. I, p. 222-3.

(2) Gallia Christ. XI, col. 931 — Instrum col. 231. — Neustria pia, p. 921.

(3) Rec. des hist. de France, tom. XIII. ex Bened. Petroburg. vita Henrici II.

de Trégoz, auquel il donna diverses commissions, une entre autres pour remettre le château de Semilly à Guillaume du Hommet, connétable de Normandie. Cette commission est datée de Rouen la quatrième année du règne de Jean.

Une autre lettre du même roi et de la même année prouve que Robert avait encore la garde de ce château.

Quelque temps auparavant il avait été commandant (capitaneus) du château de Gavray (1).

En 1202, le même Robert de Trégoz souscrivit comme témoin une chartre en faveur de l'abbaye de Savigny (2).

La Seigneurie de Trégoz fut confisquée par Philippe-Auguste. Dans le registre des fiefs de la Normandie, rédigé sous ce prince, elle est indiquée comme appartenant au Roi *per eschaetam*. Elle devait le service d'un chevalier et demi (3).

Malgré cette confiscation, il resta encore des seigneurs de ce nom en Normandie; j'en trouve un parmi les chevaliers du Cotentin qui *vindrent* à l'*ost* de Foix en 1271 pour le service du Mont-Saint-Michel; il s'appelait Pierre de Trégoz. Le

(1) C'est à M. l'abbé de La Rue que je dois ces trois dernières notes.

(2) Cartul. Savin. de diversis episcopatib. carta LVI.

(3) Lib. feod. d. regis Philip. penès nos, p. 8.

même *comparut* encore l'année suivante comme chevalier pour le Mont-Saint-Michel (4).

Dans l'état des fiefs de la vicomté de Coutances dressé en 1327 par Godefroy Le Blond, bailli du Cotentin, je trouve que le sire de Quentin tenait du Roi *Trégots*, et Fervaches par un fief et demi de haubert.

Par un autre article du même état, je vois que Raoul *Evreul* tenait à Saint-Romphaire une Vavassorie par hommage de M. Geoffroy Botm, chevalier, Seigneur de Tregoz, etc.

Je trouve encore dans le même registre que l'abbé de Hambye était alors patron de Trégoz et de Saint-Romphaire. Ces patronages lui appartenaient dès le temps de St.-Louis, suivant le registre des cures du diocèse rédigé dans le XIIIe. siècle, ce qui m'a porté à croire qu'en souscrivant l'acte de fondation de Hambie, Guillaume de Trégoz fut un des principaux bienfaiteurs de ce monastère (2).

Au commencement du XIIIe. siècle le roi Jean-sans-Terre vint au château de Trégoz. (V. Itinerarium Regis Johannis dans le XXIIe. volume

(1) Laroque, arrière-ban, p. 49.

(2) V. Neustria pia verbo Hambeya, p. 621 et seqq. — Gall. Christ. abbatiæ dioc. Constant, tom. xi.

de l'Archæologia, Londin, p. 133, ex archiv. Turris Londinensis.)

En 1197, Robert de Trégoz fonda, au bord de la rivière, près de son château, un prieuré pour trois religieux chargés de desservir les deux paroisses de Trégoz et de Hambie (1).

Ce fut probablement le même Robert qui, en 1196, signa un traité entre Richard-Cœur-de-Lion et le comte de Flandre contre Philippe-Auguste (2).

Dans les Rolles normands recueillis par Carte, on voit encore figurer Trégoz sous le règne de Henri V, roi d'Angleterre, en 1418 et 1419 (3).

Les armes des anciens seigneurs de Trégoz sont, suivant un armorial d'Angleterre (4), *de gueules à deux jumelles d'or, à un lion passant du même en chef.* Je ne trouve pas ce nom dans les armoriaux de Normandie; mais ce sont exactement les armes des Meurdracs, seigneurs de Saint-Denis-le-Gast (5) aux XIIᵉ. et XIIIᵉ. siècles.

(1) Ex Chartul. Hambeyæ. Toustain de Billy. Hist. des Evêq. de Coutances manusc.

(2) V. Rigord dans le recueil des hist. de Fr., t. XVII, p. 47.

(3) Rolles Norm., p. 262 et 266.

(4) Banks tom. 1, p. 422.

(5) V. dans le deuxième vol. de ce recueil, château de Saint-Denis-le-Gast.

CANTON DE TORIGNY.

113. Chateau de Torigny. En 1810 je vis chez M. Cauchard, alors maire de Torigny, des renseignements qui faisaient remonter Torigny au temps des Romains et des Armoricains. Malheureusement tout était sans preuves. Ce que je trouve de plus constant, c'est que deux voies romaines se croisaient jadis entre Saint-Amand et Torigny, au hameau de la Grande et *de la Petite Pierre*, non loin du lieu nommé le *Vieux Torigny*. Une de ces routes allait d'Avranches à Bayeux.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas ici à nous occuper d'antiquités romaines; je passe donc au temps de la domination Normande, où l'on commence à parler du château.

Du temps de la minorité du duc Guillaume (le conquérant), Hamon *aux Dents* (d'autres disent *Audens*, le Hardi), seigneur de Torigny, fut un des principaux barons révoltés contre ce jeune prince. Il fut tué à la bataille du Val-ès-Dunes en attaquant vaillamment le roi de France. Une circonstance qui prouve l'importance de la baronnie de Torigny, c'est qu'il avait un cri de

guerre (1). Guillaume de Malmesbury dit qu'il était l'ayeul de Robert de Caen, comte de Glocester, ce qui est exact, parce que Robert épousa la petite-fille de Hamon *aux Dents* (2).

Robert Fitz-Hamon, père de cette riche héritière, ne tarda pas à rentrer en grâce près du duc Guillaume qui lui rendit les biens de son père et entre autres la baronnie de Torigny.

A la bataille de Hastings il combattit dans l'armée qui remporta la victoire, et il fut largement récompensé par le Conquérant et par Guillaume-le-Roux. Il servit avec beaucoup de zèle le roi Henri Ier, pour lequel il exposa souvent sa vie, surtout au siége de Bayeux. Il mourut en 1107 des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Falaise, et fut enterré en Angleterre à l'abbaye de Tewkesbury qu'il avait fondée.

Pour partager son immense succession, il ne laissa que des filles. A la sollicitation pressante du roi Henri Ier, Sibille (ou Mabile), l'une d'elles, épousa Robert, comte de Glocester, fils naturel de ce prince. Entr'autres grandes pos-

(1) Ce cri était *Saint-Amand*, nom d'une paroisse voisine du chef-lieu. Wace, roman de Rou, tom. II, p. 34. L'éditeur de Wace a dit que St.-Amand était paroisse de Torigny ; c'est une erreur ; Torigny et Saint-Amand sont deux communes distinctes.

(2) Recueil des hist. de Fr., t. xiv, p. 178. — Banks, t. I, p. 82.

sessions, elle lui apporta en mariage les baronnies de Torigny et de Creuly, dans le diocèse de Bayeux. « Hæreditatis autem quam cum præfata « Virgine Robertus adeptus est caput est To-« rinneium in finibus comitatuum Bajocassini et « Constantini. » L'auteur de ce passage, attribué à Guillaume de Jumiége, mérite d'autant plus d'attention qu'il était contemporain, et né à Torigny même : c'était le fameux abbé du Mont-Saint-Michel connu sous le nom de Robert du Mont (1).

Ce nouveau seigneur de Torigny fut le plus grand homme et le plus puissant baron de son temps. Dans la guerre qui s'éleva pour la couronne de Henri Ier., entre sa fille Mathilde et le comte de Blois qui s'était emparé du trône, le comte de Glocester dissimula d'abord et prit enfin ouvertement le parti de Mathilde.

Il défit et prit Etienne de Blois à Lincoln; mais peu de temps après cette victoire, en cherchant à protéger la retraite de Mathilde enfermée dans Winchester, il fut à son tour fait prisonnier, et telle était dans les deux partis l'importance attachée à sa liberté, que sans balancer on l'échangea aussitôt contre le roi Etienne.

(1) V. les préfaces des tom. x et xi du rec. des hist. de Fr.

En 1147, au commencement de novembre, Robert succombant sous le poids de ses travaux et de ses fatigues termina une vie remplie des actions les plus éclatantes (1); il fut inhumé à Bristol.

L'abbé Beziers lui donne pour successeur, comme baron de Torigny (2), Guillaume, qui était en même-temps comte de Glocester.

En 1154 Richard, frère de ce Guillaume, soutint un siége dans le château de Torigny contre Henri, duc de Normandie, et peu après Roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II. L'historien Robert-du-Mont donne à cette occasion des détails d'autant plus curieux, qu'il fut probablement témoin oculaire (3) des assauts livrés au château, et qu'il put juger de l'état du commerce et de la population autour de la forteresse. Le siége, suivant lui, dura quinze jours; Henri y commença trois châteaux de blocus. « Deindè

(1) Gervas. Dorobern., rec. des hist. de Fr., t. XIII, p. 123. — Banks, tom. III, p. 308.

(2) Mém. sur Creully. — Nouvelles recherches de la Fr., tom. I, p. 263.

(3) Quod municipium à prædicto regis filio.... turribus præaltis et mænibus robustissimis, nec non et fossatis præruptis in ipso saxeo monte incisis, contra omnium inimicorum conatum munitum est et ex magnâ parte aquis in piscinas collectis va-

« reddito castello et pacificato *Ricardo filio co-*
« *mitis qui illud municipium tenuerat....* au-
« dito nuntio de morte Stephani regis ipse in
« Angliam transfretavit. »

Après être restée encore quelque temps aux fils du comte de Glocester, il paraît que la baronnie de Torigny fut possédée par Jean, comte de Mortain, fils cadet du roi Henri II, qui avait épousé une des filles de Guillaume, comte de Glocester; il répudia son épouse, mais il n'en garda pas moins son château de Torigny (1). Dans l'Itinéraire de ce prince devenu roi, je vois que le 26 octobre 1203 il était à Torigny (2).

Peu de mois plus tard, Philippe-Auguste avait confisqué la baronnie de Torigny. Dans le registre des fiefs de ce roi en Normandie, il est parlé (p. 7 penès nos) du service dû au château de Torigny par des seigneurs de Coulonces.

Vers 1218, cette châtellenie avec ses appar-

latum et inaccessum; et licet terra.... circumjacens minus in fertilitate frugum reddenda sit habilis, est tamen oppidum populosum, negociatoribus diversorum mercium refertum, ædificiis tam publicis, quam privatis ornatum.... copia auri et argenti non egenum. Rob. de monte, in libro VIII°., sub nomine. G. Gemeticensis. Normann. script., p. 306.

(1) Essais hist. sur Caen, t. II, p. 399.

(2) Archeologia, tom. XXII, ann. 1828.

tenances fut donnée par le même roi à Gaucher de Châtillon, comte de Saint-Paul (1).

Je ne crois pas qu'elle soit restée long-temps dans la famille de Châtillon ; elle rentra au domaine de la couronne dans le XIIIᵉ. siècle, et n'en fut distraite que sous le règne de Philippe-le-Bel., qui la donna en échange à Pierre de Chambly ; elle fut ensuite possédée par l'amiral Jean de Vienne, qui la vendit en 1370 à Hervé de Mauny.

Quelques années auparavant la forteresse avait été prise et démantelée par les Anglais (2).

Hervé de Mauny, qui acheta Torigny, était un seigneur breton, cousin-germain du fameux Duguesclin, qu'il suivit dans presque toutes ses campagnes. En 1372 il fut fait chambellan du roi Charles V, et un des trois capitaines généraux de la Normandie (3).

En 1388, les Anglais commandés par le comte d'Arondel prirent Torigny, et après avoir dévasté le pays circonvoisin, ils s'en retournèrent à Cher-

(1) Hist. génér. de la mais. de Châtillon, par Duchesne, lib. III, cap. I, p. 66. — Neustria pia, p. 915.

(2) V. la note de Robert d'Avesbury, dans le Froissard de Buchon, tom. III, p. 159.

(3) Grands officiers de la couronne, tom. V, p. 389. — Hist. du maréchal de Matignon, p. 10. — V. châteaux de l'arrondiss.

bourg et emportèrent à Hantonne un butin considérable.

Olivier de Mauny fut seigneur de Torigny après Hervé son père ; il eut un fils nommé comme lui Olivier. En 1418 celui-ci fut dépossédé de la châtellenie de Torigny par les Anglais. Il avait épousé Catherine de Thieuville, dame du Mesnil-Garnier. Marguerite, leur fille unique, se maria à Jean de Goyon de Matignon qui, par ce mariage, devint propriétaire du château de Torigny et s'y établit après l'expulsion des Anglais,

Cependant Olivier de Mauny, qui en avait été dépouillé en 1418, fut nommé la même année gouverneur du château de Falaise au nom du roi de France. Henri V prit cette forteresse après un siége long et meurtrier. Irrité d'une aussi opiniâtre défense, il condamna Olivier à une prison perpétuelle ; mais en mourant il lui fit rendre la liberté (1).

Pendant ce temps le château et la baronnie de Torigny étaient occupés par Jean Popham. « Concessit rex H. V Johanni Popham chivaler

de Coutances. Verbo Mesnil-Garnier et Roche de Mauny à Hambye.

(1) Galeron, hist. de Falaise, p. 86 et 94.

« terram et dominium de Thorigny. » Rolles Normands, tom. 1, p. 260. Vautier, registre de H. V, pag. 24.

Après la restauration, Marguerite de Mauny, devenue veuve de Jean de Matignon, épousa, dans un âge avancé, Jean de Mauhugeon, et lui donna le titre de baron de Torigny qu'il portait encore au temps de la recherche de Montfault (1); mais il n'en fut que l'usufruitier, et les enfants du premier lit en rentrèrent en possession après sa mort.

Dans l'histoire du maréchal de Matignon, par Caillières, et dans celle des grands Officiers de la couronne (tom. V., pages 366 et suiv.), on peut voir la suite des possesseurs du château de Torigny. Je m'arrêterai seulement au maréchal (Jacques de Matignon), parce qu'il y a fait faire de grands travaux, et à celui qui a pris le nom de Grimaldi; car on croit trop communément que les princes de Monaco avaient quitté l'Italie pour venir habiter Torigny, au lieu que c'était seulement un changement de nom dans cette branche de la famille de Goyon qui possédait le château de Torigny dès le XVe. siècle.

(1) Recherche imprimée, p. 16 et 55.

Tandis que le maréchal de Matignon fut seigneur de Torigny, cette grande châtellenie fut considérablement augmentée par l'acquisition qu'il fit de la baronnie de Saint-Lo. Artus de Cossé, évêque de Coutances, avait été extrêmement maltraité à Saint-Lo par les protestants ; le séjour de cette ville lui était devenu peu agréable ; il écouta volontiers les propositions d'échange que lui fit le comte de Matignon, quoiqu'elles lui fussent désavantageuses, et il céda sa baronnie pour des terres disséminées et d'une valeur inférieure. Depuis cette acquisition, le comte de Matignon fit faire à Torigny de grands travaux, que ses descendants ont successivement augmentés ou accommodés au goût de leur temps, de manière qu'il en résulta un mélange de constructions disparates ou quelquefois des changements de décorations qui n'étaient pas toujours en harmonie avec les constructions auxquelles on voulait les adapter. Malgré ce défaut d'ensemble, c'était le plus beau château du département et une résidence digne des princes qui l'habitèrent.

La forteresse avait été élevée dans le XIIe. siècle par le comte de Glocester. J'ai cité plus haut le passage curieux où un contemporain nous parle des travaux qui furent faits alors pour la

rendre capable d'une longue résistance, dont l'occasion se présenta peu d'années après la construction.

Long-temps avant la révolution, cette ancienne forteresse n'existait plus ; mais on en retrouverait encore beaucoup de traces et surtout des murailles et des fondations très-épaisses et très-solides.

La grande et magnifique habitation des seigneurs de Torigny, que j'ai vue entière il y a vingt-cinq ans, ces parcs superbes et arrangés avec un goût exquis sont devenus depuis et deviennent chaque année tout-à-fait méconnaissables. Si le conseil municipal n'eût pas acheté une partie du château pour en faire un hôtel-de-ville, la plus vaste et la plus somptueuse résidence du pays aurait entièrement disparu.

Les Matignon de Torigny changèrent leur nom en celui de Grimaldi à la fin du règne de Louis XIV. Jacques-François-Léonor de Matignon, comte de Torigny, épousa, le 20 octobre 1715, Louise-Hippolyte Grimaldi, fille unique d'Antoine, prince de Monaco, duc de Valentinois, dont il prit le nom, les armes et les titres (1). Depuis ce temps jusqu'au commencement du XIX[e]. siècle les possesseurs du château de To-

(1) Grands offic. de la couronne, tom. v, p. 366 et suiv.

rigny, bien que de la famille Goyon de Matignon, ont porté le nom de Grimaldi avec le titre de princes de Monaco.

Le grand domaine de Torigny vient d'être morcelé et vendu en petites parties.

En examinant avec beaucoup d'attention l'emplacement du château, on y retrouverait, dans la vieille tour bâtie sur le roc et entourée de fossés profonds, des restes du travail de Robert de Caen, dont parle le continuateur de Guillaume de Jumiéges.

Le superbe monument du premier maréchal de Matignon a été détruit avant la révolution, mais il en reste une bonne gravure à la suite de l'histoire publiée par Caillières. Il existe encore à Torigny quelques autres monuments funéraires de la même famille, entr'autres celui du deuxième maréchal de France qui mourut au commencement du règne de Louis XIV.

Les armes de Filz Hamon étaient *d'azur au lion rampant d'or*.

Celles de Robert, comte de Glocester, *de gueules à trois lions d'or*.

Toutes les autres armoiries des seigneurs de Torigny sont gravées dans l'histoire des Grands Officiers de la couronne.

114. Chateau de Brébeuf. Dans la liste de Brompton je trouve le nom de *Braibuff*, qui est incontestablement le même que Brébeuf ; mais comme il n'y a pas en Normandie de paroisse de ce nom, il faut lui chercher une origine dans des fiefs secondaires.

Celui de Brébeuf, situé à Condé-sur-Vire, canton de Torigny, avait des extensions considérables sur la paroisse de Sainte-Suzanne qui est contiguë. M. de Gourmont possède aujourd'hui, à Condé, le grand et le petit *parc de Brébeuf* sur la terre du Pont, vendue dans le siècle dernier à M. de la Mottelière, par un des derniers seigneurs du nom de Brébeuf.

Le traducteur de la Pharsale de Lucain, encore plus connu par les satyres de Boileau que par ses œuvres, appartenait à cette famille. Il nâquit dans le canton de Torigny.

Dans toutes les recherches de noblesse cette famille se trouve constamment à Condé.

Dans les anciens rôlles de ban et arrière-ban rapportés par Laroque, on voit le nom de Nicolas de *Braiboef* cité parmi ceux des nobles de la vicomté de Bayeux pour l'année 1272.

Le livre noir de l'échiquier d'Angleterre mentionne un Raoul de *Braiboef* dans le comté de Lincoln, durant le règne de Henri II : « Radulf. « de Braiboef debet servicium 3 militum Willelmo

« de Roumare in com. Lincoln. T. I. p. 263. »

On croit que le château de Brébeuf était dans le lieu nommé les Parcs. C'est au propriétaire actuel que je dois ce renseignement. En 1419, Henri V accorda à Jean de Brébeuf main-levée de ses biens dans les bailliages de Carentan et de Caen (1).

Les armes de Brébeuf étaient *d'argent au bœuf furieux de sable accorné et onglé d'or.*

CANTON DE SAINT-CLAIR.

115. CHATEAU DE SEMILLY. Peu de places dans le département méritent autant l'attention des antiquaires que celle où fut jadis ce château dont il reste encore beaucoup de traces, et par un rare bonheur aucune peut-être n'a été étudiée par des observateurs plus exercés et plus savants. Il suffit de nommer MM. Toustain de Billy et Beziers, qui ont fait de profondes recherches sur le Cotentin et le Bessin; mais trop préoccupés l'un et l'autre de l'idée d'une origine romaine, ils lui ont sacrifié le château du moyen âge.

Une route romaine qui venait du canton d'Isigny, et qu'on peut suivre par Saint-Jean-des-

(1) Vaurier, registres de Henri v, p. 123.

Baisants, les *pierres de Torigny* et Etouvy près de Vire, passait près du presbytère et du château actuel de Semilly, un peu au couchant du château-fort.

Je me contenterai d'indiquer sommairement ce qu'ont dit les deux antiquaires dont j'ai parlé. J'y ajouterai quelques renseignements particuliers que m'a fournis M. l'abbé de La Rue, ou que j'ai recueillis dans des ouvrages imprimés.

Vers la fin du XVII[e]. siècle on trouva beaucoup de médailles romaines près du château de Semilly. M. l'abbé de Billy qui les vit alors (1) dit qu'elles étaient du Haut-Empire et qu'on y en trouvait souvent de semblables. Il en conclut trop facilement qu'il y avait eu là une ville romaine, qu'on appelait dans ce quartier le vieux Saint-Lo. Il présuma que ce pouvait bien être l'emplacement d'*Augustodurus* (2).

Environ soixante ans après la mort de l'historien de Saint-Lo, celui de Bayeux vint faire une étude bien plus approfondie du château de Semilly et des environs ; il lui consacra un mémoire *ex-professo* qui parut en 1762 dans le journal de Verdun (3).

(1) Il mourut curé du Mesnil-Opac en 1709.

(2) Hist. manusc. de Saint-Lo, *sub initio*.

(3) Cette pièce importante fut réimprimée dans la nouvelle recherche de la France, tom. 1, p. 255-74. Je cite d'après cette réimpression.

Ce mémoire contient des détails très-curieux, fruits d'une recherche scrupuleuse faite sur les lieux et dans le chartrier du château.

Malgré ces recherches, on voit que l'idée d'une station antérieure au moyen âge domine l'auteur de ce travail, dans lequel on peut d'ailleurs puiser des notions intéressantes relativement à l'état du château au moment où l'abbé Béziers écrivait.

En voici une courte analyse pour ceux qui ne seraient pas à portée de consulter l'ensemble.

« La tradition d'accord avec les vestiges d'an-
« tiquités qu'on voit à Semilly, prouve qu'il y
« avait en ce lieu sinon une ville, comme on le
« croit, au moins une habitation considérable. »

Entre les étangs il y a une chaussée par où l'on allait à Torigny et à Vire.

La partie autour du château s'appelait le bourg. Il y avait une vingtaine de maisons.

Les terres voisines du bourg avaient le privilège de franche bourgeoisie.

L'église, dont quelques parties sont fort anciennes, avait été bien plus grande.

Il y avait anciennement à Semilly un hôpital ou l'on recevait les pauvres et les passants. A l'est du bourg était le gibet.

« Les voûtes et une galerie pratiquée dans

« l'épaisseur d'un des remparts sont cintrées. »

« Tout près du château, vers l'Ouest, il y a « une deuxième enceinte qui se continue le long « du fossé vers le Nord, et forme une figure à « peu près ovale ayant environ cinquante-quatre « toises de longueur sur quarante-sept de lar- « geur. Elle était défendue par un fossé large « et profond, et avait été entourée de murs dont « il restait encore au Sud une portion épaisse « de neuf pieds sur plus de trente pieds de hau- « teur . . . . . . » On en voyait aussi quelques vestiges parmi les levées de terre du côté opposé.

« Quand on y creusa il y a quelques années des fosses pour planter des arbres, on trouva beaucoup de fondations.

« Etait-ce un camp ou une ville ? On parle de plusieurs portes, entr'autres de celles de Sainte Suzanne, de Saint-Lo et de *la Fosse* (1).

« Des titres fort anciens font mention des rues Haute et Basse, des rues Roche, de la ville de Saint-Pierre et de la Fontaine (2). »

De tous ces détails dont je viens de donner la

(1) Ce dernier mot signifie souvent voie romaine.

(2) J'omets ici ce qui a rapport à des chaussées romaines signalées vaguement. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler ; j'aurai occasion de revenir sur ce sujet important.

substance, l'historien de Bayeux tire une conclusion que j'étais loin d'attendre.

« Mon opinion, dit-il, est que c'était une « ville bâtie par les Gaulois..... et qu'étant tombée au pouvoir des Romains, ils y ajoutèrent « des fortifications de pierre dont il reste tant « de traces et en firent peut-être une station « militaire, p. 269. »

Je ne partage pas cette opinion, bien que je sois convaincu du passage d'une voie romaine par Semilly; voici mes raisons :

Le château, le bourg qui l'environnait, les noms des rues et des portes, le gibet, beaucoup d'autres circonstances rapportées par l'auteur du mémoire, annoncent un château du moyen âge. Le voisinage d'une station que l'auteur indique à Couvains, d'après l'abbé Lebeuf, milite fortement contre lui; les documents du temps de nos rois anglo-normands attestent que sous leur domination il y avait à Semilly un château fort et considérable. M. Béziers convient même qu'il fut confisqué au commencement du XIIIe. siècle sur un comte de Chester; alors il me semble bien plus simple de rapporter cet établissement au moyen âge, que d'aller lui chercher une origine gauloise ou romaine.

On pourrait m'objecter les médailles qu'on y a

souvent découvertes ; mais si, comme je n'en doute pas, Semilly était sur une voie romaine, il est tout simple qu'il y ait existé des habitations gallo-romaines et conséquemment des médailles.

On objecterait peut-être aussi le plein cintre de quelques voûtes et les parties obliques de la maçonnerie. Ma réponse est facile. Les anciennes arches de l'église sont également semi-circulaires, et la maçonnerie oblique n'était pas rare au temps de la conquête ; les seigneurs de Semilly qui vivaient à cette époque ont pu, comme cela arrivait fréquemment alors, bâtir l'église et commencer le château.

Je dis commencer, car il eut bientôt des propriétaires tout autrement puissants. Depuis Henri II jusqu'au retour de la Normandie sous la domination française, il fut occupé par des rois d'Angleterre et par Ranulf, comte de Chester, le plus puissant des barons de ce temps.

M. l'abbé de La Rue a la preuve que le fameux Richard-Cœur-de-Lion a souvent habité le château de Semilly. Jean qui lui succéda soupçonnait beaucoup la fidélité du comte de Chester qui en était gouverneur : voilà probablement pourquoi dans l'itinéraire de ce prince on voit souvent qu'il est venu dans les châteaux voisins, tels que ceux de Vire, de Torigny, de Bur, de

Saint-Lo et même de Trégoz, tandis qu'on ne le voit jamais à Semilly.

Outre l'autorité de cet itinéraire, l'opinion de notre savant confrère est confirmée par Dugdale et Collins (1). La troisième année du règne de Jean, Ranulf était encore gouverneur du château de Semilly, quoique suspect à ce roi : « Though the somewhat mistrusted him. » C'était pourtant le plus puissant des barons anglo-normands opposés au parti français en Angleterre.

M. de La Rue a bien voulu me communiquer des notes sur quelques autres gouverneurs du château de Semilly.

Thomas Malfillastre occupait cette place immédiatement avant le comte de Chester, et la conserva jusqu'au 2 septembre 1202.

L'année suivante les défiances du roi à l'égard du comte de Chester s'augmentèrent. Afin de le surveiller de plus près, Jean vint résider au château de Vire. Ranulf alla pour s'y justifier ; mais déjà le roi avait expédié un ordre à Thomas de Chaucombe et à Robert de Trégoz pour se rendre au château de Semilly, dresser un état de ce qu'il

(1) Collins Peerage, édit. de 1711, tom. II, part. I, p. 60. « In the 3d year of John he (Ranulf) was governor of the castle of *Similly* in Normandy though somewhat distrusted by the King. »

contenait, se faire remettre la forteresse, s'y établir avec leurs familles, et prévenir ce qui pourrait nuire aux intérêts du roi. Peut-on les regarder comme des gouverneurs ?

Enfin, après des précautions et des défiances excessives, le roi rendit sa confiance au comte de Chester ; il envoya des ordres à H. de Chaucombe pour réinstaller le comte Ranulfe dans son gouvernement de Semilly, dont il fut bientôt dépossédé par Philippe-Auguste.

Tel fut le terme de la plus haute importance de ce château, où plusieurs rois d'Angleterre, Henri Ier., Henri II et Richard-cœur-de-Lion avaient quelquefois séjourné, et d'où ils avaient daté plusieurs chartres dont M. de La Rue a connaissance.

Les pans de murs que j'ai vus sur l'emplacement de ce château attestent qu'il fut démoli. Le domaine qui en dépendait rentra dans la classe de ceux qui, dans la suite, furent sous-inféodés à différents seigneurs. La révocation de ces concessions pouvait avoir lieu à des époques particulières.

Ce fut ainsi que St.-Louis donna la seigneurie de Semilly en fieffe à Charles de Parfouru, vers le milieu du XIIIe. siècle, pour une rente qui a été payée par M. de Mathan jusqu'à la révolution.

En 1330 cette seigneurie entra dans la famille de Mathan par le mariage de Jeanne, fille et héritière de Richard de Parfouru, avec Jean de Mathan, l'un des ancêtres du possesseur actuel, M. le marquis de Mathan, pair de France.

C'est probablement à Jean de Semilly qu'on doit les premières constructions du château et celles de l'église. En 1096 il signa, en qualité de témoin, une chartre d'Odon, évêque de Bayeux, en faveur du monastère de Ste.-Bénigne à Dijon.

Le nom de Semilly se trouve dans quelques listes de la conquête d'Angleterre (1); j'ignore si c'était celui de Guillaume dont je viens de parler; mais au moins il figure dans deux chartres données vers 1082, son nom s'y trouve immédiatement après ceux de l'évêque Odon et de Roger de Montgomery (2).

Une héritière de ce seigneur épousa un Duhommet: c'est à cette nouvelle famille qu'il faut rapporter Guillaume de Semilly qui vivait sous le règne de Henri II.

116. CHATEAU DE SAINT-CLAIR. Le nom de

(1) Masseville, tom. 1, p. 205. — Chroniq. de Le Megissier, p. 111. — Wace, rom. de Rou, Hallingshed, Talleur, Dumoulin.

(2) Monast. anglic., p. 1006. — Rom. de Rou, tom. II (note de M. A. L. P.).

de Saint-Clair (ou Seynt Cler) se trouve dans presque toutes les listes de la conquête (1). C'est incontestablement celui d'un seigneur du chef-lieu du canton où est situé Semilly, comme le démontrent les alliances de ses successeurs et les fondations qu'ils ont faites. Les Sinclairs d'Ecosse et notamment le comte de Caithness font remonter leur origine à cette famille.

On voit dans le Cartulaire de Savigny des chartres adressées à Mathilde, fille de Henri Ier., par Guillaume de Saint-Clair, qui lui demande la confirmation de donations faites à ce monastère dans les communes de Villiers-Fossart et de la Meauffe. Villiers touche à Saint-Clair, et la Meauffe est contiguë à Villiers. Les biens ainsi donnés par lui lui appartenaient dès le temps de Henri Ier. Les chartres sont du temps de ce roi, et l'on voit que les querelles du comte d'Anjou et d'Etienne de Blois n'existaient pas encore (2).

Richard, second fils de Robert de Caen, comte de Glocester, seigneur de Creully et de Torigny, épousa la fille et héritière de ce Guillaume qui avait fondé en 1139 le prieuré de Villiers auprès

(1) Seynt Cler. Brompton, — Duchesne et de St.-Clair. Roman de Rou.

(2) Cartul. Saviniac. Cart. XV, XVI, XVII, XIX et XX.

16

de Saint-Clair (1). Richard de Creully, le troisième de ses fils, fut le chef de la famille Creully-Saint-Clair, conjointement avec Philippe, son frère aîné. Ce Richard donna à l'abbaye de Cerisy le patronage et la dîme de Saint-Clair. En 1190 il assista à la dédicace de l'Eglise abbatiale d'Aunay, et souscrivit à des donations faites à cette abbaye (2).

La famille de Creully a possédé durant plusieurs siècles la seigneurie de Saint Clair; elle n'en fut même pas dépouillée par les Anglais dans le XVe. siècle. En 1424, Gilbert de Creully y fut maintenu par le roi d'Angleterre. Deux ans plus tard Thomas de Creully était, sous le même roi, capitaine du château de Neuilly-l'Evêque.

Henri de Creully était seigneur de Saint-Clair en 1463 (3); il y avait encore alors des Creully à Airel et à Moon dans le même canton.

Dans la recherche de Roissy (en 1598) on trouve Daniel de Creully, sieur de la Motte à Saint-Clair, un seigneur de Lison et un seigneur de Saint-Clair, tous de la même famille.

Ces Creully portaient *d'argent à trois lion-*

(1) Cartul. Saviniac. — Beziers. Nouvelles rech. de la Fr., Mém. sur Creully.

(2) Gall. Christ. XI, in Strum. col. 91. — Neustria pia, p. 61.

(3) Rech. de Montfaoucq.

ceaux rempants de gueules. Suivant Dumoulin, qui donne les mêmes armes au sire de Creully, Richard *brisait d'un lambel d'azur*, de même que Henri de Saint-Clair qui était, je crois, un Creully (1).

Je pourrais continuer la liste des seigneurs de Saint-Clair jusqu'à la révolution ; mais les derniers n'eurent jamais de rapports avec l'ancien château.

Jusqu'à présent mes recherches pour découvrir l'emplacement de ce château ne m'ont rien appris de positif. Je ne puis offrir que des conjectures ou des indications incertaines, quoique j'aie étudié avec beaucoup d'attention les environs de l'église.

Près du moulin et du presbytère, en arrivant de la route départementale, j'ai observé deux pointes de terre formant des élévations semblables à d'autres où j'ai souvent reconnu des emplacements de forteresse. Celle du moulin est à l'extrémité d'un terrain nommé la Croute ; l'autre s'appelle le *parc*.

Un peu plus loin, le nom de la terre de la Motte m'a semblé indiquer des retranchements ou un tertre, mais je n'ai rien pu y découvrir.

(1) Armorial de Chevillard. Dumoulin, p. 11.

Il y aurait bien encore des indications du même genre sur la route de Saint-Clair à Couvains ; mais elles sont peut-être plutôt romaines que du moyen âge. Le canton de Saint-Clair était traversé par un grand nombre de voies romaines ; tous ses anciens châteaux se trouvent, sous ce rapport, dans le même cas que celui de Semilly.

117. Chateau d'Airel. Ce château, connu sous le nom de Mesnilvité, et situé sur un terrain bas et uni, près de l'ancien pont de Saint-Louis, sur la Vire, tirait sa principale force des eaux dont on pouvait l'entourer. Il ne paraît remonter qu'aux derniers temps de l'architecture gothique, époque où les châteaux étaient plus ornés que fortifiés. Ses grandes tours, son donjon, ses créneaux avaient quelque chose d'imposant ; ses ruines mêmes, plus respectées par le temps que celles de la plupart des châteaux forts, peuvent servir à donner une idée des habitations où les seigneurs du XVIe. siècle cherchèrent à unir la beauté à la force.

Les dépendances du Mesnilvité étaient fort étendues dans la commune d'Airel et dans celles des environs. Au XVIe. siècle, l'ensemble de ce domaine appartenait à M. d'Achier. D'après la recherche de Roissy, en 1598, Henri Achier fils Jean, seigneur du Mesnilvité, habitait ce

château. Cette famille portait d'*azur à la face d'argent accompagnée de trois écussons d'or.*

Le dernier d'Achier du Mesnilvité ne laissa que deux filles ; l'une épousa M. de Ségrais, l'autre se maria au président de Croisilles, et, ayant hérité de sa sœur, elle donna ses biens à son mari. Celui-ci étant mort sans enfants eut pour héritières ses sœurs, desquelles sont issus les propriétaires actuels du Mesnilvité (1).

Pendant la révolution on a détruit toutes les armoiries du château, et l'on a démoli deux tours qui étaient couronnées par des plateformes entourées de crénaux.

CANTON DE SAINT-LO.

118. CHATEAU DE SAINT-LÔ. En parlant de nos anciens châteaux, j'ai toujours passé plus rapidement sur ce qui regarde ceux de nos villes. Presque toutes ont leurs histoires, leurs traditions ou leurs annales, tandis que nos communes rurales n'ayant attiré l'attention de personne, tout ce qu'on peut recueillir de leur illustration a le mérite de la nouveauté.

(1) Les Creully de St.-Clair possédaient le Mesnilvité avant les d'Achier.

Les villes de Saint-Lô et de Coutances ont eu des historiens recommandables et fort instruits ; j'ai extrêmement abrégé ce qui a été dit de Coutances, parce que je n'ai pas reconnu s'il y avait eu réellement un château distinct de la cité. A Saint-Lô, au contraire, l'existence du château a devancé celle de la ville ; elle en a été indépendante depuis son origine, au temps de Charlemagne, jusqu'au règne de Henri IV et peut-être postérieurement.

L'histoire manuscrite de Saint-Lô, par M. l'abbé de Billy, est connue depuis plus d'un siècle (l'auteur est mort en 1709); elle est appuyée de preuves puisées aux meilleures sources ; mais le recueil des historiens de France n'existait pas quand elle fut composée. Je ferai usage de ce que j'ai trouvé dans ce recueil, tout en reconnaissant que je dois beaucoup à l'historien de Saint-Lô.

Saint-Lô n'existait pas au temps des Romains. La route de Coutances à Bayeux en était éloignée d'une lieue. Son ancien nom de Briovère ne signifie pas, comme on le croit généralement, *pont sur Vire*, *mais pointe de terre ou élévation* sur une rivière. Ce nom fut changé après la mort de St.-Lô, évêque de Coutances, qui en était seigneur. Charlemagne y fit construire une forte-

nesse quand il visita les côtes septentrionales de la France et fortifia les embouchures des rivières pour garantir le pays contre les incursions des Normands (1).

A la fin du IXe. siècle, qui avait commencé par la construction du château de Saint-Lô, les Normands en firent le siége. Les retranchements élevés par Charlemagne leur opposèrent une résistance invincible ; mais Rollon, chef des Normands, fit couper un aquéduc qui portait l'eau dans la forteresse, et dans peu de jours la soif fit ce que la force n'avait pu faire ; la garnison capitula, et les ennemis maîtres de la place violèrent la capitulation ; ils égorgèrent ceux auxquels ils avaient promis la vie. Les fortifications furent démolies (2) *castrum solo coæquatum est.*

Pendant deux siècles après ce désastre, l'histoire ne parle plus de ce château. Il est cité parmi ceux que Henri, comte de Cotentin, fils de Guillaume-le-Conquérant, fit fortifier en 1090.

Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou, l'enleva en 1141 aux partisans d'Etienne de Blois (3).

(1) Annal. rerum francicar. apd. Bouquet, collect., tom. v, p. 52. — Annal. Reg. Franc., ibid. 214. — Neust. pia, p. 836.

(2) Gesta Normann. — Apd. Duchesne. — Rerum Normann. Script., p. 6. — Regino, ibid., p. 13. — Annal. Bertin, apd. Bouquet VIII, p. 88.

(3) Joh. Monac. majoris monast., hist. Gaufridi com. Andeg. — Rec. des hist. de Fr., tom. XII, p. 1533.

Depuis cette époque jusqu'à la réunion de la Normandie à la Couronne, il n'est pas parlé de Saint-Lô dans nos Annales militaires de la Normandie. Je vois seulement que le roi Jean-sans-Terre y passa le 12 décembre 1202 (1).

Le château se rendit sans résistance (*sponte suâ*) au roi Philippe-Auguste, en 1203 (2).

Depuis ce temps jusqu'au milieu du siècle suivant, Saint-Lô fut heureux et tranquille. En 1346, il fut pris sans coup férir par le roi Edouard III. L'historien Froissart, qui vivait alors, parle beaucoup de la richesse de la ville; mais il ne dit rien du château. Il y avait alors dans cette ville huit à neuf mille habitants que le commerce avait beaucoup enrichis et que les Anglais ruinèrent en un instant.

Dix ans plus tard, le duc de Lancastre vint descendre à la Hougue avec une armée destinée à secourir le roi de Navarre et d'autres alliés de l'Angleterre. D'après une note tirée de Robert d'Avesbury (3) on peut reconnaître avec exactitude les séjours de son armée depuis Montebourg jusqu'à Torigny. On voit que le jour Saint-Jean-Baptiste il passa devant la *forte ville de Saint-Lô*, et

(1) Itiner. Johannis regis. Archeol. Londins, tom. XXII.
(2) Philipp. rec. des histor. de Fr., tom. XVII, p. 211.
(3) Froissart de Buchon, tom. III, p. 138-9.

arriva à Torigny, où il séjourna le lendemain.

Suivant une note que m'a communiquée M. Guiton de la Villeberge, M. Herpin, sire d'Erquery, était alors capitaine de Saint-Lô. Il avait sous ses ordres deux chevaliers, vingt-sept écuyers et dix-sept archers à cheval (1).

En 1377 et les années suivantes, il se fit dans le Cotentin un grand rassemblement de troupes françaises destinées à réduire les forteresses que le roi de Navarre occupait dans ce pays. Saint-Lô fut le rendez-vous de ces troupes et le quartier-général du sire Bureau de la Rivière, premier chambellan du roi Charles V (2).

Le 28 mars 1417 (18), Jean Tesson et Guillaume Carbonnel, capitaines de Saint-Lô rendirent le château au duc de Glocester (3). Les Anglais conservèrent cette place juqu'en 1449; elle leur fut reprise au mois de septembre par les troupes du connétable de Richemont. Guillaume Poitou en était gouverneur pour le roi d'Angleterre, et avait sous lui une garnison de deux cents hommes (4), nombre égal à celui

(1) Extrait d'un compte des gages des gendarmes qui servirent en 1355-6 ès parties de Caen, Constantin, etc.

(2) Grands offic. de la Couronne, tom. VIII, p. 207.

(3) Rymer, act. public. Rolles norm., tom. I, p. 253.

(4) Vie du connétable de Richemont, par Gruel; Berry, Montrelet, Chartier.

qui s'y trouva en 1441, quand Geoffroy Plantagenêt s'en empara.

Pendant que les Anglais étaient en possession du château de Saint-Lô, Reginald West, capitaine de cette place, pour le roi Henri VI, reçut de ce prince pouvoir d'accepter les soumissions de ceux qui voudraient reconnaître la domination anglaise.

En 1465, Saint-Lô fut donné avec la Normandie, par Louis XI, au duc de Berry son frère. Peu de temps après le roi s'en remit en possession.

Sous le même règne on vit à Saint-Lô, pendant quelque temps, le duc de Clarence et le fameux comte de Warwick, surnommé le *faiseur et le défaiseur de rois.* Cette ville et celle de Valognes leur avaient été assignées pour leur résidence et celle de leur suite.

Depuis ce temps, jusqu'au milieu du siècle suivant, rien ne troubla la tranquillité de Saint-Lô; mais peu après 1550, les Calvinistes y excitèrent beaucoup de trouble et y ramenèrent tous les malheurs de la guerre. On sait combien ils firent de mal dans toute la Normandie en 1562; cette année fut fatale à la ville de Saint-Lô; ils s'en emparèrent, et après avoir, comme dans bien d'autres lieux, pillé ou brûlé les églises,

les établissements publics et les maisons des particuliers, ils en firent le boulevard de leur parti dans le Cotentin, et commencèrent à en rétablir les fortifications.

Le Bretons, sous les ordres du compte d'Etampes, les en chassèrent à la fin de 1562; mais sous prétexte de représailles contre les Huguenots, ils firent aussi beaucoup de mal à la ville. Le comte de Montgommery les força à l'abandonner l'année suivante.

Peu de temps après, elle fut rendue au roi en conséquence d'un édit de pacification, mais reprise et rendue de nouveau en 1570.

Le comte de Montgommery, échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, alla en Angleterre solliciter des secours pour les protestants, tandis que le seigneur de Colombières préparait les personnes qui appartenaient à ce parti, en Normandie, à se réunir aux renforts qu'il attendait d'Angleterre.

Au commencement de 1574, Montgommery vint descendre dans la presqu'île du Cotentin avec une petite armée à laquelle se joignirent les protestants du pays. Il se saisit de Saint-Lô et de Carentan, dont il fit rétablir les fortifications avec beaucoup d'activité et de travail.

Cependant le comte de Matignon, chef des

catholiques de la Basse-Normandie, n'avait aucunes forces à lui opposer; mais bientôt les renforts qu'il attendait du gouvernement arrivèrent, et il se vit à son tour maître de la campagne. Trop faible pour lui tenir tête, Montgommery distribua ses troupes dans les places fortes et resta à Saint-Lô avec une garnison nombreuse et aguerrie. Matignon ne tarda pas à investir la place; mais Montgommery, soit qu'il craignît d'y être forcé, soit qu'il espérât pouvoir rassembler assez de forces pour faire lever le siége de Saint-Lô, en sortit furtivement avec peu de monde, et laissa le commandement de la forteresse au brave Colombières.

Averti à temps de cette évasion, Matignon ne lui laissa pas le temps de respirer, et il le força à se jeter précipitamment dans le château de Domfront, où il ne put tenir contre une attaque sérieuse, et bientôt il fut forcé de se rendre.

Le comte de Matignon revint avec sa troupe et son prisonnier presser le siége de Saint-Lô, et l'emporta d'assaut le 10 juin 1574. Colombières fut tué sur la brêche en combattant vaillamment. Le siége avait duré six semaines. Les troupes royales montèrent à l'assaut par l'endroit le plus escarpé, en face de l'hôpital.

On conçoit aisément combien Saint-Lô était

aisé à fortifier de ce côté, mais on ne peut guères se faire une juste idée des fortifications qui existaient alors du côté de la Préfecture. Les deux tours que nous y voyons ne furent bâties que postérieurement par le maréchal de Matignon.

Des recherches sur les fortifications qui défendaient la place de ce côté nous mèneraient trop loin. Je ne puis que renvoyer à l'ouvrage de l'abbé de Billy qui est plein de détails.

Peu d'années après la prise de Saint-Lô, le maréchal de Matignon acheta de l'évêque de Coutances la baronnie de Saint-Lô qui avait toujours fait partie du revenu de l'évêché. Artus de Cossé, alors évêque, avait été extrêmement maltraité dans cette ville, dont la plupart des habitants étaient protestants. Le souvenir des outrages qu'il y avait soufferts, et la crainte d'y en essuyer d'autres, peuvent expliquer jusqu'à un certain point l'échange désavantageux qu'il en fit. Quoi qu'il en soit, c'est probablement à ce marché que Saint-Lô doit ses dernières fortifications, dont il ne reste plus que deux tours, une dans le jardin de la Préfecture, l'autre près de la rampe, entre la prison neuve et Torteron.

Les constructions du maréchal de Matignon, utiles quand il les fit élever, avaient depuis long-temps cessé de l'être. Les guerres qu'il avait

prévues n'arrivèrent pas ; celles qu'il termina avaient d'ailleurs été assez longues et assez sérieuses pour justifier sa prévoyance. Ce qui reste à Saint-Lô de ses travaux mérite encore d'être étudié par ceux qui cherchent à éclaircir par des monuments les diverses époques de l'architecture militaire.

Sous le règne de Philippe-Auguste, l'évêque de Coutances, comme baron de Saint-Lô, devait au roi le service de cinq chevaliers ; ce service était fait en son nom par les seigneurs de Saint-Gilles, de Gourfaleur, de Courcy, de Saint-Ouen à Baudre, de Soule et d'Aigneaux (1).

Je crois que cette indication pourra conduire à la découverte de quelque nouvel emplacement d'ancien château, surtout dans les communes de Saint-Gilles, Aigneaux et Baudre, qui ont donné leur nom à de très-anciennes familles.

En face du château de Canisy, dont j'aurai bientôt occasion de parler, au bord de la vallée qu'arrose la petite rivière d'Aure, entre le bois et le moulin de Saint-Gilles, on montre encore l'emplacement de l'ancien château de Saint-Gilles ; on y voit quelques restes de fondations. La vallée contiguë fut jadis barrée par une écluse dont la trace est apparente, et qui servait peut-être à inonder de ce

(1) Liber feodorum Philippi regis Aug. penès nos, p. 7.

côté les approches du château vers le levant ; mais je ne vois pas bien comment on pouvait les empêcher des autres côtés. Ce château, marqué dans la carte du diocèse de Coutances sous le nom de maison de Saint-Gilles, appartenait, avant la révolution, à M. le marquis de Faudoas, possesseur du château de Canisy.

119. CHATEAU DE BON-FOSSÉ. Ce nom (1) indique le passage d'une voie romaine ; mais je ne dois pas m'en occuper ici.

Les évêques de Coutances avaient au Bon-Fossé, dès le XI[e]. siècle, un château et un parc considérable. Ils ont conservé cette seigneurie jusqu'à la révolution. Leur château était fortifié ainsi que ceux du moyen âge. Beaucoup de nos évêques y ont fait leur résidence. Un grand nombre de leurs chartres sont données *apud bonum Fossatum, seu Motam episcopi*. Les fossés, les remparts, les ruines même du château de la Motte semblent attester le lieu où fut cette résidence, et la grande enceinte qui n'en est pas éloignée paraît montrer l'emplacement du parc ; mais comme on a élevé quelques doutes sur leur position, je vais tâcher de l'établir sur les titres

(1) Quatre paroisses de ce quartier en portent le surnom ; ce sont Saint-Martin, Saint-Sauveur, Saint-Samson et Saint-Evremond-de-Bon-Fossé.

ou renseignements que j'ai examinés.

D'abord il en est parlé dans une chartre de 1056 donnée en faveur de la cathédrale de Coutances, par le duc Guillaume, à l'époque de sa consécration. Bon-Fossé n'y est pas désigné comme donation du prince, mais comme une ancienne propriété dont il confirme la possession. L'abbé de Billy qui fait cette observation, et qui habitait dans le même quartier, lui donne souvent, d'après les anciens actes, le nom de Motte à l'évêque; et le place toujours à Saint-Ebremond (1).

Dans l'Histoire contemporaine de la fondation de la cathédrale, qui se trouve dans le livre noir de l'évêché, et dont les éditeurs de *Gallia Christiana* ont fait usage (2), on voit que le parc de Geoffroy de Montbray était à Saint-Ebremond-de-Bon-Fossé. « Aliud quoque nemus « quod est in parochiâ *sancti Ebremondi* in- « dustriâ summâ censuque proprio redemit ibique « *parcum opulentissimum cervis et apris* « *tauris et vaccis et equis constituit.* »

L'abbé de Billy qui rapporte un grand nombre de chartres des Evêques de Coutances,

(1) Hist. manusc. des évêques de Coutances, penès nos, p. 487 et suiv.

(2) Gall. Christ. XI instrum. eccl. consta.

datées *apud bonum Fossatum, apud Motam Episcopi*, ne fait aucune différence entre ces deux noms (1).

4°. Enfin, le même auteur, en donnant un détail très-circonstancié sur la reconstruction du château de la Motte, par Geoffroy Herbert, ne balance pas à dire que c'était l'ancien château des évêques de Coutances (2).

Parmi les raisons qui, d'après un contemporain de Geoffroy Herbert, engagèrent ce prélat à bâtir le château de la Motte, il en marque une d'où l'on peut conclure qu'il était fortifié : *ut ipse suique posteri, si quid hostile immineret, quò se tutò reciperent habere possent.*

Nous trouvons d'ailleurs que le château antérieur à celui-ci était fortifié. Les Anglais s'en emparèrent sous le règne de Henri V. En 1418, Jean Birmingham reçut l'ordre de s'en saisir au nom du roi d'Angleterre. « De potestate datâ à « rege H. V Johanni Bremingham ad castrum de « la Motte in manu regis capiendum (3).

En 1420, les Anglais en étaient encore maîtres. Reginald West en fut nommé gouverneur. *Capitaneus fortalitii de la Motte* (4).

(1) Mém. hist. des évêques de Coutances, passim.
(2) Ibid., p. 487 à 90.
(3) Rolles normands de la Tour de Londres, tom. 1, p. 250.
(4) Ibid. p. 320.

Ce fut à la place de cette forteresse que, soixante-dix ans plus tard, Geoffroy Herbert fit bâtir le château dont Guillaume de La Mare, son panégyriste et son ami, fait la plus magnifique description.

En 1573, ce château eut beaucoup à souffrir de la part des protestants. Artus de Cossé, alors évêque, l'abandonna et alla à St.-Planchez habiter le château de Loisélière, dépendant de son abbaye du Mont Saint-Michel. Depuis ce temps, je ne vois pas qu'il ait été fréquenté par les évêques de Coutances. Quand l'abbé de Billy écrivait son histoire des évêques, en 1700, beaucoup de parties étaient dégradées, et depuis long-temps n'étaient plus entretenues.

Une des principales raisons qui firent négliger le château de la Motte, c'est que dès le temps d'Artus de Cossé, et sous ses successeurs, nos évêques eurent généralement dans leur diocèse des abbayes où ils pouvaient trouver des habitations plus commodes que dans ces demi forteresses dont la nécessité seule pouvait faire supporter les inconvénients.

A la révolution, le château de la Motte, abandonné depuis bien des années, a entièrement cessé d'exister. Il était dans une vallée étroite, à l'extrémité des paroisses de Saint-Ebremond

et de Saint-Sauveur-de-Bon-Fossé. Les eaux qui l'entouraient en faisaient la principale force.

A peu de distance du château, vers le midi, sur le territoire de Saint-Sauveur, on voit dans un bois les restes d'un retranchement considérable qui formait une enceinte étendue. Serait-ce celle du parc de Geoffroy de Montbray dont j'ai parlé ? On pourrait m'objecter qu'il n'est pas sur la paroisse de Saint-Ebremond, et que ces retranchements n'auraient pas suffi pour retenir les bêtes fauves qu'on y aurait enfermées. Je crois que ces objections ne seraient pas insurmontables.

D'un autre côté, cette enceinte indépendante de celle du château ne serait-elle pas un retranchement militaire ? Alors elle serait antérieure au château. Si on lui supposait une origine romaine, le nom de *fossatum* viendrait à l'appui de cette conjecture. Ce nom, en Angleterre, et souvent aussi chez nous, indique généralement le voisinage d'une voie romaine. Un examen plus approfondi me mettra, je l'espère, dans le cas de remonter à l'origine de ce *Bon-Fossé* dont quatre communes portent le nom.

CANTON DE CANISY.

120. Chateau de Soule. J'ai dit plus haut, en parlant du château de Saint-Lô, que le fief de Soule était une dépendance de ce château. Je n'en reparlerais pas ici si je n'eusse trouvé que cette dépendance ne dura pas long-temps, et qu'un seigneur de Soule était à la conquête, ce qui est prouvé par l'autorité d'une chronique de Normandie et de Gabriel Dumoulin, mais surtout par celle de Robert Wace.

Et cil *de Sole* et d'Orival (1).

Après la conquête, je ne retrouve ni ce seigneur, ni ses enfants; je vois seulement que la terre de Soule fut donnée au chapitre de la cathédrale de Coutances qui l'échangea avec Philippe-Auguste (2). Cependant il en resta quelque partie à l'évêché de Coutances, car en 1238, Hugues de Morville, alors évêque, en fit la cession au roi St.-Louis, afin d'être affranchi du service militaire qu'il devait dans quelques châteaux du roi (3).

(1) Roman de Rou, tom. II, p. 249.
(2) Repert. in-f°., p. 324.
(3) Gall. Christ. XI, col. 879-80.

Il faut qu'il y ait eu de grands changements dans la tenure de ce fief, car sous le règne de Henri II (Plantagenêt), Guillaume de Soule devait à ce roi le service d'un chevalier, et dans le comté de Mortain, celui de deux chevaliers.

Trente ans plus tard, quand Philippe-Auguste fit rédiger l'état des fiefs de la Normandie, le même seigneur devait le service d'un chevalier pour l'évêque de Coutances (1).

Je n'ai pas trouvé à Soule l'emplacement d'un château; il est possible qu'il n'y en ait jamais eu. Dans le doute, j'ai cru devoir signaler ce lieu comme un objet de recherches ultérieures.

121. CHATEAU DE CANISY. Les généalogistes de l'ancienne famille Carbonnel prétendent que la terre de Canisy était dans cette famille dès le temps de la conquête. Ils appellent Hubert le seigneur de Canisy qui fut à cette expédition, ce qui est conforme à un catalogue de Duchesne (2).

Trente ans après la conquête, Hugues Carbonnel suivit le duc Robert, fils du Conquérant, à la Terre-Sainte, et se trouva à la prise de Jé-

(1) Lib. feodor. D. Regis Philipp. penès nos, p. 7.

(2) Hubertus de Canesio. Catal. nobilium qui immediatè prædia à conquistatore habuere. Norman. script. collect. p. 1027.

rusalem. Il paraît qu'il se distingua beaucoup à cette glorieuse expédition (1).

Dans le siècle suivant je trouve un autre Hugues de Carbonnel, seigneur de Canisy (2).

Suivant une liste des seigneurs de Canisy, publiée en 1696, on voit que depuis le XI[e]. siècle, jusqu'au temps où cette liste parut, la châtellenie de Canisy avait été sans interruption possédée par les Carbonnels (3).

A cette époque elle était à René de Carbonnel, lieutenant pour le Roi en Normandie, gouverneur des ville et château d'Avranches, qui, à la tête de la noblesse du pays et d'une levée volontaire des habitants, venait de faire échouer une tentative des Anglais contre le port de Granville.

Par lettres du mois de décembre 1619, enregistrées en 1643, René de Carbonnel, seigneur du Hommet, Canisy et Courcy, capitaine et gouverneur d'Avranches, lieutenant du Roi en Cotentin, obtint, en considération de sa naissance, de ses services et de ceux de Hervé, son père, seigneur de Canisy, Cambernon et chevalier du St.-Esprit, l'union et l'érection des baronnies de

(1) Mercure galant, avril 1696.

(2) Anc. chât. de l'arrond. de Cout., v°. *Cerences*. Traduct. de Ducarel, p. 236.

(3) Merc. gal. ubi suprà.

Courcy, du Hommet et de Canisy, composées, la première de trente-deux paroisses, dont relevaient cinquante-six fiefs, et la dernière de vingt-huit paroisses dont relevaient vingt-sept fiefs, en marquisat de Canisy.

Par ses lettres d'érection, le Roi ratifia l'acte d'échange passé à Saint-Lô entre Charles de Matignon, comte de Torigny, baron de Saint-Lô, et Hervé de Carbonnel, seigneur de Canisy, en vertu duquel la terre et seigneurie de la Meauffe, dépendance du Hommet, releverait de Saint-Lô, au lieu de la terre de Canisy, qui, par ce moyen, fut incorporée à la baronnie du Hommet, mouvante et relevante immédiatement du Roi, à cause du château de Carentan, comme celle de Canisy, à cause du château de Falaise (1).

Depuis l'érection de Canisy en marquisat, la baronnie du Hommet, jadis une des plus importantes du Cotentin, a perdu son ancienne splendeur. Cette décadence a été d'autant plus rapide que durant tout le XVIIe. siècle la branche des Carbonnels de Canisy a été très-distinguée par ses services militaires et par des emplois éminents qui en ont été la juste récompense.

C'est au temps de cette érection qu'il faut faire

(1) La Chesnaye des Bois, dict. de la noblesse, tom. III, verbo Canisy.

remonter la construction du château actuel, habitation considérable, mais qui, comme toutes celles de la première moitié du XVIIe. siècle, offre un extérieur imposant avec des distributions et des appartements bien moins commodes que dans le siècle suivant.

Ce fut en 1709 qu'Antoine de Faudoas épousa une fille que René de Carbonel avait eue d'un premier mariage.

D'une deuxième femme, celui-ci eut des fils qui devinrent après lui marquis de Canisy. Cette branche s'éteignit en 1700, et le marquisat de Canisy entra dans la famille de Faudoas, et passa de celle-ci, par mariage, à M. le comte de Kergorlay, pair de France, propriétaire actuel.

Dans le livre noir de l'Echiquier, j'ai trouvé des Carbonnels établis en Angleterre à une époque très-rapprochée de la conquête (1).

Hue (Hugues) de Carbonnel de Canegy (Canisy) portait *d'azur au chef de gueules à trois tourteaux d'hermines*(2); d'autres branches *brisent de trois tourteaux d'argent.*

Chevillard donne un peu différemment les armes des marquis de Canisy. *Coupé de gueules*

(1) Durand Carbonnel tenet feodum 1 militis de Galfrido de Magneville in Essex. Lib. nig. scacc. t. 1, p. 229.

(2) Dumoulin, catalogue de Bayeux, p. 5.

et d'azur à trois bésauts (tourteaux) d'hermines 2 et 1.

Les armes de Faudoas sont *d'azur à la croix d'ormi parties des armes de France*, à cause d'un mariage avec l'héritière de Barbazan, l'ami de Charles VII, son chambellan, un de ses meilleurs généraux, *le restaurateur du royaume et de la couronne de France*, enterré à Saint-Denis comme le connétable Duguesclin dont il eut la valeur et le dévouement.

Celles de Kergorlay sont *vairées d'or et de gueules* surmontées de la devise : « Aide-toi, « Kergorlay, et Dieu t'aidera. » Cette devise date de la bataille d'Auray (1364), où Jean de Kergorlay, troisième du nom, fut tué en combattant avec Duguesclin pour le parti de Charles de Blois.

L'emplacement de l'ancien château s'appelle le *Château-Robert* (Hubert). Il est au bas d'une avenue assez courte partant de l'habitation actuelle, et se dirigeant vers la vallée où coule la petite rivière d'Aure. Je n'y ai observé aucune trace de maçonnerie ; mais le mouvement de terrain annonce que cet emplacement a dû être considérable (beaucoup plus que celui du château de Saint-Gilles, qui est à l'autre bord de la vallée). Si, au lieu de Robert, on donnait à celui qui possédait autrefois l'ancien château de

Cauisy le nom de Hubert, ce serait le prénom de celui des Carbonnels qui accompagna le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre.

122. CHATEAU DE MARIGNY. La grande commune de Marigny, chef-lieu du canton qui porte son nom, le fut autrefois d'une baronnie qui donnait droit de séance à l'Echiquier de Normandie parmi les barons du Cotentin.

Elle offre au faiseur de recherches un emplacement de château très-remarquable et des plus considérables du département. Cependant je ne vois pas un seigneur du nom de Marigny à la conquête de l'Angleterre; je présume que celui qui possédait alors cette baronnie figura sous un autre nom à cette expédition mémorable.

Les plus anciens seigneurs de Marigny, dont j'aie eu connaissance, appartiennent à une des principales familles normandes établies en Angleterre dès le temps de la conquête : c'est celle de Say (ou Sey), qui tirait son nom d'une commune dans l'arrondissement d'Argentan.

Dans l'onzième volume de la *Gallia Christiana*, je trouve une chartre de 1060 où figure Picot de Say avec Robert et Henri ses fils (1); ils font à Saint-Martin-de-Séez des donations dans la paroisse de Say.

(1) Gall. Christ. XI. instrum eccles. Sagiensis, col. 152.

Dans le siècle suivant, Jourdain, seigneur de Say, et Luce sa femme, fondèrent l'abbaye d'Aunay (1). Gilbert, fils de Jourdain, confirma, en 1151, les donations faites par son père à cette abbaye. Il y en ajouta de nouvelles (2); il data sa chartre de son *château de Marigny* (3), et mourut peu après, sans avoir été marié.

De trois enfants de Jourdain il ne restait plus qu'une fille nommée Agnès : elle épousa Richard du Hommet, connétable de Normandie, et lui apporta en mariage tous les biens du fondateur d'Aunay.

Son mari, elle et leurs trois fils Guillaume, Enguerrand et Jourdain, confirmèrent de nouveau les donations du fondateur. Parmi les donations qu'ils y ajoutèrent, on voit Marigny avec le bourg (4).

Nous avons établi que Marigny fut d'abord à la famille de Say, puis à celle du Hommet; il nous reste à prouver que ce ne peut être Marigny dans un autre diocèse : cela est aisé au moyen du livre noir de l'évêché. Voici ce que j'y

(1) Gall. Christ. xi, col. 443.
(2) Ibid.
(3) Neust. pia, p. 760.
(4) Ibid, p. 759.

trouve : *Ecclesia de Marigneio patronus abbas de Alneto.*

La seigneurie de Remilly, unie à celle de Marigny dès le temps des premiers du Hommet, après Jourdain et Gilbert de Say, formait ainsi réunie une demi baronnie, et devait au roi Philippe-Auguste le service de deux chevaliers et demi (1). Ce service se faisait par Enguerrand du Hommet, pour le connétable, son frère aîné.

Après les du Hommet, le premier baron de Marigny et de Remilly que je trouve est le sire Guillaume de Courcy. Sous le règne de Philippe-le-Hardi il épousa Anne, héritière de ces deux seigneuries, qu'elle lui apporta en mariage (2).

Tiphaine de Courcy, héritière de ces deux seigneuries dans le XIVe. siècle, les porta en mariage à Gilbert de Malesmains (3), dont nous avons parlé, en faisant l'énumération des châteaux de l'arrondissement d'Avranches, à l'article Sacey (4).

Jeanne, fille et héritière de Gilbert, épousa Olivier de Montauban, seigneur bréton, qui mourut en 1388 (5). Les descendants, seigneurs de

(1) Lib. feodor. Philip. reg. Aug. penès nos, p. 3.
(2) La Chenaye des Bois, Diction. verbo Courcy.
(3) Laroq., maison d'Harc., p. 1311.
(4) Voir le tom. précéd., p. 132-133.
(5) Grands offic. de la couron., tom. VII, p. 856-7.

Marigny et Remilly, furent grands baillis du Cotentin.

Henri V, roi d'Angleterre, devenu maître de la Normandie vers 1418, confisqua la seigneurie de Marigny et la donna à un seigneur de Thiboutot qui avait suivi son parti; mais en 1450, Jean sire de Montauban, maréchal de Brétagne, en fut remis en possession et fut nommé grand bailly du Cotentin à la place de son père (1). En 1451, il rendit aveu au Roi des terres de Marigny et de Remilly. En 1465, il obtint droit de haute justice pour ses terres de Normandie. Il mourut à Tours en mars 1466. Sa fille unique, héritière de ses biens, les porta en mariage dans la famille de Rohan Guémené (2).

Quand M. Foucault, intendant de Caen, à la fin du XVIIe. siècle et au commencement du XVIIIe., donna l'état de sa généralité, le seigneur de Marigny était un Rohan-Guémené. M. de Guer, autre seigneur bréton, possédait le marquisat de Marigny au commencement de la révolution.

D'après un aveu de la seigneurie de Marigny, rendu au Roi en 1408, on voit que c'était alors

(1) Hist. manusc. des grands baillis du Cotentin. — Grands offic. de la couron., tom. VII, p. 857.

(2) Grands offic. de la couronne, t. IV, p. 78 à 80.

une demi-baronnie dont dépendait Gratôt qui était un fief de chevalier.

Antérieurement à cette époque, il y avait à Marigny *un château avec douves et fossés et un vivier à refoul*. Le seigneur était patron de la chapelle de Remilly dont il avait l'administration. Le seigneur de Camprond était obligé de passer une nuit à la porte du château, dans la rue du Nord, avec trois flèches ferrées.

Marigny avait été démembré de la baronnie de Say à Quettreville, qui s'étendait aux paroisses de Cérences, Gemilly, Guéhébert, la Haie-Contesse, Hauteville-le-Guichard, Marigny, le Lorey, le Mesnil-Vigot, l'autre moitié à Remilly, Saint-Ebremond, Saint-Louet-sur-Lozon, Saint-Nicolas de Coutances.

Le seigneur de Marigny possédait à Hauteville-le-Guichard une futaie de quatre-vingt arpents, close en partie de murs, et un château que M. de Guer avait remplacé par une très-belle habitation moderne vendue durant la révolution, et détruite avant d'avoir été terminée.

En sortant du bourg de Marigny pour aller à la grande route de Coutances à Saint-Lô, on voit vers le midi la grande *Motte* de l'ancien château fort. Cette élévation factice, nommée encore *Butte du Castel*, est escarpée, quoique peu

élevée. Elle était en grande partie défendue par les eaux du vivier qu'on y faisait refluer à volonté. Je n'y ai reconnu aucunes traces de maçonnerie.

La famille de Say a été illustre en Angleterre dans les temps rapprochés de la conquête. Son nom y subsiste encore sur la liste des lords. Banks la fait remonter à *Picot* de Say qui vivait sous le règne du Conquérant. Elle portait autrefois *écartelé d'or et de gueules* (1).

Je ne donne pas les armes des autres seigneurs de Marigny. Elles se trouvent presque toutes gravées dans l'histoire des grands Officiers de la couronne. Nous verrons bientôt celles des barons du Hommet.

CANTON DE SAINT-JEAN-DE-DAYE.

123. CHATEAU D'EGLANDES. J'ai bien peu de renseignements sur Eglandes. Il en est fait mention dans un acte de 1026 (que j'ai souvent cité) parmi les terres que le duc Richard III donna en dot à Adèle, fille du roi Robert, qui devint ensuite belle-mère de Guillaume-le-Conquérant. « *Pagum qui dicitur Egglandes* (2).

(1) Banks extinct baronage, tom. II, p. 461 et seqq.
(2) Acherii spicileg., édit in-4°., tom. VII, p. 203.

Je ne trouve personne de ce nom à la conquête de l'Angleterre ou sur les listes de la croisade de notre duc Robert.

Dans le XIIIe. siècle, l'église de cette petite paroisse avait deux cures, dont une était à la présentation de la famille de Thère, famille très-ancienne, qui a possédé le château d'Eglandes jusques dans la deuxième moitié du XVIIIe. siècle, qu'il passa par mariage dans celle de M. d'Ambray, chancelier de France.

On voit près du château actuel d'Eglandes l'emplacement de l'ancien château de Thère, indiqué évidemment par des restes de terrassements et d'enceinte d'une forteresse.

La famille de Thère portait *d'argent frètté d'azur au franc quartier de gueules.*

124. Chateau de Graignes. Voilà une autre paroisse dont les titres ne sont pas très-évidents pour figurer parmi celles qui ont eu leur ancien château. Il y a bien quelques anciens retranchements, mais j'en ignore l'origine. L'église remonte au temps de la conquête; à la même époque, elle appartenait déjà à l'*abbaye-aux-Dames de Caen*; je n'en connais pas le donateur; je ne puis en parler que pour mettre sur la voie.

Thomas et Richard de Graignes signèrent vers

1461 un acte de Richard de Bohon, évêque de Coutances, en faveur du prieuré de Bohon (1).

Après les seigneurs qui portèrent le nom de la paroisse, trois familles anciennes et bien connues, ont successivement possédé la terre de Graignes. Les premiers furent les *Meurdracs* dont nous avons parlé aux articles Trely et la Meurdraquière, arrondissement de Coutances. Robert Meurdrac était seigneur de Graignes en 1463 (2). En 1574, Charles de Thieuville, qui avait épousé l'héritière de Jean Meurdrac, commença la ligne des Thieuville de Graignes.

A l'article du Mesnil Garnier, nous avons donné des détails sur cette famille dont la branche de Graignes est connue sous le nom de Thieuville-Meurdrac. Par un mariage avec l'héritière de cette branche, Graignes passa, au XVIIIe. siècle, dans la famille de Saint-Gilles.

J'ai indiqué les armes de Meurdac et de Thieuville. Celles de Saint-Gilles étaient *d'azur à l'aigle éployé d'or, becqué et membré de gueules.*

Au défaut d'un ancien emplacement de château à Graignes, l'habitation des seigneurs peut

(1) Ex chartario majoris monasterii, V. mon répertoire in-f°, p. 268.

(2) Rech. imprimée de Montfaoucq, p. 72.

compter pour un château ; elle en porte le nom. Ses premières constructions remontent aux Meurdracs et aux premiers Thieuville.

125. CHATEAU DU HOMMET. La famille du Hommet fut une des plus considérables de la province sous les ducs de Normandie. Sous les Plantagenêts elle fournit une longue suite de connétables de Normandie. Son berceau se confond avec celui de nos anciens souverains. Elle a fondé en France et en Angleterre un grand nombre de monastères. Le château dont elle portait le nom est historique ; il a soutenu des siéges ; il existait encore comme forteresse sous le règne de Louis XIV., et pourtant il en reste à peine des traces. Cette importance, cette destruction presque subite méritent notre attention, et demandent des détails.

Les du Hommet et les Reviers, dont nous avons parlé à l'article Néhou et à celui de Montbourg, ont eu la même origine.

Roger, second fils de Gilbert, oncle de Baudouin de Reviers, seigneur d'Orbec, de Bienfaite et du Hommet, s'attacha à Robert Courteheuse contre Guillaume-le-Conquérant. Il partagea sa disgrâce et l'accompagna dans son exil.

Lorsque Robert devint duc de Normandie, Roger lui demanda avec instance, comme récom-

pense de son attachement, de ses services et de ses sacrifices, la seigneurie de Brionne, patrimoine de ses ancêtres. Au lieu de Brionne, le duc lui donna la terre du Hommet. Il se signala à la bataille de Brenneville près des Andelys en 1119, et y sauva la vie au roi Henri Ier., en abattant Guillaume Crespin qui allait le tuer (1).

Sous le règne d'Etienne de Blois vers 1138, Baudouin de Reviers, Renaud de Dunstanville et Etienne de Magneville surprirent le vicomte Roger d'Aubigny dans une embuscade et le tuèrent. Peu de temps après, Enguerrand de Say battit Renaud de Dunstanville et Baudouin de Reviers près du château du Hommet; il prit ce dernier et le tua pour venger la mort de Roger d'Aubigny (2).

Durant le règne de Henri II, les renseignements sur la famille du Hommet deviennent si abondants que loin d'être réduit à de pénibles recherches je me trouve presque dans l'embarras des richesses.

Dès le commencement de ce règne, Richard

(1) Grands offic. de la couron., tom. III, p. 630. — Orderic-Vital, apud norman. script., p. 570. — Laroq., maison d'Harc., p. 43 et 225. — Guill. Gemet, lib. VIII, cap. XV-XIX. — Rec. des hist. de Fr., tom. XII, p. 575.

(2) Orderic-Vital, rec. des hist. de Fr., tom. XII, p. 763, et apud norm. script., p. 916.

du Hommet reçut en récompense de ses services le titre de connétable de Normandie, avec des concessions très-étendues dans notre province et en Angleterre, où Henri II lui donna entr'autres la baronnie de Stamford dans le comté de Lincoln (1). Ce fut lui qui épousa une fille de Richard de la Haye (2) du Puits. Nous avons vu dans la première partie de mes Recherches sur les châteaux que le même Roi lui avait concédé la baronnie de la Luthumière, à Brix, et qu'il possédait en même temps celle de Varenguebec.

Parmi les monastères que fonda Richard du Hommet je connais celui de Saint-Frémond sur la Vire, auquel il donna entr'autres biens les cures et les dîmes de quatre paroisses dans le Nord du comté de Lincoln, entr'autres celle de Bouby que j'ai habitée long-temps (3).

Richard du Hommet mourut vers 1181 et eut pour successeur, comme baron du Hommet et comme connétable de Normandie, Guillaume son fils aîné. Ce fut lui qui fit dédier, en 1190, l'église de l'abbaye d'Aunay. Il signa comme té-

(1) Banks extinct baronage, tom. 1, p. 101. — Hist. d'Harc., p. 1474, preuves. — Rec. des hist. de Fr. XIII, p. 255.

(2) V. chât. de la Haye-du-puits et Varenguebec, arrond. de Coutances.

(3) Tanner's notitia monastica. Je possède une copie de l'acte de fondation.

moin un traité conclu en 1200 entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, au sujet de la succession de Richard-Cœur-de-Lion et pour fixer les limites de la France et de la Normandie (1).

Deux ans plus tard, le roi Jean étant à Caen l'envoya vers Philipppe-Auguste, pour lui proposer une trève qui ne fut pas acceptée. Il fit sa paix avec le Roi de France qui lui conserva sa place de connétable. Il avait encore cette dignité quelques années plus tard, quand le Roi de France fit rédiger l'état des fiefs de la province. On voit par ce registre que l'importance de la baronnie du Hommet était alors pour le moins égale à celle de Briquebec et supérieure à celle de Saint-Sauveur. « Guillelmus de Humeto constabularius « Normannie tenet...... de domino Rege hono- « rem de Humeto per servicium 5 militum et « habet de eadᵐ. baroniâ XXII feoda militum « ad servicium suum proprium qui reperiunt « istos V milites quando opus est (2) ad servi- « cium D. regis. »

Je trouve ensuite un Richard 2ᵉ. du nom, baron du Hommet et connétable de Normandie, et son fils Guillaume 3ᵉ. qui l'était à son tour en

(1) V. apud Duchesne, norman. script., p. 1056. — Neust. pia, p. 760-1. — Banks, t. 1, p. 104.

(2) Lib. feod. Philip. Aug. penès nos, p. 3.

1239. Cette date a besoin de preuves pour guider le lecteur au milieu des incertitudes occasionnées dans l'histoire des seigneurs du Hommet par le grand nombre de leur fils et la conformité de leurs noms. « Ego autem Willelmus de Hu-« meto, constabularius Normanniæ, filius Ricardi « de Humeto *junioris*, requisitus à Priore Sancti « Fromondi et ejusdem loci conventu ut car-« tam ab *antecessoribus* eidem monasterio con-« cessam renovarem, etc. A. D. MCCXXXIX (1).

Ce Guillaume du Hommet fut au nombre des barons auxquels Louis VIII mourant en 1226 fit mander de se trouver au sacre de Louis son fils encore mineur, et un de ceux qui écrivirent au Pape Grégoire IX pour se plaindre des entreprises des ecclésiastiques du royaume sur la juridiction séculière. Il est qualifié seigneur du Hommet et de *la Rivière* dans un titre de 1228.

En 1231, il aumôna ou confirma quelques terres à l'abbaye de Hambye. Le jour de sa mort est marqué dans le nécrologe de la Perrine (que je possède) au premier mars, sans indication d'année. La mort d'Eustache de Montenay, sa femme, est indiquée au mois de mai 1254.

Jean du Hommet prend le titre de connétable

(1) V. mon rec. des chart., ext. du cart. de St.-Fromond, penès nos.

de Normandie dans une de ses chartres donnée en 1252 en faveur de l'abbaye de Mondaye. Il ne vécut pas long-temps après cette date, et mourut sans postérité. Sa succession et le titre de connétable passèrent à son oncle Jourdain du Hommet, troisième du nom. Il prend le titre de connétable de Normandie dans une chartre de 1253 en faveur de l'abbaye de Longues.

En mourant il ne laissa que des filles ; elles partagèrent entre elles la baronnie du Hommet, et apportèrent à leurs maris des prétentions au titre de connétable, sujet de procès qui n'ont fini qu'avec le titre lui-même. L'aînée épousa Amaury de Villiers, la deuxième Philippe de Hottot, et la troisième Robert de Mortemer. Leurs noms se trouvent fréquemment dans l'Obituaire de la Perrine, et embarassent beaucoup ceux qui cherchent à démêler la suite des barons du Hommet.

A l'article de la Luthumière, et surtout de Varenguebec, j'ai donné des détails sur les descendants de Robert de Mortemer, qui avaient le droit le plus apparent au titre de connétable. Je vais entrer dans quelques explications sur la postérité des autres filles de Jourdain.

De Jeanne du Hommet, Philippe de Hottot ne laissa qu'une fille ; elle épousa le sire Guillaume

de Montenay, qui servit en Flandre en 1338. Guillaume de Montenay, leur fils, baron du Hommet, servit en cette qualité avec deux chevaliers et seize écuyers de sa compagnie; et en 1371, avec trois chevaliers et dix-huit écuyers. Il était mort en 1372.

Il avait épousé Isabelle de Meullant, veuve d'Olivier *Paynel*, qui se remaria en troisième noces à Henri de Thieuville, seigneur de Guéhébert, mort en 1398, dont elle eut une fille. Elle mourut en 1417 et fut inhumée près de son mari dans la chapelle fondée par eux au monastère de la Perrine, où j'ai encore vu il y a peu d'années trois tombeaux aux armes de Montenay, mais sans alliance ou inscription.

Guillaume de Montenay, troisième du nom, baron du Hommet, mourut en 1412. Son fils Guillaume, baron du Hommet *et de la Rivière*, était capitaine de la ville et château de Carentan en 1414. Il fut tué à la bataille de Verneuil, et laissa de Jeanne de Ferrières, sa femme, Jean, sire de Montenay qui, en 1452, fit hommage au roi Charles VII des baronnies du Hommet et de la Rivière.

En 1462, il vendit ces seigneuries pour payer les dettes qu'il avait contractées durant la guerre avec les Anglais. Il y a quelques difficultés sur

la date de cette vente ; car on voit, par des titres particuliers, que Jean de Villiers prenait, dès 1459, le titre de baron du Hommet ; mais ceci tient à d'autres causes, dont l'explication serait trop longue (1). Quoiqu'il en soit, avant de nous occuper de ce nouveau baron du Hommet, nous avons à parler de la prise du château par les Anglais.

Le 14 de mars 1417 (l'année commençait à Pâques), Guillaume de St.-Nicolas, capitaine du château du Hommet, le rendit au comte de Glocester, qui accorda la permission d'y demeurer à tous ceux qui se soumirent au roi d'Angleterre (2).

Le 5 mai suivant, Henri V concéda à Edouard, comte de Mortain, le château et la baronnie du Hommet « *et omnia castra quæ fuerunt Wil-* « *lelmi de Montenay* (3).

En 1420 le même roi donna à Jean Westby les biens de Regnault (*Reginaldi*) du Hommet (4).

Le château du Hommet est compté parmi

(1) C'était comme descendant d'une fille de Jourdain du Hommet que Jean de Villiers avait des prétentions au titre de baron du Hommet.

(2) Rymer.

(3) Gautier, registre de Henri V, p. 20.

(4) Rolles normands de Carte, tom. 1, p. 242.

ceux du Cotentin que les Brétons et les Français reprirent en 1449 (1).

La partie de la châtellenie du Hommet, connue depuis ce temps sous le nom de *château de la Rivière*, fut expropriée, en 1462, sur Jean de Montenay, et achetée par Cristophe de Cerisay, seigneur de Vély (2). C'est là probablement l'origine d'une nouvelle baronnie dont nous parlerons présentement. La partie du Hommet fut acquise à la même époque par Jean de Villiers.

En 1465 celui-ci rendit aveu au roi de la baronnie du Hommet. Je possède une ancienne copie de cet aveu curieux et très-détaillé : cette pièce est intéressante pour prouver quelles étaient alors les dépendances de la baronnie démembrée. On voit qu'elle n'avait plus son ancienne importance ; elle ne devait plus au roi que le service de deux chevaliers et demi pendant quarante jours (3).

Dans cet aveu, il n'est pas parlé du titre de connétable, mais bien du château fort que devaient garder les seigneurs de sa dépendance. Il y avait haute justice, siège de vicomté, tabellions et garde des sceaux. Cette baronnie relevait du roi en son domaine de Carentan.

(1) Gruel, hist. du Connét. de Richemont, p. 139.
(2) Laroque, hist. de la mais. d'Harcourt, p. 145.
(3) V. mon rec. de chartres, in-4°., p. 44 à 46.

Dans le XVIIᵉ. siècle il y avait encore une garnison au château du Hommet. On m'a communiqué une sentence rendue par M. le comte de Longaunay, gouverneur de Carentan, relativement à la solde de la garnison du Hommet, commandée par noble homme Guillaume Le Roy de Daye, à raison de quarante écus d'or soleil par mois. M. Le Roy du Campgrain, descendant de ce commandant, auquel je dois cette communication, m'a dit qu'il a vu d'autres pièces au moyen desquelles on prouverait facilement qu'il y a eu garnison dans ce château sous le règne de Louis XIV. Le croirait-on en voyant les restes de son emplacement? Croirait-on qu'en moins de deux siècles tout ce château des connétables héréditaires de Normandie a entièrement disparu; qu'il n'en reste plus une seule pierre; que les habitants du Hommet peuvent à peine indiquer le lieu où il fut; qu'il ne reste plus aucunes traces de l'église, quoiqu'elle ait subsisté jusqu'à la révolution; et qu'au lieu d'un bourg où se tenait un marché, on ne retrouve plus qu'un misérable hameau dont toutes les maisons, excepté une, sont entièrement construites en torchis?

Peu d'endroits dans le département ont eu une existence plus distinguée, plus durable, jusqu'à des temps voisins du nôtre: pas un peut-être n'en a plus complètement perdu les traces.

Le temps a dévoré jusques à ses ruines.

Une petite partie de la motte du château du Hommet se voit encore dans une prairie au bord de la route du Pont-Hébert à Remilly ; mais il faut avoir l'habitude d'examiner ces emplacements pour soupçonner que ce puisse être celui d'un château jadis considérable, et qui avait une garnison sous le règne de Louis XIV.

Les armes des anciens seigneurs du Hommet étaient, suivant un armorial dressé sous le règne de Charles V, *d'argent à trois fleurs de lys de gueules*, et suivant le baronnage de Banks, *d'argent à la bordure besantée de gueules* (1).

Les Montenay portaient *d'or à deux fasces d'azur à une orle de coquilles* (2) *de gueules*.

Les Villiers *fretté d'argent et d'azur de six pièces à trois molettes de sable en chef* (3).

126. CHATEAU DE LA RIVIÈRE. Nous venons de voir que des partages de sœurs avaient commencé le démembrement de la châtellenie du Hommet ; que peu d'années après l'expulsion des Anglais, elle était réduite de moitié, et que la partie connue depuis ce temps sous le nom de

(1) Dumoulin, catal. de Bayeux, p. 7. — Banks extinct baron., tom. 1, p. 101.

(2) Dumoulin, ib., p. 6.

(3) Idem, ib., p. 3.

baronnie de la Rivière fut décrétée en 1462 sur Jean de Montenay, et vendue à Cristophe de Cerisay (1).

Le nouveau possesseur et ses descendants, qui prirent encore long-temps le titre de barons du Hommet, construisirent sur leur domaine de la Rivière un château bien plus beau, mais bien moins fort. C'était le goût de l'époque; on commençait à penser plus à la commodité de l'habitation qu'aux moyens de défendre la forteresse; d'ailleurs la famille de Cerisay pouvait donner beaucoup à la magnificence; Guillaume de Cerisay était un des généraux des finances de Louis XI. L'église de Carentan qu'il fit construire est une preuve de son opulence.

Ce château que j'ai fait dessiner de deux côtés était au fond d'une cour spacieuse entourée d'une enceinte flanquée de tours et de défenses extérieures, plus agréables à dessiner qu'elles n'étaient réellement utiles. Cependant le besoin de s'y défendre est encore indiqué par ces accessoires, et plus encore par le choix d'un emplacement marécageux et entouré d'eau.

Cristophe, Guillaume et Nicolas de Cerisay possédèrent successivement la baronnie de la Ri-

(1) Supr., p. 282.

vière (1) et travaillèrent à construire le nouveau château.

Une fille de Nicolas épousa, en 1538, le chancelier Olivier, et lui apporta en mariage le château de la Rivière. Leur fils Jean Olivier, baron de la Rivière, avait encore des prétentions au titre de baron du Hommet. En 1567, il épousa Suzanne de Chabannes, et mourut en 1597. Jean son fils eut encore la baronnie de la Rivière et le titre du Hommet, ainsi que son fils Louis (2) qui mourut en 1671.

Marie Olivier qui hérita de cette baronnie la porta en dot à Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, et mourut à 46 ans en 1684 (3).

Quelque temps après sa mort, la seigneurie de la Rivière fut vendue; car M. Foucault, intendant de la généralité de Caen, dit dans les manuscrits qu'il a laissés : « Le marquis de Grâtot « de la maison d'Argouges l'a acquis il y a quel« ques années ; il y a environ quinze fiefs nobles; « elle a valu 22,000 l. de revenu et en vaut en« core environ 16,000 l. »

Des vieillards, et entr'autres M. Dubosc de Beaumont, propriétaire du château du Mes-

(1) Laroque, maison d'Harc., p. 145.

(2) Grands offic. de la couronne, tom. v, p. 484-6.

(3) Ibid., tom. 1, p. 439-40.

nivité à Airel, âgé de 95 ans, ont connu les d'Argouges au château de la Rivière qui, au moment de la révolution, appartenait au prince de Tingry. Il a été acheté par M. Le-Pacquois de Saint-Lô.

Ce château, comme ceux du temps de Louis XII et de François Iᵉʳ., était plus pittoresque que fort. C'était une résidence moins incommode à habiter que les châteaux d'une époque antérieure.

En allant de Saint-Lo à Carentan, à la hauteur de Saint-Jean-de-Daye, à un quart de lieue de la grande route, on aperçoit, isolés au milieu des marais, les restes très-apparens de ce château. Ceux qui sont attirés par le désir d'observer de plus près ces restes, assez conservés pour donner une juste idée de ce qu'il fut naguères, sont récompensés de leur peine. La porte d'entrée qui se trouve au levant de l'enceinte est flanquée de deux grosses tours circulaires qui ne présentent aucune trace de créneaux. Le dessus de la porte prouve qu'on y entrait par un pont-levis.

Un grand écusson placé au dessus de cette porte avait des supports. Les armoiries en ont été tellement mutilées durant la révolution qu'il est impossible de les reconnaître.

Une troisième tour assez semblable à celles de l'entrée existe au Nord de l'enceinte ; sa partie inférieure est voûtée ; j'y ai observé des meurtrières. Long-temps avant la révolution, l'étage supérieur de cette tour avait été converti en colombier.

L'habitation était au fond de la cour, vers le couchant, à deux cents pas de la porte d'entrée.

Cette habitation n'est pas aussi considérable que les accessoires pourraient le faire présumer. Elle avait environ cent pieds de longueur et n'était pas double. Un escalier hexagone en déborde le front, vers le centre. Le sommet élevé de cet escalier, un pignon très-entier et tourné au Sud-Ouest forment les principaux traits du dessin de cette partie. On voit encore dans ce bâtiment des restes d'appartemens et de cheminées. Les fenêtres sont grandes et d'un goût assez moderne pour faire penser qu'elles ont été retravaillées dans le XVII.e ou le XVIII.e siècle, ou au moins qu'on en a fait disparaître les croisées massives du XVI.e

La chapelle était dans la cour au midi de l'enceinte. Elle est tout-à-fait détruite.

Un bâtiment voûté, qui s'avance un peu dans le fossé, vers le Sud-Ouest, était la prison.

L'enceinte est à peu près entière. Ses mu-

railles sont loin d'avoir l'épaisseur et la solidité qui caractérisent généralement les anciens châteaux.

Les eaux qu'on pouvait faire refluer à volonté tout à l'entour en faisaient la principale défense. Ce château était construit sur un terrain bas, sans même qu'on y ait ajouté ces tertres ou ces terrassements qui marquent communément la place des châteaux forts.

M. d'Argouges de Ronton, frère du marquis de Gratôt, est un des derniers qui aient occupé cette habitation devenue tout-à-fait désagréable, surtout depuis qu'on eut abattu les arbres qui l'entouraient. Elle était sur la commune de Saint-Frémond.

Les armes de Cerisay étaient *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croisettes d'or.*

Celles d'Olivier, *écartelé, au 1er. et 4e., d'azur à six bésants d'or au chef d'argent; au 2e. et 3e., d'or à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois étoiles de champ.*

Ruzé d'Effiat, *de gueules au chevron d'argent accompagné de trois lions de*

Nous avons vu les armes d'Argouges à l'article de Gratôt.

CANTON DE CARENTAN.

127. CHATEAU DE CARENTAN. Celui-ci ne fut jamais une propriété particulière. Après avoir fait partie du domaine ducal, il fut réuni par Philippe-Auguste à celui de la couronne, auquel il a constamment appartenu jusqu'à la révolution, excepté pendant l'occupation des Anglais, le temps du Roi de Navarre et quelques instants durant les guerres de religion. Je n'ai donc aucune recherche à faire sur ses possesseurs, mais son importance comme forteresse nécessite un assez long article.

C'est dans l'historien Ordéric-Vital que je trouve la première mention de Carentan. Cet auteur avait environ trente ans à l'époque du séjour de Henri Ier. à Carentan en 1106. Ce qu'il en dit est précieux pour donner une idée de ce lieu au commencement du XIIe. siècle, et plus encore pour faire connaître les mœurs et les coutumes du pays à cette époque, ainsi que l'éloquence de la chaire, si toutefois on doit en juger par le sermon qu'y prêcha un des plus vénérables évêques de ce temps, où Vital était déjà connu, et où Serlon de Savigny et Saint-Bernard allaient bientôt paraître.

En 1106, à la fin du Carême, Henri vint débarquer à Barfleur avec son armée. Il arriva à Carentan le Samedi Saint.

Serlon, évêque de Séez, vint l'y trouver, lui rendit hommage et y célébra la pâque avec ce roi. L'église (*basilica*), où il célébra l'office divin, était pleine de meubles et d'instruments aratoires que la crainte du pillage y avait fait apporter de tout le voisinage. Le prélat tira parti de cette circonstance pour peindre les malheurs d'un pays mal gouverné ; il commença par exhorter Henri à s'emparer du gouvernement des Etats de son frère.

Au milieu des graves réflexions que peut faire naître la politique de Serlon, il se trouve une tirade curieuse contre les longs cheveux, les barbes courtes et les souliers dont la pointe imitait la queue des scorpions. Ce morceau est précieux pour faire connaître les costumes adoptés alors en Angleterre et en Normandie. On y voit l'obligation où étaient les pénitents publics de porter les cheveux longs. « *Ecce squalorem pœnitentiæ converterunt in usum luxuriæ.* »

Je regrette beaucoup que l'espace me manque pour donner ici en entier ce passage singulier; mais la digression serait trop longue : je me borne à l'indiquer, et je reviens à ce qui regarde particulièrement le château de Carentan.

Orderic-Vital ne dit pas positivement qu'il existât alors, mais ce qui en reste maintenant offre des parties de cette époque. On y voit, vers le Nord, une porte bouchée dont le travail est tout-à-fait roman.

On pourrait aussi discuter pour savoir si Carentan était un village ou une ville. Le mot *vicus*, employé par l'historien contemporain, semble favoriser la première opinion ; on pourrait objecter que l'église est appelée *basilica*, nom qui n'indique pas l'église d'un village.

Depuis ce séjour de Henri I[er], un siècle s'écoule sans qu'il soit fait mention de Carentan. Le registre des fiefs de Philippe-Auguste nous apprend qu'il était au Roi au commencement du XIII[e] siècle.

On voit aussi par Rymer qu'en 1199 le roi Jean-sans-Terre y souscrivit deux chartes et des lettres de créance à des ambassadeurs (1). Ce monarque y était encore le 30 et 31 janvier et le 14 septembre 1200 (2).

D'après une notice sur Carentan, communiquée à la préfecture de la Manche il y a environ 25 ans, il paraîtrait que Carentan fut pris en 1142

(1) Act. public., édit. de La Haye, tom. 1, p. 36.

(2) Itiner. Johannis, Archiv. de la Tour de Londres. Archeolog. Londinensis, tom. XXII.

par le comte d'Anjou sur Etienne de Blois. Ce fait vraisemblable n'est pas rapporté par l'historien du comte d'Anjou. On y parle de *Carenc s.* L'aurait-on traduit par Carentan ?

Suivant M. Le Franc, la reine Blanche en fit réparer les fortifications en 1190. Il y a au moins là une erreur de date ; en 1190 Blanche n'était pas reine, et Carentan ne lui appartenait pas.

J'ai lu ailleurs que ces travaux de la reine Blanche eurent lieu en 1230 ; cette date est plus vraisemblable, mais je ne connais pas de garant de son exactitude.

Quand les Anglais descendirent à la Hougue en 1346, les fortifications du château de Carentan pouvaient résister même à l'armée d'Edouard III. Il y avait une garnison de soldats génois qui étaient disposés à se défendre ; mais les bourgeois rendirent la ville à la première sommation ; et la garnison forcée à se retirer dans le château ne put y faire une longue résistance. Elle y obtint pourtant une capitulation honorable, tandis que les bourgeois furent emmenés en Angleterre (1). Les fortifications furent démolies. Michel de Northbury, clerc du roi Edouard, qu'il suivit à cette expédition, dit que Carentan était alors aussi peuplé que Leycester (2).

(1) Froissard de Buchon, tom. II, p. 300.
(2) Ibid.

Peu de temps après, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, occupa Carentan qui faisait partie du domaine que le Roi de France lui avait cédé. Il en fit rétablir les fortifications.

Après la victoire de Cocherel en 1364, Duguesclin vint attaquer les places du Cotentin que tenaient les Navarrois. Pendant qu'il était occupé au siège de Valognes, Olivier de Mauny, un de ses lieutenants, vint assiéger Carentan. Le gouverneur navarrais fut obligé de se rendre à discrétion; mais Duguesclin ayant été appelé en Brétagne avec la majeure partie de ses troupes, y fut défait et pris à la bataille d'Auray. Après cet évènement, Carentan avec les autres forteresses du Cotentin, rentra sous la domination du roi de Navarre, mais la possession en était alors précaire et peu importante. Les Français n'attendirent pas à le reprendre jusqu'à 1378. Ils en étaient maîtres trois ans plutôt. En 1375, avant d'assiéger Saint-Sauveur-le-Vicomte, le général français y passa une revue, où Guillaume d'Anneville fut reçu avec quinze gentilshommes de sa suite (1). Voilà sans doute pourquoi cette place n'est pas nommée parmi celles du Cotentin que Duguesclin reprit en 1378.

(1) Généal. d'Anneville, onzième degré.

En 1388 le comte d'Arondel, qui avait passé toute la belle saison sur les côtes de la Brétagne et de l'Aquitaine, vint, vers Noël, descendre à Cherbourg et passa près de Carentan avec son armée. La ville avait une forte garnison commandée par les sires de Hambye et de Courcy. Le général anglais n'osa attaquer la ville. Après avoir ravagé le Cotentin et le Bessin, *il repassa le grand Vay* et vint avec son butin et ses prisonniers se rembarquer à Cherbourg, et passa en Angleterre (1).

Au commencement du siècle suivant (1404), le duc de Clarence fit une autre descente dans le Cotentin et y prit entre autres places Carentan, où il n'y avait pas de garnison suffisante; toutefois il n'y forma pas d'établissement. Quelques années plus tard le fameux Talbot, qui commençait sa carrière militaire, fut envoyé avec cinq à six cents hommes dans le Cotentin; mais il essuya un échec devant Carentan. Son détachement fut défait par les habitants du pays, et il eut beaucoup de peine à repasser les Vés avec un petit nombre des siens (2).

En 1417, Jean de Villiers, capitaine de Ca-

(1) V. le Froissart de Buchon, tom. XI, p. 473-4.

(2) Masseville, tom. IV, p. 64. — Chart. de Normandie, par Le Megissier, p. 170.

rentan, le seigneur de Rochefort, Johan de Saint-Germain et Johan Mégéant, au nom des chevaliers, écuyers, bourgeois et habitants de cette ville, la rendirent par capitulation à Jehan de Robessart à Guillem Beauchamp, chevaliers commis par le duc de Glocester (1). Ce château et celui de Saint-Lô sont les seuls du pays où il soit fait mention d'artillerie dans les capitulations de cette année. Je ne prétends pas pour cela qu'il n'y en eût pas d'autres, et notamment dans celui de Cherbourg.

Après la prise de Saint-Lô, en 1449, le duc de Bretagne et le comte de Richemont firent investir Carentan. La garnison ne tint que trois jours; les habitants furent remis en possession de leurs biens (2).

Après l'expulsion des Anglais, plus d'un siècle se passa sans que la tranquillité de Carentan fût troublée par de nouvelles guerres. Les protestants s'en saisirent en 1562, le rendirent en 1563, le reprirent et le rendirent encore en 1568. Enfin, en 1574, le comte de Montgommery s'en empara de nouveau et y fit faire, avec de grands travaux et de grandes dépenses, des

(1) V. la capitulation dans Rymer. — Rolles nomands, tom. 1, p. 253.

(2) Monstrelet, tom. III. — Gruel, hist. du Connétable.

fortifications dont on distingue facilement des restes à la partie Est du château.

Le comte de Lorge, son fils, fut chargé par lui du commandement important de cette forteresse devenue susceptible d'une longue défense; mais la nouvelle de la prise du comte de Montgommery et de la mort de Colombières, jointe à la perte de Saint-Lô, jeta l'épouvante dans la garnison de Carentan; elle tint peu de jours, et capitula le 28 juin 1574. Je possède une partie de la capitulation; elle est trop longue pour trouver ici sa place.

Le maréchal de Matignon, peu de temps avant sa mort arrivée en 1597, reçut de Henri IV l'ordre de faire démolir les fortifications de Carentan, du château de Valognes, du fort et des ponts d'Ouve et de Barfleur. L'ordre fut exécuté pour les deux dernières places et différé pour Carentan et Valognes, dont les fortifications subsistèrent encore un siècle (1).

Une grande partie du château de Carentan existe encore, mais il ne pourrait tenir contre une attaque sérieuse. On peut y étudier l'architecture militaire, dont il y a des modèles depuis le XIIe. siècle jusqu'à la fin du XVIe.

(1) Hist. du Maréchal de Matignon, p. 359.

Le donjon, démoli depuis vingt-cinq ans, était employé comme dépôt provisoire de poudres. On peut voir d'anciens plans de ce château dans les archives du génie militaire à Carentan, la Hougue et Cherbourg.

128. FORTERESSE DES PONTS D'OUVE. La position des ponts d'Ouve, à une demi-lieue de Carentan, sur la route de Valognes, au milieu de rivières et dans des marais qu'il y a moins d'un siècle, étaient presque continuellement inondés, est, on ne peut mieux choisie, pour empêcher un ennemi venant vers Carentan de pénétrer dans la presqu'île du Cotentin. Elle a dans tous les temps attiré l'attention. Sous les Romains il y eut un port de mer, et dans le moyen âge une forteresse; c'est de celle-ci que nous devons nous occuper.

Michel de Northbury qui, en 1346, accompagna le roi Edouard III à son expédition de France, dit que, le 19 juillet de cette année, les Anglais allèrent de Valognes jusqu'aux *ponts d'Ove* qui avaient été *débruisés* (rompus) par les habitants de Carentan. Le roi Edouard les fit refaire durant la nuit et passa le lendemain à Carentan qui n'en est qu'à une lieue anglaise (1).

(1) Michel de Nortehbury, v. le Froissart de Buchon, tom. II, p. 300.

Le roman de Duguesclin, cité par M. Secousse (1), donne du fort des ponts d'Ouve l'idée d'une place importante. « La première se-« maine après que Valongne fut prise, Olivier « de Mauny fut détaché de l'armée pour assiéger « Carentan qui se rendit. Duguesclin fit venir le « capitaine de Carentan, et lui demanda comment « il fallait s'y prendre pour se rendre maître de « *Douvres.... La ville est fermée et forte.* Il « y a une église fermée et entourée de fossés (2). « Il y avait dans la place un chevalier anglais « nommé Hue de Carvaley (3). »

M. Sécousse donne ensuite le récit circonstancié des moyens que les Français employèrent pour pénétrer dans la place par un passage souterrain, de la surprise de la garnison et du succès de cette entreprise. Tout ce récit, tiré des auteurs contemporains, est très-curieux, mais trop long pour trouver place ici.

(1) Mém. de Ch.-le-Mauvais, tom. I, p. 62.

(2) Voici ce qu'en dit une ancienne vie de Duguesclin : « Au « chastel de Douvre y avait un fort moutier. La forteresse était « fermée de murs et fossés. » Vie de Duguesclin, in-4°. 1617.

(3) Hugues de Calvaley, que nos historiens appellent quelquefois Courelée, figure beaucoup dans l'hist. des compagnies. Ce fut un des grands capitaines de son temps. Il mourut en 1386, et fut inhumé dans l'église de Bunbury, où il avait fondé une collégiale. Beauties of England (Chester), tom. I, p. 244.

Le 27 mars 1417 (18), Jean Fortescu, gouverneur de la forteresse des ponts d'Ouve, la rendit à Jehan Robessart et Guillaume Beauchamp, chevaliers envoyés par le duc de Glocester, qui prirent Carentan dans le même temps (1).

En 1419, le roi Henri V concéda ce fort à Guillaume Rothelane (2); défense fut faite aux gens du pays de le molester.

Après la reprise de Carentan, en 1449, le duc de Brétagne et le comte de Richemont vinrent attaquer la place et la prirent d'assaut (3).

Les protestants s'en emparèrent en 1574. Dans une généalogie appuyée sur des pièces authentiques, je trouve que la même année Guillaume d'Anneville fut employé par le comte de Matignon à divers sièges, et entre autres à celui des ponts d'Ouve.

Nous avons vu, à l'article de Carentan, que peu de temps avant sa mort, en conséquence d'un ordre du roi Henri IV, le maréchal de Matignon avait fait démanteler le fort des ponts d'Ouve.

Depuis ce temps ses fortifications ne furent jamais rétablies; mais on y a souvent fait des

(1) Rymer, Rolles normands, tom. 1, p. 292.

(2) Rolles normands, tom. 1, p. 269.

(3) Monstrelet; Chartier, Gruel.

travaux provisoires pour assurer contre un coup de main ce poste dont la situation sera toujours importante, surtout depuis qu'on a entièrement abandonné le passage du grand Vay qui était autrefois la grande communication entre le Cotentin et le Bessin, tandis qu'elle se fait maintenant entièrement par Carentan et le pont du petit Vay.

Guillaume aux épaules était, en 1363, capitaine de *la bastide* des ponts d'Ouve. L'année suivante il fut nommé par le roi de Navarre capitaine de la ville et chastel de Gavray (1).

Sur un des livres de l'ancienne bibliothèque des Augustins de Barfleur, j'ai lu ce qui suit, écrit à la main au commencement du volume :

« Noble homme Jehan de Botout, bailly de St.-« Sauveur-Lendelin et *capitaine des ponts* « *d'Ouve*, à la requête de frère Guillaume Le « Tellier, religieux augustin du couvent de *Ba-* « *reflourt*, qui prescha l'Advent à Carentan en « 1519, lui donna cel livre et fut fait ledit don « pour prier Dieu pour ledit seigneur Bailly. »

Nous avons donné dans un autre Mémoire, au commencement de ce volume, les raisons que nous avions de croire à la tradition d'un port aux ponts d'Ouve dans les temps de la domination

(1) Renseignements manusç. fournis par M. Guiton.

romaine. On m'a assuré qu'en creusant le terrain pour les fossés, pour le canal et pour les ponts, on y avait trouvé d'anciennes fondations très-solides avec de gros anneaux de fer qui ont dû servir à amarrer des navires.

129. Chateau de Bohon. A deux lieues au midi de Carentan, en remontant la rivière de Taute, on trouve, dans un quartier isolé et marécageux, les villages des *Bohons*, qui ont donné le nom à une famille dont les services à la conquête de l'Angleterre furent récompensés par le Conquérant. Cette famille devint encore plus puissante sous les rois Anglo-Normands. Après avoir joui du titre de connétable héréditaire d'Angleterre, durant un grand nombre de générations, elle tomba en quenouille et s'éteignit dans celle des rois.

Sur son histoire postérieure à la conquête, les Anglais nous fournissent des détails abondants et précieux. Après avoir fait usage de leurs renseignements, je vais tâcher de m'acquitter envers eux, en leur fournissant ceux qui leur manquent sur le berceau de ces seigneurs et qui ne peuvent s'acquérir que sur les lieux.

Le nom de Bohon est sur toutes les listes des seigneurs qui suivirent le duc Guillaume en Angleterre. Le poète Wace, qui vivait à une époque

rapprochée de la conquête, nous apprend l'âge et le prénom de celui qui y figura.

Et de Bohon li *vieil* Onfrey (1).

Banks l'appelle Humphrey-le-Barbu, parce que, contre la coutume des Normands à cette époque, il portait une longue barbe. Le même auteur assure qu'il était parent du Conquérant (2).

Sa fortune ne semble pas avoir été considérable avant la conquête; il paraît même qu'il n'obtint d'abord que des concessions peu importantes, si l'on en juge par le Domesdaybook rédigé vingt après. Je ne l'y trouve porté que pour une seule seigneurie, celle de Tatersford dans le comté de Norfolk.

En se mariant, son fils Onfroy II augmenta beaucoup la fortune que son père lui avait laissée. Il laissa un fils du même nom qui fut en grande faveur auprès du roi Henri Iᵉʳ., dont il était l'échanson, et le Sénéchal. Cette faveur lui fournit le moyen d'épouser une des premières héritières d'Angleterre, Marguerite, fille aînée du comte de Héréford (3). Il fut un des plus fermes partisans

(1) D'autres disent et de Bohon *si vint* Onfrey.

(2) Banks extinct. baronage, tom. III, p. 354, Earls of Hereford. — Britton Norfolk, p. 66.

(3) Ibid, p. 355.

de l'impératrice Mathilde contre Etienne de Blois. Il possédait dans le Wiltshire le château de Trobrigge qu'il fortifia. Ce château fut pris en 1150 par le roi Étienne.

Mathilde, en récompense des services qu'Onfroy lui avait rendus, et du ferme attachement dont il lui avait donné des preuves dans les plus grands embarras, le fit son grand échanson en Angleterre et en Normandie, par une charte particulière. Il mourut la trente-troisième année du règne de Henri II, et fut inhumé à l'abbaye de Lanthony, fondée par son beau-père, dans le comté de Glocester, où l'on conserve des annales très-curieuses de ce temps.

Son fils Onfroy IV fut connétable de l'Angleterre au droit de Marguerite sa mère, fille aînée du comte de Huntingdon; il eut Onfroy V, comte de Héréford. Il prit les armes contre le roi Jean, ses biens furent confisqués; mais ils lui furent rendus la dix-septième année du règne de Jean (1). Il fut un des vingt-cinq barons qui garantirent l'exécution de la grande chartre. Sur un fac-simile de cet acte mémorable que je possède, on voit l'empreinte de ses armes.

Peu après il recommença la guerre contre le

(1) Banks, extinct. baronage, tome III, p. 354.

roi Jean et fut un de ses ennemis les plus acharnés. Il mourut à la croisade, au commencement du règne de Henri III ; son corps fut rapporté à l'abbaye de Lanthony (1).

Onfroy VI fut après lui comte de Hereford ; et prit le titre de comte d'Essex au droit de Mathilde sa mère. Après avoir assisté au couronnement de Henri III, il prit les armes contre ce prince qui le fit prisonnier à la bataille d'Evesham et confisqua ses biens. Cependant quelque temps après, il lui pardonna et lui rendit ses possessions. Il mourut au commencement du règne d'Edouard Ier., et fut inhumé avec ses pères.

De sa femme Mathilde, fille du comte d'Eu, il eut Onfroi VII qui mourut avant lui et fut inhumé à l'abbaye de Combermère. Il avait épousé la fille du baron de Brecknock, ce qui donna à son fils Onfroi VIII un nouveau titre.

Après différentes alternatives de faveurs et de disgrâces près d'Edouard Ier., il épousa la fille de ce roi et fit avec lui la guerre d'Ecosse. Il fut encore employé dans le même pays par Edouard II, fut fait prisonnier à la bataille de Striveling, et bientôt après échangé contre la femme de Robert Bruce.

(1) Banks, extinct., baronage, tome III, p. 354.

Après avoir été un des plus ardents ennemis de Gaveston, il fut aussi un des chefs de l'insurrection contre les Spensers, et fut tué à la bataille de Boroughbridge dans le comté d'Yorck. Son fils aîné Oufroi, destiné à continuer le nom dans la branche aînée, mourut fort jeune, de sorte que les grands titres de cette famille échurent à Jean, son second frère. Celui-ci ne laissa pas de postérité. Il eut pour successeur un autre Oufroi, son frère cadet, qui fut avec Edouard III à la bataille de l'Ecluse et à la descente qui eut lieu à la Hougue en 1346. Mais ses infirmités ne lui permettant pas d'y faire le service de connétable, il céda cette place durant sa vie à son frère comte de Northampton. Il mourut en 1361, et eut pour successeur Oufroi, fils de ce comte. Celui-ci ne vécut pas long-temps. Il avait épousé la fille du comte d'Arundel, et n'en eut que deux filles. Elles se marièrent toutes deux dans la famille royale : l'une à Thomas de Woodstock, duc de Glocester, fils d'Edouard III; l'autre au comte de Derby, petit-fils de ce roi (1). Son mari devint à son tour roi d'Angleterre sous le nom de Henri IV.

Outre la branche aînée qui possédait les titres

(1) Banks, extinct. baronage, tom. III, p. 360.

dont j'ai parlé, les généalogistes anglais citent la branche de Midhurst qui subsista jusqu'au règne de Henri VII, et portait *d'or à la croix d'azur* (1), tandis que celle de Hereford portait *d'azur à la bande d'argent entre deux cotices de même accostées de six lionceaux d'or* (2). Une famille de Bohon restée en Normandie portait, suivant l'armorial de la province, *d'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon de même*. J'ignore quels rapports cette dernière famille peut avoir avec nos Bohons ; mais, si on juge de l'ancienneté des armes par leur simplicité, mes soupçons seraient que la branche de Midhurst aurait l'écusson primitif, bien que celui de Hereford remonte déjà fort haut.

Après avoir donné un aperçu de ce que les seigneurs de Bohon devinrent en Angleterre, il me reste à donner quelques détails sur leur berceau.

J'ai dit qu'il était près de Carentan, au bord des marais de la Taute, dans un recoin isolé appelé *les Bohons*; c'est parce que ce quartier contient deux communes du même nom, Saint-Georges et Saint-André de Bohon.

(1) Banks, extinct., baronage, tom. 1, p. 244.

(2) Pine magn. Chart. Billy, hist. du dioc. de Cout., p. 138.

Un prieuré de Bénédictins, fondé par les seigneurs anglo-normands de cette famille, existait dans la paroisse de Saint-Georges. L'église paroissiale fut autrefois celle du prieuré qui, dès le XIIe. siècle, fut réuni à l'abbaye de Marmoutier près de Tours.

L'emplacement du château est sur Saint-André, au bord du marais; sa *motte* est encore entière. C'est un tertre artificiel assez remarquable, connu dans ce quartier sous le nom de *Castel*. Il est entouré d'un fossé presque comblé qu'on remplissait d'eau à volonté.

En 1092, sous le règne de Guillaume-le-Roux, le prieuré fut fondé par Osfroi de Bohon (1); quoique ce monastère fût, peu après sa fondation, uni à l'abbaye de Marmoutier; cependant il continua long-temps à former une maison particulière sous le gouvernement d'un prieur. Je trouve dans un registre de Marmoutier qu'au XVe. siècle il y eut jusqu'à neuf religieux sans compter le prieur.

Le 17 juin 1418, Henri V qui venait de conquérir notre pays, leur accorda main-levée de leurs biens (2), à charge de rendre compte au

(1) Archives de l'abb. de Marmoutier.

(2) Rymer, act. public.

trésor du roi de ce qui n'était pas nécessaire à leur raisonnable entretien.

Le chœur de l'église de Saint-Georges était jadis l'église du prieuré ; la nef était destinée à l'usage de la paroisse. Ce chœur a été bâti avec beaucoup de goût et de soin, presqu'entièrement en carreau de Caen, apporté probablement par eau.

Les chartres de ce prieuré prouvent que les connétables de l'Angleterre n'abandonnèrent pas leurs possessions de Normandie. Dans un acte donné par l'un d'eux après le milieu du XIIe. siècle, mais sans date, comme cela se pratiquait alors, ce seigneur parle de sa femme (Marguerite de Huntingdon) et de ses ancêtres, fondateurs du prieuré ; il confirme leurs donations et entr'autres celles de l'église de Saint-Georges. Cette chartre est confirmée par Richard de Bohon, évêque de Coutances (depuis 1150 jusqu'en 1179 (1). Je possède copie de la chartre et de la confirmation.

Dans son histoire de Geoffroy Plantagenêt, le moine de Marmoutier n'a pas oublié les parens du bienfaiteur de ce monastère qui servirent son héros avec beaucoup de dévouement. Il y parle souvent d'Engelger et d'Alexandre de Bohon, que Geoffroy fit gouverneurs de Domfront peu

(1) Gall. Christ., XI, col. 875 6.

de temps après la mort de Henry Ier., de là ils firent des courses dans la vallée de Mortain (1). Quelques années plus tard ils accompagnèrent Geoffroy à la conquête du Cotentin, et firent obtenir une capitulation honorable à la garnison de Cherbourg qui tenait pour Etienne de Blois (2). Il paraît que ces deux seigneurs fournirent des renseignements à Jean de Marmoutier; il en parle avec les sentiments de la reconnaissance (3).

Sous le règne suivant je trouve un Bohon, partisan de Henri II contre le Roi son fils (4), et un Réginald de Bohon, évêque de Bath et Welss, dont le nom ne se trouve pas dans le grand catalogue de Godwin (*de præsulibus Angliæ*).

Cet évêque dédia, en 1174, l'église de Saint-Thomas à Saint-Lo. Nous avons l'acte de cette dédicace (5); il en est aussi parlé dans la vie de Henri II par Benoît de Peterborough (6).

A peu près à la même époque, Onfroi et Engelger de Bohon figurent dans le livre rouge

(1) Joh. monac. maj. monast. gest. Ganfrid. Andegav. — Rec. des Hist. Fr., tom. XII, p. 531.

(2) Ibid., p. 534.

(3) Idem, Ibid.

(4) Rec. des Hist. de Fr., tom. XIII, p. 152.

(5) Billy, manusc. hist. de Saint-Lo.

(6) Rec. des Hist. de Fr., tom. XIII, p. 174.

de l'Echiquier (1). Une paroisse du canton de Marigny (la Chapelle-Enjuger) porte le nom de ce dernier qui en donna l'église (*Capellam Engelgeriis*) au prieuré de Bohon (2).

Le registre des fiefs de Philippe-Auguste prouve que le fief de Bohon était échu à la couronne par confiscation (*per eschaetam*); cela n'est pas surprenant; le seigneur de Bohon était vingt fois plus riche en Angleterre qu'en France.

Depuis Philippe-Auguste jusqu'en 1450, je ne vois en Normandie aucun seigneur de ce nom; mais à cette dernière époque, le 24 mars, Guillaume de Bohon obtint du roi Charles VII la permission de rétablir la foire de Montmartin, près de Coutances, qui avait cessé en 1418. Il la fit annoncer dans les royaumes voisins, mais ce rétablissement n'eut pas lieu (3).

Treize ans plus tard, Montfaoucq fit la recherche des nobles de la généralité de Caen; j'y trouve un Guillaume de Bouhon, demeurant à Rondey; mais il est douteux qu'il fût de l'ancienne famille des possesseurs du château, quoiqu'en dise l'auteur du dictionnaire de la noblesse. Nous avons

(1) Traduction de Ducarel, p. 227.

(2) Billy, hist. ecclés. du dioc., p. 165.

(3) Billy, hist. civile du Cotentin, p. 214, extrait du registre Godart.

cité ces prisés ; leur différence, sans être une preuve, est au moins une forte présomption.

130. Château de Méautis. La paroisse de Méautis, ancienne dépendance de Carentan, est à une lieue au Sud-Ouest de cette ville, et contiguë à Saint-Georges de Bohon.

Sous Philippe-Auguste, c'était le chef-lieu d'une baronnie assez considérable. On croit qu'un de ses seigneurs passa en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant. Il est au moins certain que des seigneurs de ce nom existaient en Normandie au temps de la conquête, qu'ils firent des donations à plusieurs monastères, qu'un d'eux accompagna le duc Robert (Courteheuse) à la Terre-Sainte (1), et que des *Méautis* furent établis en Angleterre au temps des fils du Conquérant ; mais je n'en suis pas moins réduit à ne donner que des renseignements épars sur cette commune et sur ceux qui en portèrent le nom.

Au temps de la conquête, Robert de Méautis et Richard son fils firent de grandes donations à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen que le duc Guillaume venait de fonder. L'acte où ces donations sont rapportées se trouve dans le recueil intitulé *Neustria pia* (page 622). J'ai cru de-

(1) Masseville, tom. 1, pag. 250. Dumoulin, catal. de ceux qui se croisèrent avec Robert.

voir en transcrire ce qui a rapport à la paroisse de Méautis : « Dedit Robertus de Meltis Sancto « Stephano ecclesiam Sancti Hilarii (de Mel« tis).... Dedit etiam de dominio suo in eadem « villâ LX acras terre, quarum XXX sunt de « una parte vie, et alia XXX ex alia parte. Dedit « etiam Monachis et eorum hominibus communem « pasturam quam in prefata villa habebant com« munem, etc. »

Cette donation fut reconnue et confirmée par Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances, depuis 1048 jusqu'en 1093.

En 1159, Roger de Méautis fut un des bienfaiteurs du couvent de Saint-Michel-Dubosq, fondé cette année, et il donna entr'autres choses cinq cents anguilles de sa pêcherie. Je possède une copie de la fondation de ce prieuré et de la confirmation faite la même année par Richard de Bohon, évêque de Coutances (1).

A peu près à la même époque, par une chartre sans date dans le cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, je trouve que Jean de Méautis donna au monastère de ce lieu une rente en blé sur son moulin de Méautis (2).

Le registre des fiefs de Normandie sous Phi-

(1) Billy, manusc. hist. des évêq. de Cout., p. 131-2.

(2) Penès nos, cartul., p. xviii verso.

lippe-Auguste contient au chapitre particulier de ceux qui relevaient de la baronnie de Méautis ; elle était alors possédée par une femme et relevait du château de Carentan, où elle devait au roi le service de deux chevaliers. Les fiefs qui en dépendaient devaient le service de sept chevaliers (1).

Les listes de l'arrière-ban, pour les années 1271 et 72, contiennent les noms de Geoffroy et de Guillaume de Méautis parmi ceux des chevaliers du Cotentin qui comparurent ; ils y étaient ensemble en 1271, et devaient service au roi pour Robert Bertrand. L'année suivante, Guillaume déclara ne devoir que le service de deux chevaliers à la vallée de Sainte-Scholastique (2).

Parmi les seigneurs normands qui furent à la bataille de Rosebecque, en 1382, je vois Jean, sire de Méautis ; je crois que sa fille Jeanne épousa, au commencement du siècle suivant, Guillaume IV, sire de Bricqueville, qui vivait encore en 1419. Il mourut sans postérité et fut inhumé avec sa femme dans le chœur de l'abbaye de Lessay, du côté de l'Évangile.

Dans un registre de Henri V (donné dernière-

(1) Feoda domini regis Philippi penès nos, p. 5. Laroq. mais. d'Harc., tom. II, p. 1451.

(2) Laroque, traité de l'arrière-ban, Rolles, p. 50.

nient par M. Vautier, p. 93), on voit que ce prince fit confisquer les biens de Jean de Méautis, sis en Cotentin (1).

Il serait facile de pousser plus loin la liste des seigneurs de Méautis; mais j'ai déjà parlé des Briqueville à l'article du château de Laune (2), et à celui de Canisy, des Carbonnels, qui possédèrent cette terre importante. Il me reste à parler des anciens seigneurs du nom de Méautis qui ont existé en Angleterre.

En lisant dans l'ouvrage intitulé *Beauties of England*, la description du Hertfordshire, et particulièrement celle de Verulam et de l'abbaye de Saint-Alban, je trouve que le célèbre chancelier Bacon eut pour héritier et pour exécuteur testamentaire le chevalier Thomas Méautis. Voici la fin de son épitaphe : *Tanti viri memor et admiratōr Thomas Meautys hoc posuit.*

L'auteur ajoute : « Sir Thomas Méautis, qui « fit ériger ce monument, avait été secrétaire « particulier de lord Verulam ; il était son cou« sin et son héritier. Il fut lui-même inhumé « dans l'église de Saint-Alban, près de l'autel. Il

(1) Les Rolles de la Tour de Londres, donnés par Carte, spécifient l'année 1420. On y voit en outre que ces biens furent concédés à Thomas Hatfield, tom. 1, p. 300.

(2) V. le 2ᵉ volume des Mémoires de la Société, année 1825, p. 241 et seqq.

« n'y reste de son épitaphe, que ces mots : *T*
« *body of sir Thomas Méautys Knight* (1). »

Sous le règne de Henri VIII, un chevalier, Pierre de Méautys, son ambassadeur à la Cour de France, eût de ce roi une concession de l'abbaye de Stratford-Langthorne dans le comté d'Essex. Henri de Méautis, un de ses descendants, l'aliéna en 1633 (2).

Ce chevalier Pierre Méautys est probablement le même qui fut gouverneur de Guernesey en 1550, et ambassadeur de la reine Elisabeth en France et en Ecosse (3).

L'ancien château de Méautis était tout près de la maison de la ferme appelée *la cour de Méautis*; il en reste peu de traces.

I

En terminant la dernière partie de l'histoire des Châteaux de mon départemnt, je pourrais donner de nombreuses additions sur les trois parties déjà publiées, mais de nouveaux renseignements arriveraient encore et nécessiteraient de nouveaux suppléments; je me contenterai de les recueillir avec soin pour en faire dans la suite, s'il y a lieu, l'objet d'un nouveau travail.

(1) Beauties of England, tom. VII, p. 94 et seqq.

(2) Brittons beauties of Essex, p. 430.

(3) Berry, hist. of Guernesey. — Chalmers, hist. of Mary Stuart, tom. 1, p. 79.

Toutefois je n'ai pas cru devoir différer à faire mention d'un document précieux, très-peu connu et qui jettera une grande lumière sur les châteaux et les villes de la Normandie.

Je veux parler d'un itinéraire du roi Jean-sans-Terre, copié des Rolles de la Tour de Londres, lu à la société des Antiquaires de cette ville, le 24 mai 1827, et inséré dans le xxiie. volume de l'*Archæologia*, imprimé en 1828.

Je vais en transcrire ce qui concerne les châteaux du département de la Manche (1).

1199.

CHERBOURG.	19 décembre. Il y avait un château royal.

1200.

CARENTAN.	30, 31 janvier. Le nom est écrit Karentan.
VALOGNES.	1-4 février.
BARFLEUR.	5-10 *idem*. Le nom est écrit Barbeflet.
CHERBOURG.	18-22 *idem*. Le nom est écrit Cæsarburg.

(1) Une circonstance qui m'a frappé, c'est que ce prince n'a pas séjourné dans les arrondissemens de Coutances et d'Avranches, et très-peu dans celui de Mortain, quoiqu'avant d'être Roi il eût été comte de Mortain.

VALOGNES et BARBEFLET. 23 *idem*. Il s'embar-
qua à Barfleur. Il était à
Portsmouth le 28.

VALOGNES. 2 mai.

CARENTAN. 12 septembre.

VALOGNES. 13-14 *idem*.

BARFLEUR. 15-17 *idem*.

GUNDEVILLE (Gonneville). 22 à 23 *idem*.

VALOGNES. 23-24 *idem*.

BRUS (Brix). 24 *idem*.

GONNEVILLE. 25 *idem*.

CHERBOURG. 25-26 *idem*.

MORFAVILLE (Montfarville). 27 *idem*.

GONNEVILLE. 28 *idem*.

VALOGNES. 1er octobre.

1201.

TREGOZ. 10 novembre.

MORTAIN. 12-13 *idem*.

1202.

SAINT-LO. 13 décembre.

1203.

MORTAIN. 17-18 septembre.

Idem. 22-3 *idem*.

VALOGNES. 19-26 octobre.

TORENY (Torigny). 26 *idem*.

MORFARVILLE (Montfarville). 26, 28 novembre.

BARFLEUR. 28 *idem*.

GONNEVILLE. 29-30 *idem*.

GONNEVILLE.	1er.-3 décembre.
CHERBOURG.	4 *idem*.
BARFLEUR.	5 *idem*. Venu de Cherhourg pour s'y embarquer la dernière fois.

Cette liste fait ressortir l'importance des châteaux de Gonneville et de Montfarville : on y voit que le roi a souvent séjourné à Cherbourg et à Valognes où il avait des châteaux, mais qu'il s'embarquait à Barfleur.

NOTE

Sur un Reliquaire et quelques Débris anciens trouvés dans les ruines du monastère de Saint-Évroult (Orne) ; par M. FRÉDÉRIC GALERON.

Le monastère de Saint-Évroult mériterait de rencontrer un historien tel que nos judicieux et habiles confrères, MM. Deville, Langlois et Deshayes, qui, dans leurs écrits, ont reproduit avec tant de bonheur l'antique chronique et la magnificence des célèbres maisons de Fontenelle, de Saint-Wandrille et de Jumièges. Malheureusement je n'ai ni le temps ni le talent nécessaires pour marcher sur leurs traces, et je viens aujourd'hui offrir seulement quelques détails sur un fragment curieux que j'ai remarqué en visitant la vieille enceinte où vécut ce moine, Ordéric Vital, dont les histoires nous sont si chères et si utiles. Ma description sera simple, et les dessins que j'y joins en formeront le principal mérite ; ils sont l'ouvrage d'un de mes amis, M. Alphonse

de Brébisson, dont le savoir et les talents sont connus en Normandie sous bien d'autres rapports.

Il paraît qu'après l'expulsion des religieux, on avait eu l'idée de conserver l'église de Saint-Evroult, lorsque tout-à-coup, au milieu d'une nuit, un fracas horrible annonça qu'elle venait de s'écrouler en partie. La tour, haute de cent pieds, fléchit sur une de ses bases, s'affaissa toute entière, et entraîna la chûte des voûtes et des arcades supérieures. De ce moment on ne songea plus qu'à tirer parti des débris de la construction, et les spéculateurs s'emparèrent des belles pierres qui avaient servi à l'élever jadis. Il paraît qu'on trouva dans un mur épais qui séparait le chœur du chapitre, un enfoncement rempli *d'un riche trésor*, dont la valeur n'a jamais été connue, avec un petit vase tout-à-fait remarquable, que le possesseur actuel a bien voulu me confier pendant quelque temps (1).

Ce vase est en cristal de roche, haut de plus de trois pouces, épais de trois lignes, muni de deux petites anses sur les côtés, et orné d'une espèce de rosace à sa partie inférieure, taillée en rond et beaucoup plus large et plus évasée que

(1) Depuis que cette notice a été écrite, l'objet curieux dont il est ici question a été acheté par M. Galeron pour le musée de la société.

le sommet; le diamètre intérieur, vers l'orifice, était en effet de dix lignes au plus, tandis qu'au dedans il acquérait une dimension d'au moins dix-huit lignes. La couronne se composait d'un riche cercle de vermeil, parsemé de perles, d'améthistes et de grenats bruts, et portant une petite boule de cristal à sa partie supérieure. On voyait qu'une lame de vermeil, également ornée et ciselée, avait entouré le vase sur les côtés, pour assujétir plus fortement la couronne sur son sommet (Voyez l'Atlas). Les deux tiers de cette lame en bande avaient été brisés et perdus. La couronne s'ouvrait au moyen d'une petite charnière que retenait une légère cheville d'argent, attachée avec un cordon mince presque rongé par le temps.

J'aperçus des restes de tissus de couleur dans le vase, et je me hâtai de regarder ce qu'ils contenaient; je remarquai alors qu'ils enveloppaient des débris d'ossements, des fragments de pierre et de bois, des petits lambeaux en parchemin, etc., etc. Je fus convaincu dès ce moment que c'était un reliquaire, et je compris les motifs qui avaient fait renfermer ces précieux restes dans une muraille pour les soustraire aux profanations. Il me restait à découvrir l'époque à laquelle on devait reporter ce dépôt, dont les dernières générations ne semblent pas avoir eu connaissance.

J'appris que deux pièces d'or avaient été trouvées près du reliquaire, et je les reconnus pour être du roi Jean et de son arrière-petit-fils, Charles VII. Une charnière de cuivre, dorée en dessus, et ornée de dessins gothiques et de personnages gravés en émail, me fut encore présentée comme provenant de la même découverte. Ces divers objets me donnèrent l'idée que le reliquaire avait pu être caché dans le temps des guerres anglaises, au milieu du XVe. siècle.

Voici la note exacte de ce qu'il renfermait :

Une dent à trois racines, dans un lambeau de soie rouge de deux pouces carrés ; un fragment de côte humaine, dans un lambeau de même couleur et grandeur ; un fragment de machoire, dans un lambeau noir très-déchiré ; un morceau de côte humaine, avec des fleurs de réséda desséchées, dans un lambeau de soie jaune de cinq pouces de longueur sur trois de largeur ; un petit os, dans une espèce d'étroite bourse déchirée ; un mince fragment de parchemin, dans un tissu de soie rouge et jaune ; une esquille de côte humaine, dans un autre tissu du même genre, de couleur bleue ; une petite pierre blanche, dans un morceau d'étoffe rouge d'un pouce et demi carré ; un éclat de bois carré, d'un pouce au plus de long, noir comme l'ébène ;

dans une pièce rouge et bleue, bariolée, de trois pouces sur un ; une petite pierre, dans une pièce de soie rouge, de deux pouces carrés ; enfin, un morceau de parchemin, avec un lambeau rouge et un autre bleu peu considérables.

Le reliquaire découvert dans un mur épais, au milieu d'un enfoncement disposé pour recevoir un petit nombre d'objets d'un mince volume, nous semble devoir être classé parmi ces raretés auxquelles on ajoutait tant de prix dans les anciens couvents. Les monnaies, les ornements gothiques, le travail du couronnement sembleraient indiquer en effet, comme nous l'avions soupçonné d'abord, que le dépôt fut fait, dans un temps de désolation où la province, et entre autres le bourg de Saint-Evroult, devinrent le théâtre des dévastations du soldat anglais, depuis 1420 jusqu'à 1450. Mais rien ne démontre toutefois qu'il n'ait pas pu avoir lieu à une époque postérieure, et notamment lors de nos guerres civiles et religieuses de la fin du XVI[e]. siècle. Il y a beaucoup plus de présomptions pour la date la plus ancienne ; mais la seconde peut encore être admise sans invraisemblance. On aura pu enfouir alors des objets d'un travail déjà reculé. Ce qui paraît plus certain que le reste, c'est que la tradition de ce pieux dépôt s'était

entièrement perdue dans les derniers temps, sans quoi, les religieux, avant de quitter leur maison, n'auraient pas manqué d'emporter ce petit trésor. Le sentiment du devoir, plus encore sans doute qu'un mouvement d'intérêt personnel, les y aurait portés à coup sûr.

Outre le reliquaire, le couvercle de cuivre, émaillé et doré; et les monnaies d'or des deux rois Valois, on m'a montré un petit cône d'argent doré, orné de pierres, et une fort petite cuillère d'argent qui avaient dû faire partie de la découverte; je les recueillis et j'en présente le dessin. On m'assura aussi qu'une *croix d'or* avait dû être encore trouvée en ce lieu, mais que les ouvriers l'avaient soustraite sans que l'on ait pu savoir ensuite ce qu'elle était devenue.

Tel est le résultat de mes observations. Plus tard je pourrai décrire les ruines de l'antique abbaye qui m'a fourni le sujet de ce travail.

COMMUNICATIONS

DIVERSES.

Sous ce titre nous réunirons dorénavant, à la fin de chaque volume, les notes qui auront été lues à la Société et qui nous paraîtront mériter d'être rapportées textuellement, au lieu d'être simplement mentionnées dans le rapport analytique sur les travaux de l'année.

EXTRAIT d'une Note communiquée par M. Asselin, membre de la société, à Cherbourg, *sur un dépôt considérable de Médailles romaines trouvé dans la paroisse de Sottevât, arrondissement de Valognes, le 19 mars 1819.*

M. de Chivrai, propriétaire à Sottevât, ayant fait détruire un ancien fossé pour lui donner une autre direction, et en ayant fait enlever

les décombres, il y fit mettre la charrue le 19 mars de l'année 1819. Au premier tour qu'elle passa, sur les coins de cet ancien fossé, celui qui la conduisait s'aperçut qu'elle avait rencontré un obstacle que cependant elle avait franchi, et il vit aussitôt rouler sur la terre une grande quantité de petites pièces de monnaie. Elles étaient toutes tellement enveloppées de terre et d'oxide qu'on n'y distinguait ni lettres ni figures : et l'on crut que c'étaient de mauvais deniers. Les habitants, aussitôt qu'ils en furent informés, s'y portèrent les uns après les autres, et en ramassèrent autant qu'ils voulurent. Le propriétaire en ayant été averti, s'y rendit également, et n'y mit alors aucun intérêt; mais bientôt il s'empressa d'en réunir un assez grand nombre qu'il possède.

Ce même jour et le suivant, les habitants se distribuaient ces pièces qu'ils regardaient comme de nulle valeur; quelques-uns les vendaient sept ou huit sols le cent. Un émouleur qui passait en acheta un cent à ce prix. Un de ces habitants imagina cependant d'en mettre quelques-unes à bouillir dans un pot d'eau avec beaucoup de sel, et bientôt il vit qu'elles blanchissaient. Ce résultat fut connu, et ceux qui en possédaient en devinrent moins prodigues. Je fus in-

formé trois jours après de cette découverte par quelqu'un qui me fit parvenir deux pièces : j'y envoyai le jour même un homme de confiance, mais tout-à-fait ignorant, avec ordre de m'en acheter. Il m'en rapporta environ deux cent cinquante qu'il prit au hazard. Deux jours après, je m'y rendis pour observer l'endroit où était ce dépôt de médailles, et j'y fis encore des acquisitions ; beaucoup de personnes y arrivaient de toutes parts. J'ai pu m'assurer, d'après les renseignements que j'ai recueillis des habitants et de divers acquéreurs, que le nombre des médailles qui formaient ce dépôt n'était pas au-dessous de cinq mille (1). Je pris aussi des informations sur le vase qui les contenait, mais il n'en existait que de très-petits fragments que j'ai vus ; ce devait être une espèce de poëlon, mais qui n'avait que l'épaisseur du papier.

Ces pièces, qu'on est parvenu facilement à nettoyer, sont toutes des médailles impériales de la suite d'argent. Elles sont des empereurs et des impératrices, depuis Septime-Sévère jusques et compris Saloninus, fils de Gallien ; c'est-à-dire qu'elles embrassent un espace de soixante-quinze

(1) Il est bon de noter que l'on n'est pas d'accord sur ce point. Quelques personnes pensent que les médailles n'étaient qu'au nombre de 3000.

ans seulement ; je n'en ai vu qu'une qui précède le règne de Septime-Sévère ; c'est une *Didia Clara.*

Cette époque est celle où les monnaies romaines ont commencé à être altérées ; car depuis Septime-Sévère, elles vont tellement en empirant, que dès le temps de Gallien, elles ne sont plus que de billon. Mais cette époque n'est pas moins intéressante par la variété et le nombre des revers, et surtout par la rareté de quelques têtes ; il y en avait de celles-là dans ce dépôt, mais en petit nombre. J'y ai vu une médaille de Gordien d'Afrique, père, une de son fils ; une de Julia Maesa, au revers de sa consécration, et un plus grand nombre des autres têtes moins rares de Julia Aquilia, de Maxime, de Diadumenien, d'Orbiana, de Balbin et de Pupien, et aussi des revers rares dans les têtes communes de cette époque. Il n'est pas douteux que d'autres médailles rares ont passé dans des mains inconnues ; car les habitants eux-mêmes en ont fait des envois. Je n'ai l'honneur de vous rendre compte que de celles que j'ai eu l'occasion de voir ; mais je crois pouvoir assurer qu'il ne s'y est trouvé de médailles, ni de Cornelia supera, ni de Tranquilline, ni de Pocutien, de manière que si l'ouvrage de M. Mionnet, *de la rareté et*

du prix des médailles, avait besoin d'une nouvelle justification, ce grand dépôt viendrait à son appui pour prouver la justesse avec laquelle il a assigné aux médailles leur degré de rareté.

Ces médailles sont en général d'une bonne conservation, et beaucoup d'entre elles sont à fleur de coin; ce qui s'explique facilement, vu le peu de temps qu'elles ont été en circulation; car les dernières étant du fils de Galien, le dépôt a dû être enfoui sous le malheureux règne de son père, où une foule de tyrans parcouraient l'empire dans tous les sens avec leurs bandes armées. Ainsi, la plus ancienne médaille de ce dépôt est de l'année 193, et la plus nouvelle de 268, c'est-à-dire 75 ans après.

Le champ où ces médailles ont été trouvées s'appelle, de temps immémorial, *l'ancien Hameau*, et cependant il n'y existe pas une seule maison. Cependant tout le monde a pu voir dans le terrain d'où elles sont sorties des débris de constructions, des pierres enduites de mortier, et des fragments de brique, ce qui suffit pour justifier l'origine de son nom.

EXTRAIT *d'une Lettre adressée, le 31 octobre 1829, à* M. DE CAUMONT, *par* M. LAMBERT, *membre de la Société, sur quelques débris romains exhumés à Bayeux près de la cathédrale.*

Dès l'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte des observations que j'avais faites lors des fouilles exécutées près de la cathédrale de Bayeux, pour l'établissement des puits destinés à fixer l'extrémité des conducteurs des paratonnerres placés sur les tours de cet édifice. Aujourd'hui, que les travaux sont terminés, je crois utile de vous faire connaître d'une manière plus exacte l'ensemble de mes recherches, et de vous signaler les objets qui ont été découverts.

En juin 1828, une ouverture faite au midi, au pied d'un contrefort de la tour, contre le mur de la première chapelle latérale, a montré que les fondations de cette partie sont peu éloignées de la surface du sol actuel; on les découvrit à huit pieds environ de profondeur. La terre qui se trouve immédiatement au-dessous

est remplie de débris de tuiles à rebords, de faîtières, de briques, de ciment, de mortier et de moëllons dans une épaisseur de trois pieds environ ; ces débris sont évidemment romains. Un fragment de marbre blanc en placage y a aussi été trouvé ; il a été recueilli par M. Pluquet qui le conserve dans son cabinet.

Le 21 août suivant, on fut obligé de creuser une petite tranchée pour établir une communication entre le puits et le mur de la tour ; alors on rencontra, à cinq pieds seulement de profondeur, une base de colonne avec moulures assez bien profilées, quoique peu saillantes ; elle paraissait reposer sur une pierre très-grossièrement équarrie (1). Cette fouille fit encore apercevoir un mur épais qui paraissait se diriger vers l'impasse des *Prud'hommes*.

Après avoir traversé ces débris, on arriva à une argile jaune non remuée dont l'épaisseur est de six à sept pieds ; elle repose sur une marne bleue, reconnue par les géologues comme appartenant au *Lias*.

(1) Cette base a été recueillie par l'entrepreneur. Il serait bon que M. l'architecte du département la fit déposer au Musée de la Société, pour qu'elle pût être comparée avec les débris d'architecture romaine qu'on découvre sur d'autres points du département.

La seconde ouverture, faite en même temps que la précédente, toujours au midi, mais vers le bas du *plinthe*, au dessous du calvaire, montra que cette partie de la cathédrale est maintenant engagée de neuf pieds environ sous le terrain environnant. Une partie des fûts et des bases des petites colonnes isolées qui soutiennent la série d'arcades ogivales, circulant autour du chœur, sont engagées de sept pieds environ ; la plinthe qui est au dessous peut avoir deux pieds. Les fondations, en moëllon, ont une dixaine de pieds ; elles reposent, comme dans l'autre partie, sur des débris de tuiles romaines, mais qui paraissent en moindre quantité.

Plusieurs éboulements de terre ayant eu lieu à cause du mauvais temps, l'entrepreneur se vit forcé d'élargir beaucoup l'ouverture précédemment faite, et l'on doit à cette circonstance la découverte, à quatorze pieds de profondeur, d'un bloc de pierre de taille grossière (1) dont trois faces étaient chargées de sculptures. La forme paraissait indiquer un claveau provenant d'un grand arc. Sur une des faces, [illegible]

(1) Cette pierre est analogue au calcaire de Ranville, *forest-marble* des géologues.

Griffon dont la tête avait disparu, et qui se trouvait entrelacée avec celle d'un autre qui devait marcher en sens inverse. Le dessous et l'autre face présentaient des ornemens avec des enroulemens très-gracieux, dans le genre de ceux que nous appelons *arabesques*. La longueur de cette pierre était de trois pieds; sa largeur, dans le haut, de deux pieds six pouces, et de deux pieds seulement vers le bas; l'épaisseur était de vingt pouces : le dessin en était d'un assez bon goût, mais exécuté largement et dans le style que les artistes appellent *grosso modo*. J'ai cru devoir conserver la figure de cette pierre, qui n'a point été recueillie, et vous en présenter un dessin (v. l'Atlas).

Cette fouille a encore présenté un fragment de marbre blanc et une médaille en bronze d'un fort petit module; elle offre d'un côté une tête de femme casquée avec la légende : CONSTANTINOPOLIS; et au revers, le génie du Bosphore sur une proue de navire et tenant un aviron.

Une troisième ouverture pratiquée au mois de juillet dans la cour d'Arthenay, tout près de la salle du chapitre, offrit d'abord une couche de débris; ensuite, à trois pieds environ, on rencontra quelques cercueils de pierre, creusés en forme d'auge, et couverts d'une pierre platte; ils n'offraient aucune

inscription ni aucune marque distinctive, seulement on remarquait un creux circulaire à l'emplacement de la tête; la place du cou était également ménagée. Quelques fragments de belle poterie rouge furent recueillis en même temps. Le terrain sur lequel reposaient ces sépultures n'avait jamais été fouillé: c'est une argile pure, dans laquelle on a trouvé des galets roulés.

M. Mangon de la Lande, membre de la société, a recueilli et fait transporter chez lui une petite meule provenant de ces fouilles, et qui se trouvait avec des débris de matériaux sur l'emplacement du plancher; elle est convexe sur une de ses faces, et percée d'un trou excentrique.

La quatrième fouille faite dans la grande cour commune à la sous-préfecture, aux tribunaux et à la mairie, parallèlement à celle du plancher, n'a rien offert de curieux; l'exhaussement des terres cachait, comme dans l'autre partie, la plinthe, les bases et une partie du fût des colonnes de l'édifice. Un massif de maçonnerie de moëllon, de onze pieds d'épaisseur, sert de point d'appui à cette construction; il s'étend jusqu'à quatorze pieds au-delà de la ligne d'aplomb du mur qui s'élève au-dessus.

EXTRAIT d'une lettre adressée à M. DE CAUMONT, *le* 26 *Juillet* 1830, par M. GALERON, *membre de la Société, à Falaise, sur la découverte d'un grand nombre de médailles romaines, à Silly* (Orne).

A un petit quart de lieue de l'ancienne abbaye de Silly, au milieu d'une coupe de la forêt de Gouffern, qui porte le nom de *Chêne au Renard*, des ouvriers, en enlevant la bruyère il y a un mois, aperçurent deux ou trois petites monnaies que des taupes avaient chassées de terre. Ils les recueillirent, et croyant remarquer qu'elles étaient en argent, l'idée leur vint de creuser en cet endroit. Ils avaient à peine fait une excavation d'un pied de profondeur qu'ils aperçurent les fragments d'un vase rouge brisé, et une immense quantité de monnaies couvertes de sous-carbonate d'argent, dont ils enlevèrent successivement jusqu'à trente-six livres pesant. Ils s'emparèrent de ce trésor avec empressement et le portèrent à Argentan où des orfèvres le leur achetèrent. La partie du bois appartient à M.

Duval, propriétaire du château d'O, l'une des merveilles du département de l'Orne ; M. Duval réclama la moitié du trésor qui lui fut restituée par les orfèvres et par les ouvriers. Le reste fut mis en vente à Argentan, où l'on en trouve encore un certain nombre en ce moment. C'est là que j'ai acheté celles que je vous adresse. Elles se rapportent à seize personnages. J'en ai trouvé deux uniques de deux autres princes que j'ai gardées pour le cabinet de Falaise. Ces médailles commencent au règne de *Néron* et finissent à celui de *Commode* inclusivement. En comprenant ainsi un espace de 146 ans, depuis l'an 54 de notre ère jusqu'à l'an 192.

J'ai examiné 800 monnaies à peu près, toutes d'argent, module ordinaire, semblables à celles que je vous envoie au nombre de 88. Voici à peu près dans quelle proportion elles se trouvaient dans le dépôt ; j'ai fait ce relevé approximativement :

Néron.	1
Galba	1
Vespasien	36
Titus	5
Domitien.	40
Nerva	20

Trajan	150
Adrien	130
Sabine	20
Ælius	5
Antonin père	120
Faustine mère	90
Marc Aurèle	100
Faustine jeune	80
Lucius Verus	40
Lucille	25
Commode	50
Crispine	7

Les trente-six livres pouvaient donner 5,000 monnaies ; on peut juger, d'après cet aperçu, combien dans ce trésor il devait y en avoir de chaque variété.

Le vase était en terre rouge, d'après le rapport qu'on m'a fait. Le fond seul était encore entier, et s'évasait *en forme de soupière*. Aucune partie n'en a été malheureusement conservée. L'argent seul occupa les ouvriers et le reste fut dispersé et détruit, sans que j'en aie pu trouver la moindre trace. Un ouvrier prétend avoir trouvé en même temps des fragments de briques, mais cette assertion est fort douteuse.

J'examinai les lieux que le bois coupé laisse

à découvert aujourd'hui, et bientôt j'aperçus une enceinte de fossés dont les bords peu élevés maintenant ont certainement autrefois servi de retranchement à un petit camp. L'établisssement était en pente, adossé à un étroit marais, comblé de nos jours, mais dans l'emplacement duquel on remarque un fond mou et humide qui rappelle son ancien état. Les tranchées étaient très-multipliées vers le bas, du côté du marais, et c'est au milieu d'elles à peu près que se trouve la place où le trésor était déposé. Du marais au chemin, où se terminent les fossés, j'ai compté 150 pas environ. La largeur du camp est la même à quelque chose près. Ce n'était point une *villa*, ce n'était point un camp fortifié, mais une simple station de passage. Il y a deux lieues de ce point au *Châtellier* (*camp de César*) de Mortrée, deux lieues à Exmes, trois lieues au camp de Bierres, et trois lieues à Séez. Tous ces bois, toutes ces campagnes étaient occupés militairement par les vainqueurs de la Gaule. Ce fut sans doute sous Commode ou sous Pertinax que quelque légion séjourna dans cet endroit, il y a plus de 1,600 ans. Rome et ses empereurs ont passé depuis, et il ne nous reste plus d'eux que ces images qui suffisent toutefois pour nous donner encore une haute idée de leurs arts et de leur puissance; quelques-unes des têtes d'Adrien offrent surtout

un cachet de beauté vraiment remarquable.

A une demi-lieue du petit camp se trouve la belle *Pierre-levée* de Silly, que j'ai décrite dans un précédent mémoire. Je ne veux tirer aucune conséquence de ce rapprochement; mais on peut remarquer seulement que les vainqueurs s'établirent sur les points où les Gaulois avaient avant eux formé des établissements. La *Pierre-levée* de Silly est le plus beau monument de ce genre qui soit dans nos départements. Les souvenirs romains et gaulois se mêlent ainsi aux souvenirs plus récents d'un monastère du moyen âge, pour donner à ce point un intérêt marqué. Je l'ai visité avec beaucoup de plaisir.

EXTRAIT d'une lettre adressée à M. de CAUMONT, *secrétaire de la société, par* M. LECOINTRE, *sous-conservateur du cabinet d'antiquités de Poitiers, sur des Instruments en silex découverts près de Loudun dans un tumulus.*

« Vous avez cité, Monsieur, dans votre Cours d'Antiquités le couteau celtique en silex que je possède dans mon cabinet, vous ne serez peut-être pas fâché d'avoir quelques renseignements

sur cet instrument. Il fut trouvé en 1829, dans l'arrondissement de Loudun. Les ouvriers qui travaillaient à la confection de la route de Chinon à ce chef-lieu, coupèrent un monticule fait de main d'hommes, connu sous le nom de *Chiron*. Ils y trouvèrent une vingtaine de grands éclats de silex blond, les uns elyptiques, les autres très-pointus par les deux bouts et larges au milieu. Ces instruments présentent trois faces, une plane qui fait tout un revers, les deux autres inclinées en dos d'âne et réunies en vive arête forment l'autre revers. Le contour délicatement amoindri est encore coupant. Une couche blanche tachetée de bleu, épaisse d'un centimètre, recouvre en tous sens le silex.

« Le cabinet de M. de Mourcin, à Périgueux, qui comptait en 1826 plus de 5,000 instruments gaulois en pierre, ne possédait alors qu'un couteau entier de ce genre, encore ce couteau n'a que cinq pouces de longueur, tandis que le plus petit de ceux qui nous restent de la découverte faite près de Loudun, a six pouces et demi, et le plus grand, à peu près un pied. Il est bien malheureux qu'aucun antiquaire n'ait présidé à l'ouverture de ce monticule pour en examiner l'intérieur, et conserver tous ces précieux instruments qui ont été brisés pour la plupart ou perdus par les ouvriers. Je n'en connais que trois

qui soient échappés à la destruction.

« J'ai remarqué sur ces trois instruments un bout mal poli. Je pense qu'il était destiné à être renfermé dans un manche; mais comment emmanchait-on ces couteaux? Peut-être dans une branche fendue dont on serrait sur l'instrument les deux parties; ou bien dans un bois de cerf. Montfaucon prétend qu'on trouva près d'Evreux, en 1685, une hache en pierre, de la forme ordinaire, qui était emmanchée dans un bois de cerf. Il y a quelques années M. de Boismorand, en fouillant un dolmen à Andillé (Vienne) trouva deux fragments d'un couteau en silex très-bien poli, et une partie de bois de cerf. Ces deux découvertes autorisent ma dernière supposition. On ne peut guère penser que ces instruments aient servi dans les combats, ils auraient été brisés au moindre choc un peu violent. Ils doivent donc avoir été destinés à des usages domestiques. »

NOTE sur la préparation du pastel ou voide (Isatis tinctoria L.), *communiquée à M. le secrétaire de la société*, par M. Pluquet.

M. l'abbé de La Rue a publié dans les mémoires de l'académie des belles-lettres de Caen, des détails intéressants sur la culture du pastel dans plu-

sieurs communes littorales du département du Calvados. La note suivante puisée dans un document authentique nous apprend quelle préparation on faisait subir à cette plante avant de la livrer au commerce.

« Au commencement du XVIIe. siècle, M. d'Angennes, évêque de Bayeux, fit construire à Douvres un moulin à voide. Il consiste en une ouverture faite en terre d'un pied et demi de profondeur ou environ, sur un cercle d'environ deux toises de diamètre, qui est pavé environ trois pieds de large avec des pierres placées à l'entour sans maçonnerie, et pour se servir de ce moulin, on y met une roue de bois qu'un cheval tourne pour piler et broyer le voide qui est une herbe croissant ès environs, laquelle se coupe en vert et alors on fait des pelottes qui servent aux teintures (1). L'ouvrage se fait deux ou trois fois l'an, après quoi la roue est ôtée et serrée sous quelque appentis jusqu'au temps que l'on en a affaire. Toute la dépense de cette machine est de cinquante ou soixante livres. »

(1) On voit que le moulin à voide ressemblait à celui que l'on emploie dans nos pressoirs pour écraser les pommes à cidre.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

Vue de l'église romane de Notre-Dame-sur-l'eau à Domfront, prise du côté de l'abside (voyez la page 169).

PLANCHE II.

Vue du château de Flers (Orne) décrit à la page 104.

PLANCHE III.

Fig. 1. Débris d'un dolmen à Juvigny-sous-Andaine, arrondissement de Domfront. Fig. 2. Dolmen de Passais.

PLANCHE IV.

Vue des ruines du château de Bonvouloir et de deux tours rondes qui fortifiaient les murs d'enceinte.

PLANCHE V.

Ruines du château du Diable près de Domfront.

PLANCHE VI.

Fig. 1. Vue d'une des portes de Domfront. Fig. 2 Portion des murs de la même ville.

PLANCHE VII.

Fig. 1. Tombeau placé dans l'église de Notre-Dame-sur-l'eau à Domfront. Le style des sculptures qui décorent ce tombeau annonce assez le XIV. siècle, et il ne peut remonter au temps de la fondation de l'église, comme quelques-uns l'ont prétendu.

Fig. 2. Sculpture placée à l'extérieur de la croisée de l'église Notre-Dame-sur-l'eau, au côté gauche (voyez la page 169).

Fig. 3. Chapiteaux et figures tirés de l'église de l'ancienne abbaye de Lonlay, département de l'Orne.

PLANCHE VIII.

Emplacement de l'ancien château de Domfront au sommet du plateau garni de rochers qui domine la vallée de la Varenne. Au milieu de la forteresse on distingue les débris de l'ancien donjon.

PLANCHE IX.

Intérieur de la cour du château de la Rivière, arrondissement de Saint-Lo (Manche).

PLANCHE IX (bis).

Porte d'entrée et murs d'enceinte du château de la Rivière.

PLANCHE X.

Cette planche renferme d'abord le plan de l'ancienne ville romaine de *Crociatonum*, dont M. de Gerville a fixé

la position à Saint-Côme-du-Mont, et celui d'*Aluuna* près de Valognes. Une ceinture d'astériques sert à tracer l'étendue présumée de ces villes, d'après les inductions que l'on peut tirer de la distribution des fragments de tuiles à la surface du sol.

Les voies antiques dont l'existence a été bien constatée sont indiquées par des traits interrompus.

Les anciennes voies sur l'existence desquelles il reste encore quelques doutes sont marquées simplement par des lignes ponctuées.

Les fig. n°s. 1 et 2 font voir par devant et par derrière une petite statue de Mercure trouvée, en 1829, dans les mielles de Tourlaville. Ces statuettes de Mercure ne sont pas rares. On en a trouvé d'à peu près semblables dans presque tous les lieux habités sous la domination romaine.

Les différentes figures comprises dans la dernière division de la planche montrent les deux espèces de tuiles qui servaient à former les toits romains. On voit ces tuiles isolées, puis réunies.

PLANCHE XI.

Fig. 1-2. Reliquaire trouvé à Saint-Evroult, département de l'Orne. Fig. 3 et 4, objets trouvés en même temps que le reliquaire (voyez la page 325).

PLANCHE XII.

Fig. 1. Objet en cuivre émaillé trouvé à Saint-Evroult dans le même lieu que le reliquaire précédent (voyez p. 323). Fig. 2, 3, 4, fragment de bas-relief découvert à Bayeux et décrit par M. Lambert (voyez la page 334).

PLANCHE XIII.

Sceau de Richard-Cœur-de-Lion, dont l'inscription porte d'un côté : RICARDUS DEI GRACIA REX ANGLORUM, et de l'autre : RICHARDUS DUX NORMANNORUM ET AQUITANORUM ET COMES ANDEGAVORUM.

D'un côté Richard est représenté en costume royal, assis sur un trône ; de l'autre on le voit armé et à cheval (voyez la page 67).

PLANCHE XIV.

Autre sceau de Richard-Cœur-de-Lion, sur lequel ce prince est représenté d'un côté, assis sur un trône, de l'autre à cheval comme dans le premier sceau, mais avec quelques différences (voyez la page 78).

PLANCHE XV.

Sceau de Richard-Cœur-de-Lion, tel qu'il a été publié par dom Pommeraye (voyez la page 84).

CATALOGUE

Des objets déposés dans le Muséum de la Société, depuis la publication du 4e. volume.

M. Lecointre, d'Alençon.—Monnaies des comtes de Nevers, de Dol, de Guingamp, etc.—Hache en bronze trouvée dans les ruines du vieux Poitiers.—Fragment de poterie couvert de bas-reliefs et trouvé à Poitiers.

MM. Deshayes et de Caumont.—Petite meule et débris de poteries antiques trouvés à Vieux.

MM. de Caumont et Deslongchamps.—Monnaies trouvées dans les fondations de la chapelle de Beaulieu près de Caen.

M. de Caumont.—Médaille trouvée à Clinchamps dans des ruines romaines.

MM. d'Anisy et de Touchet.—Débris d'instruments en fer trouvés à Thaon dans des cercueils en pierre.

M. P. A. Lair.—Vase en terre découvert en 1836 à Planquery près Balleroy, au milieu d'un pré nommé le pré de la Seigneurie. Ce vase renfermait environ deux cents pièces de billon parfaitement conservées, dont la plupart étaient de Henri V, de Henri VI, rois d'Angleterre et de Jean VI, duc de Brétagne ; ces pièces remontaient par conséquent au commencement du XVe. siècle. Trois d'entr'elles ont été déposées par M. Lair dans le musée de la société.

M. de Gournay. — Agraffe antique en bronze, découverte à Vieux.

M. Duquesnay de L'Orme, capitaine d'artillerie. — Médaille celtique en or, trouvée à Castel dans l'ancien département de la Sarre.

La commission chargée de diriger les fouilles de Fontenay-le-Marmion. — Deux vases de poterie grossière, petite hache en pierre verte, etc., trouvés dans le tumulus de cette commune.

M. Grille, d'Angers. — Bas-reliefs en albâtre du XVe. siècle. — Dix médailles celtiques trouvées près d'Angers.

M. Bescher. — Deux petits tableaux peints sur vélin, dans le XVe. siècle.

M. Gervais. — Ancien sceau du moyen âge.

M. Gonjon, propriétaire à Caen. — Monnaie en argent mêlé de zinc, trouvée dans un jardin du faubourg Saint-Gilles.

M. Spencer Smith. — Empreinte de monnaies trouvées dans l'enceinte de l'Abbaye-aux-Dames à Caen.

M. Legrand, docteur-médecin. — Plusieurs anneaux de pierre ollaire trouvés dans la commune d'Ecajeul (Calvados) sous la tête et sous les pieds d'un squelette.

M. Galeron. — Sceau de l'évêque Jean Courtecuisse, trouvé à Domfront.

M. Auguste Le Prévost. — Corniches et placages en marbre. — Débris de mosaïques provenus des ruines romaines de Cerquigny (Eure).

M. le vicomte de Chaumontel. — Médailles du Haut-Empire. — Débris de poteries, etc., le tout provenant des fouilles pratiquées entre Cagny et Emiéville (Calvados).

M. Duval, membre du conseil général du département de l'Eure. — Trente-neuf médailles romaines en argent, provenant de la découverte faite à Silly en 1830.

M. le marquis de Sainte-Marie, sous-préfet à Pont-Audemer. — 1°. Deux cents médailles romaines. — 2°. Chaîne en or terminée par une capsule du même métal. 3°. Plusieurs anneaux en bronze. — 4°. Fragment d'un vase en bronze.

Les objets précédents ont été trouvés dans la commune du Landin près Pont-Audemer.

Objets achetés par la Société.

Par les soins de M. Galeron. — Quatre-vingt-huit médailles romaines provenues de la découverte faite à Silly en 1830. — Reliquaire trouvé dans les ruines de Saint-Evroult (Orne), deux pièces d'or et plusieurs petits objets qui accompagnaient le reliquaire.

Chapiteaux, colonnes et autres fragments d'architecture provenant de la démolition de l'ancien hôtel-dieu de Caen.

Par les soins de MM. Chollet, Deshayes et de Caumont. — Agraffe en or et fragment de vase trouvé dans un tombeau à Fontenay-le-Marmion près de Caen.

Par les soins de M. Gervais. — Deux pièces d'or du XIII°. siècle découvertes avec plusieurs autres près de Condé-sur-Noireau.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Offerts à la société depuis la publication du 4e. volume.

La société académique de Nantes. — 1re., 2e., 3e., 4e., 5e. et 6e. livraisons de ses annales.

La société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. — Les bulletins publiés par elle en 1829 et en 1830.

La société royale des Antiquaires de France. — Le tome VIII de ses mémoires.

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Evreux. — bulletins publiés pendant les années 1829 et 1830.

L'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Un volume de mémoires, année 1829.

La société royale d'agriculture et de commerce de Caen. — Le tome 3e. de ses mémoires. — Résumé des mémoires adressés à la société relativement à la destruction du puceron lanigère. — Rapport sur la fabrique d'eaux minérales acidules et sur la fabrique de chandelle établies à Caen.

M. Asselin. — Notice sur la découverte des restes d'une habitation romaine dans la mielle de Cherbourg.

M. de la Quérière. — Recherches sur le cuir doré, anciennement appelé *or basané*.

M. Ajasson de Grandsagne. — Notice sur la vie et les ouvrages de Pline l'ancien. — Notice biographique et littéraire sur Lucrèce.

M. Vergnaud-Romagnési.—Histoire de la ville d'Orléans, 1 vol. in-8°. de 700 pages avec plusieurs planches.

M. Alexandre Dumège de la Haye. —Notice sur les monuments antiques et les objets de sculpture moderne conservés dans le musée de Toulouse.

M. le baron de la Doucette.—Compte rendu des travaux de la société philotechnique.

M. Ainsworth. — Illustrations of the Anglo-French coinage, un volume grand in-4°., orné de sept planches gravées en taille-douce.

M. Auguste Le Prévost.—Rapport sur les pièces adressées à l'académie de Rouen par M. Rafn, secrétaire de la société des Antiquaires du Nord.—Notice sur les antiquités de Cerquigny près de Bernay.—Catalogue raisonné des vases d'argent trouvés à Bertouville (Eure).

M. Spencer Smith.—Coup-d'œil historique sur l'Angleterre depuis 1485 jusqu'en 1509.—Catalogue des livres de la bibliothèque de Falaise.

MM. Spencer Smith et Trébutien.—Essai sur le culte de Mithra, sa nature et ses mystères. 1 vol. in-8°. orné de 27 planches gravées en taille-douce.

M. Gourjon.—Glossaire ou statistique du langage de Condé-sur-Noireau (Calvados).

M. Mionnet.— De la rareté des médailles, 2 volumes in-8°. avec planches.

M. André.— Essai sur la poésie romane en Poitou.

M l'abbé Daniel.—Abrégé chronologique de l'histoire universelle.—Des qualités de l'orateur sacré.—Notice nécrologique sur M. l'abbé Gambier.

M. Lecointre.—Du contrat de louage, thèse pour la licence, soutenue à l'école de droit de Poitiers.

M. Mangon de la Lande.—Quatrième dissertation sur

la position de *Samarobriva*, ancienne ville de la Gaule.

M. Félix Lajard.—Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithraïque de la collection Borghèse, actuellement au musée de Paris.—Réponse à M. le comte de Clarac.

M. Louis Dubois.—Le duc d'Alençon, ou les frères ennemis, tragédie inédite de Voltaire.

M. le docteur Pierquin.—Mémoire sur une médaille de Cos.—Réflexions philosophiques et médico-légales, sur les maladies intellectuelles du sommeil.

M. Van-Praet.—Notice sur Colard Mansion, premier imprimeur de Bruges.

M. Busnel.—Rapport sur les travaux de la société Philharmonique du Calvados, année 1829.

M. de la Fontenelle de Vaudoré.—Histoire d'Olivier de Clisson, 2 vol. in-8°.—Comptes rendus des travaux de la société académique de Poitiers.

M. P. de Golbery.—Histoire romaine de Niebuhr, traduite de l'allemand, 2 vol. in-8°.

M. Galeron.—Camille, ou le patriotisme, tragédie en cinq actes et en vers.—Statistique de Falaise, 6e. et 7e. livraisons.—Rapport sur les travaux de la commission chargée par la société d'explorer les monuments de l'arrondissement de Domfront.

M. d'Abrahamson.—Rapport sur les progrès de l'enseignement mutuel en Danemarck.

M. Ch. Chrétien Rafn.—Catalogue des ouvrages publiés par la société des Antiquaires du Nord.—Statuts de cette société.

M. le comte de St.-Quintin.—Essai sur l'architecture italienne durant la domination Lombarde.

Vice-Président. M. DE GOURNAY, conseiller à la Cour Royale de Caen, *rue de Geole.*

Les autres fonctions ont été remplies par les mêmes officiers que l'année précédente.

Commission d'impression.

MM. LÉCHAUDE D'ANISY, GERVAIS, LANGE, LAIR, BOSCHER, ROGER, DE BOISLAMBERT, DE CAUMONT.

LISTE

Des membres Titulaires et Correspondants de la Société, nommés depuis la publication du quatrième volume.

TITULAIRES.

MM.

BESNON, pharmacien à Villedieu (Manche).
DUFRÊNE (le baron), maire de la ville de Caen.
DE Ste.-MARIE (le marquis), ancien sous-préfet de Pont-Audemer.
DE STABENRATH, substitut du procureur du roi, à Rouen.
DE COLLEVILLE, docteur-médecin, à Saint-Léonard (Orne).
FRÈRE (père), ancien libraire, à Rouen.
GUY, architecte, professeur d'architecture, à Caen.
LUDOVIC-VITET, inspecteur général des monuments historiques de France, à Paris.
LOUIS DU BOIS, membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, sous-préfet à Bernay.
LE GRAND, docteur en médecine, membre de la société Linnéenne de Normandie, à Saint-Pierre-sur-Dive.
PELLERIN, docteur en médecine, à Caen.
TARGET, préfet du département du Calvados.
TRÉBUTIEN, libraire, membre de la société Asiatique de Paris, à Caen.

CORRESPONDANTS.

MM.

ABEL RÉMUSAT, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres (Institut de France), conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale.

AJASSON DE GRANDSAGNE, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

ANDRÉ, membre de l'Académie de Poitiers, procureur du roi à Bressuire.

BOLD (Ed.), lieutenant de la marine royale, membre de plusieurs sociétés savantes, à Londres.

BÉGIN, D. M., membre de plusieurs sociétés savantes, à Metz.

BONCENNE, doyen de la faculté de Droit, président de la société académique, à Poitiers.

CALDERON, ingénieur en chef, fondateur du muséum d'antiquités de Saumur.

D'AUNOU, membre de l'Institut France, conservateur des archives du Royaume.

D'ABRAHAMSON, aide-de-camp du roi de Dannemarck, président de la société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la société Académique, conseiller à la Cour Royale de Poitiers, conservateur des monuments de la Vienne et de la Vendée.

DUMÈGE, DE LA HAYE (Alexandre), membre de la société royale des Antiquaires de France, conservateur du musée d'antiquités de Toulouse.

DOM DIEGO CLEMENCIN, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'histoire, à Madrid.

DE LA CANAL (Joseph), membre de la même Académie, continuateur de l'Espagne sacrée des pères Florez et Risco.

DOM MARTIN FERNANDEZ DE SAVARRETE, directeur du dépôt de la Marine, président et secrétaire de plusieurs académies espagnoles, à Madrid.

GRILLE, membre de plusieurs académies, à Angers, conservateur de la bibliothèque publique de la même ville, et des monuments du département de Maine et Loire.

GIBAULT, professeur en droit, conservateur de la bibliothèque publique, à Poitiers, fondateur du musée d'Antiquités de la même ville.

GIRARD, membre de l'Institut de France, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.

HASE, membre de l'Académie royale des inscriptionset Belles-

Lettres (Institut de France), conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale.

HÉRISSON, juge au tribunal de première instance de Chartres.

JOUANNET, président de l'Académie de Bordeaux, conservateur des monuments du département de la Gironde.

LAJARD, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres (Institut), à Paris.

LOGAN (Alexandre), membre de la société des Antiquaires d'Écosse, à Londres.

LOGAN (W), membre de la même Société, *ibid.*

MIONNET, membre de l'Institut, conservateur des médailles à la Bibliothèque royale.

MOREAU, conservateur de la bibliothèque publique, à Saintes.

MELINET MALASSIS, membre de plusieurs Sociétés savantes, libraire à Nantes.

MARMIN, membre de la société Académique de Boulogne-sur-Mer.

QUATREMÈRE DE QUINCY, secrétaire de l'Académie des beaux Arts (Institut), de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

RAFN (CH. CHRISTIAN), secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

RAMÉ, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

RICHER, membre de plusieurs académies, à Noirmoutier.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, membre de la société royale des Antiquaires de France, de l'Académie royale des Sciences Arts et Belles-Lettres, à Orléans.

MEMBRES nommés antérieurement à la publication du 4e. volume de la Société et dont les noms avaient été omis dans la liste générale annexée à ce volume.

TITULAIRE.

M. GAILLARD (EMMANUEL), membre de plusieurs sociétés savantes, directeur des fouilles de Lillebonne, à Folleville (Seine-Inférieure).

CORRESPONDANTS.

MM.

HERBERT-SMITH (ÉDOUARD), membre de l'Université de Cambridge, de la société Linnéenne de Normandie, etc., à Jersey.

LE GLAY, président de la société d'Émulation, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cambray.

PARIS, capitaine du Génie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Condé.

TABLE

DES MATIÈRES.

Communications diverses.

